

*Comptes*

ANNALES 996

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1904



CHATEAU-THIERRY  
IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCIV

SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

---

Année 1904



~~Année I~~  
8° 21  
16 (5)

Pe' 80  
10 009

---

*La Société laisse aux auteurs des travaux  
insérés dans ses Annales  
la responsabilité de leurs opinions*

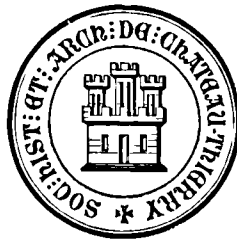
---

ANNALES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CHATEAU-THIERRY

---

Année 1904

---



CHATEAU-THIERRY  
IMPRIMERIE MODERNE  
Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

---

MDCCCIV



# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1904

## BUREAU

*Date d'admission*

MM.

- 1872 Octobre... J. HENRIET (\*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, 65, Avenue Victor Hugo, à Boulogne-sur-Seine, *Président*.  
1875 Avril..... Fr. HENRIET, *Vice-Président*.  
1876 Mai..... JOSSE (C), Agent-Voyer d'Arrondissement honoraire, *Secrétaire*.  
1900 Mars. . . . . LEGRAND-VATERNELLE, *Vice-Secrétaire*.  
1898 Octobre... G. HENRIET, *Trésorier*.  
1898 Décembre. MAILLARD, *Bibliothécaire*.

## MEMBRES HONORAIRES

MM.

- LE PRÉFET DE L' AISNE.  
LE SOUS-PRÉFET de Château-Thierry.  
Mgr DERAMECOURT, Evêque de Soissons.  
1881 Janvier... BAHIN (l'abbé) (C), Chanoine de la Cathédrale de Soissons.  
1869 Janvier... DE BARTHÉLEMY, Anatole (\*), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.  
1894 Avril..... BONNO (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Marne).  
1902 Mai..... HACHETTE, Louis (\*), éditeur, Boulevard St-Germain, 79, Paris.  
1872 Octobre. . DE LAUBRIÈRE, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.)  
1894 Mai..... MARS AUX (l'abbé), vicaire général, 33, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise).  
1889 Avril .... SÉBLINE (O. \*), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.  
1881 Février... VARIN, Artiste graveur, à Charly-sur-Marne.

## MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission :

MM.

- 1873 Février... BIDAUT, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris
- 1897 Septembre BRIET, à Charly-sur-Marne.
- 1904 Décembre. BRIVET (☉ I. P.), Principal du Collège de Château-Thierry.
- 1902 Octobre... CAMUZON, Propriétaire, à Essômes.
- 1884 Février... CARRÉ (\*), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
- 1872 Mars. .... CORLIEU (\* ☉ I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris
- 1877 Octobre... COUTURE, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
- 1897, Novembre. DUBOURG, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
- 1887 Février. .. HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
- 1875 Avril..... HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
- 1872 Octobre... HENRIET, Jules (\*), ancien Conseiller général, Maire de Chierry.
- 1898 Octobre... HENRIET, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
- 1876 Mai..... JOSSE (☉), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry
- 1894 Avril.... DE LARIVIÈRE (☉ I. P.), Trésorier-Payeur général, à Lons-le-Saulnier (Jura).
- 1896 Juillet.... LÉBOIME, Pharmacien, à Château-Thierry.
- 1900 Mars..... LEGRAND-VATERNELLE, Propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry.
- 1872 Octobre... LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
- 1876 Août..... MACIET, Jules, à Château-Thierry.
- 1902 Juin..... MARTNER, Notaire, à Château-Thierry.
- 1896 Décembre. DE MONTESQUIOU (Comte), à Longpont (Aisne).
- 1875 Mars..... MOREAU, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
- 1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Etienne, à Fère-en-Tardenois.
- 1877 Novembre. PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.
- 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.
- 1902 Mai..... PERTHUISOT, Propriétaire, Avenue de Soissons, Château-Thierry.
- 1872 Mars. .... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
- 1864 Septembre PIGNON (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.

*Date d'admission*

MM.

- 1874 Décembre. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.  
 1898 Avril. ... RAISON, Avoué à Château-Thierry.  
 1879 Octobre... REMIOT, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.  
 1873 Août..... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1898 Octobre... Frère AUXENCE, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, 36, rue du Barbâtre, à Reims.  
 1900 Septembre BAILLY (\*), Avoué honoraire, n° 27, rue du Mont-Thabard, à Paris.  
 1900 Novembre. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.  
 1900 Février. . Mme veuve BÉNARD, rue de Soissons, à Château-Thierry.  
 1889 Février... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).  
 1898 Décembre. BOUCHARDEAU, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.  
 1886 Avril..... BOUDIN, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.  
 1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.  
 1883 Juin..... BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.  
 1895 Mai ..... BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.  
 1896 Janvier .. BRIANT (E), ancien Professeur de Viticulture, à Nogent-l'Artaud.  
 1886 Novembre. BULAND, Eugène (\*), Artiste Peintre, à Charly.  
 1890 Mars..... CARLIER, à Château-Thierry.  
 1872 Novembre. CHALOIN (E), Avoué honoraire, à Château-Thierry.  
 1891 Avril..... CHARBONNIEZ, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.  
 1900 Juin . ... COLLARD, Docteur-Médecin, à La Ferté-Milon.  
 1880 Juillet... COMBIER, à Pierre-Bénite (Rhône)  
 1884 Septembre DELETRÉ (E), Notaire honoraire, à Chât.-Thierry.  
 1893 Novembre. DÉPOST, Propriétaire à Paris, 54, boulv. St-Michel.  
 1900 Septembre DEQUIN, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.  
 1901 Juillet.... DOYEN aîné, Receveur de la Caisse d'Epargne, à Neuilly-Saint-Front.  
 1892 Août.... DUBOIS-POMMIER, Propriétaire à Château-Thierry.

*Date d'admission*

## MM.

- 1902 Août. .... DUBOIS, Propriétaire, à Chierry.  
 1904 Mars..... DUBOURG, Charles, Propriétaire, à Chât.-Thierry.  
 1900 Septembre. Mme veuve DUCROCQ, Propriétaire, à Château-Thierry.  
 1894 Octobre... DUDRUMET, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.  
 1896 Février... DUMOULIN, Notaire à La Ferté-Milon.  
 1898 Novembre. DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.  
 1878 Février... DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.  
 1895 Mai..... DUPUIS, Négociant à Fismes, 6, rue Chandru.  
 1893 Octobre.. DUTERNE, Antiquaire, à Viels-Maisons  
 1889 Février... FERTON, Charles, Chef d'Escadron à Bonifacio.  
 1883 Juin..... FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.  
 1889 Août..... DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.  
 1897 Janvier... FRÉMONT, Médéric, ancien Notaire, à Château-Thierry.  
 1896 Mars..... GAILDRY, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.  
 1900 Novembre. GALINIER (G), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.  
 1878 Novembre. GAULET, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.  
 1894 Février... GOBERT, Notaire à Charly.  
 1885 Septembre GRISON, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.  
 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Chât.-Thierry.  
 1895 Juillet.... GUIART, Préparateur à la Sorbonne, 6, rue Berthollet, à Paris.  
 1874 Décembre. GUILLAUME, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.  
 1893 Novembre. GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Essômes.  
 1898 Novembre. Mme HACHETTE, à Gland.  
 1887 Juillet.... HENRIET, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).  
 1899 Mars..... Mme J. HENRIET, à Chierry.  
 1904 Mars..... HOCHARD, Propriétaire, à Fère-en-Tardenois.  
 1881 Janvier... JOVENAY (l'abbé), Curé de Chézy-sur-Marne.  
 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.  
 1896 Février... KINTZEL, ancien Ingénieur à Château-Thierry  
 1885 Août..... DE LADOUCKETTE (Baron Etienne) (F), à Viels-Maisons.

*Date d'admission*

## MM.

- 1887 Juin..... LARANGOT, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1902 Mars. .... LAURENT (☉), Gustave, Greffier du Tribunal civil à Reims.
- 1870 Août .... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1894 Juin..... LÉMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de Guise.
- 1891 Février... LENOIR, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
- 1900 Août.... LEROUX-VIGNON, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
- 1903 Mai, ..... LIERMITTE (O. ✱), Artiste Peintre, à Mont-Saint-Père.
- 1898 Octobre. . LHOMME, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortambert, à Paris.
- 1903 Février... LINET-LÉCLERC, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1893 Décembre. MAILLARD, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1893 Septembre MARCHAND, libraire, à Château-Thierry.
- 1889 Février... MARIZIS, ancien Notaire, à Château-Thierry.
- 1893 Octobre... MARS AUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
- 1898 Novembre. MARTIN (☉), Inspecteur des Finances à Paris, Propriétaire à Charly.
- 1891 Avril .... MAUCHAMP, Alphonse, Commissaire-Preneur, à Reims.
- 1876 Juillet... MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
- 1886 Avril..... MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
- 1896 Février... MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
- 1892 Mai ..... MILON (☉ I. P.), Directeur de l'École communale, 10, rue Rollin, à Paris.
- 1889 Août..... MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
- 1880 Septembre MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
- 1875 Septembre MOULIN (☉), Juge, à Sainte-Menehould (Marne).
- 1890 Mai... .. MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
- 1899 Mars..... Mme Veuve MOULIN, à Château-Thierry.
- 1904 Février... MOYAT, Propriétaire, à Château-Thierry.
- 1904 Décembre. MUTEL, Propriétaire, à Château-Thierry.
- 1882 Décembre. PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
- 1893 Mars..... PASQUIER, Négociant, à Soissons.
- 1898 Février... PIGALLE (✱), 6, rue Greffulhe, à Paris.

## VI

*Date d'admission*

## MM.

- 1901 Novembre. Veuve PILLE, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
- 1894 Décembre. PILLOY (☉ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
- 1901 Avril..... POISSON, Propriétaire, à Verdilly.
- 1891 Août. . . . POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
- 1904 Mars..... RASSET (l'abbé, 26, rue Eugène Cattoir, à Uxelles-Bruxelles (Belgique).
- 1901 Avril..... REP, Albert, Maire de Château-Thierry.
- 1904 Janvier... ROZELET (l'abbé), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
- 1896 Mars. .... RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, 31, rue du Château, à Château-Thierry.
- 1891 Octobre .. DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
- 1895 Mai..... . SALÉ (☉ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
- 1891 Juin..... SALESSE (☉), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
- 1902 Septembre SCHOTT, Artiste peintre, rue d'Alésia, 39, Paris.
- 1886 Juillet.... SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 180, boulevard Saint-Germain, Paris.
- 1899 Mars..... THOMAS, Docteur-Médecin, à Paris.
- 1900 Septembre Mme de TILLANCOURT, à Château-Thierry.
- 1904 Décembre. VAUTHIER, Directeur de l'Usine à Gaz, à Château-Thierry.
- 1895 Septembre VÉLLY, Notaire à Château-Thierry.
- 1893 Juin..... VIGNON, Aristide, à Château-Thierry.
- 1900 Mai. . . . VOIRIN, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

## ASSOCIÉS LIBRES

*Date d'admission*

## MM.

- 1879 Novembre BERTHELÉ (☉ I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
- 1892 Janvier .. DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry
- 1872 Novembre GUÉRIN, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.

*Date d'admission*

MM.

1886 Janvier .. MINOUFLET, Instituteur en retraite, à Romeny.  
 1898 Mai... .. RIOMET (X), Instituteur à Passy-sur-Marne.  
 1901 Septembre VALISSANT, Instituteur à Coulonges.

---

 LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1904

M. DE BARTHÉLEMY (Anatole)	Membre honoraire.
M. l'abbé BAHIN,	— —
M. COUTURE,	Membre titulaire.
M. MOREAU,	— —
M. COMBIER,	Membre correspondant.
M. MONNOYER,	— —

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société Académique de Laon (Aisne)
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne)
4. Société Archéologique *La Thi'rache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
6. Société Académique de Troyes (Aube).
7. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société Archéologique de Provence, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
9. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
10. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
11. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or)
12. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or)
13. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)
14. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
15. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
16. Société Dunoise d'Archéologie et d'Histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
17. Société Académique de Brest (Finistère).
18. Société Archéologique du Finistère, à Quimper (Finistère).
19. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
20. Société Littéraire et Scientifique d'Alais (Gard).
21. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).



22. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
23. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).
24. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
25. Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo (Ile-et-Vilaine).
26. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
27. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
28. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
29. Académie nationale, à Reims (Marne).
30. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
31. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
32. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
33. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
34. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
35. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
36. Commission Historique, à Lille (Nord).
37. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
38. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
39. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
40. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
41. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
42. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
43. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
44. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
45. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
46. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
47. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
48. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
49. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
50. Société du Musée Guimet, à Paris.
51. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
52. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
53. Société Havraise d'Études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
54. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
55. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
56. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
57. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
58. Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, à Corbeil (Seine-et-Oise).

59. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
  60. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
  61. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
  62. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
  63. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
  64. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
  65. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
  66. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
  67. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
  68. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
  69. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
  70. Société Archéologique de Sens (Yonne).
  71. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
  72. Société d'Archéologie de Bruxelles (Belgique).
  73. Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
  74. Musée National de Mexico (Mexique).
  75. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
-

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1904

## SÉANCE DU 14 JANVIER 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, G. Henriet, Legrand, Pommier, Maillard, Leroux-Vignon, Dubourg, Vignon, Bataille, Minouflet et Josse.

**Correspondance.** — M. l'abbé Guyot s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. MM. Lesage, notaire à Fère-en-Tardenois, et Jean, conducteur principal des Ponts-et-Chaussées en retraite à Château-Thierry, donnent leur démission de membre correspondant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome XIII, n<sup>o</sup> 2, année 1903 ;
- 2<sup>o</sup> *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome VII, année 1902 ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 207<sup>e</sup> livraison, année 1903 ;
- 4<sup>o</sup> *Revue de l'Histoire des Religions*, n<sup>o</sup> 143, année 1903 ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de l'année 1903 ;

- 6° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIII, n° 117, année 1903 ;
- 7° *Bulletin du Musée national de Mexico*, octobre et novembre 1903 ;
- 8° *Annales du Musée national de Mexico*, novembre 1903 ;
- 9° *Smithsonian Institution*, année 1901 ;
- 10° *Petits Edifices historiques*, 115<sup>e</sup> numéro.
- 11° *Bulletin de la Société historique de Langres*, novembre 1903 ;
- 12° Séances du Conseil général de l'Aisne, session d'Août 1903 ;
- 13° *Enquêtes campanaires*, par M. J. Berthelé, 1903 ;
- 14° Classement et lieux de provenance d'une collection conchyliologique recueillie dans le bassin de Paris, par M. Emile Maussenet, instituteur en retraite à Chenay, membre correspondant de la Société, 1903 ;
- 15° Notice historique sur la Commune de la Rouillies, par M. Gaston Bercet, membre correspondant, 1900 ;
- 16° Notice historique sur la Commune de Lez Fontaine, par M. Gaston Bercet, 1900 ;
- 17° Excursion dans le Canton de Grandvilliers, par M. le chanoine Marsaux, membre honoraire, 1898 ;
- 18° Variétés archéologiques, par M. le chanoine Marsaux, 1903 ;
- 19° La Crête de Bounéou, par M. L. Briet, membre titulaire, 1903 ;
- 20° Procès-verbaux de la *Société de Numismatique*, année 1901 ;
- 21° La Cathédrale d'Amiens, 2<sup>e</sup> volume, offert par la *Société des Antiquaires de Picardie* ;
- 22° *La Revue historique*, novembre et décembre 1903 ;
- 23° *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, 1903 ;
- 24° *La Revue de Statistique*, décembre 1903 ;
- 25° *Notes d'art et d'archéologie*, octobre 1901.

M. MAURICE HENRIET. — **Fermeture de l'Église du Château à Château-Thierry.** — L'évêque constitutionnel de Marolles, ayant opéré des changements dans les circonscriptions paroissiales de Château-Thierry, la fermeture de l'église Notre-Dame du Château fut décidée.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> août 1791, Crapart, maire de la Ville, Mangin et Boudinet, officiers municipaux, assistés de Truet, greffier de la municipalité, et escortés de

soixante gardes nationaux, commandés par le capitaine Levoirier, se rendirent à ladite église du Château avec le clergé de Saint-Crépin. Le prieur Sutil, curé de la ci-devant paroisse du Château, étant malade, se fit représenter par Lenfant, prêtre, ex-cordelier.

Ce dernier remit à la Commission : une liasse d'anciens registres de baptêmes et d'inhumations de la paroisse supprimée et la clef du cimetière, en exposant que certains objets en argent servant au culte étaient conservés par le prieur curé comme étant sa propriété particulière.

La Commission décrit ensuite quelques meubles et divers objets trouvés dans la sacristie, les fait mettre sous clefs dans des armoires dont les portes sont en outre scellées à la cire rouge avec cachet de la municipalité, ainsi d'ailleurs que la porte du clocher. Elle termine en mentionnant l'enlèvement, hors de l'église, de sept chasses renfermant des reliques de divers saints et leur transport processionnellement en l'Eglise Saint-Crépin où la messe fut célébrée par Ravaux, desservant en l'absence de l'abbé Thirial, retenu à l'Assemblée nationale.

Après fermeture de la porte de l'église du Château, les scellés y furent apposés et garantis par une plaque de tôle clouée.

Le procès-verbal est signé des officiers municipaux, du greffier, de Ravaux, desservant, Lenfant et de Lefèvre, domestique du prieur curé Sutil.

M. J. HENRIET. — **Les Primitifs** (par M. le chanoine Marsaux). — M. le Président nous fait remarquer, qu'à propos d'une exposition des « Primitifs » qui eut lieu à Bruges, en 1902, M. le chanoine Marsaux, vicaire général à Beauvais, dit que l'on trouve chez nous de remarquables œuvres des « Primitifs », c'est-à-dire des peintres qui ont précédé la Renaissance.

Il cite, dans l'église Saint-Etienne de Beauvais, sept

cadres renfermant des peintures sur bois, représentant des scènes de la vie de la Vierge et du Christ ; au grand séminaire de cette ville, une peinture également sur bois : Sainte-Anne et les trois Maries, ses filles ; dans le Musée de la même ville, trois peintures primitives mates, à l'œuf, sur tissus : Nativité de Jésus-Christ, Descente de Croix, Messe miraculeuse de Saint Grégoire ; dans l'église Notre-Dame de Chambly, trois volets en bois avec peinture représentant aussi la Messe dont il vient d'être parlé, cinq scènes de la Passion et la Pentecôte.

Dans la petite église du Vez, on trouve plusieurs peintures sur bois pouvant être attribuées aux « Primitifs » et notamment le Martyre de Saint-Erasme, la chapelle du Château présente, du même genre, la Rencontre à la Porte Dorée.

A Chantilly, la collection des « Primitifs » est surtout riche en portraits, on y remarque, en outre, de divers peintres italiens : la Mort de la Vierge, son Couronnement, le Mariage mystique de Saint-François d'Assise avec la Chasteté, la Pauvreté et l'Humilité ; Esther devant Assuérus ; un Diptyque où la Vierge, avec l'Enfant-Jésus, apparaît à Jeanne de France, et le Calvaire où figure le soldat Longin.

**LE MÊME AUTEUR. — Une Visite domiciliaire en 1793.**  
— Le *Bulletin* n° 67 du 1<sup>er</sup> novembre 1903 de la *Société historique et archéologique de Langres* contient sous le titre : « Une Recherche en 1793 », le récit d'une épisode qui a dû se renouveler bien des fois à cette époque.

Il s'agit d'un membre du Directoire du district de X... qui, escorté de vingt-trois gardes nationaux, d'un brigadier de gendarmerie, se rend dans la commune de N... pour perquisitionner avec le maire et l'agent national de cette commune.

Il compulse tout d'abord les registres de ladite commune, juge que la prestation de serment d'une ex-reli-

gicuse n'est pas suffisamment légale, fait arrêter cette personne et conduire à la maison de réclusion.

Puis il visite diverses maisons, saisit les grains et farines ne paraissant point avoir été déclarés, des toiles et des fils non ouvrés pour l'habillement des volontaires, des pièces d'or et d'argent en promettant qu'elles seraient remplacées par des assignats, des objets mobiliers et d'autres ayant servi au culte que l'ancien curé avait disséminés en certaines habitations.

En dernier lieu, il fouille le Château où avait habité une famille alors émigrée, trouve les cachettes et saisit ce qu'elles renferment : linge, vêtements, argenterie, pièces d'or et d'argent, papiers dits suspects, titres nobiliaires et autres. Après la vente de tous ces objets, on s'aperçut que la famille dépouillée n'était pas émigrée mais bien incarcérée comme suspecte ; on lui en restitua le prix... mais en assignats.

**LE MÊME AUTEUR.** — Notre collègue, M. Lucien Briet, est un fervent des études géologiques et des recherches spéléologiques, et il a, à plusieurs reprises, communiqué d'intéressants travaux à notre Société.

Il vient de lui faire hommage du récit d'une excursion récente qu'il a faite dans les Pyrénées à la crête de « Bou-néou », dont nous recommandons la lecture intéressante à nos collègues.

Nous lui adressons nos sincères remerciements.

**Admission.** — M. l'abbé Rozelet, archiprêtre de Château-Thierry, est élu membre correspondant.

---



## SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1904

---

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Maillard, Dubourg, Kintzel, Legrand, Leroux-Vignon, Leboime, Abbé Guyot, Doyen, Camuzon, Bataille, Perthuizot et Josse.

M. Minouflet s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance à cause du décès de son beau-père.

Avant d'entreprendre l'ordre du jour de la Séance, M. le Président prononce les paroles suivantes :

« Depuis notre dernière réunion, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que les *Palmes Académiques* avaient été décernées à notre collègue, M. Josse, par décret de M. le Président de la République, en date du 3 janvier dernier.

« Nous ne saurions mieux ouvrir cette Séance qu'en adressant nos sincères et cordiales félicitations à notre sympathique collègue qui appartient depuis près de trente années à notre Société, où il remplit depuis cinq ans les utiles et assujétissantes fonctions de Secrétaire.

« Cette distinction, qui l'honore, nous touche nous-mêmes en ce que le décret qui le nomme mentionne sa

« qualité de Secrétaire de la *Société Historique et Archéologique de Château-Thierry*.

« Je n'ai pas, heureusement pour moi et plus heureusement encore pour M. Josse, à faire son oraison funèbre et à mettre en relief tous ses mérites, mais il m'est bien permis de reconnaître avec vous que cette distinction n'est due ni à la faveur, ni à l'intrigue et de compléter une lacune du décret dans l'énumération de ses services.

« Je ne sais s'il partage mon sentiment, mais j'estime, quant à moi, que lorsque l'on est l'objet d'une distinction qui est le couronnement d'une longue et utile carrière honorablement remplie, on aime à voir rappeler ses états de service et les étapes péniblement parcourues.

« M. Josse a occupé pendant quarante-cinq ans les fonctions d'Agent-Voyer, en dernier lieu comme Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Il a été attaché pendant la plus grande partie de sa carrière à notre arrondissement, aussi n'y a-t-il aucun ouvrage d'art, aucun travail important auquel il n'ait pris la plus grande part. Ses chefs ne l'ignoraient pas ; aussi lorsque l'heure de la retraite a été proche, ils avaient sollicité pour lui une récompense si justement méritée : elle s'est fait longtemps attendre, mais enfin, M. Josse ayant des titres divers, le ministre de l'Instruction publique a acquitté la dette du ministère de l'Intérieur, en reconnaissant les services rendus à notre Société ; nous leur adressons nos remerciements ainsi qu'aux protecteurs inconnus qui ont fait valoir les droits d'un fonctionnaire modeste et dévoué et parmi eux, jè crois pouvoir comprendre M. le Préfet de l'Aisne et M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de notre département.

« Les félicitations que vous avez déjà reçues, mon cher M. Josse, nous disent combien est méritée la distinction dont vous avez été l'objet ; recevez également les nôtres

« et permettez-moi, en terminant, de vous rappeler, au nom de nos collègues et au mien, le vieil adage auquel vous vous associez : « Noblesse oblige ».

Les membres présents s'associent pleinement à l'allocation de M. le Président et offrent ou renouvellent leurs félicitations à M. Josse qui les en remercie bien cordialement.

*Le Vice-Secrétaire, signé : LEGRAND.*

**Correspondance.** — Lecture est faite d'une circulaire du 1<sup>er</sup> février 1904, du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant un Congrès archéologique à Athènes en 1905 et engageant les Sociétés savantes à y participer.

**Ouvrages reçus :**

- 1<sup>o</sup> *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, tome XXV ;
- 2<sup>o</sup> *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, janvier-février 1904 ;
- 3<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, décembre 1903 et janvier 1904 ;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de l'Université de Lille*, n<sup>o</sup> 4, 1903 ;
- 5<sup>o</sup> *Correspondance historique et archéologique*, nos 118, 119 et 120, octobre, novembre et décembre 1903 ;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, novembre 1903 ;
- 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, volume 33, année 1903 ;
- 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Dunoise*, n<sup>o</sup> 136, janvier 1904 ;
- 9<sup>o</sup> *Recueil des Publications de la Société havraise d'études diverses*, 1901, 4<sup>e</sup> trimestre, année 1902 ;
- 10<sup>o</sup> *Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre*, quatre fascicules publiés par la Société havraise ;
- 11<sup>o</sup> Notice sur la Société havraise, par M. Barrey ;
- 12<sup>o</sup> *Bulletin historique et philologique du Comité de Travaux historiques et scientifiques*, année 1903, livraisons 1 et 2 ;

- 13<sup>o</sup> *Smithsonian Institution*, année 1902 ;
- 14<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XX, 1899-1902 ;
- 15<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1902, 7<sup>e</sup> vol. ;
- 16<sup>o</sup> *Petits Edifices historiques*, n<sup>o</sup> 116 ;
- 17<sup>o</sup> *Bulletin de l'Alliance française*, n<sup>o</sup> 95 ;
- 18<sup>o</sup> *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 30<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> livraison ;
- 19<sup>o</sup> *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n<sup>o</sup> 30, 1899-1900 ;
- 20<sup>o</sup> Comptes rendus des réunions de l'*Académie d'Hippone*, 1901-1902 ;
- 21<sup>o</sup> *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XVII, 2 volumes, année 1903 ;
- 22<sup>o</sup> *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XIV, année 1903 ;
- 23<sup>o</sup> *Revue de Géographie*, janvier 1904 ;
- 24<sup>o</sup> *La Revue de Statistique*, 7<sup>e</sup> volume, n<sup>o</sup> 3 ;
- 25<sup>o</sup> Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat du bailliage de Soissons, par M. Périn, don de M. Binet, à Soissons ;
- 26<sup>o</sup> Essai historique sur Rozoy-sur-Serre et les environs, par M. Martin, 2 volumes, 1864, don de M. Binet, à Soissons.

**Renouvellement du Bureau.** — Après vote, les pouvoirs des Membres composant le Bureau en 1903 leur sont renouvelés pour 1904.

**M. CAMUZON.** — **Communication sur ses Fouilles à Grigny (Grand-Rozoy).** — Il existe sur le territoire de Grand-Rozoy (canton d'Oulchy-le-Château), un lieudit Grigny où depuis longtemps des restes d'occupation romaine ont été remarqués.

En 1859, M. Flobert, membre de la *Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons*, y découvrit une ancienne cave renfermant un certain nombre d'amphores et sur les terrains environnant des monnaies, des débris de tuiles et de poterie.

Plus tard, M. Minouflet, l'un de nos collègues, explora Grigny à plusieurs reprises et trouva sur le sol une véri-

table collection de monnaies, de silex taillés et de fibules ; il fit à ce sujet plusieurs communications à notre Société en 1886, 1892 et 1895.

Ces découvertes ont engagé M. Camuzon à pratiquer, à Grigny, des fouilles comme celles qu'il a si intelligemment faites à Azy. Il les a opérées dans le courant de l'automne dernier et nous fait part aujourd'hui des résultats obtenus. L'auteur se demande tout d'abord ce qu'était ce Grigny, depuis si longtemps disparu, à l'époque romaine ou plutôt gallo-romaine ! S'agirait-il d'un poste de relai ou de ravitaillement placé sur la voie, à mi-chemin, entre Soissons et la localité qui devint Château-Thierry ? d'une villa, d'une métairie ou d'une bourgade ? En présence de la nature, du genre et de la forme des constructions par lui découvertes, des poteries grossières et des nombreux outils en fer qu'il a recueillis, M. Camuzon estime qu'il existait une colonie agricole au milieu de laquelle vivait un tribun ou chef quelconque en raison des nombreux débris de samos décorés, trouvés en cet endroit. Cette bourgade fut probablement incendiée et détruite par les Huns, lorsque l'armée d'Attila campa, pendant un certain temps, dans les environs d'Oulchy-le-Château.

M. Camuzon trouva dans ses fouilles :

1<sup>o</sup> En bronze : une quinzaine de petits objets qui ont pu être déterminés et quantité d'autres fondus par l'incendie ;

2<sup>o</sup> En ivoire : deux sifflets, une flûte, des aiguilles et des épingles ;

3<sup>o</sup> En fer : une trentaine d'outils de toute nature pouvant être déterminés et un grand nombre de fragments ;

4<sup>o</sup> Monnaies : dix gauloises plus ou moins faciles à classer, 30 romaines en argent, potain et bronze, se rapportant à Marc-Antoine, Auguste, Domitien, Posthumius, etc. ;

5<sup>o</sup> Poteries et céramiques : 25 pièces en terres de diverses natures, vases, grains de colliers, rouelles, coupes,

etc., des morceaux de samos décorés de sujets de chasse et autres.

La lecture de M. Camuzon est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

**M. POMMIER. — Les Souterrains du Château de Château-Thierry.** — Comme la plupart des constructions fort anciennes, les souterrains de notre vieux château ont leurs légendes lesquelles par tradition sont parvenues jusqu'à nous. Elles n'ont certainement ni l'ampleur, ni le drolâtiq ue que leur attribuait le brave Prosper Lahu, l'ancien gardien, mais elles existent et sont connues pour ainsi dire de tous les habitants de Château-Thierry.

Dans un travail dont il commence aujourd'hui la lecture, notre spirituel collègue, M. Pommier, vient les détruire ces fameuses légendes. Il lui a suffi, pour arriver à ce résultat, de décrire les souterrains et d'expliquer leur destination, c'est ce qu'il a fait, avec la plus grande compétence, dans la première partie de son travail.

**Décès de M. Couture.** — M. le Président annonce le décès survenu le 5 février, de M. Couture, avocat, l'un des principaux collaborateurs de M. Jaluzot.

Il exprime les regrets que cette perte cause à notre Société dont M. Couture faisait partie depuis 1877.

**Admission.** — M. Moyat Lucien, propriétaire à Château-Thierry, est élu membre correspondant, présenté par MM. Pommier et Josse.

---

## SÉANCE DU 10 MARS 1904

---

PRÉSIDENTE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Dubourg, Maillard, Legrand, Leroux-Vignon, Perthuisot, Chaloin, Kintzel, Bataille, Minouflet, abbé Guyot et Josse.

**Correspondance.** — Accusé de réception de la « Smithsonian Institution » des *Annales* de 1902 de notre Société et de la Table des Matières. Lettre de faire-part du décès de M. Couture, l'un de nos membres titulaires. Annonce de l'envoi de quelques livres par le Frère Auxence, directeur de l'école des Arts et Métiers Saint-Jean-Baptiste de la Salle, n° 36, rue Barbâtre, à Reims.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome XIII, n° 3 ;
- 2<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise*, tome XVIII, 3<sup>e</sup> partie ;
- 3<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, tomes XIX et XXII ;
- 4<sup>o</sup> *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 144 ;

- 5<sup>o</sup> Conférences au Musée Guimet, de 1899 à 1901, par L. de Milloué;
- 6<sup>o</sup> Les anciennes Papeteries de l'Aisne, par Matton, don de M. le Frère Auxence;
- 7<sup>o</sup> Hygiène populaire, par le docteur Billaudeau, 1876, don du Frère Auxence;
- 8<sup>o</sup> Quatre fascicules concernant l'Ecole d'Arts et Métiers à Reims, don du Frère Auxence;
- 9<sup>o</sup> *Antiquités religieuses du diocèse de Soissons et Laon*, 2 volumes, don du Frère Auxence;
- 10<sup>o</sup> *Trésor de l'Abbaye Saint-Maurice d'Ayaune*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fascicules, don du Frère Auxence.

M. MINOUFLET. — **Historique du Canal de l'Ourcq.**  
— L'Ourcq prend sa source dans la forêt de Riz, au lieudit « la Fontaine d'Ourcq », sur le territoire de Courmont. Cette rivière coule d'abord vers le nord jusque Fère-en-Tardenois, de là elle se dirige vers l'ouest et à partir de La Ferté-Milon elle s'infléchit vers le sud-ouest pour se jeter dans la Marne un peu au-delà de Lizy-sur-Ourcq. Par suite de ses sinuosités fort nombreuses, ce cours d'eau ne se prêtait pas à la navigation, on a dû y opérer de longs et importants travaux.

C'est en 1520, sous François I<sup>er</sup>, que le Prévôt des Marchands et les Echevins de la Ville de Paris commencèrent à s'occuper de la canalisation de l'Ourcq; le 13 décembre 1528, le même Roi leur accorda le droit d'entreprendre cette canalisation, mais les travaux ne furent poussés activement qu'à partir de 1562 et grâce à Catherine de Médicis. Deux ans plus tard, l'Ourcq était canalisé et des petits bateaux étroits chargés de bois qui l'avaient suivi, purent arriver à Paris. Les guerres de religion empêchèrent l'entretien de cette rivière qui n'était plus navigable en 1580.

En 1632, sous Louis XIII, sept bourgeois de Paris obtinrent des lettres patentes pour rendre l'Ourcq navigable de La Ferté-Milon à la Marne; ce travail fut achevé



en 1648 et trois ans après prolongé en amont jusqu'au moulin de l'Isle par Arnaud.

Louis XIV en 1666 et 1676, le duc d'Orléans en 1677, donnèrent des lettres patentes à Riquet et de Maure, pour l'ouverture du canal au-delà de Meaux jusqu'à Paris.

En 1790, l'ingénieur Brulée présenta à l'Assemblée nationale un projet d'ouverture du canal de l'Ourcq qui fut autorisé et sanctionné par Louis XVI, sous le nom de « Canal National de Paris ». Les travaux commencèrent et l'entreprise échoua un an après, Brulée vendit ses droits à Sollages. Celui-ci présenta un nouveau projet qui ne fut pas accepté.

Le 29 floréal an X (20 avril 1801) intervint un décret décidant l'exécution du canal de l'Ourcq au compte de la Ville de Paris, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées.

En 1803, une contestation s'éleva entre l'Inspecteur général des ponts et chaussées Gauthey et l'Ingénieur Girard, chargé du travail.

Les dépenses du canal avaient été évaluées à 20 millions, elles s'élevaient en 1825 à 28 millions et le canal n'était pas encore tout à fait terminé.

Un branchement de ce canal, dit « Canal de Saint-Denis », fut inauguré en 1821 avec grande solennité par « Monsieur » frère du roi.

M. Minouflet fait suivre son travail du tarif de péage sur le canal de l'Ourcq arrêté par l'Assemblée Nationale Constituante en 1791 et approuvé par le roi.

**M. LE DOCTEUR CORLIEU. — Chézy-sur-Marne, chef-lieu de Canton et Justice de Paix de 1790 à 1802. —** Par application du décret du 15 janvier 1790, divisant la France en départements, districts et cantons, toutes les communes qui font aujourd'hui partie du canton de Charly et Marigny-en-Orxois furent réunies pour former un canton dont le chef-lieu fut Chézy-sur-Marne. Il eut

pour Juge de Paix Jean-Joseph-Michel Lelong, notaire-arpenteur royal ; sa juridiction ne s'étendait que sur les communes situées sur la rive gauche de la Marne. Celles de la rive droite dépendaient d'un autre Juge de Paix ayant sa résidence non au chef-lieu de canton, mais bien à Charly, le titulaire était à l'origine Claude-Antoine Fayet, notaire.

En vertu d'un arrêté des consuls du 3 Vendémiaire an X (25 septembre 1801), la Justice de Paix de Chézy-sur-Marne fut supprimée et entre le 6 Brumaire an XI et le 11 du même mois (28 octobre et 2 novembre 1802), le chef-lieu de canton fut reporté à Charly.

**M. L'ABBÉ GUYOT. — Route d'Allemagne. — Section entre Vaux-Essômes et Château-Thierry.** — Jusqu'en 1757, la grande route de Poste de Paris en Allemagne ne passait pas à Château-Thierry, mais venait de Chézy où il y avait une poste, par Nogentel, Etampes et Chierry, afin d'éviter les inondations de la Marne. Néanmoins la poste était installée à Château-Thierry d'où l'on conduisait les chevaux à Etampes pour relayer. L'été, cependant, les voitures arrivaient de Nogentel à Château-Thierry et passaient par les Filoirs pour gagner la route de Chierry.

Les travaux de la Levée furent commencés en 1766 et le pont en 1768. C'est un peu avant de 1751 à 1758 que fut établie la route d'Allemagne entre La Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry.

L'Ingénieur Leclert en était chargé ; son œuvre fut bien critiquée, mais il n'était pas libre de ne s'inspirer que des règles techniques et de l'intérêt public, il avait une très haute puissance à ménager : celle du marquis de Marigny, Abel Poisson, frère de M<sup>me</sup> de Pompadour. L'Ingénieur Leclert devait faire passer sa route dans le voisinage du château de ce marquis ; en outre il était, dit-on, en mauvais termes avec les religieux d'Essômes, ce qui l'amena,

pour les travaux, à diriger son tracé à travers le bois des Rochets qui leur appartenait et dont l'étendue était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

Il y eut à ce sujet procès-verbal du 21 octobre 1751 dressé contre l'Ingénieur par Latizeau, garde des eaux-et-forêts, pour la maîtrise de Soissons, demeurant à Saulchery. Leclert était accusé d'avoir fait abattre une partie de la réserve du bois des Rochets pour détourner la route du premier tracé opéré. Les chanoines de l'abbaye d'Essômes y joignirent une supplique en réclamant trois mille livres de dommages-intérêts. Réplique de l'Ingénieur se plaignant de l'impudence du garde et de la mauvaise foi des moines. Mémoire adressé en réponse à l'Intendant de Soissons par les abbés et chanoines réguliers de Sainte-Geneviève d'Essômes, qui accusent Leclert d'être un philosophe et de n'avoir fait passer sa route dans le bois des Rochets que parce qu'il s'agissait d'une propriété appartenant à des religieux.

François Naudé, notaire et arpenteur à Château-Thierry, s'est, le 15 novembre 1751, à la requête des abbé, prieur et chanoines de l'abbaye d'Essômes, transporté sur la nouvelle route pour opérer un constat. Il déclare ne pas blâmer le projet de l'Ingénieur, mais qu'il aurait pu se dispenser de traverser le bois des Rochets.

Il sera bon que M. l'abbé Guyot veuille bien mettre à la disposition de la Société l'ensemble des documents relatifs à la querelle entre les religieux d'Essômes et l'Ingénieur Leclert; nos idées actuelles sur le tracé des voies de communication nous feront peut-être découvrir que cet Ingénieur, s'il a obéi à une très haute puissance en rapprochant sa route de Marigny, n'a été mu par aucun esprit de vengeance en lui faisant traverser le bois des Rochets.

**M. POMMIER. — Les Souterrains du Château de Château-Thierry. —** M. Pommier termine la lecture de

son intéressant travail ; le compte rendu en sera donné ultérieurement.

**Admissions.** — L'Assemblée prononce l'admission, comme membres correspondants, de MM. l'abbé Rasset, curé de Marchais-en-Brie, présenté par MM. l'abbé Guyot et Legrand ; Dubourg Charles, propriétaire à Château-Thierry, rue Racine, présenté par MM. Dubourg fils et Maillard ; Hochard, à Fère-en-Tardenois, présenté par MM. Dubourg et Legrand.

---

## SÉANCE DU 7 AVRIL 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, G. Henriet, Dubourg, Legrand, Leroux-Vignon, Poincier, abbé Guyot, Maillard, Hochard, abbé Rasset et Josse.

**Correspondance.** — Lettre de M. Bataille s'excusant de ne pouvoir assister à la séance; excuses verbales présentées au nom de MM. Chaloin, Pommier, Moyat et Perthuisot pour le même motif.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n<sup>o</sup> 68, février 1904;
- 2<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, tomes XXVI et XXVII, années 1901 et 1902;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1903;
- 4<sup>o</sup> *Correspondance historique et archéologique*, nos 121 et 122, janvier et février 1904;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tomes LIII et LIV, 1903;

- 6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 57<sup>e</sup> volume, année 1903 ;
- 7<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes*, tome VI, années 1887 à 1895 ;
- 8<sup>o</sup> *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, année 1904, 1<sup>re</sup> livraison ;
- 9<sup>o</sup> *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars et avril 1904 ;
- 10<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins*, février 1904 ;
- 11<sup>o</sup> *Bulletin du Musée national de Mexico*, tome 1<sup>er</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraisons, janvier et février 1904 ;
- 12<sup>o</sup> *Annales du Musée national de Mexico*, tome 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 4, janvier 1904 .
- 13<sup>o</sup> *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXVIII, 1902-1903 ;
- 14<sup>o</sup> *Revue historique et archéologique du Maine*, tome LIV, année 1903 ;
- 15<sup>o</sup> *Mémoires de la Société archéologique de la Charente*.

M. F. HENRIET. — **Les Enquêtes campanaires de M. Berthelé.** — Il y a une trentaine d'années, la description des cloches se confondait au programme des études archéologiques avec celle du « mobilier ecclésiastique », aujourd'hui la « Campanographie » a sa place spéciale comme l'orfèvrerie, la verrerie, la tapisserie, la broderie, la céramique, etc.

M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, l'un de nos plus distingués collègues, s'est occupé de cette science nouvelle ; il a réuni dans un volume les monographies par lui recueillies sur les cloches et leurs fondeurs depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Notre collègue commence par une étude historique et technique sur ce qu'exige la fonte d'une cloche. L'opération s'effectuait autrefois soit dans des usines fixes, comme aujourd'hui, soit sur place ; dans ce dernier cas on avait recours à des fondeurs ambulants que l'on appelait « Saintiers » et qui se disaient « Lorrains » parce qu'ils provenaient généralement de Bussigny, région comprise aujourd'hui dans les départements de la Haute-Marne et

des Vosges. Cette dernière méthode s'est conservée dans certains pays jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

M. Berthelé a poussé ses explorations sur les cloches dans l'Ariège, le Rhône, la Côte-d'Or, la Haute-Garonne, la Haute-Marne, les Vosges, la Marne, les Ardennes, dans la Vendée et le Poitou.

Il n'a pas oublié l'Aisne ni Château-Thierry, son pays d'adoption, c'est ce qui l'amène à présenter des observations sur la cloche municipale de l'ancienne prison de La Fère, fondue par le Saintier Pierre Linotte, de Soissons, au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il nous signale aussi le fondeur Chéron, né à Meaux et fixé à Fresnes (Fère-en-Tardenois), auteur d'une cloche fondue en 1795 pour l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, laquelle fut plus tard placée dans l'église de La Chapelle-sur-Chézy. Elle fut remplacée à Saint-Crépin par la sonnerie actuelle, fondue à Neuilly-Saint-Front, par J.-B. Antoine père et fils. Ces fondeurs étaient originaires des Vosges et se fixèrent à Neuilly par suite du mariage dans cette localité, en 1790, de l'un d'eux avec Jeanne Brigot.

Chéron, dont il vient d'être parlé, avait pour commanditaire Henry Guyot, percepteur à Mont-Saint-Père, qui s'intitulait « marchand de cloches » ; il passa ensuite à Saint-Souplet, puis à Trilbardou ; il fut père de Victor Guyot, principal du Collège de Meaux, et aïeul de notre ancien collègue, Philibert Guyot, juge de paix à Etampes.

M. Berthelé donne l'histoire d'une famille de fondeurs qui travailla du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les Cavillier, dont un descendant représentant la neuvième génération exerce toujours son industrie à Carrepuits, arrondissement de Montdidier (Somme).

**M. L'ABBÉ GUYOT. — L'abbé Aubert, curé de Gousancourt et Viels-Maisons, et la Révolution. —**  
M. l'abbé Guyot commence aujourd'hui la lecture d'un

fort intéressant travail sur l'abbé Aubert, qui fut curé de Goussancourt, puis de Viels-Maisons et proscrit pendant la Révolution. Le compte-rendu en sera donné dans un prochain procès-verbal.

**M. J. HENRIET. — Note sur des Dessins trouvés dans des grottes et cavernes.** — M. le Président signale dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* une très intéressante communication relative à l'art primitif chez l'homme préhistorique.

A plusieurs reprises il a été fait, dans des grottes profondes, des découvertes de dessins, de gravures et de peintures présentant un grand intérêt au point de vue archéologique et non dépourvus de quelque habileté. Les sujets ainsi représentés se rapportaient à des objets et à des animaux remontant jusqu'à l'époque quaternaire et cette antiquité apparente rendait par cela même invraisemblable leur attribution à une époque aussi reculée.

La première découverte de ce genre a été faite en 1834 dans la grotte de Chaffaud, près de Civray, sur la rive droite de la Charente : c'était une gravure représentant deux biches tracées sur un bois de renne. Divers autres objets du même genre furent successivement trouvés dans plusieurs stations, mais c'est au Congrès de Montauban, en 1902, que la relation d'une série de dessins, de peintures et de gravures reproduits non plus sur des objets isolés, mais sur les parois de cavernes constituait une véritable révélation qui ouvrit un nouveau champ d'étude.

En 1895, M. Rivière avait signalé à « La Moulhe », commune de Tagac, sur le plafond et les parois d'une longue caverne, des dessins gravés représentant des équidés, des bisons, des rennes, etc.

En 1901, « aux Camburelles », même commune, dans un long boyau de 230 mètres de long sur une largeur de 1<sup>m</sup> 50 à 2 mètres, sur une hauteur variant de 0<sup>m</sup> 50 à 3 mètres, MM. Capitan et Breuil découvraient un grand



nombre de figures de dimensions diverses représentant des bovidés, des bisons, des antilopes de nombreuses têtes de chevaux.

Au « Font-de-Gaume », à un kilomètre des « Eyzies », à vingt minutes environ au-dessus de la vallée de la Beune, on signale des dessins analogues mais accentués par une bande de couleur noire d'environ un centimètre, circonscrivant l'animal.

D'autres découvertes analogues avaient été également signalées dans la grotte « Chabot », à Aigueze (Gard), et dans celle de « Pair-non-Pair », commune de Marcamp (Gironde).

Mais c'est dans la grotte d'« Altamira », province de Santander, que se trouve la plus curieuse et la plus variée des réunions d'intéressantes et de ravissantes gravures au trait, avec lignes en couleur qui évoquent un monde nouveau.

Comme le remarquait M. Salomon Reinach dans une conférence faite au Petit Palais en 1900, cet art quaternaire ne devait pas être à ses débuts ; son homogénéité permet de supposer un style fixé par un enseignement professionnel.

---

## SÉANCE DU 5 MAI 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, Hochard, Legrand, G. Henriet, Dubourg père, Dubourg fils, Minouflet, Vignon, l'abbé Guyot, l'abbé Rasset, Bataille, Chaloin, Perthuisot, le docteur Corlieu et Josse.

**Correspondance.** — L'Alliance Française sollicite un secours pour l'aider à son installation nouvelle dans les anciens locaux de l'Académie de Médecine. Nous regrettons que l'état de nos finances ne nous permette aucune libéralité en faveur de cette Société.

M. Hanus, professeur au Collège de Château-Thierry, par lettre de ce jour adressée à M. le Président donne sa démission de membre de la Société.

M. le Président rend hommage à M. Monnoyer, membres correspondant depuis 1889, décédé le 8 avril dernier.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4<sup>e</sup> trimestre, année 1903 ;
- 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LIV ;

- 3<sup>o</sup> *Bulletin de l'Alliance Française*, nos 93 et 96 ;
- 4<sup>o</sup> *Revue Cézanno'e*, septembre et décembre 1902 ;
- 5<sup>o</sup> *Annales de la Société archéologique et historique du Gâtinais*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres de 1904 ;
- 6<sup>o</sup> *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 113<sup>e</sup> volume ;
- 7<sup>o</sup> *Mémoires de la Société Eduenne*, 31<sup>e</sup> volume, année 1903 ;
- 8<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, tome LIII, année 1903 ;
- 9<sup>o</sup> *Table alphabétique générale des Publications de la Société d'archéologie Lorraine*, de 1849 à 1900 ;
- 10<sup>o</sup> *Bulletin trimestriel de la Société Dunoise*, avril 1904, n<sup>o</sup> 137 ;
- 11<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome XIII, n<sup>o</sup> 4 ;
- 12<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, février-mars 1904 ;
- 13<sup>o</sup> *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIII, n<sup>o</sup> 178 ;
- 14<sup>o</sup> *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XVI, année 1902, et tome XVIII, année 1904 ;
- 15<sup>o</sup> *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques* publiés par les *Sociétés savantes de la France*, tome IV, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 16<sup>o</sup> *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 2<sup>e</sup> livraison, année 1903 ;
- 17<sup>o</sup> *Petits Edifices historiques*, nos 117 et 118.

M. MAURICE HENRIET. — **Compte-rendu du dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.** — Le 42<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes s'ouvrit à la Sorbonne le 5 avril, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut. M. Henriet rend compte par ordre de date des diverses sections qu'il a visitées :

5 Avril (Section d'histoire et de philologie).-- Il signale de M. Bardy un travail sur la manière dont furent constitués au moyen-âge les surnoms et sobriquets ; de M. le chanoine Pothier sur les coutumes à l'époque des fondations des bastides dans le Midi ; de M. Lesort, une étude sur les archives du Clermontois, en Argonne, au château de Chantilly ; de M. Germain Lefèvre-Pontalis, une dissertation sur : des versets de forme prophétique relatifs à Jeanne d'Arc conservés dans deux manuscrits de Frois-

sart ; de M. Albert Roux sur l'installation à Montbelliard, en 1583, d'une imprimerie par Jacques Foillet.

(La suite de l'analyse du travail de M. Maurice Henriet est renvoyée au procès-verbal de la séance de juin.)

**M. L'ABBÉ GUYOT. — L'Abbé Aubert, curé de Goussancourt, de Vendières et de Viels-Maisons, et la Révolution.** — L'abbé Aubert (François-Victor), né à Dormans (alors diocèse de Soissons) en 1756, avait deux oncles curés au même diocèse, l'un M. Aubert à Goussancourt, et l'autre M. Rahaut à Chézy-l'Abbaye. Il eut un frère, Aubert, médecin à Château-Thierry, et un cousin imprimeur en cette même ville, Michel-Hippolyte Joly. L'abbé Aubert ne fut curé que de deux paroisses de notre arrondissement : Goussancourt et Vendières avec le desservice de Viels-Maisons, et c'est donc d'une figure toute locale que M. Guyot, curé d'Essômes, nous retrace les traits.

Notre collègue eut la bonne fortune, qui échoit aux chercheurs, de mettre la main sur les actes de baptême et d'ordinations de M. Aubert, sur ses notes de séminaire, sur tous ses papiers, passe-ports et certificats de l'exil durant la Révolution, sur son testament enfin, etc... et c'est avec tous ces documents authentiques qu'il reconstitue la notice biographique de l'abbé.

Nommé d'abord coadjuteur de son oncle et curé de Goussancourt après son ordination sacerdotale en 1780, M. Aubert fut un curé recommandable par sa doctrine, son zèle et sa piété.

Quand survint la Révolution, il modela sa conduite sur celle de son évêque, Mgr de Bourdeilles, et ne quitta sa paroisse, après avoir refusé le serment à la Constitution civile, qu'au dernier moment, contraint et forcé.

Il se fit donner un passe-port par le Directoire de Château-Thierry et demanda à se rendre à Lausanne (Suisse). Il partit en février 1793, après la mort de Louis XVI.

Ma's bientôt de Suisse, M. Aubert se rendit au diocèse de Liège, en Belgique, d'où les vicissitudes des armées, coalisées ou révolutionnaires, le forcèrent de s'enfoncer plus à l'est en Allemagne. Nous suivons les traces de ses pas au duché de Clèves, puis dans les diocèses de Cologne et de Paderborn. A la fin de 1794, le curé de Goussancourt arrive enfin dans le cercle de Souabe, en Bavière occidentale, chez le curé de Wallastein, l'excellent M. Riegger, et c'est chez lui qu'il demeure, sauf quelques petits voyages, pendant les six années suivantes.

Nous savons toute l'estime dont fut alors entouré M. Aubert, puisque le prince de Wallastein le nomma précepteur de ses enfants pour la langue française.

Mais Bonaparte victorieux, voulant aussi pacifier les consciences, avait signé avec le Pape le Concordat du 8 avril 1802. Le Sénatus-Consulte du 26 avril suivant accordait l'amnistie pleine à tous les émigrés. M. Aubert qui ne désirait qu'une chose, retourner au milieu de ses ouailles, dans la chère patrie, s'empressa d'en profiter et demanda un passe-port pour Vailly, dans l'Aisne. Le 23 novembre 1802, il est à Goussancourt où il donne sa première signature au registre de la paroisse... il est chargé successivement du service spirituel de Villers-Agron, Cierges et Neuville. En 1814, Monseigneur nomme M. Aubert curé de Vendières, avec plus tard la cure de Viels-Maisons, élevée à la seconde classe par les démarches du duc de Doudeauville, du château de Montmirail, très dévoué au curé et à la paroisse de Vendières. M. Aubert desservit encore La Celle, Marchais et l'Epine-aux-Bois... mais il résida toujours à Vendières qu'il aimait tant et donna, à la cure et à l'église de cette paroisse, un éclat qu'elles n'ont jamais retrouvé malgré les fondations qu'il fit en leur faveur. M. Aubert mourut le 18 mars 1830, plein de jours et de mérites, laissant à tous l'exemple d'une vie glorieuse et fidèle à tout son devoir, dans les circonstances pourtant si difficiles où elle se déroula.

## SÉANCE DU 2 JUIN 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, Pommier, G. Henriet, Perthuisot, Legrand, Vignon, abbé Guyot, abbé Rasset, Chaloin, Bataille, Minouflet, Hochard, Dubourg fils et Josse.

**Correspondance.** — La *Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* demande à faire l'échange de ses publications avec les nôtres ; réponse est faite que cette offre est acceptée.

La *Société Archéologique de Provence* ayant produit une demande semblable, même réponse a été faite.

M. l'abbé Rasset fait présent à la Société de douze haches en silex trouvées à Marchais en-Brie ; des remerciements lui sont adressés ainsi qu'à M. Hochard pour don fait d'un volume ayant pour titre : « Les archives de la ville de Strasbourg antérieures à 1780 ».

M. le Conservateur du Musée national de Saint-Germain-en-Laye ayant bien voulu, gratuitement, faire approprier et garantir de la rouille les armes et objets métalliques anciens donnés à la Société par feu M. Moreau, notre regretté président d'honneur, l'Assemblée lui vote ses plus vifs remerciements.

M. le Président rend hommage à la mémoire de M. Moreau Auguste, décédé Conseiller général de l'Aisne, en mai dernier, et déplore sa perte ; il était membre titulaire de notre Société depuis 1875.

**Ouvrages reçus :**

- 1<sup>o</sup> *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 114<sup>e</sup> volume ;
- 2<sup>o</sup> Notices, mémoires et documents publiés par la *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*, 21<sup>e</sup> volume, année 1903 ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mai et juin 1904 ;
- 4<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, avril et mai 1904 ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Section des Sciences économiques et sociales, Congrès des Sociétés savantes de 1903 tenu à Bordeaux ;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 7<sup>o</sup> Les Archives de la Ville de Strasbourg antérieures à 1790, don de M. Hochard, membre correspondant.

M. MAURICE HENRIET. — **Compte rendu du dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne (suite).** — *Mercredi 6 Août.* — C'est à une séance de la réunion des Beaux-Arts que M. Henriet assiste aujourd'hui. M. Scribe décrit plusieurs maisons de la Renaissance à Rambouillet ; M. Charbet parle de l'histoire de l'enseignement du dessin à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle ; M. Langlois, des bustes d'empereurs romains conservés à Sceaux et à Paris ; M. Thoison fait l'historique du théâtre de Fontainebleau et M. Jacquot des comédiens lorrains et surtout de la tragédienne Rancourt.

M. Parfouru lit un travail sur les tapisseries du Palais du parlement de Bretagne disparues à la Révolution ; M. Quarré-Reybourbon, sur le peintre de tableaux religieux Alphonse Colas, né à Lille ; M. Jadart, sur les artistes

rémois en tout genre et M. Emile Delignières, sur le peintre abbevillois Choquet.

*Jeudi 7 Août, dans la matinée.* (Section d'histoire et de philologie). — M. Parfouru raconte les aventures et les procès de M<sup>lle</sup> Bertignac qui tint les premiers rôles au xviii<sup>e</sup> siècle sur les théâtres de Rennes, Vannes, Guingamp ; M. Coquelle lit une communication sur l'ambassade du général Sébastiani à Constantinople, de 1806 à 1808 ; M. Léon Godifroy, sur le rapport des anciennes mesures dans la Somme avec le système métrique. Enfin M. Jadart charme l'assistance en lisant son étude sur le passage et le séjour de Henri IV à Reims en 1606.

*Même jour, l'après-midi.* (Section d'archéologie). — Il est question de l'architecture carolingienne que l'on retrouve dans douze édifices de l'Hérault ; de diverses églises construites un peu après l'an mil par les bénédictins de Marseille ; puis de l'épigraphie dans les cantons de Dun (Meuse), Granvillers et Estrées-Saint-Denis (Oise).

M. Joret communique un fer de pique, une boucle et divers objets en fer, lesquels rapprochés d'autres trouvailles antérieures servent à déterminer l'emplacement exact de la bataille de Formigny en 1450.

M. Henriet termine son compte rendu en parlant de sa visite aux Archives nationales, le 7 août et de la séance de clôture du Congrès qui eut lieu le lendemain, sous la présidence de M. Bayet, Directeur de l'Enseignement supérieur. Elle n'eut d'autre intérêt qu'un discours de M. Ermein, professeur à la Faculté de droit de Paris, sur la doctrine politique des physiocrates au xviii<sup>e</sup> siècle, les compliments et remerciements d'usage aux congressistes par le Président.

**M. LE PRÉSIDENT. — Rapport sur les Travaux de la Société en 1903.** — M. le Président commence par rappeler les noms des membres qui ont le plus honoré la Société depuis sa fondation, par leurs œuvres, leur savoir



et leur compétence. Puis il donne la nomenclature de tous les travaux que nous avons eu à examiner pendant l'année, dont l'analyse figure aux procès-verbaux de nos séances, il y ajoute le nom des auteurs et quelques mots sur leur objet. M. le Président termine en remerciant ces auteurs ainsi que les membres qui ont contribué au rangement et au classement de notre Bibliothèque et des objets composant notre petit Musée.

**M. J. HENRIET. — Dramas liturgiques et Mystères au Moyen-Age, par M. l'Abbé Marsaux.** — L'auteur ne veut parler que de ce qui se passait à Beauvais et dans les localités formant aujourd'hui le département de l'Oise. Les dramas liturgiques faisaient pour ainsi dire partie des offices. Ils se représentaient dans les églises, même avec le bas clergé et des prêtres pour acteurs. A Beauvais et à Senlis, aux matines de Pâques, on donnait des scènes de la Résurrection ; à Noël, l'adoration des Mages ; le lundi de Pâques, aux vêpres, Saint-Thomas l'incrédule et les pèlerins d'Emmaüs ; à Noël, Daniel et Balthazar.

Les Mystères se représentaient généralement au dehors des églises, dans les cloîtres, sur les parvis, les places publiques et avec d'autres acteurs que le clergé. On peut comprendre dans cette catégorie : la fête du Deposuit ou du Petit-Évêque, celles des Fous ou de l'Ane et de la fuite en Egypte.

Au nombre des Mystères, véritables pièces de théâtre exigeant une mise en scène plus ou moins importante, on remarque : le Mystère de Saint-Pierre, le Chevalier qui vend sa femme au diable, l'Annonciation, Joseph vendu par ses frères, la Lapidation de Saint-Étienne, la Vie de Saint-Roch, l'Hostie sacrée ou miracle des Billettes, Berthe et le roi Pépin, la Vie de Saint-Christophe, Sainte-Jeanne, Saint-Laurent, Sainte-Barbe, Vie de Saint-Alexis, Jeu de la vie et du martyr de Monseigneur Saint-Crépin et Crépinien, Miracle de Monseigneur Saint-Jacques.

Mais le Mystère qui obtint le plus de succès fut celui de la Passion que l'on commença à représenter vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que l'on reprend tous les dix ans à Oberammergar (Bavière), et qui fut joué le mois dernier à Nancy, avec grande mise en scène et très grand succès.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les Mystères tombèrent en décadence et furent remplacés par les Moralités. Ils se réfugièrent, faute d'acteurs, dans les théâtres de marionnettes. C'est là qu'on représenta : la Tentation de Saint-Antoine, Geneviève de Brabant, la Naissance de Notre-Seigneur, l'Adoration des Bergers, Judith, Samson, le Mauvais riche, l'Enfant prodigue, etc.

Ces théâtres de marionnettes sont à peu près abandonnés depuis 1870.

---

## SÉANCE DU 7 JUILLET 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Legrand, Poincier, Hochard, Doyen, Pommier, Leroux-Vignon, abbé Guyot, Vignon, Maillard, abbé Rasset, Dr Corlieu et Josse.

Sont excusés, MM. Minouflet, Chaloin et Perthuisot.

**Correspondance.** — M. Florange, expert en médailles, 21, Quai Malaquais, à Paris, demande des renseignements sur G. de Morrn, chevalier, bailli de Château-Thierry, dont les armes figurent sur un jeton en laiton qu'il possède. Répondu que les recherches faites n'ont rien fait découvrir sur ce personnage.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Historique des antiquaires de la Morinie*, 209<sup>e</sup> livraison ;
- 2<sup>o</sup> Notices, mémoires et documents publiés par la *Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche* ; 20<sup>e</sup> volume, année 1902 ;
- 3<sup>o</sup> *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai*, tome LVII, année 1902 ;

- 4<sup>o</sup> *Annales de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1903 ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochecouart*, tome 13, n<sup>o</sup> 5 ;
- 6<sup>o</sup> *Correspondance Historique et Archéologique*, n<sup>o</sup> 124-125, avril-mai 1904 ;
- 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, volumes 30 et 31, années 1903 et 1904 ;
- 8<sup>o</sup> *Revue de l'Histoire des Religions*, nos 145 et 146 ;
- 9<sup>o</sup> Conférences faites au Musée Guimet en 1903 ;
- 10<sup>o</sup> Le Jubilé du Musée Guimet, 25<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation ;
- 11<sup>o</sup> *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, année 1904, 2<sup>e</sup> trimestre ;
- 12<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, années 1902 et 1903, 1 volume ;
- 13<sup>o</sup> La Thiérache, *Bulletin de la Société Archéologique de Vervins*, tome 19, années 1899-1900 ;
- 14<sup>o</sup> *Annales du Musée national de Mexico*, tome 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 5, mars 1904 ;
- 15<sup>o</sup> *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1904, 1<sup>re</sup> livraison ;
- 16<sup>o</sup> Drames liturgiques et mystères du moyen-âge, par M. le Chanoine Marsaux ;
- 17<sup>o</sup> *Petits Édifices Historiques*, n<sup>o</sup> 119.

M. LEGRAND. — Note sur l'origine du nom de la rue du Ha-Ha, à Château-Thierry. — L'ancienne rue ou impasse du Ha-Ha fut incorporée dans la rue Vallée lors de la création de cette voie. D'où vient cette désignation de ha-ha ? D'une note de M. Barbey, insérée dans nos *Annales* de 1876, il résulte que, d'après le dictionnaire étymologique de M. Ponthieux, un ha-ha était une ouverture ménagée dans une barrière de haie et remplacée par un fossé recouvert de menus branchages dans lequel tombaient les animaux sauvages lorsqu'ils étaient chassés. Ce serait donc d'un piège de ce genre, établi par les habitants primitifs à l'endroit où fut la rue du Ha-Ha, que lui viendrait ce nom.

M. Legrand ne partage point à cet égard l'opinion de feu notre ancien Président, pour ces deux motifs : 1<sup>o</sup> il trouve peu probable qu'un mot, qui désignait une chose pour ainsi dire antihistorique, ait pu se perpétuer pendant plusieurs siècles jusqu'à la fondation de notre cité ; 2<sup>o</sup> il rappelle que jusqu'au x<sup>ie</sup> siècle les eaux de la Marne arrivaient jusqu'au carrefour du Beau-Richard et que l'emplacement de la rue du Ha-Ha étant alors immergé se trouvait peu propre à l'établissement de haies et de fosses pour la chasse.

L'auteur de la note cite deux autres acceptions de ce mot qui pourraient mieux convenir à notre rue que la précédente.

Ha-ha est un terme de fortification qui désigne un fossé creusé dans le palier d'un escalier, dans la cour d'une rampe ou du chemin d'accès d'une poterne.

C'est aussi, d'après le dictionnaire de Trévoux, le nom donné autrefois à Paris aux impasses ou culs-de-sac qu'on appelait : rues de ha-ha, expression de la surprise éprouvée par ceux qui s'y engageaient.

L'étymologie appliquée par M. Barbey à notre rue du Ha-Ha est bien savante, la deuxième et la troisième semblent beaucoup plus en rapport avec le caractère de nos aïeux.

**M. DOYEN. — Note sur des Carreaux de terre cuite avec dessins en relief, trouvés à Viels-Maisons. —** M. Doyen signale que son parent, M. Revel, maire de Viels-Maisons, lui a présenté quelques carreaux de terre cuite découverts sous le sol d'une pièce de sa maison. Les dessins de ces carreaux sont en relief, sans peinture ni vernissage, ce qui indiquerait le spécimen d'une industrie toute locale et l'œuvre d'un artiste patient qui a dû établir autant de moules que de carreaux.

La maison de M. Revel était autrefois le presbytère de Viels-Maisons et les dessins figurés sur les carreaux sem-

blent avoir été composés spécialement pour une demeure de ce genre. Le monogramme du Christ que présente l'un des carreaux, devait former le centre d'un tableau entouré de rosaces, de scènes champêtres dont une vache représentée sur un carreau formait un objet.

Il est à regretter que M. Doyen n'ait pu voir tous les carreaux enlevés, beaucoup ayant été brisés, il nous eut assurément fourni sur ce genre de carreaux avec dessins en relief des renseignements beaucoup plus complets.

**M. L'ABBÉ GUYOT. — Les Vitraux, fin du XV<sup>e</sup> siècle, de l'Eglise d'Essômes.** — Le compte rendu de cet intéressant travail sera donné sur un prochain procès-verbal.

**Décès de M. l'abbé Bahin.** — M. l'abbé Bahin est décédé à Soissons, chanoine de la Cathédrale, dans les premiers jours de juin dernier. Il fut pendant vingt-quatre ans archiprêtre de Château-Thierry où il a laissé de bons souvenirs. Il était membre titulaire de notre Société depuis 1881 et a présenté quelques communications fort intéressantes. M. le Président rend hommage à sa mémoire.



## SÉANCE DU 4 AOUT 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, Hochard, Maillard, Legrand, Leroux-Vignon, abbé Guyot, Minouflet et Josse.

### Ouvrages reçus :

- 1° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 138, juillet 1904 ;
- 2° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 97 ;
- 3° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet-août 1904 ;
- 4° *La Correspondance historique et archéologique*, nos 123 et 126 ;
- 5° Mémoires de la *Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, tome LXVII, année 1903 ;
- 6° *Kongl. Vitterhets historie och Antiquitets Academiens Manuskriftsblad*, Stockholm, 2 volumes, 1898-1899 et 1901-1902 ;
- 7° *Smithsonian Institution*, Washington 1902 ;
- 8° Séances du Conseil général de l'Aisne, session d'avril 1904 ;
- 9° *Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 208<sup>e</sup> livraison ;
- 10° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XIII, 1<sup>re</sup> livraison ;
- 11° *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tome XV ;

- 12° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, n° 69;
- 13° *Bulletin de la Société Les Amis des sciences et arts*, de Rochechouart, tome XIII, n° 6;
- 14° *Revue Cévenole, Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, 1903;
- 15° Recherche du champ de bataille où César défit les Nerviens, Atrébates et Veromanduens, l'an 57 avant J.-C., par Chamonin, 1900;
- 16° Fers à hosties, par M. le Chanoine Marsaux.

**M. MINOUFLET.** — **Note sur des monnaies anciennes trouvées à Montfaucon, par M. Meunier, et offertes à la Société.** — Il s'agit de 14 pièces de monnaie en bronze trouvées isolément en divers endroits et à des dates différentes, sur le territoire de Montfaucon. Sept de ces pièces ont pu être déterminées, en voici la désignation sommaire : deux doubles de Sedan, du duc de Bouillon (sans date); un double tournois du prince de Conti; un petit bronze, plus rare, du comte de Lewenstein, seigneur de Sedan, châtelain de Cugnon (1634); une pièce de deux sols de Louis XVI avec inscription en latin; un décime de la République frappé en l'an V; un sol également de la République, de l'an XIII.

Les sept autres pièces sont trop frustes pour pouvoir être classées.

**Excursion archéologique.** — L'Assemblée décide qu'une excursion archéologique sera faite par la Société, dans le courant de septembre, que MM. les membres sont invités à présenter, lors de la prochaine séance, leurs propositions pour le choix de cette excursion.

**M. L'ABBÉ GUYOT.** — **Les Vitraux réparés des XV et XVI<sup>e</sup> siècles, dans l'Église d'Essômes.** — Le compte rendu de ce travail, lu lors de la séance du 7 juillet dernier, n'a pu être donné qu'au procès-verbal de celle de ce jour.



C'est en 1892 que M. l'abbé Menu, alors curé d'Essômes, profitant d'un don assez élevé fait en vue d'exécuter des travaux nécessaires dans l'intérieur de l'église de cette paroisse, entreprit la restauration des verrières. Grâce à ce don et à une assez forte subvention de l'État, sept grandes verrières du xiv<sup>e</sup> siècle furent confiées à M. Leprévost, peintre-verrier à Paris.

On reproche aux restaurations exécutées le ton un peu uniforme des grisailles, néanmoins, elles sont généralement admirées et deux, dans la chapelle Saint-François, les plus anciennes verrières de l'église, sont fort remarquables et très bien restaurées.

Il est regrettable que l'État, pour la création projetée d'un musée de vitraux, ait enlevé moyennant 1.500 francs, onze beaux panneaux du xv<sup>e</sup> siècle représentant la légende de Saint-Augustin. Comme aucune suite n'a été donnée à ce projet de musée, des démarches sont faites et seront continuées auprès de qui de droit afin d'obtenir la réintégration de ces vitraux dans l'église d'Essômes.

Les Beaux-Arts demandèrent en outre, à la Fabrique, les anciens vitraux restant à l'église afin de les faire figurer à l'Exposition de 1900 ; quatorze panneaux furent envoyés. Ils ont été restaurés depuis à l'aide d'autres panneaux faisant suite aux mêmes sujets trouvés notamment dans deux fenêtres voisines de celle de M<sup>me</sup> Doërr.

Ces deux fenêtres menaçant ruines furent restaurées par M. Bonnot qui remplaça M. Leprévost décédé en 1902. Chacune d'elles compte seize panneaux où se trouvent représentées des scènes de la vie et de la Passion du Christ. Deux anges forment les panneaux du haut qui figurent le ciel, dans un des panneaux du bas se voient les armoiries d'Essômes.

M. l'abbé Guyot présente en outre les photographies des panneaux qui offrent le plus d'intérêt et termine son travail en rappelant l'idée de M. Varin que les verrières de l'église d'Essômes pourraient avoir été exécutées au

xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, par les artistes, auteurs d'autres verrières que l'on remarque dans diverses églises de l'arrondissement et notamment à La Ferté-Milon.

---

## SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1904

---

PRÉSIDENTICE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Leroux-Vignon, Legrand, abbé Rozelet, abbé Guyot, Poincier, Galinier et Josse.

**Correspondance.** — Lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du 16 août contenant le programme du 45<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes qui sera tenu à Alger en 1905. Lettre de M. Jovy, professeur au Collège de Vitry-le-François, relative à l'envoi d'un travail sur Château-Thierry. Lettre de M. Léon-Germain de Maily, à Nancy, réclamant son travail sur la discussion entre MM. Berthelé et Briet au sujet des inscriptions de la grosse cloche de Charly. Il sera donné satisfaction à M. de Maily le plus tôt possible.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, année 1904, nos 1 et 2;
- 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, année 1900;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 210<sup>e</sup> livraison;

- 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, année 1904, 1<sup>er</sup> trimestre;
- 5<sup>o</sup> *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille*, tome VI, 1902-1903;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin de l'Université de Lille*, 1904, n<sup>o</sup> 3;
- 7<sup>o</sup> *Revue Cévenole*, 1<sup>er</sup> semestre 1904;
- 8<sup>o</sup> *Annales du Musée national de Mexico*, tome 1<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 6;
- 9<sup>o</sup> *Petits Edifices historiques*, n<sup>o</sup> 120;
- 10<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n<sup>o</sup> 32, année 1904;
- 11<sup>o</sup> *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1903, nos 3 et 4;
- 12<sup>o</sup> Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des *Sociétés Savantes*, par MM. Esmein et Bayet, le 9 avril 1903;
- 13<sup>o</sup> Le Rétable de Maignelay, par M. le chanoine Marsaux.

**Projet d'Excursion archéologique.** — L'Assemblée décide que cette excursion aura lieu le samedi 24 septembre. On visitera : le vieux château de Ferc-en-Tardenois, l'église de cette ville et les environs si le temps le permet ; les ruines du château de La Ferté-Milon et les deux églises. Le programme détaillé de cette excursion sera envoyé en temps opportun aux membres de la Société.

**M. L'ABBÉ GUYOT. — M. le chanoine Bahin, curé-archiprêtre de Château-Thierry.** — M. l'abbé Bahin est né à Troënes, le 27 novembre 1826, d'une famille de cultivateurs ; il fit ses premières études au Séminaire d'Oulchy-le-Château. Ordonné prêtre le 25 mai 1850, il fut envoyé à Château-Thierry comme vicaire, aumônier de l'Hôtel-Dieu et curé de Blesmes ; puis devint successivement curé de Mareuil-en-Dôle, de Frières-Faillouël, ensuite doyen du Câtelet, de Marle ; enfin le 21 décembre 1879 il parvint à la cure et à l'archiprêtré de Château-Thierry. Il y resta jusqu'en mai 1903, époque à laquelle sa santé l'obligea de songer à la retraite et d'accepter un

canonicat à la cathédrale de Soissons ; c'est là qu'il mourut le 31 mai 1904, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

M. l'abbé Bahin était un prêtre suffisamment distingué, homme de bonne société sans être mondain, populaire avec dignité, attaché à ses devoirs sans fanatisme. Il était aussi très prudent et a su, en des temps difficiles, éviter tout conflit avec les autorités.

Notre ancien archiprêtre était fort aimé dans les diverses paroisses où il exerça son ministère. C'est ainsi que comme doyen de Marle il obtint 61,000 francs de souscriptions pour rebâtir l'église détruite par la foudre. Qu'à Château-Thierry il recueillit des dons plus importants encore et qui s'élevèrent à 250,000 francs pour réparer et embellir Saint-Crépin, notamment pour l'ornementation artistique du maître-autel qui fut restauré pour ses noces d'or, le 5 juin 1900.

Comme délégué cantonal au Câtelet, M. l'abbé Bahin obtint les palmes académiques et c'est à bon droit qu'il ornait parfois sa boutonnière d'un ruban violet.

M. l'abbé Bahin était membre titulaire de notre Société depuis 1881 ; absorbé par les soins divers de son ministère, il ne s'occupait que peu de nos études quoique s'y intéressant beaucoup. Cependant on lui doit : une notice sur l'abbé Blanchard, ancien curé de Nogent-l'Artaud, et un travail sur les anciens curés de Saint-Crépin de Château-Thierry de 1582 à nos jours.

**M. F. HENRIET. — Note sur le rétable de Maignelay de M. l'abbé Marsaux.** — Au nombre des publications reçues le mois dernier par notre Société, nous signalerons une intéressante étude sur le rétable de l'Eglise de Maignelay (Oise), que l'auteur, notre distingué collègue M. l'abbé Marsaux a eu l'amabilité de nous envoyer. Cette brochure est extraite des *Annales* de la *Société historique de Clermont*, Société de fondation récente avec laquelle nous sommes tout disposés à échanger nos Bulletins.

M. l'abbé Marsaux nous donne, dans cette plaquette, une description détaillée du rétable et des quatre volets peints qui le ferment. Ce morceau curieux date, suivant l'auteur, de la fin du xv<sup>e</sup> ou du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Des juges compétents le croient de l'Ecole brabançonne. Il comporte neuf sujets dont cinq de petites dimensions, trois sujets de proportions plus grandes dans la travée médiane, et la scène de la Crucifixion dans la partie supérieure. Deux photogravures permettent de suivre pas à pas la description de M. l'abbé Marsaux dont nous connaissons tous la science iconographique. Cette intéressante étude nous rappelle que nous possédons aussi, non loin d'ici, à Fromentières, canton de Montmirail (Marne), un monument analogue, qui, nous en sommes certains, n'a pas échappé à l'attention de nos collègues de l'Académie de Reims.

---

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, abbé Guyot, abbé Rozelet, abbé Rasset, Maillard, Petit, Leroux-Vignon, Legrand, Hochard, Dubourg fils, Dubourg père, Minouflet et Josse.

**Correspondance.** — Lettre de M. le Sous-Préfet annonçant que le Conseil général avait accordé, pour 1905, une subvention de 200 francs à notre Société. Remerciement de M. le Sous-Préfet d'être admis à la Société et excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, août-septembre 1904 ;
- 2<sup>o</sup> Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Troyes et à Provins, en 1902 ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, septembre et octobre 1904 ;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, août 1904 ;
- 5<sup>o</sup> *Bulletin de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3<sup>e</sup> trimestre 1904 ;

6<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'études de la ville de Draguignan*, t. XXIII, années 1900-1901 ;

7<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XXVI, année 1903.

M. L'ABBÉ RASSET. — **Notice sur le culte de la Fontaine Saint-Frémis, à Marchais-en-Brie.** — La fontaine Saint-Frémis se trouve au sud du village de Marchais-en-Brie dans un terrain communal contigu, vers l'est au chemin de grande communication n<sup>o</sup> 20 et à l'ouest au chemin de Pomesson. Les eaux, peu abondantes, sont captées dans une sorte de niche en maçonnerie, puis recueillies dans un petit abreuvoir d'où elles se déversent dans un lavoir public. Ces eaux paraissent provenir, par infiltration, du plateau assez étendu qui se trouve à droite du Petit Morin.

La fontaine Saint-Frémis était honorée d'un culte qui a persisté ; elle passait pour avoir la vertu de guérir les maux d'yeux, les paralysies, les frémissements des membres, les fourmillements, les crampes et les maladies de la peau. On peut voir une adaptation populaire entre le nom de Saint-Frémis et les infirmités dont on cherche la guérison dans les eaux de la fontaine.

Une chapelle de l'église de Marchais est dédiée à Saint-Frémis ; on y a vu, jusqu'en 1874, une vieille statue d'évêque représentant ce saint, qui n'est point le patron de la paroisse, c'est Saint-Martin. On ne trouve point Saint-Frémis dans les « Bollandistes », mais seulement dans la table des « Petits Bollandistes ». Il doit s'agir de Saint-Firmin, premier évêque d'Amiens, dont le nom a été altéré par des transpositions et des retranchements de lettres.

Ce dernier était fils de Firminus, noble habitant de Pampelune (Espagne) ; il fut évêque missionnaire, évangélisa d'abord sa ville natale, puis vint en Gaule pour prêcher la foi chrétienne ; il séjourna plus ou moins longtemps à Agen, au pays des Arvernes, dans l'Anjou et en



divers points de la Normandie. S'étant rendu à Beauvais pour soutenir les chrétiens persécutés par le gouverneur romain, il fut flagellé et retenu en prison jusqu'à la mort de ce magistrat. Il vint ensuite à Amiens où il baptisa trois mille personnes et guérit plusieurs malades ; il se répandit dans les environs jusque Boulogne-sur-Mer et parcourut une partie du Ponthieu. De retour à Amiens, il fut tracassé par deux gouverneurs romains ; accusé par un prêtre du temple de Jupiter on l'enferma dans une étroite prison ; les Amiénois ayant réclamé sa liberté, l'un des gouverneurs le fit décapiter en secret dans son cachot, le 25 septembre des premières années du II<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Trajan.

Son culte se répandit aussitôt dans le pays et dans les diocèses voisins et jusqu'en Angleterre. Son nom est donné aux fontaines dans beaucoup de localités, ce qui indiquerait que, dans ses nombreuses courses apostoliques, l'évêque d'Amiens se serait arrêté en ces endroits.

La chapelle Saint-Frémis, dans l'église de Marchais-en-Brie, indique un pèlerinage comme il y en avait tant au moyen-âge. On l'invoquait, pour Saint-Firmin, contre toutes les maladies dont guérissait la fontaine et qui sont désignées plus haut.

En résumé, M. l'abbé Rasset dit que la fontaine Saint-Frémis de Marchais-en-Brie indique une des premières prédications de l'Évangile dans notre pays dès le II<sup>e</sup> siècle, qu'elle est en outre un monument de la religion primitive, peut-être préhistorique, en raison des silex taillés et polis trouvés auprès et dans les environs. Il ajoute qu'il serait bon que cette fontaine fût distinguée par un monument, lequel pourrait aussi rappeler que là et dans le voisinage s'est livrée la bataille de Montmirail.

**M. J. HENRIET. — A propos d'un Liard. — Histoire du Liard.** — C'est en remarquant un liard qui se trouvait dans un certain nombre de pièces de monnaie diverses

remises à la Société que notre honorable Président conçut l'idée de ce travail. La dénomination de liard s'appliquait tout d'abord à une petite monnaie divisionnaire de cuivre ou de laiton représentant le tiers d'un sol ou trois deniers.

Cette monnaie s'appelait « liard » ou « Hardy », du roi Philippe le Hardy qui la fit battre et où il était représenté armé d'une épée. Pour certains, c'était un preux armé de la « cote hardie »; pour d'autres, le mot liard dérive du basque « Abérea » ou « arclia » ou encore du latin « ardere »; liars ou liards, abréviation de argent noir ou brûlé.

En 1654, Louis XIV ayant besoin d'argent démonétisa le liard et le double, pièces décriées, et autorisa Blandin, bourgeois de Paris, à frapper le liard dans tout le royaume. Des conditions assez minutieuses lui furent imposées ainsi qu'une certaine redevance; le célèbre Jean Varin grava les coins du nouveau liard. Cette monnaie, dont la valeur réelle était inférieure à la valeur nominale, ne fut acceptée qu'avec répugnance, et Blandin dut se pourvoir à maintes reprises pour vaincre cette résistance. Il devait achever sa frappe en deux ans et demi, mais en raison des difficultés qu'il approuva, son privilège fut prolongé de quatre mois et cessa en décembre 1657.

L'abondance des liards en amena la dépréciation; leur valeur de trois deniers tomba à deux, puis à un, elle ne reprit celle de trois deniers qu'à l'émission de 1694. Elle fut maintenue jusqu'à la suppression du liard lors de la refonte générale des anciennes monnaies sous le règne de Napoléon III.

M. L'ABBÉ MARS AUX, vicaire général à Beauvais. — **Note sur plusieurs Fers à hosties.** — La petite brochure dont M. l'abbé Marsaux nous fait hommage est extraite du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de la Mayenne* (1<sup>er</sup> trimestre de 1904).

Elle donne les dessins et la description de deux fers à hosties.

Le premier comprend quatre hosties dont deux grandes et deux petites ; l'une des grandes représente la « Crucifixion » et l'autre le « Portement de la Croix » ; sur l'une des petites on voit aussi la « Crucifixion », mais plus simple que sur la grande et avec moins d'ornements, la seconde représente l' « Agneau de Dieu » surmonté d'une croix. Ce fer paraît être du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le second plus simple et plus ancien que le précédent donne également deux grandes hosties et deux petites. L'une des deux grandes représente le « Christ en Croix » et l'autre la « Descente de Croix » ; l'une des petites, offre la « Crucifixion » d'une manière très sommaire, la seconde le monogramme du Christ, I h S, en lettres gothiques.

M. L'ABBÉ RASSET fait don à la Société de silex soit taillés soit polis, trouvés par lui à Marchais.

---

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, F. Henriet, Maillard, Legrand, Doyen, abbé Guyot, Leroux-Vignon, Bataille, Lacouloumère, sous-préfet, Dubourg père et Josse.

**Correspondance.** — M. le Président donne lecture d'une lettre de l'administration de l'Exposition de Saint-Louis annonçant qu'une médaille en argent nous était décernée en commun avec quatre autres Sociétés de notre région.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *La Correspondance historique et archéologique*, nos 127 et 128 ;
- 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, année 1902-1903 ;
- 3<sup>o</sup> *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 4<sup>e</sup> trimestre 1904 ;
- 4<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochemouart*, tome XIV, n<sup>o</sup> 1 ;
- 5<sup>o</sup> *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, octobre 1904 ;
- 6<sup>o</sup> *Bulletin de l'Académie Delphinale*, année 1903 ;

- 7<sup>o</sup> Congrès archéologiques de France, Séances générales tenues à Agen et à Auch en 1901 ;
- 8<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, tome VIII, n<sup>o</sup> 12 bis ;
- 9<sup>o</sup> *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1903 ;
- 10<sup>o</sup> *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, année 1904, t. XVIII, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> livraisons ;
- 11<sup>o</sup> *Bulletin du Musée national de Mexico*, tome I, nos 10 à 12 ;
- 12<sup>o</sup> *Annales du Musée national de Mexico*, tome I, n<sup>o</sup> 7 ;
- 13<sup>o</sup> *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 31<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> livraison ;
- 14<sup>o</sup> *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, année 1904 ;
- 15<sup>o</sup> Bibliographie générale des Travaux historiques et archéologiques, par Robert de Lasteyrie, 1901-1902 ;
- 16<sup>o</sup> *Bulletin de la Société Dunoise*, n<sup>o</sup> 139, octobre 1904 ;
- 17<sup>o</sup> *Petits Edifices historiques*, n<sup>o</sup> 121 ;
- 18<sup>o</sup> *Bulletin de l'Alliance française*, n<sup>o</sup> 98 ;
- 19<sup>o</sup> Le Clergé natif de l'arrondissement de Château-Thierry, par M. l'abbé Guyot, membre titulaire ;
- 20<sup>o</sup> Armorial des Lieutenants des habitants de Reims, par Ch. Givelet, offert par M. Jadard, de Reims.

Une ammonite, don de M. Maurice Henriet.

**M. FRÉDÉRIC HENRIET. — Supplément au Catalogue du Musée de Château-Thierry.** — Notre collègue, M. Frédéric Henriet, a donné communication du *Supplément au Catalogue du Musée de Château-Thierry* qu'il a publié en 1900.

Du mois de janvier 1901 jusqu'à ce jour, quarante ouvrages sont venus accroître notre collection municipale. Plus de la moitié de ces ouvrages, soit exactement vingt-quatre, ont été donnés par M. Jules Maciet qui ne s'est pas montré moins généreux à l'égard de la bibliothèque de la Ville, qui prend, grâce à lui, une réelle importance,

Il devenait nécessaire de décrire et de répertorier les nouveaux objets entrés dans le Musée par mesure conservatoire, comme dans l'intérêt du public. C'est ce qu'a fait

M. Henriet dans les pages dont il nous a lu les fragments qui lui ont paru devoir nous offrir quelque intérêt.

**Échange de publications.** — L'Assemblée décide que l'échange de nos publications contre celles de la Société Spéléologique est autorisée.

M. DOYEN. — **Notes sur la légende de la Dame Blanche, sur les pierres et monuments mégalithiques des environs de Neuilly-Saint-Front.** — Ce travail ne figurait pas à l'ordre du jour de la Séance, mais M. Doyen y assistant a demandé d'en faire lecture par anticipation. Il sera porté à l'ordre du jour de décembre et le procès-verbal de la Séance en contiendra l'analyse.

M. DUBOURG père nous présente un ouvrage avec planches, sur l'ancien château de Fère-en-Tardenois et celui de Nesles-en-Dôle, par MM. l'abbé Poquet et Delbarre; des remerciements lui sont adressés pour cette intéressante communication.

---

## SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1904

---

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

---

*Membres présents* : MM. J. Henriet, Lacouloumère, G. Henriet, Moyat, abbé Guyot, Pommier, Legrand, Dubourg père, Maillard, abbé Rasset, Leroux-Vignon, Bataille, Minouflet et Josse.

**Correspondance.** — M. le Président annonce que M. Lacouloumère, sous-préfet, a fait don à notre Société de divers ouvrages dont il est l'auteur, ils ont rapport aux antiquités de la Vendée ; un compte rendu en sera fourni.  
— Remerciements à l'auteur.

### Ouvrages reçus :

- 1<sup>o</sup> *La Correspondance historique et archéologique*, n<sup>o</sup> 129, septembre 1904 ;
- 2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n<sup>o</sup> 33, 2<sup>e</sup> trimestre 1904 ;
- 3<sup>o</sup> *Bulletin du Musée national de Mexico*, tome I, n<sup>o</sup> 9 ;
- 4<sup>o</sup> *Annales du Musée national de Mexico*, tome I, nos 8 et 9 ;
- 5<sup>o</sup> *Petits Édifices historiques*, n<sup>o</sup> 122 ;
- 6<sup>o</sup> *Revue de l'Histoire des Religions*, nos 147, 148 et 149 ;
- 7<sup>o</sup> *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, 29<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons ; 30<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> livraison ; 31<sup>e</sup> année, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> livraisons ;

- 8<sup>o</sup> Pour quelles raisons et à quelle date La Fontaine cessa-t-il d'être Maître des Eaux et Forêts ? par M. Jovy, président de la Société archéologique de Vitry-le-François, 1904 ;
- 9<sup>o</sup> *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, t. XIV, année 1899-1900 ;
- 10<sup>o</sup> Histoire de la Caricature française, offert par M. Jules Henriet.

*Ouvrages offerts par M. Lacouloumère :*

- 1<sup>o</sup> L'Époque de Bronze dans la Vendée maritime ;
- 2<sup>o</sup> Découverte d'une Station de Silex taillés de l'époque moustérienne ;
- 3<sup>o</sup> Les Mégalithiques de Brétignolles ;
- 4<sup>o</sup> La Découverte de Pierre Folle ;
- 5<sup>o</sup> La Découverte du Plessis ;
- 6<sup>o</sup> Mise au point du Château-Fort de Saint-Nicolas de Brem ;
- 7<sup>o</sup> La Grotte du Péage et les Grottes à puits ;
- 8<sup>o</sup> L'Homme préhistorique ;
- 9<sup>o</sup> Le Cœur vendéen.

Est décidé l'échange de nos publications avec la *Société historique et archéologique* de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.

M. MAURICE HENRIET. — **Les fonctions forestières de La Fontaine.** — M. Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François, a produit une brochure sur « La Fontaine, Maître des Eaux et Forêts ». M. Maurice Henriet nous présente un travail sur le même objet où il nous dit d'abord ce qu'étaient ces fonctions forestières sous l'ancien régime ; qu'elles étaient transmissibles et héréditaires. Aussi, quand notre Fabuliste se maria, en 1647, son père, pour lui créer une position, lui céda-t-il un des offices particuliers des eaux et forêts dont il était titulaire au baillage de Château-Thierry ; mais il n'eut la charge entière que lorsqu'il en hérita, dans la suite, au décès de son père.

C'est en 1656, alors que le duché-pairie de Château-



Thierry fut cédé à la maison de Bouillon que la maîtrise des Eaux et Forêts cessa d'exister. Le remboursement du prix de l'office donna lieu à de nombreuses difficultés ; La Fontaine peu apte, par tempérament, à surveiller tous les détails inhérents à ses fonctions, fut rendu responsable des pertes que sa négligence et celle également de ses sous-ordres avaient causées et c'est seulement en 1669 qu'il reçut la solde du prix de sa charge.

M. MOYAT LUCIEN. — **Excursion Archéologique du 24 Septembre 1904.** — Notre jeune collègue a rendu compte de cette excursion avec le véritable talent d'un maître. Il n'a rien oublié, soit au point de vue archéologique, soit historique et soit même humoristique.

Il a parlé de l'ancien prieuré de Coincy, de la hottée du Diable, des ruines gothiques d'une ferme à Armentières, de l'antiquité d'Oulchy-le-Château, des quelques restes de l'abbaye de Val-Chrétien et du château de Fère, premier but de l'excursion.

Commencé en 1206, par Robert de Dreux, petit-fils de Louis le Gros, cet édifice fut achevé en 1239, par Jean le Roux, l'un de ses descendants, et il passa, par suite d'alliance, à la famille de Châtillon. Il en sortit et devint la propriété de François Ier en 1483, qui en fit cadeau au duc de Montmorency. A cette époque, le château fut en partie transformé, de gothique il devint renaissance selon le goût du jour. En 1779, il appartenait à Philippe d'Orléans dit Égalité qui ne le fit pas entretenir ; la Révolution acheva de le dévaster dans la suite. Néanmoins ce qui en reste est encore bien digne de fixer les regards des archéologues et des artistes.

M. Moyat nous signale ensuite l'église de Mareuil-en-Dôle avec un porche assez curieux, puis la tour de Nesles (Seringes-et-Nesles), qui n'a rien de commun avec celle qu'a célébrée Alexandre Dumas. C'est le reste d'un petit château-fort bâti par un Robert de Dreux, parent de celui

dont il vient d'être parlé au sujet du château de Fère. Il continue en mentionnant quelques curiosités que l'on remarque aux abords de Fère et dans cette ville, notamment l'église et le petit musée de M. Hochart, l'un des nôtres.

La seconde partie de l'excursion termine le travail de notre collègue, dont le but était La Ferté-Milon. Ce sont les deux églises et les ruines du vieux château qui ont attiré notre attention ; on ne pourrait, à cet égard, que redire ce que contiennent nos *Annales*.

**M. L'ABBÉ GUYOT. — Les Archives de la paroisse Saint-Crépin de Château-Thierry et les Cloches de l'Église.** — M. l'abbé Guyot a commencé la lecture de son intéressant travail sur ces deux objets, il sera terminé à l'une des prochaines séances, c'est alors que le compte rendu en sera donné.

**Admissions.** — Sont admis comme : membre titulaire, M. Rivet, Principal du Collège de Château-Thierry, sur la présentation de MM. Legrand et Josse ; membres correspondants, M. Mutel, propriétaire, Avenue de Soissons, présenté par MM. Chaloin et Josse ; M. Vauthier, Directeur de la Société du gaz, sur la présentation de MM. J. Henriet et G. Henriet.

---

# TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1904

FERMETURE  
DE  
L'ÉGLISE DU CHATEAU  
A CHATEAU-THIERRY

---

Notre collègue M. Maillard a entrepris le classement des Archives de l'Eglise Saint-Crépin. La peine qu'il prend au profit de la paroisse de notre ville n'est pas perdue pour la Société Archéologique, puisque nous pourrions désormais exploiter très facilement un nouveau filon de notre histoire locale.

Pour donner une idée des documents que nous trouverons dans les papiers de Saint-Crépin, j'ai pensé qu'il y aurait quelque intérêt à donner intégralement le texte du procès-verbal de fermeture de l'église de Notre-Dame du Château en 1791, à l'époque où d'importants remaniements étaient opérés dans les circonscriptions des paroisses par l'évêque constitutionnel de Marolles.

La pièce dont copie va suivre est une expédition délivrée à la paroisse de Saint-Crépin par le secrétariat de la Municipalité de Château-Thierry. Elle est d'autant plus importante comme document de l'histoire de la ville, que les registres de l'Hôtel de Ville de cette époque ont été perdus ou détruits.

MAURICE HENRIET.

**Extrait des Minutes du Secrétariat de la Municipalité  
de la Ville de Château-Thierry**

---

« Cejourd'hui, premier août mil sept cent quatre-vingt-onze, neuf heures du matin, nous, Jean-Simon Crapart, maire (1), Jean-François-Nicolas Mangin (2) et Philippe-Robert Boudinet (3), officiers municipaux de la commune de Château-Thierry, en exécution de la loi du 4 mai 1791 (4) sur un décret de l'Assemblée nationale du 28 avril dernier portant circonscription des paroisses de Château-Thierry et réunion des trois paroisses de Saint-Crépin, du Château et de Saint-

(1) Jean-Simon Crapart était marchand de fers et chevalier de la Compagnie de l'Arquebuse vers 1785 (*Annales*, 1898, p. 92). — Il fut un des 27 Jurés du district de Château-Thierry pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1793 (*Annales*, 1883, p. 21). — Il est question à plusieurs reprises d'un Crapart dans les procès-verbaux de la Société populaire de Château-Thierry en l'an II de la République (*Annales*, 1881, p. 198, 223 et 232).

(2) Jean-François-Nicolas Mangin était procureur. Vers 1785, on le trouve secrétaire de la Compagnie de l'Arquebuse (*Annales*, 1898, p. 92). Il est question d'un Mangin dans les procès-verbaux de la Société populaire de Château-Thierry en l'an II de la République (*Annales*, 1881, p. 226 et 253). — Un certain Mangin, secrétaire-greffier du Conseil, faisait partie du Comité permanent de la Compagnie des Volontaires de la Jeunesse de Château-Thierry en 1789 (*Annales*, 1884, p. 54 et 56).

(3) Parmi les habitants de Château-Thierry qui, en 1757, demandaient la permission de former une compagnie de fusilliers, figure un Robert Boudinet, qui est nommé lieutenant de cette compagnie le 18 août 1759 (*Annales*, 1881, p. 73 et 74).

(4) L'Abbé Hébert cite dans son manuscrit de l'*Histoire de Château-Thierry* (tome II, p. 347 de la copie appartenant à notre Société) un arrêté du Directoire du département de l'Aisne, du 12 avril 1791, pris sur la délibération de la Municipalité de Château-Thierry du 29 octobre 1790, appuyée de l'avis du Directoire du district, du 1<sup>er</sup> février 1790, et de celui de l'Evêque du département, du 3 avril 1790. Nous n'avons pas plus trouvé dans les archives de l'Hôtel de Ville la délibération du 29 octobre que la minute du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 1791.

Martin (1), pour ne former à l'avenir qu'une seule paroisse, qui sera desservie dans l'église de Saint-Crépin, et qui comprendra tout le territoire desdites paroisses réunies, sommes partis de la maison commune assistés du secrétaire-greffier de la municipalité (2) et accompagnés d'un détachement de soixante hommes de la garde nationale sous le commandement de M. Levoirier (3), capitaine, à l'effet de prendre le clergé en l'église Saint-Crépin de cette ville.

« Arrivés en ladite église, le clergé est parti processionnellement ; il s'est rendu avec nous, le détachement de la garde nationale et un grand nombre d'assistants en l'église de la ci-devant paroisse du Château, où étant arrivés, avons trouvé les portes de ladite église ouvertes. Claude-Martin Lefèvre, domestique de M. Sutil, prieur curé de ladite paroisse (4),

(1) Si la paroisse du Château a été purement et simplement supprimée et fermée, il n'en a pas été de même de l'église Saint-Martin. Cette dernière fut conservée comme oratoire ; le curé de Saint-Crépin devait y envoyer tous les dimanches et les jours de fêtes un vicaire chargé d'y célébrer la messe et d'instruire les fidèles, mais sans pouvoir y exercer aucune fonction curiale. Voir abbé Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, tome II, p. 241.

(2) Ce secrétaire-greffier, ainsi que le révèle la suite du procès-verbal, était A. P. Truet. Il est question d'un Truet dans les procès-verbaux de la Société populaire de Château-Thierry en l'an II de la République. (*Annales*, 1881, p. 238).

(3) Charles Guillaume Le Voirier, avocat au Parlement, exerçant ès sièges royaux de Château-Thierry, avait été nommé, le 2 septembre 1789, capitaine aide-major de la Compagnie des Volontaires de la Jeunesse de Château-Thierry (*Annales*, 1884, p. 53 et suiv.). Ce même Le Voirier, qualifié assesseur du Juge de paix à Château-Thierry, figure parmi les 27 jurés du district de Château-Thierry pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de 1793. (*Annales*, 1883, p. 21.)

(4) Michel-Jacques Sutil, bachelier en droit de la Faculté de Paris, appartenait à l'ordre de Prémontré, qui possédait l'abbaye de Val-Secret. Thibaut, comte de Champagne, en donnant Val-Secret aux prêtres de Prémontré, avait exigé que l'abbé fit desservir par ses chanoines la paroisse du Château. Voir sur ce point une étude du D<sup>r</sup> Corlieu dans les *Annales* de 1887, p. 239. — L'abbé Sutil était déjà prieur curé de Notre-Dame du Château en 1763. On le voit figurer avec cette qualité et celle de « prédicateur du roi », dans un acte par lequel il

s'est présenté et nous a dit que le sieur Lenfant (1), prêtre, ci-devant Cordelier (2) de la maison de cette ville, était dans la sacristie, pour remplacer et répondre pour M. Sutil, qui était indisposé et maintenant dans son lit.

« Nous nous sommes en conséquence transportés dans la sacristie de ladite église, où nous avons trouvé ledit sieur Lenfant, qui nous a aussi annoncé l'indisposition dudit sieur Sutil, et après lui avoir fait part de notre mission sur l'exécution de la loi ci-devant datée dudit jour 4 mai dernier, portant réunion de ladite paroisse du Château à celle de Saint-Crépin, ledit sieur Lenfant pour ledit sieur Sutil nous a remis :

1° Une liasse d'anciens registres de baptêmes et sépultures de la ci-devant paroisse de Notre-Dame de Château-Thierry, les derniers étant ceux de la présente année mil sept cent quatre-vingt-onze, ceux-ci arrêtés sur chacun par nous, maire et officiers municipaux (3); ensuite avons remis tous lesdits registres à M. Ravaux (4), qui s'en est chargé;

2° La clef du cimetière de ladite église de la ci-devant

renonce à la fonction d' « écolâtre dans le Collège ou dans les écoles » de Château-Thierry. (*Annales*, 1882, p. 55.) Il avait prêté serment à la Constitution civile du clergé.

(1) Le Père Lenfant était un prêtre assermenté.

(2) Sur l'ancien couvent des Cordeliers, voir une étude de M. Barbey dans les *Annales* de 1880, p. 35.

(3) La liasse des registres de Notre-Dame est conservée dans les archives de l'état-civil de l'Hôtel de Ville de Château-Thierry. A la date du 1<sup>er</sup> août 1791, nous avons en effet lu cette mention : « Arrêté par nous, maire et officiers municipaux de la ville de Château-Thierry, au desir de notre procès-verbal de ce jourd'hui 1<sup>er</sup> août 1791. Signé : Mangin, Crapart ». A la suite de cette clôture, aucun acte n'a plus jamais été inscrit. Les registres de la paroisse Saint-Martin contiennent à la même date une mention analogue, ce qui établit que les deux paroisses ont été supprimées le même jour. Toutefois, les actes de baptêmes, d'inhumations et de mariages ont continué à être inscrits sur les registres ainsi clôturés jusqu'à la fin du mois de décembre de l'année courante 1791.

(4) L'abbé Ravaux, assermenté, desservait la paroisse de Saint-Crépin pendant l'absence de l'abbé Thirial, curé, retenu à l'Assemblée nationale. Voir une étude du D<sup>r</sup> Corlieu aux *Annales* de 1898, p. 231.

paroisse du Château, remise en même temps au secrétaire-greffier qui s'en est chargé.

« Ledit sieur Lenfant pour ledit sieur Sutil nous a déclaré qu'il y avait un calice avec sa patène en argent et un soleil aussi en argent et vermeil, que ledit sieur Sutil a fait faire et payés de ses propres deniers au sieur Brisbart, marchand orfèvre en cette ville, attendu qu'il n'y a point de fabrique ni de biens affectés pour l'entretien de ladite ci-devant église du Château; que par cette raison, ledit sieur Sutil avait cru pouvoir s'emparer de ces objets qui sont chez lui, ainsi que des vases en argent pour les saintes huiles, et d'un ciboire aussi en argent, laquelle déclaration nous avons reçue pour y avoir tel égard que de raison.

« Ensuite nous avons décrit les objets qui se sont trouvés dans la sacristie : Un surplis, une aube, un rochet, une croix en cuivre, une table sur laquelle est un tapis, lesquels objets sont en évidence; un buffet de bois de chêne à deux portes, à deux battants, fermant à clef; dans un côté que nous avons fait fermer avec la clef remise au secrétaire greffier, avons à la réquisition de M. Mangin, officier municipal faisant les fonctions de procureur de la commune ainsi qu'il est ci-devant dit, apposé un scellé sur la serrure dudit côté du buffet, en une bande de papier aux deux extrémités de laquelle avons sur de la cire rouge empreint le cachet de la municipalité; un autre petit buffet de bois de chêne au-dessus de celui dont est ci-devant parlé; ouverture faite des portes d'icelui, il ne s'y est rien trouvé.

« Avons aussi remarqué dans ladite sacristie, une autre petite armoire dans laquelle il ne s'y est trouvé que quelques livres romains à l'usage de la ci-devant église du Château.

« Les objets ci-dessus décrits en évidence ont été laissés à la charge et garde dudit Lefèvre qui s'en est chargé, ainsi que de nos scellés, et a promis de tout représenter lorsqu'il en sera requis.

« Avons aussi apposé nos scellés sur la serrure de la porte du clocher de la ci-devant église du Château en une bande



de papier aux deux extrémités de laquelle avons empreint sur de la cire rouge le cachet de la municipalité, et la clef de la serrure de ladite porte a été remise au secrétaire-greffier qui s'en est chargé; ledit scellé est aussi resté à la garde dudit Lefèvre, qui s'en est aussi chargé.

« Après quoi, avons fait enlever de ladite église de la ci-devant paroisse du Château, les châsses et reliques au nombre de sept, savoir :

1° Saint-Cénéric ;

2° Une autre châsse dans laquelle est la tête du même Saint Cénéric ;

3° Une autre de Saint-Hélaire, abbé et confesseur ;

4° Une autre appelée « le bras de Saint-Blaise », en cuivre doré ;

5° Une autre appelée « Saint-Jean-Baptiste porté par deux anges » ;

6° Une autre appelée « Saint-Thimotée et Apolinaire, martyrs de Reims, et autres saints » ;

7° Enfin une autre châsse de Saint-Charles Borhommée.

« Les châsses sorties de ladite église, avons fait fermer la porte de la même église avec la clef qui nous a été remise par ledit Lefèvre, domestique dudit sieur Sutil, et cette clef a été remise au secrétaire-greffier de la Municipalité, qui s'en est chargé; puis avons apposé sur la serrure de ladite porte nos scellés en une bande de papier aux deux extrémités de laquelle avons empreint sur de la cire rouge, le cachet de la Municipalité; et pour la conservation dudit scellé qui est en dehors, l'avons fait couvrir d'une plaque de tôle attachée avec des clous, et ont lesdits sieurs Lenfant, Lefèvre et Ravaux signé avec nous, maire et officiers municipaux et le secrétaire-greffier. Ainsi signé: Lenfant; J. L. Ravaux, desservant; Lefèvre; J. F. N. Mangin; J. S. Crapart et Truet.

« Puis les châsses ont été conduites processionnellement à ladite église Saint-Crépin, où elles ont été déposées, et ensuite il a été célébré une messe par M. Ravaux, desservant

la paroisse de Saint-Crépin, à laquelle nous avons assisté ainsi que le détachement de la garde nationale. La cérémonie achevée, nous nous sommes retirés, et avons de tout ce que dessus fait rédiger le présent procès-verbal, clos onze heures et demie du matin et signé avec le secrétaire-greffier pour servir et valoir ce que de raison, lesdits jour et an. Ainsi signé: J. F. N. Mangin ; J. S. Crapart ; P. R. Boudinet et A. P. Truet, secrétaire.

« Pour copie conforme :

« *Signé* : A. P. TRUET. »

# CHÉZY-SUR-MARNE

## CHEF-LIEU DE CANTON & JUSTICE DE PAIX

1790-1802

---

Lorsque le Décret du 15 janvier 1790 eut divisé la France en départements, les départements en districts, les districts en cantons, les cantons en communes ou municipalités, le district de Château-Thierry fut subdivisé en cinq cantons : Château-Thierry, Chézy-l'Abbaye, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front.

Le département de l'Aisne fut d'abord divisé en 63 cantons.

Chaque canton était le siège d'un Tribunal ou Justice de paix.

La loi du 16 août 1790 (Titre III) avait réglé les conditions suivantes pour la nomination des Juges de paix :

ART 1<sup>er</sup> — Il y aura dans chaque canton un Juge de paix et des prudhommes assesseurs du Juge de paix ;

ART. 3. — Le Juge de paix ne pourra être choisi que parmi les citoyens éligibles aux administrations de département et de district, âgés de 30 ans accomplis, sans autre condition d'éligibilité ;

ART. 4. — Le Juge de paix sera élu au scrutin individuel et à la pluralité absolue des suffrages par les citoyens actifs réunis en Assemblées primaires dans le canton ; le recensement de leurs scrutins sera fait en commun par des commissaires à chaque Assemblée ;

ART. 8. — Les Juges de paix seront élus pour deux ans et pourront être continués par réélection (5 fructidor, an III).

Le canton de Chézy-l'Abbaye comprenait 20 communes, savoir : Bézu-le-Guéry, La Chapelle-sur-Chézy, Chézy-l'Abbaye, Charly, Coupru, Crouttes, Domptin, l'Épine-aux-Bois, Essises, Lucy-le-Bocage, Marigny en-Orxois (1), Montfaucon, Montreuil-aux-Lions, Nogent-l'Artaud, Pavant, Romeny, Saulchery, Vendières, Viels-Maisons, Villiers-sur-Marne.

La multiplicité des cantons (63) était une entrave à la marche des affaires. Il existait des cantons où il y avait plusieurs juges de paix. Il y en avait un pour Chézy-l'Abbaye et un pour Charly. Celui de Chézy était Jean-Joseph-Michel Lelong, notaire et arpenteur royal, qui mourut à Chézy le 2 août 1835.

Celui de Charly était Claude-Antoine-Fayet, notaire, qui mourut à Charly le 6 janvier 1803 (2).

Les 9 communes situées sur la rive gauche de la Marne ressortissaient de la Justice de paix de Chézy ; les 10 communes situées sur la rive droite ressortissaient de la Justice de paix de Charly.

Dans les cantons où il y avait plusieurs Juges de paix, l'Administration du département avait assigné à chacun d'eux une répartition particulière (Loi du 3 brumaire an IV, titre IV, § 52).

D'après cette loi du 3 brumaire, les Juges de paix portaient à l'audience le costume suivant : « Point de vêtement particulier, mais pour marque distinctive, ils porteront une branche d'olivier en métal suspendue sur la poitrine par un ruban blanc avec un très petit liseré bleu et rouge ; ils auront à la main un bâton blanc de la hauteur de l'homme, et surmonté d'une pomme d'ivoire sur laquelle sera gravé un œil en noir. » (Loi du 3 brumaire, n° 1208).

(1) Marigny-en-Orxois fut détaché du canton de Chézy et réuni au canton de Château-Thierry, par décret du 11 messidor an X (30 juin 1802).

(2) Voir : *Cortieu*, Histoire de Charly, p. 217.

Un arrêté des Consuls du 3 vendémiaire an X (25 septembre 1801), réduisit à 37 les 63 cantons du département de l'Aisne.

« Les Consuls de la République, vu la loi du 8 pluviôse an IX, ordonnent la réduction des Justices de paix ;

« Sur le rapport des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, le Conseil d'Etat entendu, arrêtent :

ART. 1<sup>er</sup>. — Les Justices de paix du département de l'Aisne sont fixées au nombre de 37 et distribuées ainsi qu'il suit :

. . . . .  
. . . . .

*Chézy-sur-Marne.* Les vingt communes ci-dessus.

Le 6 brumaire an XI (28 octobre 1802), Chézy portait la désignation de bourg et le 11 brumaire de la même année, Chézy est désigné comme dépendant du canton de Charly. C'est entre ces deux dates que le chef-lieu de canton a été transporté à Charly. Je n'ai trouvé d'indication précise de la date ni dans les Archives de l'Aisne, ni aux Archives nationales.

C'est donc à Charly qu'a été transportée la Justice de paix de Chézy dont le titulaire depuis le 15 pluviôse an IX (4 février 1801) était François Vaerien Douët, l'aîné.

Nous ne savons si le costume assez grotesque du 3 brumaire an IV a été porté par les Juges de paix Lelong et Fayet ; mais la loi du 2 nivôse an XI (23 décembre 1802) l'a fixé ainsi qu'il suit et tel que le portent les Juges de paix actuels :

• ART. 4. — Aux audiences ordinaires, simarre et toque de laine noire, à grandes manches, ceinture de laine noire, pendante, toque de laine noire unie, bordée de velours noir, cravate tombante de batiste blanche plissée, cheveux longs ou ronds.

• Aux audiences solennelles et aux cérémonies publiques, même costume avec ceinture bleu clair, à franges de soie, un galon d'argent au bas de la toque (1). »

(1) Bull. des Lois, CCXXXVIII, n° 2222.

Lorsque en 1830, les Gardes nationales furent organisées en France, Chézy fournit un bataillon, indépendant de celui de Charly, et comprenant les hommes des communes situées sur la rive gauche de la Marne.

D<sup>r</sup> A. CORLIEU.

# PIÈCES DE MONNAIE

---

MESSIEURS,

Il m'a été remis pour les classer, 14 pièces de monnaie trouvées à Montfaucon (canton de Charly), par M. Meunier, manouvrier en cette commune.

Ces pièces de monnaie, toutes en bronze, ont été découvertes isolément, à des dates différentes et à divers endroits du territoire. Elles se rapportent toutes à une époque assez rapprochée et n'ont aucune valeur numismatique.

Toutefois, il est utile, je crois, ne fût-ce que pour encourager les chercheurs et faire écho, de dresser l'inventaire des pièces communiquées à la Société.

Voici la description exacte des monnaies trouvées à Montfaucon :

1° Double tournois du Duc de Bouillon (sans date). Presque toutes ces pièces portent la date 1638, 1639 ou 1640, tête à droite, figure barbue, cheveux longs et bouclés :

*Légende* : F. M. D. L. TOVR. DVC. DE. BOVILLON.

*Revers* : Trois fleurs de lys placées en triangle ; au-dessus, petite tour surmontée également d'une fleur de lys.

*Légende* : DOVBLE. DE. SEDAN.

Cette monnaie a été trouvée à deux exemplaires. La lecture de l'un complète la lecture de l'autre. On sait que le Duché de Château-Thierry passa aux Ducs de Bouillon, en 1652, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt qu'ils cédèrent à la Couronne. Le dernier seigneur de Château-Thierry fut Godefroy-Charles-Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, mort en 1792.

2° Petit bronze connu de F. DE. BOURBON. P. DE. CONTI.

Tête à droite, figure barbue.

*Revers* : 3 fleurs de lys en triangle. Une fleur se trouve séparée des deux autres par une barre.

Les numismates expliquent cette bizarrerie en ce que le personnage était bâtard.

*Légende* : DOUBLE TOURNOIS.

3° Petit bronze plus rare.

*Face* : Tête barbue.

*Légende* : I. TH. G. D. LE. RO. S. S. D. CH. CVGN.

Jean-Théodoric, Comte de Lewenstein, Ro. (Seigneur de Sedan, Châtelain de Cugnon.)

*Revers* : 3 fleurs de lys.

*Légende* : Double tournois (1634).

4° Pièce de monnaie en bronze d'une valeur de 2 sols. Tête tournée à gauche.

*Légende* : LVDOV. XVI. D. GRATIA.

Louis XVI. par la grâce de Dieu.

*Revers* : FRANCIÆ. ET. NAVARRE. REX. (1691).

Roi de France et de Navarre.

Il est à remarquer que les pièces de monnaie de Louis XVI, frappées avant la Révolution, sont en bronze (cuivre rouge), tandis que les autres monnaies émises pendant la période révolutionnaire sont coulées (non frappées) avec le métal des cloches. Ces dernières sont facilement reconnaissables à cause de la bavure qui reste autour et à leur couleur.

5° Il me reste à signaler deux pièces sans intérêt : l'une, un décime de la République ; l'An 5.

L'autre, un sol, également de la République, frappée en l'An 8.

Les autres pièces de monnaie qui m'ont été communiquées sont trop frustes et ne peuvent être classées.

MINOUFLET.



# HISTORIQUE

DU

## CANAL DE L'OURCQ

---

L'Ourcq qui a donné son nom à un petit pays de notre arrondissement, « l'Orxois » (*pagus Urcensis*), est une rivière longue de 85 kilomètres. Elle naît dans la forêt de Riz, au-dessus du village de Ronchères, sur la limite des départements de l'Aisne et de la Marne, à 220 mètres d'altitude.

Un autre ruisseau qui prend sa source sur le terroir de la commune de Fresnes, formé du ru de la Garenne et du ru de la Goulée, lui apporte immédiatement ses eaux. Il doit être considéré comme une autre branche maîtresse de l'Ourcq, car, à leur jonction, en aval du moulin de Caranda, les deux cours d'eau sont à peu près d'égale force et leur débit est analogue.

La rivière d'Ourcq ainsi constituée se dirige d'abord du S.-E. au N.-O. Elle arrose Fère-en-Tardenois où elle s'infléchit vers l'Ouest et décrit une courbe assez prononcée, passe près de l'ancienne abbaye de Val-Chrétien, non loin d'Armentières, coupe l'ancienne voie romaine au Pont Bernard, baigne les villages de Breny, Montgru, Roset-Saint-Albin, Vichol, le hameau de Pringy et se dirige ensuite sur La Ferté-Milon, en passant au Port-aux-Perches où aboutit le ru de flottage alimenté par la Savières.

Après le Port-aux-Perches, l'Ourcq s'incurve de nouveau

et se dirige vers le S.-O., pour rejoindre la Marna à Lizy, département de Seine-et-Marne.

Citons en passant ses principaux affluents :

- 1° Le ru du Pont-Brulé ;
- 2° Le ru Doué ;
- 3° Le ru de la Pelle ;
- 4° L'Ordrimouille ;
- 5° Le ru Garnier ;
- 6° Le ru de Chaudail'y ;
- 7° Le ru de Pudeval ;
- 8° Le ru Remart ;
- 9° La Savières ;
- 10° Le ru d'Alland ;
- 11° Le Clignon.

D'après l'Abbé Vuilbert, la racine *ur*, d'où vient le mot *Ourcq* (*Urcum*, en latin), signifie « cours d'eau ». *Ur*, lecture rétrograde de *ru*, serait d'après lui, le même mot. A l'appui de son assertion, il cite : *Urcel*, *Urvilliers*, *Urchy* (forme ancienne d'Oulchy), *Orainville* (jadis Urinville) et *Durocortorum*, aujourd'hui Reims, lieux situés géographiquement sur une rivière.

L'Ourcq décrit mille sinuosités et ne se prête naturellement pas à la navigation. Carlier, dans son Histoire du Valois, raconte que les habitants de l'Orchois réclamaient depuis plusieurs siècles la canalisation de l'Ourcq pour le transport des bois à Paris.

En 1520, sous François I<sup>er</sup>, le Prévot des Marchands et les Echevins de la ville de Paris, remplissant à cette époque les fonctions de Maire et d'Officiers municipaux, s'occupèrent pour la première fois du plan proposé concernant l'entreprise du canal de cette rivière. Ce ne fut que le 13 décembre 1528 que le roi François I<sup>er</sup> accorda aux Echevins de Paris le droit d'entreprendre et de faire toutes les avances nécessaires à cette canalisation. En 1562, Catherine de Médicis prit une dernière résolution ; en deux ans, elle termina ce qui avait à

peine été ébauché depuis l'enregistrement de la concession de François I<sup>er</sup>.

En 1564, la rivière était navigable, elle portait des bateaux en forme de flûtes et les premiers qui arrivèrent à Paris portant des chargements de bois, furent reçus avec de grandes démonstrations de joie. Il y avait eu au départ, à La Ferté-Milon, des réjouissances publiques. On joua à cette occasion l'*Histoire de Sainte-Marguerite* dans la grande cour du château.

A l'arrivée, le Prévôt des Marchands et les Echevins étaient présents ; on tira le canon. Les conducteurs de bateaux furent fêtés. La duchesse de Valois fit cadeau au Prévôt des Marchands de deux bateaux de bois (1).

Les guerres de religion interrompirent la navigation et en 1580, la rivière d'Ourcq n'était plus navigable. Cet état dura jusqu'en 1622. Toutefois, sous Henri IV, en 1590, on renouvela le plan de l'entreprise du canal de l'Ourcq. On comprenait toute l'importance qu'il y avait à se servir de cette rivière pour l'approvisionnement de la capitale. On proposa de former un bassin de partage à La Ferté-Milon pour établir un second canal qui aurait été joint d'un côté l'Aisne, à Soissons par la petite rivière de Crise et de l'autre, la Marne, au-dessous de Lizy, en suivant le cours de la petite rivière de Longpont, « la Savières », joignant l'Ourcq au Port-aux-Perches, au-dessous de Silly-la-Poterie. Ce projet n'a pas été exécuté.

En 1632, sous Louis XIII, Jacques et Louis de Fouligny, Nicolas de Creil, Raymond Massuan, Claude Couturier, Jacques de Montaut et Malvoine, bourgeois de Paris, obtinrent des lettres patentes pour rendre la rivière d'Ourcq navigable depuis La Ferté-Milon jusqu'à son embouchure dans la Marne. Ce travail fut terminé en 1658.

En 1661, un sieur Arnaud augmenta la navigation de trois

(1) Antony Poilleux. (Le Duché de Valois).

lieues, en remontant depuis La Ferté-Milon jusqu'au moulin de l'Isle (commune de Troësnes).

Cette rivière fut si utile que les marchands l'appelèrent la *petite rivière par excellence*.

Louis XIV et son ministre Colbert trouvèrent de si grands avantages dans cette entreprise, que l'on accorda des lettres patentes au mois de juillet 1666 à MM. Riquet et de Manse. Ces lettres-patentes furent renouvelées en 1676 pour l'ouverture de ce canal au-delà de Meaux jusqu'à Paris.

M. le duc d'Orléans donna aussi les siennes le 20 mai 1677, en raison de ce que la rivière d'Ourcq, depuis Lizy jusqu'à son embouchure dans la Marne, au lieudit *Le Bouchis*, lui appartenait comme faisant partie de son Duché de Valois.

En 1790, sous Louis XVI, un ingénieur du nom de Brulée présenta à l'Assemblée Nationale un plan d'entreprise du canal de l'Ourcq. MM. le duc de Liancourt, Pétion, Dauchy, Boustidoure, tous législateurs et membres du Comité d'Agriculture et du Commerce, furent chargés de l'examen des propositions de M. Brulée. Ils firent leur rapport à l'Assemblée Nationale qui prononça un décret autorisant l'entreprise et que Louis XVI sanctionna sous le nom de *Canal national de Paris*.

Ce décret fut motivé par l'urgente nécessité de procurer du travail et des moyens d'existence à des milliers de personnes de tous états et professions qui se trouvaient à cette époque sans emploi.

Ce décret proclamé et affiché par toute la France fit affluer une grande quantité d'ouvriers dans la capitale, au point qu'on en comptait vers la fin de 1790, plus de 40.000 réunis en atelier, dit de charité, à raison de 20 sols par jour, tous répandus autour de Paris, occupés aux travaux d'entretien des chemins vicinaux, n'ayant aucune surveillance bien réglée, quoique dirigés par un Conseil particulier de la Municipalité, présidé alors par l'architecte Célerier et l'avocat Plaisant. Jamais il n'y eut d'époque plus favorable pour l'exécution de ce canal.

M. Brulée ayant fait transférer ses bureaux dans une maison attenant à l'ancien Opéra, rue Porte Saint-Martin, y fit mettre en vedette, en belles lettres d'or, ces mots rappelant la déclaration du Roi : *Administration générale du Canal national de Paris.*

Le 29 janvier de l'année suivante, à la suite d'un procès intenté audit ingénieur Brulée par ses divers employés qu'il payait avec des promesses, l'entreprise échoua. M. Brulée vendit ses droits à M. Sollages, lequel devait se charger de faire exécuter le projet du Canal de l'Ourcq, sans qu'il en coûtât rien au Gouvernement.

M. Sollages présenta ses plans qui furent renvoyés à la vérification de l'Administration ainsi que le constate un rapport de M. Gauthey, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées ; mais les conditions de M. Sollages ne furent pas acceptées.

Ce fut le 29 Floréal, An X (20 avril 1801), qu'un arrêté du Gouvernement consulaire ordonna que les travaux du Canal de l'Ourcq seraient exécutés pour le compte de la Ville de Paris, sous la direction des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Cet arrêté dit que les travaux seront commencés le 1<sup>er</sup> Vendémiaire An XI et dirigés de manière que les eaux soient arrivées à La Villette à la fin de l'An XIII. On prit pour bases le plan de l'ingénieur Bruyère, fait d'après les anciens modèles de MM. Riquet, de Caramand et Manse. Un impôt additionnel aux octrois des entrées de Paris fut établi pour subvenir aux dépenses de cette entreprise ; mais l'ouverture des travaux commencés sous la surveillance du préfet Frochot a suscité une contestation entre le Conseil des Ponts-et-Chaussées et l'ingénieur Girard, au sujet de leur direction et de la délivrance des bons de paiement.

M. Gauthey, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, ancien directeur du Canal du Centre, rapporte dans son Mémoire de 1803, que les règles de l'art n'ont pas été suivies dans le commencement de cette entreprise, ainsi que l'Administration générale l'avait prescrit, qu'on a suivi un plan

tout différent de celui qu'elle avait adopté, et que la manière dont cette même entreprise a été commencée, cela ne fera qu'un canal-rigole.

M. l'ingénieur Girard répondit à ce mémoire par un long rapport dont voici le résumé :

1° Le Canal de l'Ourcq diffère essentiellement de tous les autres canaux qui ont été exécutés jusqu'à présent, parce qu'il remplira en même temps les fonctions d'un aqueduc et celles d'un canal de navigation.

2° Envisagé sous le premier point de vue, le Canal de l'Ourcq doit amener des eaux salubres dans la Capitale, et pour être telles, leur vitesse ne peut être moindre de 35 centimètres par seconde.

3° Considéré comme navigable, le Canal de l'Ourcq doit conserver sur toute sa longueur, une hauteur d'eau constante, sans le secours d'écluses ni d'aucun autre barrage.

4° La plus grande quantité d'eau sur laquelle on puisse compter pour alimenter ce canal, sera de 13,500 pouces ou 240,820 hectolitres par 24 heures.

5° La prise de la rivière d'Ourcq sera faite dans le bief supérieur du moulin de Mareuil, à 96 kilomètres de la barrière Pantin.

6° La pente totale de ce canal de dérivation entre ses deux extrémités est de 18<sup>m</sup> 14.

7° Cette pente ne sera point distribuée uniformément, mais suivant la loi représentée par le rapport des coordonnées de la courbe funiculaire.

En juin 1817, M. Hagneau, inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, et M. Coic, ingénieur en chef, furent nommés à la direction du Canal de l'Ourcq.

En 1820, une difficulté se présenta : il s'agissait de faire passer le Canal de l'Ourcq, dit Saint-Martin, soit à l'Est de l'Hôpital Saint-Louis, soit à l'Ouest, soit encore de le diriger jusqu'au fossé de l'ancien Arsenal, dit de la Bastille, avec trois bassins. Ce fut ce dernier plan qui prévalut.

Les dépenses du Canal avaient été dans un premier aperçu, évaluées à 20 millions.

En 1825, on avait compté 28 millions versés pour sa confection et encore les eaux de l'Ourcq n'arrivaient-elles pas dans

la capitale, bien que les journaux de cette époque eussent annoncé la fin des travaux pour le mois de janvier de cette année.

Il est vrai que les guerres, les changements de gouvernements et les tribulations de cette époque tourmentée avaient retardé la marche de ces importants travaux.

Un autre embranchement du Canal de l'Ourcq, connu sous le nom de Canal Saint-Denis, évitant la traversée de Paris, fut terminé en 1821. L'inauguration de cette partie du Canal de l'Ourcq eut lieu au mois de mai de cette même année sous la présidence de Charles X, alors « Monsieur », frère du Roi, entouré de tous les princes et princesses de la Cour, et escorté de toutes les autorités civiles et militaires.

Le Curé de La Villette et son Clergé y furent en procession pour bénir les nouvelles écluses.

Une grande quantité de bateaux pavoisés et richement décorés rehaussaient l'éclat de cette cérémonie.



J'arrête ici cette étude déjà un peu longue. J'ajouterai toutefois que le Canal de l'Ourcq reçut par la suite, sous les gouvernements de Louis-Philippe et du second Empire, diverses modifications, telles que plantations d'arbres en bordure, élargissement, construction de ponts, etc.

Il m'a paru intéressant de vous présenter ces quelques notes historiques qui se rapportent à un modeste cours d'eau de notre arrondissement.

Je les ferai suivre, à titre de document, du *Tarif de Péage* qui fut dressé par l'Assemblée Nationale Constituante en 1791 et qui reçut l'approbation du roi Louis XVI.

---

### **Tarif du Péage sur le Canal de l'Ourcq**

---

**ARTICLE PREMIER.** — Les bateaux, tels qu'ils soient, chargés de grains, vin, chanvres, bois, fers, charbons de toutes espèces, foin, pailles, poteries, pierres, tuiles, chaux, ardoises et engrais, payeront six deniers du quintal, poids de marc, en raison de chaque lieue de deux mille toises, qu'ils feront sur ledit Canal ; ils payeront pour toutes autres marchandises, neuf deniers du quintal, poids de marc, en raison de chaque lieue.

**ART. 2.** — Les trains de bois de toutes espèces et les bateaux vides qui passeront sur ce canal, payeront douze sous par toise de longueur et par lieue.

Les bateaux qui n'auront que le tiers de leur charge ou moins, payeront ces mêmes droits, en sus de ceux dûs par les marchandises.

Les batelets et bachots d'environ vingt pieds de longueur paieront quinze sous par lieue.

**ART. 3.** — Les voyageurs par les coches, diligences, batelets et galliotes établis sur ce Canal, payeront trois sous par lieue et six deniers par quintal, aussi par lieue, pour leur effets et marchandises, au-dessus de ce qui excédera le poids de 10 livres.

**ART. 4.** — Les bateaux chargés, les batelets ou bachots qui les suivent, et les trains de bois qui entreront dans ce canal pour se rendre à leur destination, pourront y rester pendant dix jours, à compter de l'instant de leur entrée, sans rien payer pour droit de séjour ou garre. Après ce temps, les bateaux ou trains de bois payeront un sou trois deniers par journées de 24 heures et par toise de longueur, pendant leur séjour dans ce canal, et les batelets et bachots, deux sous seulement par journée.

Les bateaux vides, les batelets et bachots qui emprunteront le passage du Canal, pourront y rester quatre jours, sans payer les frais de séjour ou de garre ; après ce terme, il les acquitteront comme il est dit ci-dessus.

**ART. 5.** — Les bateaux, batelets, bachots et trains de bois qui n'entreront dans le canal que pour s'y mettre en garre, en acquitteront les droits à compter du moment de leur entrée.

**ART. 6.** — Tous les objets transportés pour le service de la Nation, ne paieront que la moitié des droits de tarif ci-dessus rappelés.



Il sera fait un règlement pour la Police du Canal.

A Paris, le trentième jour du mois de janvier, l'An de grâce mil sept cent quatre-vingt-onze, et de notre règne, le dix-septième.

*Signé* : LOUIS.

*Contresigné* : M. L. F. Du Port et scellé du sceau de l'Etat.

\*  
\*\*

Il est bon d'expliquer, au sujet de l'article 6 du Tarif de Péage qui précède, fixant à la moitié des droits la redevance des transports faits pour le compte de la Nation, que l'entreprise du Canal de l'Ourcq était, à cette époque, purement privée, et que l'ingénieur Brulée, adjudicataire des travaux, devait jouir pendant 50 ans du droit de Péage.

MINOUFLET.

LE CONGRÈS  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES  
A LA SORBONNE

---

Le mardi de Pâques, 5 avril, à deux heures de l'après-midi, s'est ouvert à la Sorbonne avec le cérémonial accoutumé, le 42<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes auquel la Société de Château-Thierry avait bien voulu me déléguer.

M. Emile Levasseur, membre de l'Institut, préside la séance d'ouverture dans le grand amphithéâtre et souhaite la bienvenue aux représentants des diverses Sociétés.

M. Raoul de Saint-Arroman, chef du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique, nous annonce une innovation qui sera fort appréciée, l'organisation d'un certain nombre d'excursions dans Paris, à l'instar de celles qui se font dans les villes de province où se tient alternativement le Congrès.

Avant de convier les assistants à se retirer dans leurs sections respectives, M. Levasseur nous confirme que le Congrès de 1905 se tiendra à Alger ; il compte que cet attrayant voyage scientifique ne manquera pas d'attirer un concours de délégués plus nombreux encore que d'habitude.

C'était la première fois que je suivais un Congrès... Un peu perdu au milieu des divers attraits que présentait le programme, peut-être ai-je eu le tort de ne pas rester exclusive-

ment fidèle à l'une des sections. J'ai passé de l'histoire à l'archéologie, et même des sciences économiques et sociales aux beaux-arts; je dois compte à la Société des différentes audiences auxquelles j'ai assisté, et me mets rapidement en règle en suivant l'ordre chronologique.

---

**MARDI 5 AVRIL. — Section d'Histoire et de Philologie**

---

Ma première visite est pour l'amphithéâtre Guizot, où se tient la section d'histoire et de philologie. La séance est présidée par M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque Nationale. Le bureau est composé de MM. le chanoine Chevalier, Habasque, Fages et Henri Jadart, l'érudite conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Ville de Reims, qui fera au Congrès plusieurs lectures pleines d'intérêt et de variété.

Je passe sur un bon devoir de M. Bardy sur la manière dont ont été constitués au moyen-âge les surnoms et sobriquets, puis sur une étude de M. le chanoine Pottier, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, sur les coutumes à l'époque des fondations de bastides dans le Midi. M. de Saint-Genis signale la découverte, en 1903, dans les archives de Semur, d'une charte municipale donnée par le duc Robert II en 1276.

M. André Lesort, archiviste du département de la Meuse, lit une étude sur les Archives du Clermontois au château de Chantilly. Peut-être n'est-il pas tout à fait inutile de dire, ce que l'auteur n'a pas pris la peine d'expliquer, qu'il s'agit ici, non pas de la région de Clermont de l'Oise, sise à quelques lieues seulement de Chantilly, et qui a appartenu aux princes

de Condé, mais bien des environs de Clermont en Argonne. Ce pays, lui aussi, faisait partie du domaine des princes de Condé, et c'est ce qui explique la présence aux archives du château de Chantilly de la plupart des papiers relatifs à son histoire. La Bibliothèque nationale, le dépôt des Archives nationales et les archives de la Meurthe-et-Moselle ne possèdent que quelques pièces éparses, qui combrent utilement d'ailleurs les lacunes signalées par M. Lesort dans la collection de Chantilly.

Un membre de la Société de topographie de France, M. Henri Dupont, égaye quelque peu l'assistance, en décrivant la très primitive installation d'une école tenue par son bisaïeul à Vieuxvillers, près Crèvecœur (Oise). Le brave magister enseignait au fond d'une sorte de cave ce qu'il savait, c'est-à-dire pas grand'chose, en traçant de son mieux sous les yeux de ses disciples des lettres assez mal formées dont des spécimens ont été retrouvés.

Une très savante dissertation de M. Germain Lefèvre-Pontalis, intitulée : Versets de forme prophétique relatifs à Jeanne d'Arc, conservés dans deux manuscrits de Froissart, révèle chez l'auteur de cette curieuse reconstitution la plus prodigieuse érudition.

M. Albert Roux, de la Société d'émulation de Montbéliard, raconte d'une façon très intéressante l'arrivée dans cette ville en 1586, d'un certain Jacques Fcillet, qui y installa une imprimerie des plus prospères. 146 ouvrages sortirent de ses presses; M. Roux en donne un curieux catalogue.

Avec un fort accent provençal et une entraînante conviction, M. l'abbé Paul Moutton, de la Société de statistique de Marseille, nous fait part d'une amusante découverte. Jean-Jacques Barthélemy, élève des Oratoriens de Marseille, aimait à rimer aux environs de la douzième année. Dans plusieurs lettres à des camarades de collège, dans la description imagée d'une tempête, M. l'abbé Moutton trouve un heureux mélange de fantaisie spirituelle et de sens poétique; mais à peine a-t-il pu lire quelques vers, que M. Léopold Delisle lève la

séance, effarouché d'un tel sujet plus littéraire qu'historique. Il nous est donc impossible de ratifier l'opinion de l'auteur du mémoire sur les premiers essais du futur écrivain du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*.

---

MERCREDI 6 AVRIL. — **Société des Beaux-Arts**

---

Je fais une infidélité à la Sorbonne pour assister, dans le célèbre hémicycle de l'École des Beaux-Arts, à l'une des séances de la 28<sup>e</sup> session de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

La séance est ouverte par M. Elie Poirée, bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui, dans un froid discours d'apparat, célèbre l'influence prépondérante des Sociétés artistiques. « Vous contribuez puissamment, dit-il, à la connaissance et à la conservation de nos richesses d'art ; vous avez encore un autre rôle, vous êtes les collaborateurs des historiens, vous êtes vous-mêmes des historiens... »

Au bureau siègent M. Henry Jouin, secrétaire rapporteur, et M. Emile Delignières, l'érudit avocat d'Abbeville, qui remplace bientôt M. Poirée au fauteuil de la présidence. L'ordre du jour, très chargé, comporte des travaux d'inégal mérite. M. Scribe décrit entre ses dents un certain nombre de maisons de la Renaissance à Rambouillet. M. Charvet confie à sa barbe fleurie une interminable histoire de l'enseignement public de l'art du dessin à Lyon au xviii<sup>e</sup> siècle. Citons encore : une courte note de M. Martin sur des fresques du xvi<sup>e</sup> siècle dont quelques fragments subsistent dans l'église de Varennes-le-Grand ; une description très claire des statues de l'église d'Arlay, par M. l'abbé Brune, et un

mémoire de M. l'abbé Langlois, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, sur un certain nombre de bustes d'empereurs romains conservés tant à Sceaux qu'à Paris.

M. Thoison parle longuement du théâtre de la Ville de Fontainebleau, depuis sa création en 1699 jusqu'en 1870. D'éphémères succès et de fréquentes déroutes, quelques soirées brillantes suivies de longues années d'indifférence et de torpeur, une succession rapide de directeurs faméliques, des débuts de jeunes comédiens qui, plus tard, connurent la notoriété sur d'autres scènes, des noms de vieux artistes usés, réduits par la misère et les déboires à courir la province, telle est l'histoire commune à tous les théâtres de nos petites villes. Il en est de Fontainebleau comme des autres ; seulement M. Thoison a su donner à son récit, très documenté, une saveur et une ironie toutes particulières.

C'est encore de théâtre que s'occupe M. Jacquot. Il poursuit de sérieuses études sur les auteurs dramatiques et les comédiens lorrains. Cette fois, il s'efforce, sans d'ailleurs y réussir, de déterminer le lieu et la date de naissance de la célèbre tragédienne Raucourt, que certains de ses biographes font naître à Paris, d'autres à Nancy, et d'autres encore à Dunval. Un document inédit de la Bibliothèque de Nancy mérite d'être consulté. C'est une pièce de vers, composée ou inspirée par la Raucourt, qui se plaint amèrement de son peu de succès dans des représentations à Nancy, et attribue son échec à cette vérité que « nul n'est prophète en son pays ». Dès lors, il est établi qu'elle est Lorraine, et non parisienne. Mais reste à savoir si elle est de Nancy même ou des environs, et si elle est née en 1753 ou en 1756, car sur ce point non plus on n'est pas fixé.

J'étais assez intrigué par un des numéros du programme : Les tapisseries du Palais du Parlement de Bretagne. J'ai visité récemment ce palais, qui abrite actuellement la Cour d'Appel de Rennes, et, en fait de tapisseries, je n'ai remarqué que l'emplacement préparé pour recevoir celles que les Gobelins sont en train de confectionner à cet effet. Tout

s'explique, ou plutôt — car ceci est décidément le propre des vrais savants — rien n'est expliqué. Les tapisseries dont nous entretenait M. Parfouru, ont disparu à la Révolution. Il en était déjà question en 1663 ; on leur attribuait une origine flamande ; c'était une erreur ; elles ont été fabriquées à Aubusson. M. Parfouru nous apprend avec une précision rare combien elles ont coûté, par qui elles ont été tissées, par qui, à quelles dates, dans quelles circonstances, à quel prix elles ont été réparées ; il nous révèle même la présence au Musée archéologique de Rennes d'un échantillon d'un des sièges de la grand'chambre (fleurs de lis et hermines de Bretagne alternées) ; mais c'est tout. De leur sujet, de leur véritable mérite artistique, nous ne savons rien, et, si nous les admirons avec M. Parfouru, c'est de confiance.

Voici, de M. Quarré-Reybourbon, de Lille, une notice émise sur le peintre Alphonse Colas, né à Lille en 1818. Elève de Souchon, directeur de l'Ecole de peinture de Lille, Co'as a fait un bon portrait de son maître. Il a décoré beaucoup d'églises du Nord de solides tableaux religieux, dans lesquels les qualités du dessin sont alliées au sentiment de la forme et à un heureux coloris. Il est, de plus, l'auteur d'environ trois cents portraits. Fixé définitivement à Lille en 1850, il succède bientôt à Souchon, et meurt en 1887, entouré de la sympathie de ses concitoyens, après avoir formé beaucoup d'excellents élèves.

M. Henri Jadart dresse, d'après les documents des archives communales de Reims, une liste bien curieuse d'artistes rémois des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, inconnus jusqu'à présent. Ce sont des potiers d'étain, des fondeurs de cuivre, des peintres et peintres verriers, des imagiers ou tailleurs d'images, qui ont sculpté dans la contrée nombre de chapelles, de rétables et de cheminées de châteaux. M. Jadart fait une incursion dans le xvii<sup>e</sup> siècle, en mentionnant deux musiciens, Jean Caillet et Robert de Grigny, chargés de contrôler, au point de vue de l'harmonie, les opérations des fondeurs de cloches. A ce mot, résonne tout de suite à nos oreilles le nom de

M. Joseph Berthelé. M. Jadart n'a eu garde de l'oublier ; il a signalé à l'assemblée, dans les termes les plus élogieux, tout le mérite des nouvelles études campanaires de notre érudit collègue.

J'ai gardé pour la fin l'importante étude de M. Emile Delignières sur Pierre-Adrien Choquet, peintre abbevillois. Né le 13 mai 1743, mort en 1813, également le 13 mai. Choquet, absolument inconnu du public, n'a jamais quitté sa ville natale. Fils d'un modeste menuisier, il est frappé tout jeune par la vue d'un *Ecce homo*, et s'exerce à reproduire à sa façon ce tableau. Mais il a dix frères et sœurs, et le père de famille attend de ses enfants autre chose que des barbouillages de fantaisie ; il enlève le modèle et brise les pinceaux de l'enfant ; mais celui-ci peint toujours, de souvenir, avec des baguettes au bout desquelles il a attaché tant bien que mal des fragments de la perruque paternelle. Ce trait de jeunesse est caractéristique. Car, en dépit de tous les obstacles, sans avoir jamais eu de maître, par la persévérance dans l'effort, par la force de la volonté, par l'examen réfléchi de la nature, Choquet arrive à se faire une clientèle. Il fournit aux églises environnantes des tableaux religieux bien composés, à en juger par les reproductions qui passent sous nos yeux. Il est chargé en 1770 de la décoration de la salle de spectacle, qui existe encore ; portraitiste, paysagiste, peintre de genre, il aborde tous les genres, et non sans talent. Son œuvre la plus importante est d'un grand intérêt local ; c'est une vaste composition dans laquelle il réunit les portraits de 105 abbevillois célèbres, hommes de guerre, graveurs, géographes, etc.

M. Delignières parle avec tant de cœur de ce brave Choquet qu'il le fait aimer, et c'est au milieu des applaudissements les plus sympathiques qu'il a terminé par cette jolie anecdote :

La ville possédait un portrait du comte d'Artois. Arrivent les temps révolutionnaires et leur stupide vandalisme. Des bandes avinées entassent pêle-mêle sur la place publique les richesses volées aux églises et aux châteaux, et décident d'y



mettre le feu le lendemain. Le portrait du comte d'Artois est là, bien en vue. Choquet tente de se le faire remettre, pour le sauver du désastre ; il est éconduit. Son domestique alors, pris d'un zèle téméraire, pendant la nuit, trompe la surveillance des soldats préposés à la garde de l'autodafé, s'empare de la peinture, et, triomphant, l'apporte à Choquet. Mais celui-ci comprend aussitôt quel danger le menace. Ce tableau, qu'il a manifesté le désir d'arracher à la destruction, on le soupçonnera de l'avoir repris ; tout à l'heure, au petit jour, on va perquisitionner chez lui, et c'en sera fait en même temps de l'effigie du comte d'Artois et de la personne de Choquet. Mais une idée ingénieuse traverse son esprit. Vite, en pleine nuit, notre peintre improvise sur la toile, à larges coups de brosse, une opulente République coiffée d'un magnifique bonnet phrygien. Et quand, quelques heures après, les sans-culotte, qui n'ont jamais été de fins connaisseurs, pénétrèrent furieux chez l'artiste et voient, pendu au mur, à la place d'honneur, l'emblème encore tout frais cher à leur cœur, ils se confondent en félicitations et se retirent en décernant à celui qu'ils avaient si témérairement accusé un brevet de civisme. Nul, du vivant de l'auteur, n'a connu ce subterfuge ; deux ans seulement après sa mort, en vertu d'une clause de son testament, le tableau par lui légué ou plutôt restitué à la ville, fut débarrassé de sa couche protectrice de peinture ; et c'est alors qu'apparurent, aux yeux étonnés de tous, les traits de celui qui bientôt allait être Charles X.

---

**JEUDI 7 AVRIL, DANS LA MATINÉE. — Section d'Histoire  
et de Philologie**

---

M. Bruel, des Archives Nationales, préside la séance.

M. Parfouru, l'archiviste du département de l'Ile-et-Vilaine, dont nous avons fait connaissance hier, nous raconte les

mésaventures et les procès inextricables d'une comédienne de campagne, Marguerite Bouchard de Montemajor qui, sous le nom d'emprunt de demoiselle Bertignon, joue les premiers rôles à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle à Rennes, Vannes, Guingamp, etc... Ce travail représente d'innombrables et patientes recherches ; mais ce n'est, laisse échapper un membre du bureau, « que de la très petite anecdote. »

Après une communication de M. Coquelle sur l'ambassade du général Sébastiani à Constantinople, de 1806 à 1808, et un travail bien divisé de M. Léon Gaudefroy, de la Société des Antiquaires de Picardie, sur le rapport des mesures anciennes en usage à Amiens et dans le département de la Somme avec le système métrique, M. Henri Jadart charme l'assistance par son étude sur les passages et séjours du roi Henri IV à Reims en 1606.

Voici, cette fois, un sujet qui, par la manière large dont il est traité, sort du domaine des petits faits locaux pour offrir un intérêt d'ordre général. C'est à cet idéal que doivent tendre les communications données à nos congrès, se distinguant en cela des lectures faites au sein d'un simple comité régional.

L'heureuse expédition d'Henri IV contre le duc de Bouillon, son voyage à Sedan en mars et avril 1606, ont été étudiés dans leurs détails. Mais les arrêts du monarque à Reims, à l'aller comme au retour, son séjour d'une huitaine dans cette ville, n'étaient pas connus jusqu'ici. M. Jadart en a trouvé le récit, tant dans les mémoires du chanoine Pierre Cocquault, que dans les procès-verbaux du Conseil de ville. Ce Conseil a tenu dix séances pour régler tout le cérémonial de la réception, et n'a pas ménagé les fonds pour que les fêtes eussent tout l'éclat voulu. Des députés de la ville ont été au devant du roi jusqu'à Fère en-Tardenois, et M. Jadart, qui nous a déjà adressé plusieurs travaux (1), a bien voulu me promettre pour nos

(1) M. Jadart nous a donné en 1889 une communication sur les inscriptions du prieuré de Binson, et en 1900, une note sur la famille Balhan, de Château-Thierry.

*Annales* une communication spéciale sur ce point qui intéresse tout particulièrement notre Société.

Les circonstances du séjour de Henri IV à Reims marquent l'achèvement de la conquête morale d'une cité qui avait été un des principaux foyers de la ligue. Le roi n'avait pu s'y faire sacrer, ni même y entrer depuis son avènement, et c'est avec tout l'appareil de sa puissance, mais en même temps avec des marques visibles de sa bonté, qu'il y fit son entrée en 1606 et gagna tous les cœurs à sa personne.

M. Jadart met en relief toutes les mesures prises pour assurer la sécurité du roi et de la reine qui le suivit de peu, pour leur réserver de belles réceptions et leur faciliter la visite des abbayes, des églises et des remparts. Les bourgeois, le peuple, le clergé, particulièrement le chapitre qui avait naguère montré tant d'hostilité contre le Béarnais, même après sa conversion, furent unanimes à acclamer sa venue. Sa présence aux offices de la semaine sainte, à la messe de Pâques où il communia, sa visite à Saint-Remy, « la larme à l'œil », disent naïvement les mémoires du temps, forment autant de scènes caractéristiques, décrites dans la perfection par M. Jadart.

---

**JEUDI 7 AVRIL, DANS L'APRÈS-MIDI. — Section d'Archéologie**

---

A l'amphithéâtre Richelieu, siège la section d'archéologie. J'assiste à la séance de l'après-midi du 7 avril, présidée avec une courtoise autorité par M. Maurice Prou, professeur à l'école des Chartes.

Contrairement à l'opinion de Prosper Mérimée, de MM. Jules Renouvier, Revoil et autres, M. Bonnet ne retrouve que dans une douzaine d'édifices de l'Hérault des vestiges de l'architec-

ture carolingienne. Lectures sont données d'un mémoire de M. l'abbé Chaillan sur différentes églises construites peu après l'an mil par les Bénédictins de Marseille dans la vallée de l'Arc, et d'une étude de M. Coquelle sur les portails romans du Vexin français. Puis, ce sont des études d'épigraphistes : l'abbé Nicolas, pour le décanat de Dun ; l'abbé Meister, pour le canton de Grandvillers (Oise) ; le chanoine Morel, de la Société de Compiègne, pour le canton d'Estrées-Saint-Denis (Oise)

M. Charles Joret, membre de l'Institut, fait une communication d'une portée beaucoup plus générale sur un fer de pique, une boucle et quelques objets en fer trouvés sur le champ de bataille de Formigny. Si l'on rapproche ces modestes découvertes d'autres trouvailles faites antérieurement, on arrive à déterminer exactement l'emplacement de la bataille de 1450, et cela donne à la conférence de M. Joret une véritable importance historique.

---

**VENDREDI 8 AVRIL. — Visite des Archives Nationales**

---

Dans la matinée du 8 avril, avait été organisée une promenade à la fabrique des frères Menier à Noisiel. On nous avait annoncé fort gravement un lunch à base de cacao offert gratuitement par les aimables industriels, dont les excellents produits pourraient désormais se passer de réclame. J'ai pensé que cette manifestation gastronomique sortait vraiment trop du cadre de nos études, et j'ai assisté à la séance de la section des sciences économiques et sociales, qui en sortait presque autant, mais à un autre point de vue.

Bien que je n'aie pas eu à regretter la perte de ma demi-

tabse de chocolat, je ne vous résumerai pas les lectures purement juridiques que j'ai entendues avec une vive satisfaction personnelle.

D'autres excursions avaient été préparées par le comité, l'une à la Basilique de Saint-Denis, une autre aux Invalides, une autre encore à l'Hôtel de la Monnaie. J'ai choisi la visite aux Archives Nationales, où, pendant deux heures, une quarantaine de congressistes, indifférents aux douceurs des denrées coloniales, ont été fort aimablement guidés à travers les salles du dépôt de la rue des Francs-Bourgeois par les fonctionnaires de la maison. C'est qu'en effet cette visite des Archives offre un double avantage : elle nous permet de jeter un coup d'œil sur les pièces les plus importantes sur lesquelles repose notre histoire nationale et celle de l'Europe entière ; et en même temps, elle nous montre les appartements de la princesse de Soubise, ce chef-d'œuvre de l'art décoratif du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Je n'entreprendrai pas toutefois une description de cette visite, car je m'aperçois que mon rapport sur le Congrès de 1904 prend d'inquiétantes proportions. Je renverrai mes collègues au catalogue sommaire du Musée des Archives, dû à la plume savante de M. Jules Guiffrey, actuellement directeur des Gobelins. Je leur recommanderai surtout de consacrer quelques heures à cette excursion, qui peut se faire tous les dimanches. Sans doute, ils n'en verront pas tout-à-fait autant que les congressistes ; on ne leur ouvrira pas la double armoire de fer, dans laquelle est conservé précieusement le testament de Napoléon I<sup>er</sup>, on ne leur présentera pas, dans la chambre des pièces à conviction, la machine infernale de Fieschi, et autres souvenirs de procès célèbres ; mais ils pourront admirer à loisir les peintures de Boucher, de Trémolières, de Restout, de Natoire, de Van Loo, le bureau sur lequel Robespierre aurait été étendu, dans la salle du Comité de salut public, lorsqu'il eut la mâchoire fracassée, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, et tant d'autres souvenirs historiques.

Dans les pièces exposées sous vitrines, j'ai cherché surtout ce qui pouvait intéresser notre région, et je dois avouer que cet examen, d'ailleurs très superficiel, n'a pas été heureux. Je n'ai trouvé qu'une attestation signée de Bonaparte sur la conduite du général Alexandre Dumas pendant les événements du 13 vendémiaire (5 novembre 1795), et deux pièces, qui sont loin d'être inédites, concernant Racine. L'une est sa requête, datée de 1696, pour être reçu conseiller secrétaire du Roi ; l'autre est une information concernant sa vie et ses mœurs, à l'occasion de cette requête. Nicolas Boileau a signé dans cette information une déposition en faveur de la demande de Racine.

J'aurais bien voulu, dans cet ordre d'idées, trouver quelque pièce relative à Jean de La Fontaine, ne fût-ce qu'à raison de ses fonctions de maître des eaux et forêts du duché de Château-Thierry. Mais comme le fabuliste relevait en cette qualité, non de la Couronne, mais de la maison de Bouillon, il me fut répondu que, s'il se trouve des pièces de cette nature, elles doivent être classées aux archives départementales.

---

SAMEDI 9 AVRIL. — Séance de clôture

---

On comptait, pour présider cette séance, sur M. Chaumié, le ministre de l'Instruction publique ; nous avons eu son délégué, M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur. Je serai très bref, car une cérémonie officielle est toujours empreinte d'une certaine banalité et de quelque froideur.

La parole est donnée à M. Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris, qui traite avec une absolue compétence de la doctrine politique des physiocrates au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien

oubliee aujourd'hui, elle meritait d'etre tiree devant la docte assemblee des vieux livres ou elle sommeille. Elle pretendait a l'exactitude scientifique la plus rigoureuse ; mais les physiocrates avaient oublie, conclut M. Esmein, « que pour la science politique, les guides les plus surs seront toujours le bon sens et la raison pratique, l'observation et l'experience acquise, joints au sentiment de la justice et a l'amour de la liberte. »

Le president distribue ensuite les compliments et remerciements d'usage ; puis il salue d'un souvenir emu les habitues de ces reunions scientifiques qui sont morts dans l'annee, Larroumet, Lefevre-Pontalis, Colmet de Santerre, Theophile Roussel, Renouvier. etc... A cette nomenclature j'ajouterai le nom d'un aimable savant, qui avait honore plusieurs fois nos *Annales* de sa precieuse collaboration, M. Theophile Lhuillier (1), de la Societe d'archeologie de Melun, decede le 16 mars dernier ; il meritait a tous egards un mot de regret dans cette revue necrologique.

L'orateur constate ensuite qu'a une epoque ou la situation de nos facultes etait singulierement precarie, les Societes savantes, courageusement, se sont mises a l'oeuvre. « Ce sont elles qui se sont constituees les gardiennes fideles et vigilantes de nos antiquites nationales, qui ont explore les bibliothèques et les archives, etudie nos monuments, recherche dans le sol les vestiges de notre passe. S'il est possible, ajoute M. Bayet, d'ecrire aujourd'hui, d'apres des donnees nouvelles et surs, l'histoire de la France, c'est vous qu'il en faut remercier, car vous avez travaille a la constituer region par region, et par la vous avez bien merite du pays, car ce culte de la petite patrie, que vous avez pieusement entretenu, est comme la pierre angulaire du culte de la grande patrie. »

(1) Voir les communications de M. Lhuillier sur le cercueil du baron de Renty (1890, p. 60), sur Etienne Rassicod (1890, p. 60), sur la Seigneurie de Saint-Leu et les proprietes de la famille Racine-Romanet (1898, p. 103).

Puis, l'orateur nous donne rendez-vous l'année prochaine au Congrès d'Alger. « Vos Sociétés seront les bien accueillies dans cette France africaine qui a réclaté l'honneur de les recevoir et qui tient à leur offrir le spectacle de son activité. Vous y trouverez tous, Messieurs, des sujets d'études bien dignes de votre attention. Cette France africaine, c'est l'Afrique romaine, fertile et riche entre toutes les régions de l'empire, dont les moissons nourrissaient l'Italie, et où se pressaient, pour ainsi dire, les unes sur les autres, ces cités, centres agricoles et industriels, dont nos archéologues retrouvent et étudient les ruines. La France qui, à tant d'égarde, a recueilli l'héritage de l'ancienne Rome, a entrepris de rendre à ces pays leur prospérité si longtemps déchuée et, en bien des endroits, de les reconquérir sur le désert. Ce sont là des problèmes qui intéressent les économistes, les agronomes, les ingénieurs, autant que les historiens et les archéologues, et votre visite sera en outre pour ceux qui s'en occupent là-bas une précieuse marque de sympathie. »

Ainsi se termine le Congrès des Sociétés savantes de l'année 1904. Le pressant appel qui nous est fait pour 1905 sera-t-il entendu de la Société historique et archéologique de Château-Thierry ?

MAURICE HENRIET.



LES  
ENQUÊTES CAMPANAIRES  
DE M. J. BERTHELÉ (1)

---

La campanographie, — en langue vulgaire, la description des cloches, — est une science relativement nouvelle. Il y a quelque trente ans, les cloches n'étaient inscrites au programme des études archéologiques et historiques qu'à titre d'annexe du *Mobilier ecclésiastique* et comme branche de l'épigraphie. Grâce à d'excellents travaux qui ont montré quel intérêt ont réellement les cloches pour l'histoire de l'art industriel, et quelle attention méritent les modestes artisans qui les ont fondues, la campanographie a conquis aujourd'hui sa rubrique spéciale dans nos recueils les plus autorisés, au même titre que l'orfèvrerie, la verrerie, la tapisserie, la broderie, la céramique, etc.

M. J. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, est un des plus fervents adeptes de cette science née d'hier. Un des premiers, il est entré dans cette voie avec une jeunesse et une ardeur, servie par des connaissances solides et une rare sagacité. Il vient de réunir, dans un volume qui fait l'objet de la présente communication, une partie des notes et documents

(1) *Enquêtes Campanaires*, par M. Jos. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, lauréat de l'Institut; vol. in-8° raisin, orné de 48 gravures. Montpellier, imprimerie Delord-Bœhm et Martial.

qu'il a recueillis, les monographies qu'il a écrites, depuis près de quinze ans, sur les cloches et les fondeurs de cloches depuis le VIII<sup>e</sup> jusques et y compris le XIX<sup>e</sup> siècle... M. Berthelé a bien voulu d'ailleurs faire hommage à notre Société d'un exemplaire de son ouvrage, et nous ne saurions trop le remercier d'avoir pensé aux collègues qui sont toujours heureux d'applaudir à ses succès.

Dans une lettre-préface d'un tour charmant, l'auteur dédie son livre à M. Henri Jadart, l'aimable et savant bibliothécaire et conservateur du Musée de la ville de Reims, un des pionniers de la science campanaire, à laquelle il a apporté une abondante contribution par son « Histoire du bourdon de Notre-Dame de Reims » et ses remarquables travaux sur les cloches de la région champenoise et ardennaise, faits en collaboration avec MM. Ch. Givelet, L. Demaison, A. Baudon, F. Baudemant et P. Laurent.

Le volume s'ouvre par une étude à la fois historique, technique et pittoresque, qui nous initie aux diverses opérations que nécessite la fonte d'une cloche, depuis les pourparlers et conventions arrêtées entre les fondeurs et les conseils de fabrique ou municipalités, jusqu'aux règlements de comptes définitifs. L'auteur nous décrit toutes les phases de ce travail compliqué, soit que le fondeur l'exécute dans son usine, soit qu'il se transporte, comme cela arrivait le plus souvent autrefois, dans la localité où l'on a réclamé ses services. Les fondeurs sont tous sédentaires aujourd'hui ; mais, au moyen-âge et même, dans certaines provinces, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les fondeurs ambulants étaient les plus nombreux, et les populations donnaient généralement la préférence à ceux-ci. Elles aimaient à voir faire le travail, sous leurs yeux, sous leur contrôle en quelque sorte, et avec les matières premières, étain et cuivre, qu'elles avaient fournies. En cas de refonte surtout, la partie prenante y trouvait plus de garanties de conserver dans sa pureté le métal primitif.

Aussitôt arrivé dans le pays, le fondeur installait son chantier, au pied de l'église, quand le terrain s'y prêtait, ou à

proximité d'icelle ; quelquefois sous la halle, ce qui lui évitait de construire un abri. Il dirigeait alors les travaux préparatoires qui consistaient à bâtir un fourneau, à s'approvisionner de charbon de bois et de bûches de chêne ; à creuser la fosse destinée à recevoir le moule. Ce moule, établi au moyen d'un tracé ou « gabarit », tournant autour d'une tige plantée dans le noyau, était formé de trois parties : le noyau central, la fausse cloche, qui fera place au métal au moment décisif, et la chape, qui recouvre cette fausse cloche. Ce n'est pas une mince besogne que de pourvoir à tout, sans fausses manœuvres, et l'opération comporte des aléas qui ne permettent pas de chanter victoire avant que la cloche, dégagée du moule, n'apparaisse sans tares, ni déformations d'aucune sorte, dans la belle harmonie de ses lignes.

Les habitants s'intéressaient vivement à ces opérations, dont la dernière et la plus délicate, la « coulée » de la cloche, donnait lieu, quand elle était réussie, à des « beuveries » qui mettaient le pays en liesse. L'on était d'autant mieux porté à se réjouir du succès que chacun, le plus souvent, y avait contribué par son aide personnelle, ou par dons en nature, tels que bois, matériaux divers, objets et ustensiles hors d'usage, destinés à la fonte : chaudrons, casseroles, vaisselles d'étain, mortiers, chenets, etc.

Ces fondeurs nomades venaient généralement du Bassigny, région de peu d'étendue comprise aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne, et des Vosges, et qui peut être considérée comme appartenant, partie à la Champagne, partie à la Lorraine. De cette petite contrée, les « saintiers », comme on les appelait, se répandaient partout, en Poitou, en Vendée, dans le Nivernais, aussi bien qu'en Bretagne, en Périgord et en Savoie, — voire dans les Flandres et jusqu'en Allemagne.

Parfois, ils se fixaient et faisaient souche loin de leur pays d'origine, comme les Bollée à Orléans ou au Mans ; d'autres, comme les Perret, de Breuvannes, qui ont eu, à Auch, un atelier fixe, sans abandonner pour cela leur domicile lorrain,

revenaient chaque printemps à leur fonderie de campagne ; fondeurs mixtes, en quelque sorte, qui marquent la transition entre l'ancien régime de la fonte sur place et le régime actuel de la fabrication à demeure.

La réputation des Lorrains en matière de fonte était si bien établie que les fondeurs champenois du Bassigny se qualifiaient de Lorrains, comme leurs confrères des vallées de la Meuse et du Mouzon. Les uns et les autres avaient acquis d'ailleurs une expérience consommée dans l'exercice d'un métier dont ils se transmettaient les traditions quelque peu mystérieuses de père en fils ; métier difficile certes, qui exigeait, à défaut de calculs savants, un flair prodigieux pour mener à bien une œuvre en tous points conforme au type stipulé, comme poids, sonorité, et donnant la note convenu, note que concouraient à produire les dimensions de la cloche, l'épaisseur du métal et le dosage judicieux des portions de cuivre, d'étain, d'argent quelquefois, qui le composaient.

Le fondeur qui réussissait à obtenir ces résultats en était justement fier. Ce n'était pourtant encore que la partie industrielle, si importante qu'elle fût, de son œuvre. Restait la question esthétique et décorative, où, selon M. Berthelé, les fondeurs, surtout ceux du moyen-âge et du xvi<sup>e</sup> siècle, se sont montrés souvent de véritables artistes, non seulement par la pureté du galbe qu'ils donnaient à leur œuvre, mais par les heureuses dispositions des filets, frises, rinceaux, cordons qui divisaient la robe extérieure de la cloche en plusieurs compartiments où s'inscrivaient les légendes, dates, noms de parrains, de curés, de fabriciens, armoiries ou sceaux des villes, des abbayes, des évêques, marques de fondeurs, sujets religieux, tels que le Crucifiement de Notre-Seigneur, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, etc., qui se détachaient en relief sur la surface polie du métal.

Au début, ces inscriptions s'obtenaient à l'aide de filets de cire roulés à la main que l'on appliquait sur la fausse cloche pour façonner les lettres. Ce procédé rudimentaire se prati-

qua jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle où l'on commença à se servir de lettres et ornements sur matrices gravées. Aujourd'hui que l'on vise en tout aux moyens expéditifs, on emploie des caractères mobiles enchâssés dans des composteurs.

On voit quel vaste champ ouvre l'étude des cloches à l'épigraphiste, à l'archéologue, et l'on ne s'étonnera point que M. Berthelé dirige avec passion ses investigations de ce côté. C'est à ce sport *sui generis*, qu'il consacre, chaque année, les loisirs de ses vacances. Ses jarrets, ankylosés par les travaux sédentaires du paléographe, retrouvent leur vigueur et leur élasticité à faire l'ascension de tous les clochers, à grimper des escaliers ajourés et branlants, à se hisser dans les charpentes des beffrois jusqu'à la cloche qu'il s'agit d'atteindre pour lui arracher son secret.

En des postures fort incommodes et qui ne sont pas toujours sans danger, il en relève avec soin le signalement; mais quel triomphe, lorsque, redescendu sur le plancher des humains, il a enrichi son calepin de la description inédite d'une cloche inconnue qui lui a révélé un nom nouveau de fondeur!

Envisagée sous ce point de vue, la cloche devient un monument historique d'un réel intérêt, que complètent les documents écrits, registres des paroisses, procès-verbaux de baptême, de bénédictions, contrats passés avec les fondeurs. Ce sont alors les patientes recherches dans les chartriers succédant à l'allègre activité du service en campagne. M. Berthelé est aussi apte au premier qu'au second de ces exercices; nul ne s'y livre avec plus d'ardeur que lui, et n'apporte une sagacité plus avertie, une plus inlassable ténacité à compiler ces grimoires intraduisibles pour le commun des mortels.

M. Berthelé a poussé ses explorations un peu partout, selon l'occurrence, au gré des curiosités qui le hantaient, dans l'Ariège, le Rhône, la Côte-d'Or, la Haute-Garonne. Il s'est attaché d'une façon plus spéciale à la Vendée, au Poitou, contrées qu'il étudia particulièrement au temps où il était archiviste du département des Deux-Sèvres. La Haute-Marne,

les Vosges, la Marne, les Ardennes, ont été aussi l'objet de ses investigations.

Le département de l'Aisne qui, comme le dit lui-même M. Berthelé, « est presque sa patrie » et Château-Thierry qui « est presque son berceau », ne pouvaient manquer de figurer dans ce nouveau volume, indépendamment des travaux antérieurs relatifs à cette région, travaux que l'auteur se contente de rappeler en notes et qui ont été pour la plupart publiés dans les *Annales* de notre Société (voir table générale). C'est ainsi que notre très distingué compatriote et collègue nous fait part de ses observations et découvertes sur la cloche gothique de l'Hôtel-de-Ville de Braine, sur la cloche de l'ancienne prison de La Fère, cloche essentiellement municipale datant du xvii<sup>e</sup> siècle et fondue par le saintier Pierre Linotte, de Soissons.

Ce Linotte nous est signalé aussi par notre collègue M. Riomet, « le vaillant explorateur des clochers de la Thiérache et du Tardenois », comme l'appelle M. Berthelé. Celui-ci nous révèle encore l'existence du fondeur Jean-Simon Chéron, natif de Meaux, et fixé plus tard à Fresnes, près Fère-en-Tardenois. On devrait à ce fabricant la cloche destinée à l'origine (1795) à l'Eglise Saint-Crépin, recueillie, à travers les orages des temps, par l'Eglise de la Chapelle-sur-Chézy. Cette cloche fût remplacée, à Saint-Crépin, par la sonnerie actuelle, fondue à Neuilly-Saint-Front par les J.-B. Antoine, père et fils.

Ces Antoine, originaires des Vosges, fondeurs ambulants, se fixèrent à Neuilly par suite du mariage de J.-B. Antoine, qui épousa, le 11 Janvier 1790, Jeanne Brigot, un de ces noms de connaissance que l'on aime à noter. Ce nom n'est pas le seul que nous ayons plaisir à rencontrer ; car, pour en revenir à Jean-Simon Chéron, nous voyons qu'il opéra sous les auspices d'un certain percepteur de Mont-Saint-Père du nom d'Henry Guyot qui s'intitulait aussi — bizarre cumul — marchand de cloches. Il servait d'intermédiaire entre les paroisses, les communes et les fondeurs. Il faisait inscrire son

nom à côté de celui de Cheron sur les cloches qu'il « entreprenait ». Or, ce Guyot qui passa de la perception de Mont-Saint-Père à celles de Saint-Souplet et Trilbardou (Seine-et-Marne) où il mourut retraité, fut le père de Victor Guyot, principal du Collège de Meaux, l'aïeul de Henry Guyot, actuellement président du Tribunal Civil d'Arcis-sur-Aube et l'oncle de notre regretté collègue Philibert Guyot, Juge de Paix d'Etampes.

L'ancêtre de la famille, le percepteur de Mont-Saint-Père, y avait épousé une demoiselle Hélot, nièce d'Antoine Hélot qui administra pendant longtemps la commune à la satisfaction des habitants, dans des temps difficiles. Cet Antoine Hélot fût la tige d'une nombreuse et honorable famille qui n'est pas éteinte et me touche personnellement de très près.

La Somme a fourni à M. Berthelé l'occasion de nous donner l'histoire d'une famille de fondeurs qui travailla du xvi<sup>e</sup> siècle au xix<sup>e</sup> siècle, la famille des Cavillier, dont le premier du nom qui exerça la profession, né à Corbie en 1548, s'établit à Noyon, et dont l'un des fils, Philippe Cavillier, est venu, en 1636, se fixer à Carrepuits, village voisin de Roye (arrondissement de Montdidier). Son descendant, encore fabricant, représente la neuvième génération des fondeurs de cloches de la famille. Le cas vaut la peine qu'on le signale. M. Berthelé a fait tout exprès le pèlerinage de Carrepuits. Il a donné aux Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (année 1890) un alerte et spirituel récit de sa visite à M. Xavier Cavillier, qui, de la meilleure grâce du monde, lui a communiqué les archives de la maison, d'anciens devis et les curieux manuscrits de Philippe II Cavillier concernant la technique professionnelle, conservés dans la famille.

A la suite de nombreuses monographies de cloches décrites d'une plume rapide, suivies d'intéressantes biographies de fondeurs, M. Berthelé donne plusieurs tables analytiques qui guident le lecteur et un index des fondeurs, qui contient

plus de 900 noms accompagnés, la plupart, de succinctes informations biographiques.

De plus, une illustration toute documentaire éclaire le texte. La paléographie des cloches peut y être étudiée dans ses différents types à l'aide d'une série de fac-similés d'inscriptions, remontant jusqu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. L'iconographie campanaire héraldique, ornementale, religieuse ou historique, n'est pas moins amplement représentée. Une série spéciale est consacrée aux marques de fondeurs.

On peut juger par tout ce que nous venons de dire, des services que l'important et substantiel ouvrage de M. Berthelé est appelé à rendre à l'art campanaire et aux sciences qui s'y rattachent. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de l'histoire des arts industriels, qu'à l'exemple de l'infatigable archiviste de l'Hérault, de zélés chercheurs marchent à sa suite dans la voie qu'il a si magistralement tracée.

FRÉDÉRIC HENRIET.



# L'ABBÉ AUBERT

CURÉ

DE GOUSSANCOURT, VENDIÈRES & VIELS-MAISONS

1756-1830

---

Au pays de Jean La Fontaine, on n'est pas sans connaître l'abbé Jean-Louis Aubert, de Paris (1731-1814), qui a publié en 1774 des « Fables et Œuvres diverses », à qui l'on se plaît à reconnaître du naturel, un style élégant et quelquefois même de la poésie (1). Cet abbé fut aussi un critique érudit et judicieux qui dirigea pendant plusieurs années la *Gazette de France*, et devint professeur de littérature au Collège de France.

C'est d'un *autre abbé Aubert* (François-Victor) de chez nous que nous voulons parler (2). Une bonne fortune nous a mis dernièrement entre les mains les papiers principaux de cet ecclésiastique et nous nous reprocherions de ne pas en donner connaissance.

Si la Société juge, comme nous, que ces documents rares aujourd'hui méritent de ne pas tomber dans l'oubli, elle les

(1) C'est le jugement du nouveau Larousse.

(2) Il eut un frère, M. Aubert, médecin à Château-Thierry, dont la fille épousa M. Prunier, et alla demeurer avec ses deux filles à Châlons-sur-Marne. M. Michel-Hippolyte Joly, imprimeur à Château, était également son cousin.

publiera et comblera une lacune de ses *Annales* qui n'ont pas jusqu'ici, à l'encontre de plusieurs autres, relaté l'histoire d'un de ces nombreux prêtres qui, de cet arrondissement comme de toute la France révolutionnaire, durent s'exiler pour obéir en même temps qu'aux lois rigoureuses de la patrie à la voix de leur conscience et à la volonté de leur Dieu.

L'abbé François-Victor Aubert naquit le 16 janvier 1756, à Dormans (1), aujourd'hui chef-lieu de canton de la Marne et alors paroisse importante du diocèse de Soissons. Il eut pour père Charles Aubert, maître en chirurgie, et pour mère Marie-Jeanne Rahaut, son épouse. Il fut baptisé le lendemain de sa naissance, le lundi 17 janvier, par le vicaire de la paroisse et eut pour parrain son oncle, Maître François Rahaut, curé de Chézy-l'Abbaye, et pour marraine sa tante Marguerite Aubert, veuve de Maître Simon Rémart, vivant docteur en médecine, de la même paroisse de Dormans (2).

Après ce certificat de baptême, le premier document que nous possédons sur l'abbé Aubert est celui (3) de sa *tonsure*

(1) Dormans fournissait en effet de nombreux prêtres au diocèse de Soissons. Dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous connaissons de Dormans, outre l'abbé Aubert, les trois abbés Gadois (Jean-Baptiste, Antoine-Edouard et Louis-Laurent) et MM. Borniche Louis-Etienne, Paris Jean-Baptiste, Prin François-Remy, Robert Pierre-François, qui a écrit l'Histoire de sa ville natale, Léostond, Laurain Jean-Louis et Varin Pierre-Hyacinthe. L'abbé Pécheur a donné la biographie de Jean de Dormans, fondateur du collège de Dormans-Beauvais à Paris.

(2) Nous trouvons ces renseignements dans une copie de l'extrait des baptêmes, mariages et décès de la ville de Dormans en 1756, copie faite le 8 vendémiaire an onze de la République Française par Cherny, secrétaire de la mairie de Dormans, légalisée par Dimon, adjoint au maire et certifiée conforme le 13 vendémiaire suivant par Cane, sous-préfet d'Épernay.

— L'abbé Rahaut demeura curé de la paroisse de Saint-Martin de Chézy-l'Abbaye, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1790, époque de sa mort... Il portait alors le titre de doyen du doyenné du dit lieu. J'ai la copie de son testament du 27 février 1775 avec un codicille du 31 janvier 1780. Ce n'est pas sans intérêt.

(3) Il est signé Montmignon secrétaire de Mgr l'Évêque.

qu'il reçut à l'âge de dix-neuf ans, le 22 septembre 1775, le samedi des Quatre-Temps, des mains de Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, officiant pontificalement dans l'église des Minimesses de la ville épiscopale. Le « registre de MM. les Séminaristes de Soissons, commencé par le même Mgr de Bourdeilles au jour de sa prise de possession le 17 février 1765 », nous apprend qu'Aubert « né légitimement d'un chirurgien, est clerc de Dormans, qu'il a passé sept ans au Collège Louis-le-Grand, à Paris, et qu'il est entré au Grand Séminaire à la Saint-Charles 1777 (1). »

Les notes que lui donne ce Registre sont très satisfaisantes : « Bon caractère, pieux, laborieux, un peu obscur dans ses idées quoique d'une capacité bien au-dessus du médiocre (moyenne). »

Pour quelles raisons notre abbé entra-t-il au Séminaire de Meaux, le 20 mai 1778 et non à celui de Soissons, nous ne le savons pas. Mais nous lisons dans ses lettres d'ordination que nous possédons toutes, qu'il reçut les Ordres mineurs dans la chapelle de l'Evêché de Meaux peu après, le 13 juin 1778, le samedi des Quatre-Temps d'après la Pentecôte. Mgr Jean-Louis de Lamarthonie de Causade était évêque de Meaux, mais ce fut Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré, évêque de Limoges (2), qui fit cette ordination.

Les heureuses qualités de l'abbé Aubert se développèrent si rapidement, son progrès dans les études comme dans la formation ecclésiastique furent tels qu'à la fin de cette même

(1) C'était alors l'usage de conférer aux jeunes clercs ayant reçu la tonsure de petits bénéfices pour les aider à faire leurs études, surtout dans l'Université et dans les Collèges et Séminaires de Paris. On n'entrait au Grand Séminaire diocésain que pour la préparation aux Ordres.

(2) Cet évêque travailla activement avec le ministre Turgot, son ami, à résoudre le problème, déjà très à la mode, à la fin de l'Ancien Régime, de supprimer la mendicité. Avec beaucoup d'évêques, celui de Soissons en particulier, il s'appliqua à rendre prospères « les bureaux de charité » qu'on établissait dans ce but.

Voir Sicard, l'Ancien Clergé de France. 1, p. 478.

annéu 1778, le 19 décembre, samedi des Quatre-Temps d'Avent, son évêque, Mgr de Bourdeilles, jugea bon de venir lui conférer le sous-diaconat à Meaux dans la chapelle de l'Evêché de Mgr de Caussade.

C'est à Verdun, le 29 mai 1779, samedi des Quatre Temps d'avant le dimanche de la Trinité, que notre sous-diacre reçut le diaconat dans la chapelle du palais épiscopal et des mains de Mgr Desnos, évêque et comte de Verdun (1).

L'abbé Aubert rentra au séminaire à Soissons le 3 novembre 1779 en qualité de sous-directeur du petit Séminaire et ses dernières notes portent, écrites de la main même de Monseigneur « qu'il a parfaitement contenté à toutes les époques ».

Aussi, le 16 mars 1780, après de nouveaux examens, notre diacre fut-il admis sans difficulté à la Prêtrise.

Enfin, le 25 mars 1780, le samedi saint, avec la permission de Mgr de Bourdeilles et dans son palais épiscopal de Soissons, l'abbé Aubert âgé de 24 ans et 2 mois, reçut ce dernier ordre du Sacerdoce de Mgr Charles-Bernard Collin de Conzrisson, évêque des Thermopyles et suffragant de l'évêque de Laon.

Le certificat qui relate cette ordination est signé Hourdé de Chavigny, vicaire-général, et Claudon, secrétaire. Quelques années plus tard, et tous, évêque, vicaire-général et secrétaire se retrouveront avec le prêtre de ce samedi saint dans les épreuves et les souffrances... de l'exil ! La Révolution se préparait déjà ; mais si quelqu'un s'était permis de l'annoncer à cette société brillante et légère, on n'eût jamais voulu le croire.

C'est de l'exil que nous apprendrons, par les témoignages de Mgr de Bourdeilles et de son vicaire général Hippolyte-Alexandre de Revilliasc quels furent le zèle, la piété, la doc-

(1) Mgr des Nos fut un des évêques les plus charitables de la fin de l'Ancien Régime. Voir Sicard, I, p. 469.

Durant l'hiver 1782 à 1783, il épuisa pour les pauvres ses ressources qui étaient considérables et fit même vendre son argenterie.

trine et toute la vie de l'abbé Aubert, tandis qu'il administra jusqu'à la Révolution la cure de Goussancourt, au doyenné de Fère-en-Tardenois (1). Monseigneur atteste que le curé Aubert fut « *pium, probum, sanæ doctrinæ addictissimum et dignum ut ab omnibus humanissime recipiatur* ». M. de Revilliasc affirme qu'il est un curé « *semper moribus, pietate et doctrina commendabilis* ». Curé, c'est-à-dire père de son peuple et digne ministre de la religion du Christ, l'abbé Aubert le fut pleinement, glorieusement, par le dévouement qu'il apporta à conserver le dogme et à propager la morale de la religion chrétienne comme à faire profiter sa paroisse de ses bienfaits ; par sa fidélité en un mot, à bien remplir les devoirs de sa charge, il réussit à contenter ses bons catholiques (2) de Goussancourt et son évêque, comme « il avait parfaitement contenté à toutes les époques ».

Survint la période si troublée de la Révolution. Il est plus facile d'en raisonner aujourd'hui et de juger l'œuvre immense accomplie... Mais alors, dans l'effervescence de toutes les idées, en pleine bataille, quand la société entière se transformait, sans qu'on sût encore en quel sens... dans quelles perplexités furent jetées les âmes les plus droites et les plus françaises ! Si l'abbé Aubert a contenté parfaitement, même à cette époque, il lui a fallu pour cela toute son intelligence,

(1) Les Registres de Goussancourt, que notre confrère actuel, M. Parant, a consultés pour nous avec la plus grande obligeance, nous apprennent que notre abbé n'y donna sa première signature que le 19 août 1781, pendant que son oncle, M. Georges Aubert était encore curé de Goussancourt, mais déjà très âgé. Sa dernière signature avant la Révolution est de onze ans plus tard, le 19 juin 1792. Son vénérable oncle était mort à Goussancourt le 6 septembre 1787, à l'âge de 86 ans. Nous ignorons si durant sa première année de sacerdoce, notre abbé demeura à Soissons où il sous-dirigeait déjà le Petit Séminaire ou s'il fut vicaire même de son oncle qui signait encore.

(2) Il y eut aussi à Goussancourt, comme un peu partout, l'histoire doit enregistrer toute la vérité, de mauvais paroissiens et citoyens qui firent endurer à leur pasteur plus d'une vexation pendant ces temps malheureux. Voir l'Abbé Traizet, de Soissons, dans ses Mémoires. Bull. Soc. Arch. Soissons 1874 p. 73-158.

avec sa doctrine sûre, toute sa piété avec ses vertus éminentes.

Au début, quand la Révolution se cantonna sur le terrain politique, déjà dans les assemblées provinciales, plus tard dans les élections aux Etats-Généraux, dans la rédaction des cahiers de doléances — que nous trouvons si raisonnables aujourd'hui, — tant qu'elle ne s'attaqua qu'aux privilèges de l'ordre social qui peuvent et doivent changer, sans vouloir en même temps bouleverser l'ordre religieux dont certaines lois sont éternelles et immuables, tant qu'elle ne fit que proclamer les droits de l'homme et du citoyen, avec la liberté des peuples, sans nier les devoirs du chrétien et les droits de Dieu avec la liberté de conscience, le premier ordre de la nation fut loin, on le sait, de lui être hostile.

Mais quand nos assemblées politiques, fières de leur premières conquêtes, quand le pouvoir civil comme enivré par ses premiers succès ne voulut plus connaître de limites à sa souveraineté, quand on se permit d'envahir le domaine réservé de la conscience..., quand on voulut entreprendre sur les droits de la religion, ne respectant plus cette parole fondamentale de toute société civilisée « de rendre à Dieu comme à César ce qui leur revient », quand une minorité violente et impie voulut conduire la France à sa guise et la faire à son image, ce furent, avec leurs tristes conséquences, la guerre aux doctrines catholiques et la persécution religieuse. Le clergé fut dépouillé de ses biens, les ordres religieux abolis et avec une audace aventureuse qui ne consulta ni l'histoire, ni l'autorité spirituelle compétente, une Constitution civile du Clergé fut votée (12 juillet 1790) qui contenait des dispositions hérétiques.

Les évêques et le clergé qui avaient marché jusque-là avec la Révolution, se trouvaient arrêtés par leur conscience droite et sûre. Ils avaient pu renoncer aux privilèges sociaux et politiques justement acquis pourtant de l'Eglise de France en ce moment si éprouvée ; mais ils l'aimaient trop pour vouloir sa mort. Ils pouvaient voir périr, avec douleur certes,

la vieille monarchie française tant aimée malgré ses défauts et ses faiblesses, ils ne voulaient pas abandonner leur Dieu. . et la religion qui avait fait la patrie. Avec quelle angoisse ne durent-ils pas se rendre bientôt compte que c'était une question de vie ou de mort pour l'Eglise en France de faire échouer la Constitution civile du Clergé !

*Quelle fut alors l'attitude de M. Aubert de Goussancourt ?* Il semblerait qu'en fils respectueux de son évêque, il ait modelé sa conduite sur la sienne. Elle fut d'ailleurs à la hauteur de toutes les difficultés et Mgr Henri-Joseph-Claude de Bourdailles, d'une illustre famille de Guyenne, évêque de Soissons depuis 1764, fut lui-même pour son clergé, au milieu de ces temps difficiles, un guide et modèle admirables, « *lucerna ardens et lucens* ».

D'abord conciliant et proclamé même « évêque de l'Aisne en résidence à Soissons », le prélat septuagénaire accorde tout ce qu'il peut. Mais les exigences de la Révolution grandissant, après avoir « consulté Dieu, la règle de la foi et ses supérieurs hiérarchiques », il refuse de prêter le serment demandé par la Constitution, au moins dans les termes consacrés et déploie une grande fermeté pour la revendication des droits du pouvoir spirituel.

De nombreux prêtres agirent comme leur évêque et s'ils prêtèrent certains serments civiques plus ou moins permis ou douteux, plusieurs les rétractèrent encore quand le pape Pie VI vint ajouter sa voix puissante à celle de leur évêque légitime.

Malgré toutes les autres concessions que sa conscience lui avait permises pour le bien de son peuple, l'abbé Aubert ne voulut pas plus que son évêque faire le serment qu'on lui proposait. Sur ce refus, le district de Château-Thierry agit envers lui, comme il venait de le faire avec l'abbé Marin, curé de Viels-Maisons, que la paroisse voulait garder. Il le chassa de son église et de son presbytère (1) L'abbé Aubert

(1) Voir Pécheur. Annales du Diocèse, p. 378 et 395.

n'en persista pas moins à occuper sa Cure... et le Directoire de Château-Thierry lui fit signifier « pour l'urgence » le 17 juillet 1792, qu'il était remplacé et que « M. l'évêque du département », l'intrus Marolles, venait de pourvoir à la desserte de Goussancourt. « Croyez-moi, lui écrivait doucereusement le procureur-syndic Leseur (1), retirez-vous de votre paroisse pour n'être cause d'aucun trouble, même involontairement. Préparez le logement et faites retirer vos meubles avant l'arrivée du desservant qui ne tardera pas (2) ».

Aubert ne céda donc qu'à la force, suivant l'exemple de son évêque qui stigmatisait encore l'élection vicieuse et irrégulière de son remplaçant Marolles, le frappait de censures et ne quittait son évêché que contraint et au dernier moment, pour se loger ensuite au Séminaire, puis enfin dans une maison particulière de Soissons jusqu'au jour (28 février 1791) où sa présence d'évêque légitime ne fut plus possible et où il dut s'enfuir par Paris pour gagner la frontière belge et Bruxelles. Dès lors, les événements antireligieux de la Révolution se précipitent. De Bruxelles, Mgr de Bourdeilles soutient la foi et le courage de ses ouailles. Le 20 mai 1792, il publie le Bref du Pape VI du 19 mars précédent contre les intrus, et invite Marolles à démissionner pour le bien de la paix.

De nombreux décrets de déportation sont alors lancés contre ceux qu'on appelle les prêtres réfractaires, de mai en août 1792.

Les Tuileries sont envahies, Louis XVI fait prisonnier au

(1) Voir Fleury, le Clergé de l'Aisne, tome I<sup>er</sup>, p. 368.

(2) En effet, un M. Plaisant signe comme desservant de Goussancourt au registre des baptêmes, mariages, etc, à partir du 31 juillet 1792 jusqu'au 27 novembre de la même année. Chassé de son presbytère qui fut vendu, l'abbé Aubert se réfugia, pendant les plus mauvais jours, dans les caves d'une maison que l'on voit encore, nous écrit l'abbé Parant au 26 mars 1904. La famille Hucquier, dont un membre avait été au service de l'oncle fut très dévouée pour notre abbé Aubert. Il la récompensa en lui laissant une maison avec une petite terre. Il nomme plusieurs fois cette famille dans son testament (art. 14 et 15).



Temple est bientôt mis à mort ; surviennent les massacres de Septembre et l'invasion ; les religieux sont chassés de leurs couvents ; chez nous, les hospitalières de Château-Thierry remplacées par les religieuses de la Congrégation, etc. Mais l'abbé Aubert ne quitte pas encore son pays bien aimé. A la mort cependant du roi, avec la nouvelle année 1793, le district de Château-Thierry fait preuve d'un plus grand zèle révolutionnaire et fait presser l'exécution des décrets de déportation contre les prêtres insermentés. Le 11 février 93, « Victor Aubert, ci-devant curé de Goussancourt, paraît devant le Directoire du district de Château-Thierry, département de l'Aisne et demande à se retirer à Lausanne, canton de Suisse ».

C'est là que se rendait aussi l'abbé Gadois, curé de La Croix, tandis que l'abbé Morel, curé de Fère, et plus tard principal du collège de Château-Thierry, émigrerait en Allemagne.

Nous possédons cette pièce du district de notre ville avec « le signalement dudit Aubert », la route qu'il doit suivre, puis un ordre final qui le force à partir au plus tard le dimanche 17 février, malgré les 15 jours qui lui étaient d'abord accordés. Cette pièce est revêtue du cachet du Directoire et signée Mangin, Legros, Leseur et Santus. La voici dans son entier :

DISTRICT DE CHATEAU-THIERRY

2<sup>e</sup> Bau 5<sup>e</sup> C<sup>é</sup>.

DÉPARTEMENT

de

L' AISNE

DISTRICT

de

CHATEAU-THIERRY

Déclaration de Victor  
aubert cy devant curé de  
Goussancourt qui demande  
à se retirer à Lauzanne  
canton de Suisse.

*Extrait du Registre des délibérations  
du Directoire du District de Château-  
Thierry.*

Ce jourdhuy Lundy onze février mil sept cent quatre-vingt-treize l'an 2<sup>e</sup> de la République françoise Est comparu au Directoire du District de Château-Thierry françois Victor aubert ci-devant curé de Goussancourt

Lequel a déclaré qu'en exécution de la loi du

26 août 1792 il entendait se retirer à Lauzanne canton de Suisse, pour y rester et y vivre, ainsi qu'il avisera, déclarant que son intention est d'avoir les six sols par lieue, conformément à l'art<sup>e</sup> 4 de la loi dudit jour 26 août dernier et a signé avec nous et le secrétaire. Signé Aubert, Drapier président, L. M. Leseur, A. Santus adm<sup>r</sup> et A. R. Legros secrétaire.

Vû la déclaration ci-dessus par François Victor aubert ci-devant curé de Goussancourt qu'il entend se retirer à Lauzanne, Canton de la Suisse, le Procureur Syndic entendu, le Directeur du District a arrêté que ledit Aubert sera tenu de sortir de France dans le délai de quinze jours et qu'il lui sera payé fixe six sols par lieue, conformément à l'art. 4 de la loi du 26 août 1792. Signés Drapier président, L. M. Leseur, A. Santus administrateur, L. N. J. Lemaitre, procureur syndic.

*Signalement dudit Aubert*

Age trente sept ans, taille cinq pieds deux pouces, cheveux chatains, sourcils noirs, yeux bleues, nez pointu, bouche moyenne, menton rond, front large, visage rond.

Pour copie conforme

J. F. N. MANGIN.

Contresigné par le Secrétaire

A. LE GROS.



*Route à suivre*

Château-Thierry, Meaux, Paris, Essonne, Fontainebleau, Moret, Sens, Joigny, Auxerre, Vermandon, Cuffy-les-forges, Pont de Passis, Dijon,

Nüyts, Challon, Tournus, Macon, Villefranche,  
Lyon, Valbonne, S<sup>t</sup> Jean le Vieux, Nantua, Châ-  
tillon, Porigny, Saronnoy, Genève, Lauzanne.

Le dénommé de l'autre part sera tenu de partir au plus tard diman-  
che prochain, dix-sept du présent mois. Et tiendra bien exactement la  
route qui lui est cy dessus indiquée.

En Directoire, les jour et an que dessus.

A. SANTUS.

J. F. N. MANGIN.

Substitut du P<sup>r</sup> syndic.

L. M. LESEUR.

Contresigné

A. LE GROS.

Muni de ce passe-port régulier et dès lors prêtre déporté et non pas émigré, l'abbé Aubert se résigna enfin à quitter ses ouailles de Goussancourt, ses amis et sa famille, ses confrères et le doux sol de la patrie pour se diriger vers Meaux et Paris, premières étapes du long et douloureux chem'n de l'exil.

Bien des victimes de la Révolution ont retracé les pénibles péripéties de la route souvent peu sûre qu'ils ont suivie et nous ont redit les épreuves multiples de leur laborieux voyage. Nous pensions un moment que pour de sérieux motifs l'abbé Aubert avait dû modifier son itinéraire parce que nous le retrouvons en Belgique dès le mois d'octobre. Nous savons par son testament qu'il a bien suivi la route tracée par le district de Château-Thierry, c'est à-dire Paris, Essonne, Fontainebleau, Moret, Sens, Joigny, Auxerre, Dijon, Nuits, Châlons, Tournus, Mâcon, Villefranche et Lyon, puis de là par Valbonne et Nantua à Genève et Lauzanne.

Pour quelles raisons l'abbé Aubert ne demeura pas en Suisse, nous l'ignorons. Est-ce la pauvreté et le peu de sécurité de ce pays pourtant hospitalier ? Est-ce la renommée

des victoires des armées coalisées dans le Nord ? Ou plutôt n'est-ce pas la présence de son évêque bien-aimé à Bruxelles et le pieux désir de le revoir comme de se mettre sous sa plus proche direction qui attirèrent notre voyageur et le décidèrent à traverser l'Allemagne et à prendre le chemin de la Belgique ? Peut-être...

Toujours est-il qu'en octobre 1793 (un document que nous possédons nous le prouve), notre abbé se trouvait au diocèse de Liège (1), sur la Meuse, non loin du Limbourg.

Le voici :

Nous commissaires ecclésiastiques français nommés par Son Altesse Celsissime M. l'Evêque et prince de Liège, en exécution de son ordonnance du 20 juillet de la présente année, pour répondre à ses intentions certifions que M. François-Victor Aubert, curé de Goussancourt, diocèse de Soissons à Hermal près Visé, lequel a signé avec nous, est digne de l'asile que S. A. veut bien accorder dans les Etats à tous les ecclésiastiques fidèles à Dieu et à leur Roi.

Fait à Liège, le 30 d'octobre 1793.

Signé : URVOY DE LA MORTE, vicaire général de Nantes ;  
AUBERT, curé de Goussancourt ; GOUPPY, sous-secrétaire du consistoire épiscopal.

En conséquence de ce témoignage, M. de Brou, curé de Hermalle-Argenteau conféra à l'abbé Aubert une rente de fondation faite par un ancien curé du lieu, Paul Hervianus (dont nous avons le curieux testament en latin de 1683) à condition de dire la première messe dimanches et fêtes avec instruction dans l'église paroissiale d'Hermalle. Cette feuille de pouvoir donna quelques ressources à l'abbé Aubert et l'aida

(1) L'évêché de Liège avec ceux de Münster et de Paderborn, etc., faisait partie du cercle de Westphalie, un des dix du Saint Empire Romain, à cette époque.

Le Limbourg faisait alors partie des Pays-Bas qui appartenaient à l'Autriche. Depuis juillet 1793, la France est en lutte contre l'Europe entière.

à vivre (1). Elle est encore revêtue du cachet du curé du 9 novembre 1793. La voici :

Je soussigné, curé de Hermalle-Argenteau, village de rédemption, sous la domination de Sa Majesté l'Empereur et Roi, au diocèse de Liège, situé sur la Meuse lez Visé, ayant vu en original le témoignage, dont ci-après sera transcrit copie, de MM. les Commissaires ecclésiastiques François, nommés par son Altesse Celsissime, Mgr l'Évêque et prince de Liège, ai conféré en ma qualité susdite, comme par cette, je confère à M. François-Victor Aubert, révérend curé de Goussancourt, diocèse de Soissons, la fondation qu'a faite M. Paul Hervianus, en son vivant curé dudit Hermalle, pour dire la première messe dimanches et fêtes avec instruction dans notre église paroissiale dudit Hermalle, tenir école, etc.

Fait double, donné et conféré à ma maison pastorale, ce 9 novembre 1793, sous mon seing et cachet propre. A. F. de Brou, curé que dessus.

Le 13 novembre, quelques jours après, Mgr l'Évêque de Liège (2) donnait pour un an à l'abbé Aubert, curé de Goussancourt, le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocèse de Liège avec le consentement des curés.

Cette feuille de pouvoir est suivie de sept pages d'instructions pour bien remplir les dites fonctions.

L'abbé ne put demeurer toute l'année dans ce diocèse ; car ce pays avait été réuni officiellement à la France dès 1793 et après de nombreuses victoires, celle de Jourdan, en particu-

(1) Nous savons en effet par son testament déposé chez M<sup>e</sup> Nusse, notaire à Château-Thierry, art 2<sup>e</sup>, que M. Aubert dut « vivre en pays étrangers, sans aucun bien, ni sans aucune ressource du côté de sa famille ». Il le rappelle à propos des donations qu'il croit bon de faire pour prier sa famille de ne pas s'offenser de ses dispositions généreuses. Nous remercions en passant M<sup>e</sup> Paillard, successeur de M<sup>e</sup> Nusse et son premier clerc des aimables facilités qu'ils nous ont procurées pour prendre connaissance de ce testament de 36 pages.

(2) *Franciscus Antonius Dei gratiâ episcopus et princeps Leodiensis, Sacri Romani Imperii princeps, Dux Bulloniensis, Marchio Franchimontensis, comes Lossensis et Hornensis, Baro Herstalliensis etc., etc.*

lier à Fleurus, le 26 juin 1794, les armées de la Révolution s'approchaient de Bruxelles. Bientôt la Belgique était conquise et les émigrés avec les Anglais, Hollandais et Autrichiens étaient refoulés vers le Nord.

Mgr de Bourdeilles lui-même avait fui, il se trouvait en septembre 1794 à Emmerich, sur le Rhin, au duché de Clèves, et c'est de là, où il se dit exilé pour la foi, que le 12 septembre il donne à M. Aubert ce témoignage « de piété, de conduite et de saine doctrine qui le rendent digne d'être traité partout avec humanité ».

Cette lettre de recommandation est signée de la main de Monseigneur et porte son sceau en cire noire très bien conservé. Elle est contresignée Tellier.

Au verso de la même feuille, le curé de Goch au même duché de Clèves rend un excellent témoignage à l'abbé Aubert pour les quelques semaines qu'il a passées dans sa paroisse. Il le recommande charitablement à la bienveillance de tous, le 24 septembre 1794 (1).

Avant de rejoindre son évêque dans le duché de Clèves, l'abbé Aubert avait séjourné quelque temps dans l'archidiocèse de Cologne. Car le 30 juillet 1794, à Dusseldorf, Mgr François de Conzié, archevêque de Tours (le frère du fameux évêque d'Arras de ce nom, le dernier d'avant la Révolution et dont Mgr Deramecourt, notre évêque, a écrit l'histoire), par une mission spéciale de Mgr l'Archevêque de Cologne recommande instamment ledit Aubert comme confesseur de

(1) *Tenore presentium testor, et has inspecturis notum facio, retro-nominatum dn̄m adm. Rd̄m Franciscum Victorem Aubert Pastorem in meam meorumque œdificationem pluribus hebdomadis in hęc civitate degisse ; et, cum se integritate morum, probitate vitę pioque exercitio virtutum omnibus caritatis et benevolentię officiis dignum præstiterit, illum jam Religionis causa ulterius profugientem hospitalitati omnium, ad quos suos gressus direxerit commendo.*

*Goch ducatus Clivię,  
die 24 sept, 1794.*

*Fr. Joannes van Haaren,  
Can. reg et pastor.*

Goch est une ville de la Prusse rhénane (présid. de Dusseldorf) sur la Niers, affil. de la Meuse. Elle compte aujourd'hui 6.729 habitants.

la foi à tous les fidèles ecclésiastiques et laïques ainsi qu'à tous les pouvoirs civils et religieux (1).

Il lui donnait en même temps, le 30 juillet, le pouvoir de dire la messe tant dans cette ville que dans les environs. La rive gauche du Rhin était devenue française... et M. Aubert devait en conséquence s'enfoncer davantage dans l'est de l'Allemagne. En septembre, nous l'avons vu, il était avec son évêque dans le duché de Clèves et le 6 octobre, son pouvoir de célébrer, accordé pour Dusseldorf, était étendu à tout le diocèse de Paderborn. Il n'en usa pas longtemps. Les autorités locales n'étaient pas bienveillantes pour les prêtres français.

Tout à coup, notre exilé quitte cette partie de l'Allemagne qu'occupaient d'ailleurs tour à tour les armées coalisées et révolutionnaires pour gagner le Sud, la Souabe et la Bavière où il se juge plus en sécurité.

Il arrive pour la saison d'hiver à Augsburg, ville célèbre dans l'histoire et chef-lieu du cercle de Souabe, dans la Bavière occidentale. Là encore, comme précédemment, en

(1) Voici les termes de cette recommandation. Elle devait servir pour tous les prêtres poursuivis pour la même cause :

*Nobis innotuit eum (Aubert Fr. Vict.) inter Christi et Ecclesiæ suæ confessores esse adscribendum, si quidem, e civili statu suo per vim ac canonicarum legum violationem ejectus eoquod civilem, ul vocant, cleri gallicani constitutionem repudiaverit et juramentum illud exhorruerit quod, annuente totâ Ecclesiâ Catholicâ, proscripsit Summus Pontifex, melius duxit patriâ carere terrenâ quam cœlesti. Ejus itaque causam exilii considerantes Reverendissimis Archiepiscopis et Episcopis omnibus in potestate spirituali seu civili constitutis cæterisque fidelibus ecclesiasticis ac laicis eum enixe commendamus instantes ac obsecrantes. opportune speramus magis quam importune, ut hoc Dei nostrum mandatum; peccata tua eleemosinis redime, adimpleant et sic thesaurum suum eo magis augeant ad fidem.*

*Datum Dusseldorfi ubi malorum quæ gallicanam ecclesiam premunt, causâ degimus, sub signo sigilloque nostris nec non presbyteri ad id per Nos commissi subscriptione, Anno Domini millesimo septingentesimo nonagesimo quarto, die vero mensis julii trigesima.*

J. Fr. Arch. TURONENSIS,  
de Mandato D. D. Archiepiscopi Turonensis,  
P.-L.-J. BÉTENCOURT.

Belgique et dans le duché de Clèves, à l'encontre de tant de prêtres qui choisissaient leur résidence dans un monastère, notre abbé cherche à se loger chez un confrère, curé d'une assez importante paroisse. Guidé par son bon Ange, il descendit cette fois chez M. Riegger, curé de Wallerstein, cet hôte aimable et généreux qui le traita comme un frère et chez qui il demeura presque constamment jusqu'à l'époque du retour en France.

Ce fut la grande joie de notre exilé d'être si fraternellement reçu par cet excellent curé de la Souabe ! Il en remercia bien des fois la bonne Providence et conserva la plus fidèle reconnaissance à son charitable bienfaiteur. Celui-ci laissa quelques dettes à sa mort. M. Aubert l'apprit et voulut qu'après lui son exécuteur testamentaire envoyât une certaine somme (500 francs) aux créanciers du curé allemand (1).

« C'est bien un acte de justice, dit-il dans son testament, art. 3<sup>e</sup>, que j'exerce à leur égard, attendu qu'ayant été nourri, éclairé, blanchi et chauffé gratuitement, pendant environ six ans chez mon dit sieur Curé, je suis en partie cause du déficit qui s'est trouvé dans sa succession. » L'abbé Pécheur rapporte ce fait dans ses Annales et ajoute (2) que de « pareils traits de charité et de délicatesse sacerdotales, exposés dans leur simple beauté, se passent de commentaires ».

Ce fut un fait nouveau et on peut le dire unique dans l'histoire des peuples que le départ en masse de tout un clergé d'une grande nation. L'on compta un moment une véritable armée de 30 à 40 mille prêtres français proscrits, errants sur tous les chemins de l'Europe. Les circonstances étaient si graves, les décrets si formels que le clergé devait souvent à la hâte gagner la frontière la plus proche. C'est l'Angleterre qui reçut, protégea et fit vivre le plus fort contingent des exilés, 10,000 environ, c'est-à-dire le tiers ou le quart

(1) L'abbé Marprez, archiprêtre de Château-Thierry, fit exécuter cette dernière volonté.

(2) *Annales*, VIII, p. 575.



de l'émigration ecclésiastique. La Suisse par son voisinage et sa renommée hospitalière offrait un asile tout indiqué aux provinces de l'Est. Les ministres protestants de Genève eux-mêmes approuvèrent la conduite du clergé de France qui refusait le serment à la Constitution civile... Mais l'on comprend que la réception fut plus affectueuse encore pour les proscrits dans les cantons catholiques. A Lauzanne, deux Françaises, la comtesse d'Aguesseau et la présidente de Vézol étaient la providence des émigrés. M. Aubert le savait sans doute et c'est ce qui le décida à chercher un refuge en Suisse. Mais la Suisse était pauvre et peu sûre, encombrée d'ailleurs de trop de réfugiés (6,000 prêtres environ). Il fallut vivre de la vie et dans la chaumière du paysan et pour ne pas mourir de faim et pour se créer des ressources le clergé eut recours à ces trois moyens : le travail, les quêtes et la table commune.

L'hospitalité des Flamands et des Belges fut généreuse pour les prêtres français. L'évêque de Liège fut particulièrement accueillant. Il le fut aussi pour l'abbé Aubert, nous l'avons vu, qui de Suisse s'était transporté en Flandre. La Westphalie s'honora par l'hospitalité qu'elle accorda aux proscrits. Le prince-évêque de Munster, capitale de cette province, était un archiduc d'Autriche, frère de Marie-Antoinette. Il y eut à Munster des réfugiés de marque et l'on compta jusqu'à 1,800 prêtres étrangers dans cette ville durant l'hiver de 1794 à 1795. A Constance, il y eut un deuxième centre très important de réfugiés. Partout ailleurs en Allemagne, ces malheureux sont errants et cherchent une pierre où reposer la tête... Les vicissitudes des batailles les atteignent toujours, elles les chassent et les rappellent tour à tour. L'espoir, la crainte envahissent leurs âmes, tandis qu'ils s'en vont un peu à l'aventure, généralement à pieds par économie, cherchant à se faire comprendre en pays étranger et y exerçant le métier si ingrat de solliciteur, soumis à tous les caprices des autorités locales ; tantôt accueillis avec une bonté compatissante, tantôt chassés impitoyablement.

Telle fut la vie du curé de Goussancourt jusqu'au jour où il se lia d'amitié avec le curé Riegger.

Le 10 janvier 1795, de Munster en Westphalie, Alexandre de Revilliasc, vicaire général de Soissons envoyait à l'abbé Aubert, déjà résidant à Wallerstein en Souabe cet excellent témoignage dont nous avons parlé et qui se termine par une louange et une recommandation semblables à celles que venait de lui accorder Mgr de Conzié, archevêque de Tours, chargé de cette mission par Mgr l'Archevêque de Cologne.

Du reste, le vicaire général de ce dernier diocèse ajoutait son attestation favorable le 17 janvier, au bas de celle de son collègue de Soissons.

Sur toutes ces recommandations, et après également plusieurs mois de vie commune, en juin 1795, M. Valentin Riegger, curé de Wallerstein donne sans hésitation à l'excellent curé de Goussancourt un premier et juste tribut d'éloges. Il affirme que M. Aubert, chassé de sa patrie parce qu'il a refusé le serment à la mauvaise constitution civile du clergé, est demeuré 8 mois dans sa maison presbytérale... et que durant ce temps, il s'est rendu recommandable par sa ferveur religieuse, ses études et son excellente conduite sacerdotale.

Le 2 juillet 1795, c'est le vicaire général d'Augsbourg (Bavière), qui approuve ce premier témoignage. Le 3 juillet 96, sans doute avant qu'il ne le quitte pour un voyage de quelques mois, le curé Riegger donne au même M. Aubert de nouvelles lettres testimoniales très élogieuses.

Pendant notre malheureuse campagne d'Allemagne 1796, M. Aubert demeure 2 mois à Ansbach, au diocèse de Wurtzbourg. Il ne quitte ce pays que le 18 octobre, avec ce certificat du curé des catholiques d'Ansbach (M. Martin Klett) qui atteste que « durant ces deux mois M. Aubert a célébré la messe avec édification toutes les fois qu'il l'a pu, qu'il s'est montré bon citoyen, soumis au pouvoir civil autant que bon prêtre et qu'il est digne d'être aidé partout. »

Dès ce mois d'octobre 1796, M. Aubert retourne à Wallerstein, qu'il ne quittera pour ainsi dire plus durant son exil.

Il y était encore en 1797, le 13 septembre, quand le curé Riegger lui donna un nouveau certificat toujours accompagné de ce beau cachet presbytéral à cire rouge qu'il apposait sur tous ces actes.

Le 20 juin 1800, pendant la vacance de la paroisse, c'est le vicaire de Wallerstein qui affirme que M. Aubert vit toujours dans les mêmes lieu et conditions. Il est très recommandable toujours et très digne du bienveillant accueil qu'on lui fait : « *commendabilem ac benignæ receptionis favore dignissimum* »

Malgré ce favorable accueil, oh ! qu'il devait être long l'exil de ces pauvres déportés !! L'Europe était toujours en armes contre la France, car c'est un fait digne de remarque qu'on ne vit jamais tant de luttes et de guerres que durant ces années où se répandait pourtant sur le monde un souffle plus puissant de fraternité. C'était la campagne d'Allemagne de 1797, puis la seconde coalition en 1799. Bonaparte était victorieux en Italie, il devenait bientôt premier Consul. En vain fit-il des ouvertures de paix à l'Angleterre et à l'Autriche. Il fallut entreprendre la campagne de 1800 en Italie et en Allemagne, Moreau passa le Rhin et la Bavière fut conquise. Enfin la paix de Lunéville, 9 février 1801, apportait quelque tranquillité à l'Europe. Il fallut lutter encore contre l'Angleterre ; mais bientôt les négociations entamées en 1801 aboutirent au traité d'Amiens, 25 mars 1802. Ce fut la période la plus brillante du Consulat. Pour la 1<sup>re</sup> fois, depuis le début de la Révolution, la France se trouvait en paix avec toute l'Europe. Le 2 août 1802, Bonaparte fut nommé consul à vie.

Il établissait un nouveau Code civil et un nouveau système financier. Il réorganisait l'instruction publique et fondait l'Université. Il avait trop de génie pour ne pas comprendre la nécessité de pacifier également les consciences. Il s'adressa au chef des catholiques, au Pape de Rome, qui consentit pour le bien de notre patrie, malgré toutes les difficultés qu'on lui faisait, à signer le Concordat du 8 avril 1802.

La guerre aux libertés religieuses s'apaisait, bien que Napoléon eut le tort de vouloir faire servir la religion à ses fins

politiques et à sa chimère impériale La France commençait à respirer et à revivre. Le 26 avril 1802 parut aussi le sénatus-consulte de Bonaparte en faveur des émigrés...

L'abbé Aubert, malgré la position très honorable qu'il avait à la cour du prince de Wallerstein, ne voulut pas demeurer davantage en Souabe ; il se résolut à rentrer dans la douce patrie.

Ah ! c'est que malgré tous les adoucissements passagers, il devait être et il était bien douloureux ce long séjour de l'exil pour ces prêtres gardiens séculaires chez eux de la moralité et de la conscience publique, arrachés violemment de leur pays infortuné et de leurs églises toujours tendrement aimés ! Sans doute leur foi les aidait à supporter les épreuves de leur vie nouvelle et élevait plus souvent leurs regards vers la patrie éternelle...

Sans doute le crucifix, la messe et le bréviaire adouciaient leurs souffrances et leur donnaient la résignation au chemin de l'exil et au foyer de l'étranger. Mais qu'elle devait être grande la douleur de ces hommes qui avaient librement préféré, dans un moment d'héroïque vertu, la misère et la faim sur un sol étranger, au parjure ou à la honte du péché dans la paix de leur patrie ! Qu'il devait leur être pénible, à ces prêtres qui n'avaient jamais manqué de rien... de manquer souvent de tout et de supporter une gêne et une misère persistantes !!!

Aussi qu'ils étaient heureux quand ils se rencontraient parfois loin de la France dont ils pouvaient causer, recevoir et commenter les nouvelles et revivre les jours paisibles... d'autrefois ! On s'embrassait, on mêlait ses larmes, on parlait des péripéties du voyage, des espérances du retour, et l'on se renseignait sur les pays les plus hospitaliers.

Nous savons que l'abbé Traizet, chanoine de Soissons, visitait de la sorte l'abbé Aubert à Wallerstein dès l'année 1795 (1) et que leurs relations très agréables (on se voyait

(1) Voir *Mémoires*, page 139, Bull. Soc. arch. Soissons, 1874.

régulièrement deux ou trois fois la semaine) durèrent bien 14 mois... Le célèbre père Beauregard, jésuite, vint prêcher aussi à Wallerstein et l'abbé Aubert dut le rencontrer et l'entendre comme M. Traizet. A Bruxelles déjà, en 1793, après la fête de Noël, ce dernier assista à l'enterrement de M. de Chavigny, vicaire général de Soissons, et nous pensons que M. Aubert était au nombre de ces 300 ecclésiastiques français qui suivirent son cortège (1) et adoucirent par leur présence la grande douleur de Mgr de Bourdeilles.

Nous avons trouvé dans les papiers de l'abbé Aubert une pièce curieuse du temps de l'exil... C'est une adresse qu'il lut au nom des prêtres émigrés, au prince de Wallerstein pour le jour de sa fête... Les sentiments en sont trop intéressants et trop nobles pour que nous ne la citions pas dans son entier :

Votre Altesse Sérénissime,

Les Ecclésiastiques français que vous avez accueillis et secourus avec tant de bonté viennent en ce jour de votre fête porter à vos pieds leurs acclamations, leurs vœux et leurs hommages. Quel droit votre Altesse n'a-t-elle pas à notre vive reconnaissance ? un langage flatteur nous est étranger, et c'est la voix de la vérité qui se fait entendre, lorsque nous nous écrivons : est-il un prince à qui la nation française soit plus redevable qu'au prince de Wallerstein ? Vous avez vu une foule d'infortunés fidèles à Dieu et à leur Roi, et vous avez dit comme notre divin maître : *j'ai pitié de cette foule*. Sans cesse vous avez ouvert la main comme le cœur en faveur de ces proscrits, et aucun malheureux n'a quitté les états de votre Altesse, sans éprouver des effets de sa commisération et de sa générosité.

Cette auguste princesse que, dans sa bonté, le ciel vous a donnée pour épouse, comme vous, ne veut goûter que le plaisir si cher aux âmes sensibles de faire naître la joie dans le sein des malheureux ; comme le vôtre, son cœur s'ouvre à toutes les impressions de la bienfaisance, ou plutôt de cette divine charité, l'honneur et la gloire du christianisme..

(1) Voir *Mémoires*, page 127, BûH. Soc. arch. Soissons, 1874.

Mais, Votre Altesse, ce qui aux yeux des malheureux est d'un grand prix, c'est cette délicatesse qui ajoute tant aux bienfaits, c'est cette affabilité qui vous est si naturelle, toutes deux dans le rang illustre auquel vous êtes élevé vous prêtent ce charme, cet attrait irrésistible, qui vous gagne tous les cœurs.

La religion qui s'embellit de tout ce que vous accordez à la charité nous commande un devoir bien cher à nos cœurs, celui de les élever vers le ciel pour notre Auguste bienfaiteur. Si la Providence nous reconduit un jour dans notre trop infortunée patrie, le peuple chrétien auquel nous serons rendus, s'empressera d'acquitter avec nous cette dette sacrée ; réunis, nous ne cesserons d'implorer le secours céleste pour la prospérité de Votre Altesse et de son auguste famille, et nous proclamerons le bon prince de Wallerstein le soutien des autels, le défenseur des trônes, le protecteur des malheureux.

Nous sommes avec le plus profond respect,  
de Votre Altesse Sérénissime,  
Les très humbles et très obéissans serviteurs.

En quel jour et quelle année fut lu le compliment que nous venons de citer, nous l'ignorons. . Nous savons seulement que le 12 juin 1802, l'abbé Aubert, très estimé de tous, fut choisi et nommé aumônier du Prince et instituteur de ses enfants pour la langue française. Nous possédons le beau décret allemand « Von Gottes gnaden », etc., avec cachet rouge qui atteste cette nomination...

Malgré cette faveur princière, nous le répétons, l'abbé Aubert ne demandait qu'à rentrer en France. Il se réjouissait de savoir que le peuple, las de l'impiété révolutionnaire, réclamait ses églises et son vieux culte catholique.

Beaucoup de prêtres émigrés étaient déjà revenus dans la patrie en 1795, aux élections favorables de 1797 et surtout sous le Consulat. On savait que Bonaparte n'était pas hostile à la religion. . . Les missions se répandaient partout et l'on a calculé qu'il y avait de 22 à 28,000 prêtres en France avant le Concordat. Ce traité de paix religieuse n'avait fait que sanctionner un mouvement irrésistible... A Paris, le culte renaissait avec éclat et volontiers les prêtres émigrés rentrèrent en

France, quand le sénatus-consulte du 26 avril 1802 (6 floréal, an X) accorda à tous l'annistie plénière (à la charge d'être rendus en France avant le 1<sup>er</sup> vendémiaire, an XI)... Avant de reprendre le chemin de la patrie, l'abbé Aubert se fait donner un certificat du nouveau curé de Wallerstein (l'abbé Holdermann) qui affirme qu'Aubert venu il y a huit ans de Belgique en Souabe est un prêtre jadis déporté, recommandable à tous égards.

Le 30 août 1802, Son Altesse Sér. Mgr le Prince Régent d'Ëttingen, Wallerstein, Baldern et Sœlern lui donna aussi un passe-port très élogieux, rédigé en allemand et en français pour lui permettre de se rendre dans l'Aisne, à Vailly... Là, c'était la patrie, la famille et le ministère ecclésiastique. A Vailly-sur-Aisne, M. Aubert avait un cousin qu'il aimait beaucoup, et de chez lui il arriverait facilement dans la paroisse dont il se considérait toujours comme le curé.

L'évêque de Soissons, Mgr de Bourdeilles, revint aussi à Paris à la fin de la même année... Mais il y mourut aussitôt, épuisé de fatigues à 82 ans, le 12 décembre 1802, au 40<sup>e</sup> anniversaire de son sacre ..

Par la première signature qu'il donne au Registre des actes de baptêmes, etc., de Goussancourt, le 23 novembre 1802, nous connaissons l'époque approximative du retour de M. Aubert. Il rentrait avec le même dévouement que jadis, avec en plus l'auréole de la vertu persécutée... La tradition locale affirme que malgré tout il eut encore par la permission de Dieu beaucoup à souffrir dans sa paroisse, où cependant il ne cherchait qu'à faire le plus de bien possible...

Néanmoins, quelle fut la joie du cœur de ce bon Pasteur, quand il eut retrouvé ses brebis, après neuf ans de séparation et quand il fut libre de paître surnaturellement son cher troupeau de Goussancourt et de diriger ses pas affermis vers son église toujours debout et vers la demeure de tous ses paroissiens, les pauvres surtout, les malades et les affligés !!!

Pour quel motif, nous l'ignorons, et seulement en 1805, le 1<sup>er</sup> mai (11 floréal, an XIII), Mgr Leblanc de Beaulieu lui

donne une feuille de curé de Goussancourt et Viillers-Agron...  
feuille signée de la Loge, vicaire général.

En 1811, notre curé dessert aussi le village voisin de Cierges,  
et en 1812 celui de Neuville, dans la Marne.

En 1806, le 9 février, il loue un terrain communal, et le  
12 mars on lui fait au rôle de la prestation du pays une somme  
de 200 francs pour compléter son traitement de curé de Gous-  
sancourt :

1° Sur la contribution foncière et les portes et fenêtres, 2 centimes par franc.....	64 fr. 82
2° 45 centimes par franc sur les 451 fr. 58 de la contribution mobilière, personnelle et somptuaire, patentes .....	67 42
3° Un franc par feu et un demi-franc sur les veufs et veuves, suivant l'usage ancien et immé- morial de cette commune.....	68 »
TOTAL.....	<u>200 fr. 24</u>

En 1814, le 23 octobre, avant de quitter Goussancourt,  
M. Aubert y baptise une cloche qu'il appelle Marie — plus tard  
à Vendières, il baptisera celle qui sonne encore aujourd'hui  
et la nommera Augustine — et c'est deux jours après, le 25 oc-  
tobre qu'il donne là-bas sa dernière signature.

Au milieu des guerres et des événements politiques de cette  
époque, nous ne chercherons pas à deviner quels furent les  
sentiments de notre abbé. Le prêtre, homme de Dieu et des  
âmes, n'attache qu'une importance secondaire à tous les chan-  
gements de la politique. Il préfère en général le gouvernement  
et les hommes que recherchent les citoyens les meilleurs et  
les plus sages de son peuple, ce peuple, l'objet de son affec-  
tueux dévouement. Il nous semble cependant qu'à la Restau-  
ration de 1814, tous ces Français d'Ancien Régime, — et  
M. Aubert — si fidèlement attachés au Roi comme à Dieu, et  
d'autant plus qu'ils avaient souffert pour eux, il nous semble  
que tous ces bons Français durent être remplis d'une bien  
grande joie patriotique.



C'est à cette époque, fin 1814, que l'abbé Aubert fut installé curé de Vendières. Il y succédait immédiatement à M. Bruncamp, et signait la première fois au Registre des baptêmes le 10 janvier 1815...

Il y signait encore quinze ans plus tard, le 5 janvier 1830, quelques mois avant sa mort...

L'abbé Marprez, curé archidiacre de Château-Thierry (de 1822 à 1834), avait été curé de Vendières, du 8 juin 1807 au 1<sup>er</sup> mars 1812. Le chanoine Congnet a écrit sa vie en 1860 sous ce titre « Soldat et Prêtre », et il est encore plein d'intérêt aujourd'hui de relire cette histoire...

Nous y voyons que ce sont les généreux châtelains de Montmirail, duc et duchesse de Doudeauville, qui ont fait restaurer complètement le presbytère de Vendières et ont donné beaucoup d'argent — dans leur foi et dans leur sympathie pour l'abbé Marprez — pour la décoration de son église et les besoins de sa paroisse. Aussi quand l'abbé Aubert arriva à Vendières, l'église et le presbytère étaient dignes du curé qu'ils allaient recevoir... et rappelaient l'époque si proche encore de l'Ancien Régime... En ce temps là, les curés, au lieu d'être amovibles pour la plupart et de recevoir une modeste indemnité comme de nos jours, étaient indépendants et propriétaires chez eux.

Le clergé formait un ordre politique séparé .. et avait droit aux honneurs et aux privilèges temporels... La religion catholique dont le prêtre est le chef était la religion reconnue de l'Etat et non plus seulement celle de la majorité des Français.

Il était assez naturel — malgré les transformations que la Révolution avait amenées et que le Concordat avait sanctionnées — que les prêtres élevés sous l'Ancien Régime, comme l'abbé Aubert, voulussent continuer leur manière de vivre ancienne.

A Vendières, comme jadis à Goussancourt, M. Aubert acquit plus d'une propriété. Il passait des baux avec la commune et les particuliers. Il achetait les 3 clos attenants au

presbytère, en échange d'autres propriétés. Il avait également une basse-cour complète : deux vaches laitières, porc, volailles, lapins... Nous avons ces détails par le président actuel de la Fabrique de Marchais (M. Lambert) qui vit encore et a connu intimement M. Aubert. La laiterie est encore toute disposée pour recevoir les fromages qu'on fabriquait pour la vente... La cave du presbytère est un véritable monument. Le curé de Vendières récoltait jusqu'à 50 pièces de boisson, vin, cidre et poiré qu'on manutentionnait et emmagasinait au presbytère jusqu'à l'époque favorable à la vente.

Il fallait un personnel assez nombreux pour le service de la maison et l'exploitation des terres, clos et vignes, appartenant au curé de Vendières.

Il lui fallait aussi cheval et voiture pour le desservice de ses autres paroisses et l'accomplissement de son ministère spirituel.

Durant les dernières années, M. Aubert avait à son service :

1° Mlle Marie Fouquet, sa bonne, qui était bossue et contrefaite ;

2° Chrysostome Delaitre, son jardinier, qui habitait Courmont, entre Marchais et Vendières, et se rendait chaque jour au presbytère ; pendant quelque temps son père l'y accompagnait pour travailler dans les clos ;

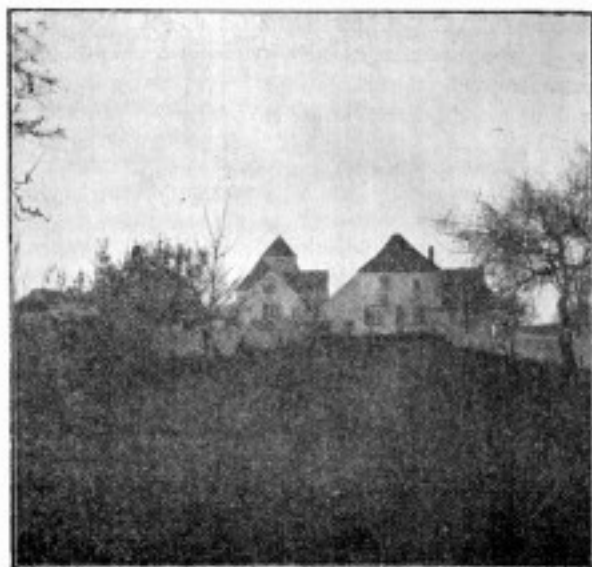
3° Un jeune homme du nom de Colignon que Chrysostome formait à travailler et à conduire le cheval ;

4° Un ménage qui s'occupait de la basse-cour, de la vacherie et du jardin...

Les gros ouvrages furent faits longtemps par Francine Belair qui demeurait au Choiset et qui, après la mort de M. Aubert se maria à Baptiste Coupy.

Aujourd'hui, nous écrit le curé actuel de Marchais et Vendières, l'abbé Rasset, nouveau membre de notre Société, que je remercie sincèrement pour m'avoir fourni la plupart de ces détails, aujourd'hui la vigne du presbytère a fait place à une terre arable ; les espaliers ont été gelés ; les arbres se sont espacés ; les murs du jardin s'écroulent ; les haies forment

des broussailles d'épines et le curé de Vendières qui a la rente de tous ces biens avec des charges très grandes est dans une situation inférieure à celle d'un simple locataire !!!



Vue des Clo et du Presbytère de Vendières (Novembre 1904)  
A gauche, le Clocher de l'Église

Ah! oui, si l'abbé Aubert revenait de nos jours, il reconnaîtrait à peine sa riche propriété de Vendières.

Il trouverait un successeur dépouillé des ressources temporelles, il est vrai, mais, ne soyons pas trop pessimistes, plus indépendant dans son domaine spirituel, plus libre de s'adonner aux affaires de son ministère ecclésiastique, un prêtre plus prêtre en un mot, et faisant éclater, dans l'abandon et le dénûment des choses de ce monde la force divine de l'Église et son pouvoir miraculeux de sauver quand même les âmes de bonne volonté.

En même temps qu'il desservait Vendières, M. Aubert fut *curé de Viels-Maisons*. Il signe aux registres de cette paroisse dès le 27 novembre 1814 et ne manque jamais de faire cette distinction de desservant de Vendières où il réside et de curé de Viels-Maisons où il va deux fois la semaine. Mais il eut besoin d'un vicaire qu'il fit résider à Viels-Maisons. Les plus connus de ces vicaires sont : M. Detz 1824, qui est mort en 1880 doyen de La Fère; MM. Topin 1816; Villain 1817; Benoît 1819; Floquet 1824; Pinta 1828, décédé à Montlevon 1859 et resté ami intime de M. Aubert, son ancien curé; Picard 1829; et M. Menus Calixte 1829, qui succéda à l'abbé Aubert et mourut à 80 ans chanoine prébendé de la cathédrale de Soissons. Ce dernier aimait beaucoup à parler de M. Aubert qu'il avait assisté à sa mort (1).

On dit encore aujourd'hui que l'abbé Aubert, toujours ferme dans les principes, était assez rigoriste — sinon janséniste — dans sa conduite particulière. Les jeunes prêtres en sortant du séminaire auraient redouté d'être envoyés comme vicaires à Vendières, les uns à cause du ministère ingrat (2) qui les attendait, les autres parce que M. Aubert, doué d'une volonté forte, avait la réputation de tenir ses vicaires d'assez court... On alla jusqu'à appeler le presbytère de Vendières le « petit séminaire ».

On se souvient encore que M. Aubert bravait toutes les intempéries des saisons. Rigide pour lui-même, il voulait que les enfants s'habituent à la pénitence et il les faisait

(1) Sa nièce, Marie-Louise-Augustine Menus, plus tard si connue à Soissons où elle demeurait chez son frère, M. la chanoine Demiselle, a fait sa première communion à Vendières le 27 mars 1830; elle est célèbre par la verdeur de ses réparties, autant que par son infatigable charité à l'égard des malheureux, et en faveur des séminaristes.

(2) La réputation de cette région était telle au point de vue religieux qu'un vieux curé des environs de Laon ne craignit pas de dire de l'abbé Calixte Menus, en apprenant qu'il était nommé vicaire de Viels-Maisons et Vendières : « Encore un prêtre de perdu ! autant l'envoyer à la mort ! »

Paroles de M. Menus rapportées par M. Rasset.

venir par tous les temps assister au catéchisme de Vendières ..

En 1821, la paroisse de Viels-Maisons fut érigée en cure de seconde classe par l'initiative et l'influence de M. le duc de Doudeauville, alors chargé de la direction générale des postes et plus tard sous Charles X, ministre de la maison du roi...

Le château de Montmirail continuait ainsi à M. Aubert les faveurs dont il avait comblé M. Marprez. Le Duc voulait pour le curé actuel de Vendières une situation honorable et avantageuse en rapport avec ses services et sa fidélité durant l'époque de la Révolution.

L'évêché de Soissons et la préfecture de l'Aisne, le château et la municipalité de Viels-Maisons ne furent avertis que pour la forme de cette élévation et lorsqu'il s'agit simplement de mettre les pièces en règle (1).

A cette époque, les autorités civiles et religieuses vivaient dans les meilleurs termes, on le sait. J'en citerai pour preuve cette lettre de M. Claudon (2), doyen de Charly, qui pour M. le Préfet de l'Aisne et sur sa demande pria M. Aubert de répondre à certaines questions... administratives. M. Claudon fait la remarque qu'il serait mieux cependant de laisser le prêtre tout à son ministère spirituel.

Charly, le 15 août 1819.

Monsieur, et très Respectable Confrère,

Nous venons de recevoir une lettre de M. le Préfet, qui nous demande quelques renseignements sur l'instruction primaire. 1° la population des communes ; 2° le nombre des enfants susceptibles d'être admis dans les écoles primaires, le nombre des garçons désigné séparément de celui des filles ; 3° le nombre de ceux et de celles qui sont dans l'habitude de fréquenter l'école de la commune, en désignant aussi le

(1) Cette paroisse est encore une cure de seconde classe... et Mgr de Garsignies en tournée de confirmation ajouta le titre de doyen à celui de curé de Viels-Maisons en faveur de l'abbé Jeannesson et de ses successeurs.

(2) M. Claudon (Joseph) avait été exilé comme l'abbé Aubert durant la Révolution, et l'abbé Trazet, dans ses *Mémoires*, p. 148, nous dit l'avoir rencontré à Paderborn en 1796 en Westphalie.

nombre des filles séparément de celui des garçons ; 4<sup>o</sup> quels sont les fonds sur lesquels lesdites écoles sont entretenues. Comme depuis l'ordonnance du Roi du 29 février 1816, Messieurs les curés ont une juridiction et une surveillance immédiate sur les écoles de leurs paroisses, vous voudrez bien, de concert avec les Maires de vos trois communes situées dans notre canton, je veux dire Vendières, Viels-Maisons et L'Épine-aux-Bois, nous faire passer le plutôt possible, les réponses aux questions cy-dessus ; parce que la préfecture nous presse pour que le tableau lui soit parvenu au plus tard le 25 de la semaine prochaine. C'est ensuite d'un ordre du Ministre de l'Intérieur. L'article 2, surtout, le nombre des enfants susceptibles d'être admis aux écoles primaires, est celui auquel ils attachent le plus d'importance. Vous voudrez bien rappeler à Messieurs les Maires l'article 17 de l'ordonnance du Roi sur l'instruction primaire, qui leur enjoint de dresser dans leur commune le tableau des enfants qui ne recevant point, ou n'ayant point reçu à domicile l'instruction primaire, devront être appelés aux écoles publiques, d'après la demande de leurs parents. Je vous prie d'excuser l'embarras que cette besogne va vous donner, mais que faire ? il faut bien obéir puisqu'on nous commande ; nous avons bien assez de notre ministère. On diroit que vous avez fait vœu de ne plus paroltre sur les bords de la Marne, est-ce que vous nous avez dit un éternel adieu. Je regrette que la distance nous empêche de nous voir plus souvent. Il me reste au moins la satisfaction de pouvoir vous renouveler l'assurance de mon estime et des sentimens affectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur et très cher Confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
CLAUDON, *Curé.*

Bien des choses honnêtes à M. votre vicaire.

On le voit par cette lettre, l'abbé Aubert se plaisait beaucoup à Vendières, d'où il ne sortait pas, si bien qu'en 1819 son doyen lui demande s'il a dit à tous un éternel adieu.

A Viels-Maisons, quand il y fut nommé curé inamovible en 1822, l'on agrandit le presbytère ; on construisit tout exprès une salle de réception ; on ouvrit une porte cochère derrière le petit jardin pour la carriole de Vendières... On crut que l'abbé Aubert allait venir s'y fixer. Mais il y envoya

son vicaire et il ne put jamais se décider à quitter ses vergers, son vignoble, sa vacherie de Vendières, son église surtout, alors un bijou de tenue et de propreté.

Mal lui en prit de cette préférence. Car dans la dernière année de sa vie, il fut indignement volé par deux personnes qui avaient toute sa confiance (1).

M. Aubert vivait fort modestement de son traitement de curé, des revenus de son casuel et de ses propriétés de Vendières. Il recevait bien ses rentes de sa famille. Mais il n'y touchait jamais; il les laissait de côté. C'est cette somme qu'il avait ainsi accumulée depuis une quinzaine d'années qui disparut tout à coup, peu avant sa mort. Il s'en aperçut... Il était déjà malade... ses jambes enflaient, le sang ne circulait plus. A demi paralysé, il faisait encore des efforts surhumains pour dire son bréviaire... Son vicaire, M. Calixte Menus l'assista pieusement et le 18 mars 1830, M. Aubert rendit son âme à Dieu.

M. Aubert est enterré dans l'ancien cimetière de Vendières, désaffecté depuis plusieurs années, et son corps fut déposé dans un caveau en pierres frustes sans ciment. En 1893, M. Darsonville, curé de Vendières, le dernier qui y résidât, mort prématurément, fut enterré dans ce même caveau. Une croix rayonnante en forme d'ostensoir surmonte cette sépulture qui était à côté de la croix du cimetière. A un mètre de distance se trouve le monument élevé à la mémoire de M. Leroy, instituteur de Vendières, fusillé par les Prussiens à Châlons en fin janvier 1871.

Nous avons été assez heureux (2) pour retrouver le testament olographe de M. Aubert. Il avait été déposé le 19 mars 1830 par M. Marprez, archidiacre de Château-Thierry, en l'étude de M<sup>e</sup> Nusse (aujourd'hui étude de M<sup>e</sup> Paillard). Il est

(1) Après M. Aubert, deux autres curés de Vendières furent encore odieusement volés.

(2) Grâce aux indications de M. le chanoine Jacquin, vicaire général de Soissons.

composé de 36 pages qui ont été écrites en toutes réflexions à Vendières, du 22 mai 1821 au 14 février 1827.

En voici le début :

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. Je fais profession de la religion catholique, apostolique et romaine. J'y suis inviolablement attaché. Je veux y vivre et mourir, moyennant la grâce de Dieu. Je Le prie de tout mon cœur de vouloir me l'accorder.

Je recommande mon âme aux trois personnes adorables de la très Sainte Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui sont un seul et même Dieu, à la Sainte Vierge, mère de Notre Seigneur Jésus-Christ, à mon bon ange gardien, à Saint-François et à Saint-Victor, mes patrons, à Saint-Jean-Baptiste, patron de l'église de Vendières, ma paroisse, et à tous les saints et saintes du Paradis.

Suivent ses dernières volontés :

1° Il veut qu'immédiatement après sa sépulture, il soit distribué par son exécuteur testamentaire la quantité ci-après désignée de bon pain de froment, savoir : aux pauvres de Vendières, 150 livres; aux pauvres de Viels-Maisons, 200 livres; de La Celle, 100; de Marchais, 100; de l'Epine-aux-Bois, 100. « Ce sont, dit-il, les 5 paroisses que la Divine Providence m'a confiées. Je veux donc leur donner cette légère preuve de mon attachement, » etc. Ces pauvres viendront à mon inhumation et prieront Dieu pour le repos de mon âme.

2° Il lègue à la Fabrique de l'église de Vendières, pour ses successeurs, à perpétuité, 2 pièces de terre qu'il désigne, l'une de 54 ares 61 centiares, l'autre de 42 ares 2 centiares, à certaines conditions, comme celle d'une messe tous les mois et celle d'une rente de 30 francs à donner à l'église pour sa décoration intérieure.

N'est-il pas juste, ajoute M. Aubert, qu'un prêtre après avoir vécu longtemps du revenu des autels, leur en donne ce qui est en son pouvoir pour les décorer ? Et il espère que ses héritiers ne seront pas assez injustes pour s'en formaliser.

M. Aubert prévoit le cas où Vendières n'accepte pas sa



donation, il la fait alors à La Colle ; si celle-ci n'en veut pas, il la donne à Marchais ; et s'il y avait encore interruption du culte catholique en France, il lègue ses 2 terrains à l'hospice de Montmirail qui en jouirait jusqu'à ce que ledit culte soit rétabli.

L'article 3 est pour reconnaître les générosités de M. Riegger et nommer M. Chardon, maire de Verdclot, son ami, pour son exécuteur testamentaire.

Les articles 4 et 5 sont en faveur de Goussancourt (où l'on continue chaque dimanche encore nous écrit le curé actuel, à recommander M. Aubert aux prières du prône).

A l'article 5, il lègue à sa nièce Aubert, domiciliée à Châlons (femme Prunier), « fille de défunt son frère Aubert, médecin à Château Thierry, une rente de 200 francs sans retenue, que M. le comte de La Vaulx, propriétaire de la terre de Villers-Agron, près Fère en-Tardenois, lui paiera chaque année à valoir sur 450 francs de rente qu'il lui doit. »

Les deux autres cents francs sont donnés à 2 branches de sa famille et 50 francs à Marie Fouquet, qui est à son service depuis le 10 juin 1806 et qui est pauvre et infirme.

M. Aubert lègue encore différentes sommes à sa famille et à ses amis, comme M. Jacquot maître d'école à Vendières et qui fut son ami durant ses 15 dernières années, aux églises aussi de Chézy et de Goussancourt, au séminaire de Soissons, etc.

Il termine en annulant les testaments précédents dont l'un a été égaré avant la Révolution et en nommant pour son exécuteur testamentaire au lieu de M. Chardon qui est très incommodé une partie de l'année, M. Féty, curé-doyen de Montmirail. Après le départ de ce dernier pour Châlons, il nomme M. Marprez en sa place disant que « son attachement pour Vendières, son ancienne paroisse, le portera sans doute à employer tous les moyens de pouvoir assurer à l'église de Vendières pour mes successeurs la possession à perpétuité des 2 vergers que je lui ai légués ».

Par suite du vol dont il avait été victime à la fin de sa vie,

il fallut réduire certaines donations de M. Aubert, et tous ses legs ne furent entièrement délivrés qu'au bout de 10 ans, le 15 octobre 1840.

C'est ainsi que la sagesse humaine (et ce testament indique une raison bien maîtresse d'elle-même), est toujours en défaut par quelque endroit, et que finalement tout ici-bas, même les intérêts, tout n'est que vanité...

Il reste aujourd'hui fort peu de choses des biens et des richesses que cet excellent curé a pu rassembler... Mais il lui reste les richesses non périssables qu'il eut aussi la sagesse d'accumuler. Il lui reste le mérite d'être passé ici-bas, comme son Maître, en faisant le bien et en se dévouant à l'instruction et au bien des âmes. Il lui reste le mérite d'y avoir vécu saintement, fortement, d'avoir préféré l'exil et son cortège de misères à la honte du parjure et du péché. Il lui reste la gloire d'avoir lutté et d'avoir souffert ici-bas pour la cause catholique et française; la gloire aussi d'avoir honoré le clergé de ce diocèse jusque sur les terres étrangères. Ses traits estompés dans la brume du passé nous apparaissent aujourd'hui comme ceux d'un de ces grands ancêtres, de ces saints, de ces martyrs qui accomplissaient leur devoir, coûte que coûte, sans aucun souci d'intérêt, au mépris même de la mort, avec une bravoure et une foi toujours égales!

De tels hommes nous honorent. Il ne faut pas les oublier. Ils ont droit au respect et à l'admiration de tous, mais en particulier de leurs compatriotes.

N. GUYOT,  
Curé d'Essômes.

# NOTE

SUR

## L'ORIGINE DU NOM DE LA RUE DU HA-HA

---

La transformation et l'agrandissement de la place du Marché rendirent nécessaire, il y a un quart de siècle, la création d'un débouché direct sur le quai de la Poterne. La nouvelle voie, qui fut nommée rue Vallée pour honorer la mémoire d'un bienfaiteur de la Ville, emprunta la partie de la rue Cour Roger aboutissant à la place par un étroit passage sous une voûte tortueuse, et fit disparaître presque entièrement la petite rue du Ha-ha. Celle-ci n'était en réalité qu'une impasse commençant à la rue Saint-Jacques (aujourd'hui rue Lewis) et se terminant derrière la maison Dudrumet ; le peu qui en reste actuellement n'est plus qu'une cour comprise entre cette maison et l'immeuble où se trouve la tour Balhan ; sa réunion avec la rue Saint-Jacques formait la place du même nom donnant sur le quai.

Sa disparition n'était pas de nature à provoquer les regrets des archéologues, car elle ne servait que de sortie aux habitations de la rue du Pont et de la Place du Marché, ainsi qu'aux jardins de quelques propriétés. Il est même à supposer que nombre de nos concitoyens, sans ignorer complètement son existence, n'y avaient jamais pénétré. Rien ne saurait la sauver d'un oubli justifié, si son nom n'était pas de ceux qui peuvent provoquer quelque curiosité.

Précisément, en lisant les *Annales* de notre Société, j'ai trouvé dans le procès-verbal de la séance du 5 octobre 1876, la note suivante sur l'origine de ce mot, note que je vais résumer ici :

Dans son Dictionnaire étymologique publié à Montdidier en 1875, l'auteur, M. Ponthieux, dit que le mot *Aha*, qu'on écrit ordinairement *Haha*, vient du verbe *haber* ou *havoir* et a le sens de à avoir (pour prendre) ; il signifie un espace dans lequel un mur de clôture est interrompu et remplacé par un fossé large et profond. On retrouve dans l'ancien français quelques expressions qui se rapportent à ce nom de *Haha*. Ainsi *Haha*, *hasel*, porte faite de branchages entrelacés en forme de claies ; *haho*, *hahay*, cris d'appel, et le fameux hallali des chasseurs qui indique que la bête est au *aha*, aux abois. C'est un souvenir des plus anciens procédés de la chasse, remontant jusqu'aux temps où l'homme dépourvu d'armes puissantes, avait la ruse pour ressource principale ; les grands animaux pourchassés vers un endroit barricadé de haies s'élançaient vers une ouverture qui semblait leur offrir une issue et tombaient dans des fosses, des *ahas* dissimulés sous une légère couche de branchages où il était facile de les assommer.

M. Barbey, qui donnait communication de cette note, concluait ainsi : « Si le commentaire qui précède est vrai, M. Ponthieux nous aurait révélé l'existence dans notre ville d'un ancien lieu de chasse à une époque où très probablement Château-Thierry n'existait pas, et où les hommes des temps primitifs avaient dressé des fosses pour capturer les buffles, aurochs, ours et autres grands animaux qui devaient venir en cet endroit se désaltérer aux bords de la Marne. On peut donc affirmer que la ruelle du Ha-ha est le plus ancien monument ou plutôt l'emplacement du plus ancien monument de Château-Thierry. »

Malgré toute l'autorité que méritent les opinions du regretté M. Barbey, ces explications ne m'ont pas paru convaincantes, et cela pour deux raisons. Je n'essaierai pas de réfuter les

assertions de M. Ponthieux sur l'origine et les dérivés du mot qui nous occupe, pas plus que de rechercher la date probable de la disparition des grands animaux qui ont dû peupler dans les temps reculés l'antique forêt de Rye ; je me bornerai simplement à faire remarquer qu'il serait extraordinaire que cet endroit fût resté, pendant un temps immémorial, affecté au même usage et que son souvenir se soit perpétué pendant les siècles qui séparent la conquête de la Gaule par les Romains de la formation de Château-Thierry.

Le second motif de mon incrédulité est tiré de ce fait que, au XI<sup>e</sup> siècle, la Marne venait encore jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui le carrefour de la rue du Pont et de la Grande-Rue, autrement dit le carrefour du Beau Richard ; car c'est Thibaud, comte de Champagne, surnommé le Grand, qui fit déplacer le lit de la rivière et établir l'enceinte de la ville (1). L'emplacement de la rue du Ha-ha n'existant pas en terre ferme avant cette époque, il n'y a donc pu y exister des fosses, des ha-ha ; et par suite, il ne peut s'y rattacher aucune tradition.

Mais il n'y a pas que cette étymologie qui puisse convenir ; voici ce qu'on lit dans un traité sur les fortifications :

« On donne le nom de *Ha-ha* à une coupure ou interruption de 4 mètres de largeur et de 3 mètres de profondeur au moins, qu'on laisse subsister dans les paliers des escaliers ou des rampes de la fortification permanente afin d'empêcher au besoin l'ennemi de se servir de ce moyen de communication ; pour rétablir celle-ci, on emploie un petit pont mobile facile à placer ou à déplacer. On emploie également un *ha-ha* au point où une poterne vient à déboucher au fond d'un fossé pour interrompre au besoin la circulation en ce point au moyen d'un petit fossé de 4 mètres de largeur et de profondeur. »

Si nous consultons l'histoire de Château-Thierry, nous

(1) Manuscrits de l'abbé Hébert, 1<sup>er</sup> volume, p. 221, 271 et suivantes.

voyons dans la description des travaux entrepris par Thibaud, comte de Champagne, pour la défense de la ville, que, outre la porte qui était à l'entrée du pont, il y avait à peu de distance une autre ouverture pour descendre à la rivière, c'était ce qu'on appelait dans le temps une poterne, c'est-à-dire une petite porte. On l'appelait aussi la porte Saint-Jacques à cause de la chapelle de ce nom qui était proche ; et lorsque sous François I<sup>er</sup>, on eut reculé un peu plus la rivière, l'entrée du pont et la partie des gros murs qui y attenaient, de manière à laisser une petite place, on appela aussi celle-ci la place Saint-Jacques. On voyait encore en 1803 un côté de cette porte Saint-Jacques ou poterne par laquelle on allait au faubourg qui en a pris le nom.

Quoique le manuscrit d'où l'abbé Hébert a tiré cette description ne fasse pas mention d'un fossé creusé près de cette poterne, d'un *ha-ha*, en un mot, il est très probable qu'il y en avait un, puisqu'il était de règle d'en établir dans ce genre d'ouvrages de défense ; et plus tard l'impasse qui fut créée juste en face de ce *ha-ha* en prit tout naturellement le nom.

Une troisième définition nous est donnée par le vénérable Dictionnaire de Trévoux, édition de 1734 ; on y lit à l'article *Ha-ha* : « Dans Paris, on appelle par raillerie les culs de sac : rues de *Ha-ha* parce que ceux qui entrent dans ces rues, n'y trouvant point d'issue, témoignent leur surprise en disant : Ha ! ha ! »

Pour être moins savante, cette nouvelle origine me paraît plus acceptable ; nos aïeux, vous le savez, ne se préoccupaient guère de faire dériver du latin les noms qu'ils donnaient à leurs rues ; ils usaient même assez souvent d'une certaine licence d'esprit malicieux, appelant volontiers les choses sans artifices de langage. Quelques rues et places de l'ancien Chaury peuvent en témoigner. Rien d'étonnant que ces impasses créées pour la commodité des propriétaires riverains, n'aient pas eu de nom tout d'abord, et n'aient été ensuite baptisées qu'après quelques mésaventures de gens ayant eu la malchance de venir se heurter à un mur de

clôture et ayant alors poussé le cri de surprise ou d'indignation bien naturel en pareil cas ! Peut-être même est-ce là aussi la cause de cette appellation donnée aux ouvrages de fortification dont il a été question plus haut, car on peut facilement s'imaginer l'exclamation poussée par le soldat qui, après avoir franchi la poterne attaquée, tombait dans un fossé dont il ignorait l'existence !

En résumé, s'il est impossible de décider à laquelle de ces deux dernières étymologies on doit rattacher le nom de l'ancienne ruelle du Haha, il semble que son origine est relativement moderne et ne peut venir d'une tradition pré-historique.

LEGRAND-VATERNELLE.

RAPPORT  
SUR LES  
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ  
EN 1903

---

A l'une de nos précédentes séances, un de nos plus distingués collègues rappelait que naguère il était d'usage que le Président fit chaque année un rapport sommaire sur les travaux de l'année précédente.

De la part de tout autre que notre aimable collègue, ce regret aurait peut-être paru céler quelque pointe de critique, mais sans rechercher quels motifs ont pu faire abandonner à nos prédécesseurs un ancien usage, je suis trop respectueux des traditions pour ne pas m'empresser d'y revenir dès que le désir en est manifesté et je suis particulièrement heureux de cette circonstance qui me permet de constater les efforts constants de nos collègues, leur érudition, l'importance de leurs travaux et les améliorations de toute sorte que leur zèle intelligent a apportées dans les divers services de notre Société; des comptes rendus judicieux, des rapports et des mémoires importants dont un certain nombre a été publié dans nos *Annales*, témoignent de la vitalité et de la prospérité de notre Société.



I

Tout ce qui intéresse notre région au point de vue tant historique qu'archéologique mérite particulièrement notre faveur — c'est d'ailleurs un des premiers mérites des Sociétés locales — aussi est-ce toujours avec reconnaissance que nous accueillons les communications de nos collègues à ce sujet, et ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil que nous rappelons les noms de MM. Moreau, Pillon, Barbey, Moulin, et de tant d'autres auxquels nous devons en partie le bon renom de notre Société.

Au point de vue historique, M. le Docteur Corlieu, notre vaillant doyen, s'est fait une spécialité de réunir les documents les plus variés sur l'histoire de notre arrondissement ; c'est un chercheur émérite que rien ne rebute et qui défie les ans ; les communications qu'il a faites pendant l'année écoulée sont nombreuses, nous citerons :

Un Episode de la Révolution française à Charly — le Culte des Théophilanthropes — le Citoyen Cappe ;

La Médecine au xix<sup>e</sup> siècle ;

La Géographie de l'Election de Château-Thierry avant 1789, avec carte ;

L'Eglise de Saulchery ;

La Société populaire de Château-Thierry pendant la Convention.

Des fouilles archéologiques ont été poursuivies avec persévérance et non sans succès par notre collègue M. Camuzon, sur le territoire de la commune d'Azy où on a mis à jour de nombreuses sépultures paraissant constituer deux cimetières gallo-romains, présentant des caractères différents : diverses communications nous ont été faites des principaux objets trouvés, avec reproductions coloriées. M. Camuzon poursuit

actuellement ses investigations dans une autre partie de notre région déjà signalée : nous augurons bien de ses nouvelles recherches.

M. l'abbé Guyot a apporté un concours efficace aux travaux de M. Camuzon : de son côté, il nous a fourni la description d'un rétable en pierre sculptée ayant appartenu à l'église de Bonneil, enlevée pendant la Révolution, et convertie à cette époque en un seuil d'entrée après avoir été préalablement retourné, circonstance qui a amené sa conservation.

Cette communication a été accompagnée d'une note pour servir à l'histoire de Bonneil.

Le même collègue nous a donné une notice biographique concernant les ecclésiastiques originaires de l'arrondissement de Château-Thierry, et, en outre, une biographie de l'abbé Dubrécy, qui a été pendant de longues années curé de Lucyle-Bocage.

Encore au point de vue de l'histoire de notre arrondissement M. Minoulet a lu un intéressant rapport sur le rôle et l'influence du clergé à Nogent-l'Artaud au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Notre secrétaire, M. Josse, a fait un compte rendu analytique de la relation d'un voyage fait à pied de Paris à Reims, et *vice-versâ*, en 1775, par un sieur Duchesne, à l'occasion du sacre de Louis XVI : il nous fait connaître les impressions et les observations de ce jeune voyageur à son passage par Château-Thierry et quelques-unes des communes voisines.

M. Legrand a rédigé une note sur l'emplacement exact de la ruelle des Fusilliers, ainsi que sur la compagnie qui a donné son nom à cette ruelle de notre ville.

M. Doyen a fourni des documents complémentaires relatifs à l'étude qu'il avait précédemment faite sur le couvent du

« Charme », dont les ruines ont sollicité notre attention et doivent motiver notre visite au cours d'une prochaine excursion.

Nous avons souvent recours à l'érudition de ce même collègue dont les connaissances en numismatique sont précieuses lorsque d'anciennes monnaies nous sont soumises : cette année il a fourni une note relative à des monnaies trouvées sur la commune de Blesmes par M. Moreigneaux-Moussé.

M. Maurice Henriet a lu une notice sur Letellier, auteur dramatique forain, originaire de notre ville.

M. Riomet a achevé un travail de longue haleine, consciencieux et très documenté sur les cloches de toutes les églises du canton de Fère-en-Tardenois. La première partie de son ouvrage a été précédemment publiée dans les *Annales* de la Société : le volume de 1903 doit en comprendre la suite.

Nous nous félicitons d'avoir pour collègue le célèbre peintre M. Lhermitte, originaire de Mont-Saint-Père, où il a conservé sa résidence de prédilection : la récente vallée de la Marne a pour son talent un attrait toujours nouveau ; ses toiles les plus admirées ont pour nous, indépendamment de leur valeur artistique, l'attrait de nous rappeler des scènes et des sites empruntés à un charmant côté de nos paysages si variés.

M. Lhermitte a joint à l'art du peintre l'art du graveur : son œuvre est déjà considérable : aussi était-il tentant pour M. Frédéric Henriet, son confrère estimé, comme il est notre collègue distingué, de nous présenter : *Le Peintre Lhermitte — Son œuvre gravée*. Il l'a fait avec toute la mesure que comportent la sincérité, l'estime et l'amitié.

## II

M. Jules Henriet a fait, soit verbalement, soit par écrit, un certain nombre de comptes-rendus des travaux et des publications des autres Sociétés savantes, sur lesquels il a jugé utile d'appeler particulièrement l'attention de nos collègues avant de les classer dans notre bibliothèque : les sujets en sont divers, mais rentrent dans l'objet précis de notre Société, nous citerons les titres suivants :

Réunion du Valois, du Vermandois et de l'Amiénois à la couronne de France, 1791-1843.

Signatures parlantes aux xv<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, recueillies particulièrement dans notre contrée.

L'Influenza à Abbeville, sous le nom d'Influence au xvii<sup>e</sup> siècle.

Les mosaïques romaines de Ville-Lauré (Vaucluse).

« A propos de récentes découvertes de gravures, de dessins et de peintures préhistoriques dans des grottes et cavernes »

J'ai hâte d'arriver à l'œuvre capitale de cette année, le résultat d'un véritable travail de Bénédictin (ancien style), qui a exigé plusieurs années de recherches, de classements intelligents, d'un travail minutieux commencé et continué à diverses reprises par plusieurs de nos collègues, MM. Corlieu, Le Feyer et Moulin, et enfin mis à jour et achevé par M. Maurice Henriet : c'est la table générale analytique et alphabétique des sujets traités dans les *Annales de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry* depuis l'année 1864, date de sa fondation, jusqu'à l'année 1900, qui embrasse par conséquent l'ensemble des travaux de la Société pendant 35 ans.

L'ouvrage est divisé en trois parties contenant :

1° La Table alphabétique des noms des auteurs des communications faites à la Société ;

2° La Table alphabétique et analytique des matières traitées dans les *Annales* ;

3° La Table des cartes, plans, dessins et gravures.

C'est en même temps que le recueil des travaux considérables accomplis par notre Société pendant toute son existence jusqu'au commencement de ce siècle, un hommage rendu à nos collègues, un guide sûr et un encouragement à suivre les traces de ceux qui nous ont précédés et dont la place est si honorablement marquée.

Un rapport spécial a été fait par notre collègue, M. Frédéric Henriet, à la séance du 2 juin 1904, et en contient une analyse approfondie à laquelle on peut se reporter.

Un autre de nos dévoués collègues, M. Legrand, vice-secrétaire de notre Société, a consacré également ses soins à un travail analogue dont il a fait hommage à la Société : c'est la table des travaux des Sociétés correspondantes pendant le même laps de temps de 1864 à 1900 : cette table est le corollaire de celle que je viens d'analyser.

Nos collègues ont droit à tous nos remerciements et à toutes nos félicitations : il ne restera plus qu'à tenir ces tables au courant pour l'avenir.

Notre Société a repris cette année le cours de ses excursions périodiques, suspendues par diverses causes : l'excursion de cette année contrariée par un temps défavorable n'a pu réaliser le programme complet qu'elle s'était tracé : en parcourant à nouveau la vallée de la Marne et du Surmelin, en revenant par le plateau de la Brie, nous avons constaté qu'il reste encore à glaner après nos anciens.

Je ne saurais terminer ce trop long compte rendu sans vous signaler l'achèvement d'un travail d'un autre genre accompli par le zèle intelligent de nos collègues, MM. Josse, Legrand, Maillard, Dubourg, Perthuisot, Minouflet et Doyen qui ont opéré un remaniement complet de notre bibliothèque et un classement raisonné de nos collections archéologiques : nous ne saurions trop sincèrement les remercier.

Cette année, les palmés académiques ont été décernées à notre secrétaire, M. Josse : bien qu'il les ait amplement méritées par les services rendus pendant une longue et honorable carrière administrative, c'est avec satisfaction que nous avons constaté que son titre de secrétaire de notre Société avait été visé dans le décret de nomination, et nous aimons à croire que ce titre n'a pas été étranger à la distinction dont il a été jugé digne, et qui n'est pas sans rejaillir sur notre Société.

Devrai je, après ces légitimes sujets de satisfaction, exprimer un regret qui malheureusement peut s'appliquer à la plupart des Sociétés savantes de France ?

Malgré le zèle et le désintéressement de leurs membres, l'exiguïté de leurs ressources et la modicité des subventions qui leur sont rarement accordées, les empêchent de donner un plus large essor à leurs travaux, et souvent même d'en recueillir le fruit ; il nous faut compter avec nos faibles ressources qui nous obligent quelquefois à restreindre la publication de travaux intéressants et souvent d'entreprendre ou de poursuivre des investigations ou des fouilles tantôt soupçonnées, tantôt même découvertes.

On peut dire que malgré son titre, l'archéologie est la science la plus moderne : ce sont les savants français qui ont donné l'élan le plus grand, qui ont pris part aux plus précieuses découvertes, pour voir trop souvent le prix de leurs efforts leur échapper et aller enrichir à l'étranger des collections soit publiques, soit privées, grâce à des libéralités qui nous font défaut : c'est toujours l'application du même *sic vos non vobis* du poète.

Nos modestes Sociétés de province ont apporté souvent le plus utile contingent au fonds commun ; verront-elles des jours meilleurs ? persévérons et espérons, puisque l'espérance est tout ce qui reste des trésors échappés à la botte de Pandore !

JULES HENRIET.

NOTE

SUR DES CARREAUX EN TERRE

AVEC DESSINS EN RELIEF

---

L'hiver dernier, lors d'une visite que je rendis à mon parent, M. Revel, ancien Instituteur et Maire de Viels-Maisons, tout en parlant des antiquités du pays, il me fit voir quelques carreaux de terre cuite provenant d'un ancien dallage d'une pièce de sa maison.

Voulant établir un parquet dans une salle, il fit déblayer assez profondément le sol pour l'assainir et c'est alors que les ouvriers découvrirent une certaine quantité de ces carreaux qui y étaient enfouis et peut être même encore en place...

Malheureusement, ces ouvriers ne portant aucun intérêt à la chose, employèrent la majeure partie de ces matériaux pour caler les lambourdes du nouveau parquet, et ce n'est que plus tard, lors de l'enlèvement des décombres, que l'attention de M. Revel se porta par hasard sur les dessins qui ornaient les débris qui restaient de ces carreaux.

En ayant retrouvé quelques-uns dans leur entier, il les mit de côté ; alors, l'idée lui vint de me les faire voir, et comme j'y trouvais un certain intérêt, à cause du rapprochement de cette ancienne industrie du pays, avec le travail des si curieuses mosaïques romaines, j'en rapportai quatre des mieux conservées, me promettant de signaler cette petite découverte à la Société.

Je m'y disposais lorsque, par l'effet du hasard, je découvris que ce sujet avait été traité amplement par M. Chevalier, curé de Montbré, dont le travail avait paru, en différentes années, dans l'almanach Matot-Braine, de Reims, dont celle de 1899 venait de me tomber sous la main.

A première vue, je renonçai à mon projet, mais, après un nouvel examen, je remarquai que les dessins de mes carreaux étaient produits en relief, sans aucune peinture, et non pas vernissés et dessinés à la main, après la première cuisson, comme ceux décrits par M. Chevalier, et j'en conclus que je possédais probablement un spécimen d'une industrie toute locale, produite par un artiste du pays, qui n'avait pas reculé devant un travail considérable, puisqu'il lui fallait établir autant de moules que de carreaux. Dès lors, cette particularité m'a semblé mériter d'être signalée à notre Société, à cause du grand intérêt qu'elle consacre aux arts et à toutes les anciennes industries de la contrée.

M. Revel croit que sa maison comprenait autrefois l'ancien presbytère de Viels-Maisons, et l'inscription du Christ, que porte l'un des carreaux, semble confirmer son opinion, ce qui donne à croire que l'artiste a composé ses dessins et établi ses moules pour l'ornement spécial des appartements du presbytère, ou pour d'autres analogues.

Malheureusement, les quatre pièces que je possède ne permettent pas de recomposer l'ensemble du tableau de cette mosaïque du moyen âge. Tout ce qu'il est permis de supposer, c'est que l'inscription du Christ devait en former le centre, que deux des carreaux faisaient partie d'une rosace qui l'entourait, et que ce tableau renfermait en outre des scènes champêtres dont la vache dessinée sur l'un des carreaux, formait un sujet.

DOYEN AINÉ.



# LES VITRAUX RÉPARÉS DU XIV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

DANS L'ÉGLISE D'ESSOMES

---

Les monuments qui font l'objet de nos études et de nos soins, précieux héritage que nous ont légué le génie, la science et la foi de nos pères, ont des ennemis redoutables dans le temps qui détruit tout, mais aussi dans la main de l'homme qui se montre souvent plus meurtrière encore « *tempus edax, homo edacior* ».

L'Archéologie réclame bien et cherche à former des protecteurs éclairés et des gardiens consciencieux de toutes les richesses de notre glorieux passé.

Mais écoute-t-on généralement les leçons et les vœux de l'Archéologie ? Ceux qui la fréquentent passent bien des fois pour de vieux messieurs un peu radoteurs que l'on entend... parfois comme on entend les beaux conseils des moralistes... sans en tenir plus compte dans la conduite de la vie...

C'est surtout quand il s'agit d'objets aussi fragiles que les vitraux de nos églises que l'effort du temps et le vandalisme des hommes causent le plus de ravages ; c'est alors surtout que l'archéologie a le droit de se montrer active et vigilante.

En 1878, un de ses fervents disciples et l'un de nos collègues les plus distingués, M. Amédée Varin, a fait dans cette enceinte et a laissé dans les *Annales* de notre Société, p. 77 à 83, quelques très justes « réflexions sur les vitraux de l'arrondissement et du canton de Charly » en particulier. Ces notes émues sur la disparition de tant d'œuvres du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siè-

cle et sur la nécessité de conserver intelligemment tous ces vestiges d'un art toujours vivant sont encore opportunes et dignes de la science archéologique qui les inspirait.

M. Varin signalait, page 78, la manière défectueuse alors en usage, de réparer les vitraux anciens et citait pour l'église d'Essômes spécialement des « arrangements grotesques et bizarres » et des assemblages de « lambeaux disparates et discordants qui criaient et hurlaient de se trouver ainsi réunis ».

Au commencement de cette présente année 1904, l'abbé Palant publiait dans la *Semaine Religieuse* de Soissons, aux numéros 2, 3 et 5, un travail de feu l'abbé Lecompte sur le « Vandalisme de nos monuments et sur leurs causes ». Là encore, aux pages 48 et 75, l'on cite bien des faits attristants et bien des dégâts irréparables causés aux vitraux de notre chère église.

Malgré ces affirmations pessimistes, peut-être à cause d'elles, je ne voudrais pas laisser croire qu'il n'y a eu que des restaurations malheureuses à Essômes, ni augmenter de la sorte l'esprit morose ou le désespoir des amateurs d'antiquité.

Les enseignements de l'archéologie n'ont pas été vains pour tout le monde... Nous y avons cru et nous les avons pratiqués. Vous vous en rendez compte, ce nous semble, en écoutant le simple récit des dernières restaurations de nos vitraux...

\*  
\* \*

C'est en 1892 (1), sous le pastorat de M. Menu, aujourd'hui doyen d'Oulchy, qu'à l'occasion d'un don assez généreux offert à l'église pour y faire les travaux intérieurs les plus

(1) Déjà, en 1857, une personne charitable avait demandé et obtenu l'autorisation de réparer à ses frais et dépens tous les vitraux de l'église. Cet engagement n'a pas été tenu, on le sait. Voir Registre de la Fabrique, p. 4.

utiles, l'on entreprit sérieusement la restauration des verrières d'Essômes. « Sur 94 fenêtres, lisons-nous alors dans le registre de la Fabrique, 27 sont en mauvais état et 47 restent totalement bouchées. Il n'y a donc en réalité que 22 fenêtres en bon état. C'est faire acte d'humanité et de bonne administration de rendre cette petite cathédrale plus habitable. Il reste encore d'ailleurs 29 rosaces plus ou moins délabrées et 29 sont totalement fermées. »

M. le curé Menu réussit à obtenir de l'Etat une somme assez importante et celui-ci confia à M. Leprévost, peintre-verrier des monuments historiques, demeurant rue des Fourneaux, 32, à Paris, la restauration de 7 grandes verrières du xiv<sup>e</sup> siècle, dont 5 placées dans l'abside et 2 au transept nord et midi.

Ces restaurations furent faites suivant le désir de M. Varin par un « artiste intelligent et sérieusement recommandé ». M. Magne, professeur à l'école des Beaux-Arts, fut l'architecte désigné pour les diriger et les approuver. Malgré le ton peu uniforme des grisailles qu'on leur reproche, ces vitraux sont généralement admirés. C'est le jugement qu'en ont porté dans une courte relation de leur visite — que possèdent nos Archives — plusieurs membres très compétents de notre Société.

Les deux grisailles de la chapelle Saint François qui sont les verres les plus anciens de l'église sont tout à fait remarquables et très bien restaurées.

Ce que nous regrettons le plus à propos de ces travaux, c'est que l'Etat se soit permis d'enlever — moyennant il est vrai 1,500 francs — 11 beaux panneaux du xvi<sup>e</sup> siècle représentant la légende de Saint-Augustin qui se trouvaient jadis dans la chapelle de la Très Sainte Vierge réparée auparavant aux frais de M<sup>me</sup> Dérozier. L'Etat avait pour excuse qu'il était alors question de créer un musée de vitraux. Comme aujourd'hui cette idée paraît abandonnée, nous nous sommes empressés, à l'occasion des travaux de cette année, de redemander à l'Etat ces vitraux d'une réelle valeur artistique et qui



*Vieta reanctre sa Salute M're*

pour l'église ont le mérite de rappeler le souvenir de leurs fondateurs, les chanoines de Saint-Augustin. L'Etat ne se montrerait-il pas bon archéologue en faisant cette restitution ?

Il y avait encore dans le chœur de l'église d'autres vitraux en mauvais état de conservation, semblables à ceux de la légende de Saint-Augustin. Comme eux, ils sont de la première partie du xvi<sup>e</sup> siècle, disposés en forme de cœur de 0.44 sur 0.64 centimètres et proviennent sans doute de tympan soit du cloître de l'abbaye, soit de quelque église ou chapelle de sa dépendance.

Les Beaux-Arts ne l'oublièrent pas, et pour l'Exposition de 1900, M. Magne, président de la classe 67<sup>e</sup> à la section rétrospective, d'accord avec notre peintre-verrier, M. Leprévost, demanda à la Fabrique d'Essômes de vouloir bien prêter les panneaux de vieux vitraux qu'elle possédait encore. Ils provenaient de la fenêtre centrale de l'abside où en 1894, à la suite du don de Mme Doërr, on les avait remplacés par cette fenêtre d'imitation plus ou moins heureuse du xiii<sup>e</sup> siècle, représentant Notre-Seigneur mourant sur la croix.

La Fabrique et le curé d'Essômes envoyèrent 14 panneaux dont les plus complets furent exposés à Paris, au Champ de Mars, à côté de la fameuse légende de Saint-Augustin. Leur dessin, l'agencement de leur composition, ainsi que leur mouvement et la richesse surtout de leur coloris, attirèrent l'attention sur ces beaux panneaux de la Renaissance (1).

Nous avons voulu les faire restaurer entièrement suivant les principes de l'art, avec d'autres panneaux qui étaient la suite du même sujet et que nous avons trouvés un peu partout,

(1) Ils doivent renfermer des dessins d'artistes différents, car si quelques-uns sont assez frustes, d'autres sont bien meilleurs. L'influence allemande, celle de Dürer paraît visible en maint endroit, par exemple dans le costume du grand prêtre... Les bourreaux, comme d'habitude, sont aussi allemands. Il en est même un qui a le fameux casque qu'on trouve également à Châlons. Les justaucorps sont bien de l'époque Louis XII.



*Jesus croisé sur la Croix. (Marie, Jean et le Chanoine Douleur)*

particulièrement dans les deux fenêtres de l'abside voisines de celle de Mme Doërr. Ces deux fenêtres menaçaient ruine. Nous eûmes le temps avec l'architecte du ministère, M. Genuys, de faire remettre en plomb et réparer notre trentaine de panneaux du xvi<sup>e</sup> siècle... dont la restauration est très satisfaisante et qui ornent aujourd'hui ces deux fenêtres du fond de l'abside.

M. Leprévost est mort le 24 avril 1902 en commençant nos travaux et c'est M. Bonnot, un autre artiste consciencieux (dont le frère capitaine au 117<sup>e</sup> est marié à Château-Thierry), qui vient il y a quelques mois d'exécuter ce travail. Plusieurs membres de la Société sont déjà venus l'admirer et nous nous sommes réjouis ensemble de voir sauver du moins de tant de causes de ruine, cette humble partie des riches verrières d'Essômes.

Chaque fenêtre compte 16 panneaux qui ont 0.65 centimètres au carré et dans le cœur desquels se trouvent des scènes de la Vie et de la Passion surtout de N. S. J. C. M. Bonnot a cru devoir mettre la bordure la plus simple possible à ces deux fenêtres pour que l'attention soit portée toute entière sur les médaillons qu'elles renferment.

En voici la liste dans l'ordre où ils sont placés en commençant par la fenêtre de gauche et en lisant de bas en haut, puis de gauche à droite : (1)

#### 1<sup>re</sup> FENÊTRE :

1. La Sainte Famille. — Jésus au milieu des Docteurs ;
2. Jésus va à Jérusalem avec ses parents. — Il est au puits de la Samaritaine ;
3. Jésus et la Femme adultère. — Il dtne chez Simon ;

(1) Deux anges forment les panneaux du haut qui figurent le ciel.

Les 2 panneaux du bas sont formés à la fenêtre de gauche par des débris assemblés de vieux verres peints, à la fenêtre de droite par les armoiries d'Essômes et celles des enfants de Saint François d'Assise.

4. Il chasse les Vendeurs du Temple. — Il lave les pieds à ses Apôtres ;
5. Il institue la Sainte Eucharistie. — Le Baiser de Judas ;
6. Il est devant Caïphe. — Il est devant Hérode.

2<sup>e</sup> FENÊTRE :

1. Jésus devant Pilate. — Il est flagellé ;
2. Jésus est couronné d'épines. — Chargé de sa croix, Il rencontre la Très Sainte Vierge ;
3. Il meurt sur la croix. — Il en est descendu ;
4. Résurrection. — Apparition à sa Mère ;
5. Apparition à la Madeleine. — Les Disciples d'Emmaüs ;
6. Ascension de Notre Seigneur. — La Pentecôte.

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu retrouver les couleurs des armoiries d'Essômes (que le D<sup>r</sup> Corlieu ne connaissait pas dans son travail sur l'armorial de la généralité de Château-Thierry).

Voici maintenant plusieurs épreuves des panneaux qui m'ont paru le plus dignes d'être représentés. Quelque imparfaite qu'elle soit et bien qu'elle trahisse souvent l'original, une reproduction photographique est encore la meilleure façon de présenter ces objets d'art.

En remarquant les caractères identiques que présentent à bien des points de vue les vitraux de notre arrondissement, M. Amédée Varin se demandait si ces verrières n'ont pas été exécutées par les mêmes artistes et si elles ne sortent pas d'un même centre de fabrication peu éloigné, vers le chef-lieu du diocèse. Cette hypothèse m'a paru plus vraisemblable encore quand dernièrement j'eus le loisir d'admirer les beaux vitraux de La Ferté-Milon avec lesquels ceux d'Essômes m'ont semblé avoir plus d'un lien de parenté. A d'autres de répondre plus compétemment quand ils posséderont de plus amples renseignements : à chacun sa tâche journalière, nous



faisons la nôtre ; à d'autres de l'achever, à d'autres aussi la joie très pure de travailler plus activement à la restauration de ce magnifique édifice qu'est l'abbatiale d'Essômes, quand les temps seront meilleurs . . . et les fonds plus abondants.

N. GUYOT,

Curé d'Essômes.

# M. LE CHANOINE BAHIN

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE CHATEAU-THIERRY

MEMBRE TITULAIRE

1826-1904

---

M. l'abbé Bahin, membre titulaire de notre Société depuis 1881 et 24 ans archiprêtre de cette ville — où il fut d'abord vicaire — est décédé à Soissons, en son domicile, 8, rue des Minimes, le 31 mai de cette année 1904, âgé de plus de 77 ans.

Il était allié aux plus honorables familles d'agriculteurs du Soissonnais et de notre région, et sa nombreuse parenté — il comptait plus de 70 neveux et arrière-neveux — l'a rendu aussi populaire que ses propres mérites.

Nous avons dit dans notre travail sur « le Clergé natif de l'arrondissement de Château-Thierry (1) » que M. Bahin, Charles-Clovis, est né à Troësnes, le 27 novembre 1826. Il fit ses premières études au Séminaire d'Oulchy-le-Château, où plusieurs de nos concitoyens l'ont bien connu.

Sa carrière ecclésiastique fut longue et bien remplie. Ordonné prêtre le 25 mai 1850, il est envoyé aussitôt à Château-Thierry comme vicaire, aumônier de l'Hôtel-Dieu et curé de Blesmes. Il fut ensuite et successivement curé de

(1) Voir nos *Annales* 1903.

Mareuil-en-Dôle et de Frières-Faillouël, puis doyen du Câtelet et de Marle...

Enfin, le 11 décembre 1879, Mgr Thibaudier le nommait à la cure et à l'archiprêtré de Château-Thierry. C'est là qu'il passa la plus grande partie de son existence en faisant toujours le bien jusqu'en mai 1903, époque où sa robuste santé commençait à s'ébranler et où il fut contraint, dans l'intérêt de la paroisse, de prendre sa retraite, acceptant l'offre que lui fit Mgr Deramecourt d'un canonicat titulaire à la cathédrale de Soissons.

En 1888, à la mort de l'abbé Blanchard, curé de Nogent, M. Bahin accomplissait lui-même le « douloureux devoir » de nous retracer ici la vie de ce bon prêtre disparu, son ami (1).

Nous avons trop sujet aujourd'hui de nous glorifier du caractère et de la vie de notre cher collègue, pour que l'un d'entre nous ne vienne pas rendre un juste et modeste hommage à sa mémoire vénérée.

D'autres l'ont déjà fait ailleurs, il est vrai, et ont redit ce que fut M. Bahin comme prêtre et pasteur des âmes.

Monseigneur lui écrivait le 21 mars 1903 en lui annonçant sa nomination de chanoine titulaire et en le remerciant délicatement des services nombreux qu'il avait rendus au diocèse :

« Votre ministère a été partout fécond, grâce à votre zèle et à votre prudence, à votre aménité, à votre générosité. Nulle part toutefois, vous n'avez mieux manifesté vos qualités sacerdotales qu'à Château-Thierry, au milieu de difficultés multiples dont vous avez su triompher, grâce au prestige de votre vertu, grâce à la sage modération et à la parfaite courtoisie de vos procédés. » (2)

Nous ne saurions mieux peindre le caractère et la vie de M. l'abbé Bahin. Il avait su développer avec intelligence ses nombreuses qualités et les avait admirablement adaptées à sa charge et au milieu qui fut le sien et qu'il aimait tant. Les

(1) Voir *Annales* 1888, p. 65.

(2) Voir *Semaine Religieuse* 1903, p. 261.

sympathies qu'il inspira furent grandes aussi et nombreuses. Mais ce fut surtout à l'occasion de ses Noces d'or, le 5 juin 1900 (1), que la paroisse de Château-Thierry, unie à sa famille, manifesta avec un élan vraiment remarquable la reconnaissance et l'affection qu'elle avait vouées à son excellent archiprêtre. La riche et artistique ornementation du maître-autel de Saint-Crépin demeure comme un témoignage éloquent de ces sentiments et un mémorial durable de cette fête qui avait pris les proportions d'un événement local. Cette journée du 5 juin 1900 fut une joie, une récompense aussi et comme un triomphe pour le vénéré jubilaire.

Suffisamment distingué, d'un abord aimable, d'une conversation agréable, homme de bonne société sans être mondain, populaire avec dignité, M. Bahin sut être l'homme de tous et de sa vocation. Toujours attaché à son devoir, il le fut toujours sans fanatisme. Il alliait affablement une grande finesse à beaucoup de bon sens et de simplicité.

Sans être grand orateur, il parlait avec à propos et dignité... et nous conservons soigneusement quelques-unes de ses prédications. D'ailleurs, quand il prêchait ou catéchisait, quand il visitait les malades, quand il secourait les pauvres, quand il consolait et conseillait, il le faisait toujours avec un cœur vraiment sacerdotal, qui n'avait qu'un but : faire le bien, à l'exemple du Maître. Ce bien, il l'a fait avec un dévouement constant et inlassable. Son habileté et sa ténacité étaient grandes, et il a pu dire pour l'établissement de certaines œuvres et l'aplanissement de quelques difficultés : « Le temps et moi ».

C'est dans le bien de son peuple, qu'il fonda, encouragea ou entretint généreusement les maisons d'*instruction religieuse*... Comme il était attaché à ses chères écoles libres des Frères et des Sœurs ! et quelle peine il aurait aujourd'hui de... les voir disparaître !

Au Câtelet, M. Bahin était délégué cantonal, il visitait les

(1) Voir *Semaine Religieuse*, p. 363, 388, 402.

écoles, et s'intéressait vivement déjà au progrès de l'instruction. C'est ce qui lui valut la nomination d'officier d'Académie, et c'est l'explication du ruban violet dont il ornait parfois sa boutonnière.

Absorbé par son ministère ecclésiastique, M. Bahin s'intéressait également aux travaux de notre Société avec laquelle il était toujours en relations. Je me souviens qu'il me servit ici de parrain ainsi que M. Moulin, il y a six ans. Il était avec nous encore quand le Dr Corlieu nous rappela les derniers moments d'un de ses prédécesseurs à qui il ressemblait par la dignité, M. Thirial, curé de Saint-Crépin durant la Révolution.

En même temps que la notice sur M. l'abbé Blanchard, les *Annales* signalent encore le travail que fit M. l'archiprêtre Bahin sur les curés de Saint-Crépin depuis 1582 jusqu'à nos jours (1).

Mais surtout, grâce à de nombreux embellissements, grâce à des travaux considérables (exécutés sous son administration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) — on affirme qu'il y a dépensé plus de 250,000 francs (2) — l'église Saint-Crépin est un des monuments les mieux tenus et les plus remarquables de notre arrondissement.

Pour toutes ces restaurations, il faut le redire, M. Bahin ne se contentait pas de ses propres lumières, il consultait les hommes compétents, comme plusieurs de notre Société. La preuve en est dans cette note substantielle qu'a lue en la séance du 4 février 1890 M. Moulin, secrétaire et président de la Fabrique, sur « les nombreux travaux faits en l'église Saint-Crépin en 1889 ».

Quant aux tableaux et aux richesses de son église, il les fit aussi examiner et inventorier par des artistes de mérite (3).

(1) Voir *Annales* 1890.

(2) Voir *Semaine Religieuse* 1900, p. 339.

(3) Voir *Annales* 1891, p. 78.

Nous terminerons cette note par un fait qui mériterait d'être plus connu.

Tandis qu'il était doyen de *Marle*, un violent incendie occasionné par la foudre vint détruire le clocher et une partie de l'église antique de ce bourg. M. Bahin se mit aussitôt à l'œuvre et montra ce qu'il était. Il ouvrit une souscription publique où il s'inscrivit le premier et, quêteur audacieux, il accomplit des merveilles. Il trouva rapidement plus de 60,000 francs. Les Beaux-Arts l'apprirent et donnèrent pareille somme... et aujourd'hui, grâce au zèle entreprenant de M. Bahin, la belle église de *Marle* élève encore joyeusement dans les airs son beau clocher restauré...

En cette circonstance encore, M. Bahin avait fait œuvre de bon archéologue et... de bon curé.

L'affabilité, le caractère, le dévouement de notre regretté collègue lui conservent encore beaucoup d'amis. Ils nous pardonneront d'avoir si imparfaitement rappelé ses exemples et sa vie .. Nous voudrions — c'est notre excuse d'avoir écrit ces quelques lignes, dictées aussi par la reconnaissance, — nous voudrions que rien de lui ne soit perdu et que non-seulement sa famille et ses paroisses qu'il a tant aimées, non-seulement les prêtres et les religieuses qu'il a formés, mais tous, mais notre Société aussi n'oublie pas de si tôt le souvenir attrayant et fidèle de cette belle figure castro-théodoricienne.

N. GUYOT,

Curé d'Essômes.

LA  
FONTAINE SAINT-FRÉMIS  
A MARCHAIS-EN-BRIE

---

Au sud du groupement des vingt-cinq maisons qui avoisinent l'église de Marchais-en-Brie se trouve une fontaine dite de Saint-Frémis.

Quelle est cette fontaine ?

Quel est ce saint ?

De quelle importance est le culte de la fontaine Saint-Frémis pour l'histoire de la localité et pour la Brie ?

I

La Fontaine Saint-Frémis est située à droite de la route de La Celle et à gauche de l'ancien chemin de Pomesson, sur un terrain communal qui communique du levant à la route et du couchant au chemin. Plus bas, on discerne, au milieu d'un pré verdoyant, la cuvette et les traces d'une mare desséchée assez spacieuse que cette fontaine alimentait autrefois.

Dans le voisinage au dessous, on a récemment extrait les pierres des fondations de maisons détruites pendant la bataille du 11 février 1814 et qui n'ont pas été rétablies.

La fontaine, d'un débit assez faible, entretient un abreuvoir qui déverse son eau claire dans un lavoir bien cimenté pour lequel un abri commode a été construit en 1892.

La source elle-même se trouve encastrée dans une niche en pierres jointoyées au fond de laquelle on aperçoit l'ouverture d'un ancien conduit prolongé dans le sol à cinq mètres au moins au-dessus.

La nappe liquide d'où provient cette source se rencontre au fond des puits du plateau de Marchais-en-Brie. Il est possible qu'il s'y adjoigne une filtration des mares stagnantes qui se trouvent dans le village, abreuvoirs dont plusieurs ne tarissent jamais.

L'eau du lavoir se perd dans le calcaire et le sable à cent mètres de là. Le cours a dû être plus abondant avant le déboisement du plateau supérieur.

Dans un horizon de douze kilomètres en étendue, l'œil, de ce point, embrasse d'un côté la montagne « merveilleuse — *Mons mirabilis* » qu'est Montmirail, et de l'autre la vallée du Petit Morin jusqu'à Montdauphin, suivant les bordures des terroirs de Courbeteaux, de Mécringes et de Rieux, de Vendières et de La Celle, etc.

Les collines plus élevées de la vallée du Grand Morin sur lesquelles le regard se heurte derrière une première rangée sinieuse, offrent une perspective ravissante.

Cette croupe de Marchais-en-Brie formait bien autrefois la *Marche* — *Marca*, *Marchio* — la démarcation fortifiée avec sa ceinture de châteaux-forts, depuis La Noue jusqu'au ravin des deux Courmonts, en s'appuyant sur les Marais, Villefontaine et Pomesson, falaise contre laquelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, sont venus battre tous les flots des invasions et qu'ont notée tous les voyageurs qui ont traversé la Brie.

La fontaine Saint-Frémis était de temps immémorial l'objet d'une confiance qui a persisté malgré l'indifférence religieuse, la négligence et l'oubli de son histoire. On y vient encore puiser d'assez loin pour obtenir la guérison des maux



d'yeux, des paralysies, des frémissements dans les membres et les nerfs, des crampes, des fourmillements du sang, des maladies de la peau, etc.

On s'autorise pour ce recours du nom de Saint Frémis — ou Fourmis, suivant quelques personnes.

## II

D'où vient ce nom de Saint Frémis ?

Il est facile de deviner qu'il doit y avoir là une adaptation populaire du nom et des infirmités dont on recherche la guérison. S'il n'y avait que la fontaine, on pourrait n'y attacher qu'un intérêt archéologique assez stérile, mais nous retrouvons ce nom dans l'église de Marchais-en-Brie. La chapelle du transept sud qui est, comme le sanctuaire, un bel échantillon du plus pur style de transition, s'appelait primitivement « chapelle de saint Frémis. » Jusqu'en 1874, on y voyait une vieille statue d'évêque représentant ce saint. Il y a donc à Marchais un second patron ; l'autel principal était dédié à Saint Martin, patron de l'église et aussi du lieu, comme l'atteste une fontaine Saint-Martin, sise au coin du nouveau cimetière. La chapelle sud où l'on voit aujourd'hui une statue de saint Martin sur un autel en bois sans cachet ni style, est appelée dans les actes anciens de sépulture, chapelle de la Charité ; plus récemment, c'était la chapelle des Garçons, mais elle était connue anciennement, sous le vocable de chapelle Saint-Frémis. Il n'en reste plus qu'un souvenir vague dans la mémoire de quelques vieillards. Au procès-verbal des Paroisses du Diocèse de Soissons en 1805, il est porté expressément qu'il n'existe à Marchais-en-Brie aucun pèlerinage particulier.

En effet, nul écrit imprimé ou autre à notre connaissance concernant l'église ou le village ne fait mention du nom de

ce saint. Cependant, de cette appellation persistante, on est en droit de conclure qu'il existait à Marchais un pèlerinage oublié déjà au temps de la Révolution et du dernier Prieur, mort en 1807, un pèlerinage en l'honneur de saint Frémis.

Ce même nom donné à une fontaine, indique qu'il s'est passé quelque chose en cet endroit. Ce n'est plus qu'un vestige, mais vestige intéressant à la fois pour l'historien et pour l'âme religieuse.



La grande collection des Vies de Saints, connue sous le nom des Bollandistes, ne mentionne pas ce nom, mais on le trouve à la Table des Petits Bollandistes de Mgr Guérin.

Saint Frémis n'est autre que le nom francisé ou défiguré de Saint Firmin, premier évêque d'Amiens, martyr, vers la moitié du 11<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne. Cette déformation s'est opérée par la transposition de l'r et par le retranchement de la dernière consonne de son nom de Firminus.

Il a pu se produire dans le langage du peuple une confusion étymologique avec les maladies pour lesquelles on l'invoquait et que caractérise en général un frémissement.

Ce nom vulgaire aurait pu être donné au baptême, cependant nous ne l'avons pas rencontré dans la Brie, ce qui indique un oubli de longue date au sujet du pèlerinage.

Avec le nom de saint Firmin nous touchons à un point de l'histoire des Gaules qui a été fouillé et étudié à fond dans deux ouvrages très savants :

1<sup>o</sup> Histoire de saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, patron de la Navarre et des diocèses d'Amiens et de Pampelune, par Charles Salmon, de la Société des antiquaires de Picardie. Arras, 1861, in-8<sup>o</sup>. Ouvrage couronné par l'Institut.

2<sup>o</sup> Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet, Paris, J.-B. Dumoulin, éditeur, 13, Quai des Augustins, 1870.

Ces deux auteurs établissent bien l'identification de saint Firmin et de saint Frémis, ce qui était oublié à Marchais-en-Brie. Il appartenait à la *Société Historique* de Château-Thierry de mettre en lumière cette identité.

M. Salmon n'a rien laissé à dire sur saint Firmin, martyr, et l'érudit abbé Corblet, d'Amiens, qui présida chez nous le congrès historique de Laon, prouve d'une façon ample et solide que notre pays fut évangélisé directement par les disciples et les envoyés de l'apôtre saint Pierre, et que l'apostatolat de saint Firmin se rattache à cette période primitive.



Le nom de saint Firmin vient de son père, Firmus, noble habitant de Pampelune en Espagne. Celui-ci fut converti par saint Honeste, disciple de saint Saturnin, cet asiatique compagnon de saint Pierre qui l'avait emmené à Rome, vers l'an 43, et qui l'envoya ensuite à Toulouse. De là saint Saturnin se rendit à Nîmes où il fit d'Honeste un apôtre qu'il dirigea sur l'Espagne.

Honeste étant allé à Pampelune y fit venir saint Saturnin qui acheva les conversions commencées. Honeste ensuite y baptisa Firmin, âgé de dix-sept ans, dirigea son éducation et le fit consacrer évêque par saint Honorat, qui à son tour évangélisait Toulouse. Saint Firmin fut un évêque régional, c'est-à-dire missionnaire. Il exerça d'abord son apostolat à Pampelune, sa ville natale.

A l'âge de trente et un ans, il vint prêcher la foi chrétienne dans les Gaules. Il s'arrêta à Agen pour quelques jours, prêtant le concours de son zèle à un prêtre nommé Eustape.

Pénétrant ensuite dans le pays des Arvernes, il amène à la foi chrétienne la majeure partie des habitants. Il traverse la Loire et reste quinze mois dans l'Anjou, retenu par Auxilius, évêque d'Angers.

Les traditions locales signalent son séjour en divers points de

la Normandie : il aurait été mis en prison à la métairie du Doub, paroisse aujourd'hui de Saint-Martin-Saint-Firmin (Eure). Il baptise les habitants de Sommesnil dans le pays de Caux.

Il se rend à Beauvais pour soutenir les chrétiens en butte à la persécution. Là, il est battu de verges, chargé de chaînes et retenu en prison par deux gouverneurs successifs dont la mort funeste le délivre.

Il est probable qu'il aura établi la foi chrétienne dans une partie du Beauvoisis à en juger par les églises qui portent son nom ou qui lui rendent un culte immémorial.

Saint Firmin entra à Amiens le dix octobre. Il convertit d'abord trois mille personnes, entre-autres plusieurs importants personnages et leurs familles.

Il guérissait les muets et les fiévreux, les lépreux et les paralytiques. Il guérit un jeune homme appelé Castus qui avait un œil crevé. Après avoir enseigné l'évangile à Amiens, il se répandit aux environs : Picquigny, Vignacourt, Boves, conservent le souvenir de sa présence. Il va jusqu'à Boulogne-sur-Mer, Théroüanne, Montreuil-sur-Mer, et parcourt une partie du Ponthieu.

Revenu à Amiens, il vit arriver deux gouverneurs, — peut-être deux simples licteurs, — Longulus et Sébastien qui résidaient à Trèves, commissaires venus exprès pour s'opposer à l'Évangile. Auxilius, curial et prêtre du temple de Jupiter et de Mercure, se fit l'accusateur de Saint-Firmin. L'évêque fut emprisonné ; les Amiénois réclamèrent sa mise en liberté à cause de ses éclatants bienfaits, mais Sébastien le fit arrêter de nouveau et décapiter en secret dans le cachot, le 25 septembre, durant les premières années du II<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Trajan. On célèbre en ce jour la fête de la Décollation de Saint Firmin.

Le sénateur Faustinien l'inhuma dans sa sépulture de famille, près de sa métairie d'Abladène, aujourd'hui l'église de Notre-Dame-de-Saint-Acheul qui fut érigée par saint Firmin-le-Confesseur sur le tombeau du martyr, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

Saint Firmin dut être honoré par les chrétiens d'Amiens, l'ancienne Samarobrive, aussitôt après sa glorieuse mort.

Son culte se répandit dans les pays voisins jusqu'en Angleterre.

Dans le diocèse de Laon, un faubourg de La Fère où la foire a lieu encore le 25 septembre, porte le nom de Saint Firmin, et l'église de La Fère a l'avantage de posséder de ses reliques.

### III

Quel est le rapport de cette histoire de saint Firmin avec le culte de la fontaine saint Frémis à Marchais-en-Brie ?

De quelle importance est ce nom donné à une fontaine pour l'histoire du pays ?

Il y a ici deux points historiques à considérer : le culte de saint Frémis ou Firmin et le culte de la fontaine.

La chapelle saint Frémis dans l'église de Marchais-en-Brie révèle l'existence d'un pèlerinage comme il y en avait tant au Moyen-Age.

A cette époque, on avait recours à saint Firmin contre l'érysipèle et le scorbut. Dans les églises de Normandie, comme à Marchais-en-Brie, on l'invoquait contre les tremblements. A Saint-Pierre-du-Chastel (Eure), contre les picotements désignés sous le nom de fourmillières. Voilà bien encore l'adaptation du nom. A Tu ly (Somme), on l'invoque pour se préserver des clous ; à Corneilles (Eure), pour faire marcher les enfants.

A Haisnes, près La Bassée (Nord), une relique de saint Firmin a donné lieu à un pèlerinage très fréquenté pour les maladies de la peau et où il s'est opéré d'éclatants miracles constatés authentiquement.

Qu'on explique comme l'on voudra ces guérisons qu'on ne peut nier toutes, cette croyance à la puissance surnaturelle

d'un homme mort depuis si longtemps, croyance et confiance qui persistent aujourd'hui encore malgré l'ignorance religieuse actuelle, malgré l'affaiblissement de la foi chrétienne chez le peuple, cette croyance est une tradition et un trait caractéristique de mœurs qui méritent d'être fixés comme histoire locale.

Qu'on ait la foi ou non, il ne serait pas humain d'enlever cette dernière espérance aux malheureux qui la conservent dans leurs souffrances irremédiables. Nous avons observé dans notre ministère que les incurables qui demandent aux saints leur guérison physique, s'ils ne l'obtiennent pas, reçoivent la grâce de la patience et de la résignation et finissent par revenir à la foi simple, sincère, spirituelle. La prière obtient son effet et un effet d'un ordre supérieur.

Cela vaut la peine d'authentifier le souvenir de la dévotion à saint Frémis dans l'église de Marchais-en-Brie. Cette église semble un monument de la piété des fils de saint Jean de Montmirail. On peut conjecturer que des reliques de saint Frémis furent placées par eux dans la chapelle de ce nom lors de la consécration.

Mais cette fontaine de saint Frémis, qu'est-elle ? Un souvenir aussi comme la chapelle, un monument historique plus ancien encore, car les fontaines des saints nous reportent au temps de l'évangélisation première.



D'abord disons que le nom de saint Firmin a été donné à une rivière qui prend sa source au nord de Roye et qui s'appelle la rivière de saint Firmin. On rencontre en maints endroits des fontaines dénommées sous le même vocable.

A Pampelune, on vénère près de l'église Saint-Saturnin le puits dont les eaux ont servi à l'apôtre de Toulouse pour baptiser les premiers fidèles de la Navarre et par conséquent les parents de saint Firmin.

A Sommesnil (Seine-Inférieure), une fontaine dite de Saint-Firmin aurait servi à notre saint pour le même usage.

Il existe des fontaines de ce nom à Saint-Firmin, près de Chantilly, et à Bourges.

A Morbecque (Nord), on donne le nom d'Ecuelle de saint Firmin à une source où il se serait fréquemment désaltéré. On boit de son eau pour se préserver de la fièvre, des crampes et des rhumatismes.

Il y avait jadis une source dans une cave de la place Saint-Firmin, place d'Amiens où s'élevait une église du saint. C'est dans cette cave qu'il eut la tête tranchée.

Ainsi la fontaine de saint Frémis à Marchais-en Brie n'est pas un fait isolé.

A Gercy, dans la Thiérache, M. le Chanoine Palant a relevé sur le socle d'une croix disparue le nom de saint Firmin ; cette croix était élevée près d'un étang, et une ferme voisine s'appelle le Bâty, — endroit sans doute où l'on avait baptisé.

Nous voyons que ces fontaines sur les points les plus opposés de la Gaule indiquent le passage du saint évêque et se rapportent à l'origine même du christianisme parmi nous. Ne sommes-nous pas en droit de conclure par analogie avec d'autres localités que la fontaine saint Frémis de Marchais-en Brie indiquerait que saint Firmin dans ses courses apostoliques s'est arrêté là ?

Donc, première hypothèse, saint Firmin a pu voyager dans la Brie aussi bien que dans le Beauvoisis et le Ponthieu. Il a pu baptiser, faire quelque miracle à cette fontaine ou simplement y boire ; hypothèse très vraisemblable, car les populations ont conservé généralement le souvenir de leurs premiers apôtres.

C'est ainsi que M. Dideron et M. Lecoy de la Marche ont rétabli les itinéraires de saint Martin. Avec les églises bâties en l'honneur des premiers semeurs de l'Évangile, avec les noms donnés aux croix et aux fontaines, on a pu reconstituer les « *viæ sanctorum* », les voyages et les missions des saints

qui ont implanté le christianisme dans nos contrées en dépit des décrets et des préfets.

D'ailleurs pour la Brie et pour le diocèse de Châlons, d'autres indications existent au sujet de saint Firmin.

A Saint-Prix, entre Montmirail et Sézanne, malgré le nom de l'évêque martyr mérovingien donné à cette localité, saint Firmin demeure le patron.

Il est patron également d'un certain nombre d'autres églises dans le diocèse de Châlons ; ce qui a fait rétablir tout récemment l'office de saint Firmin pour tout le diocèse où on l'avait supprimé hâtivement lors de la restauration de la liturgie romaine.



Une autre hypothèse : Saint Martin étant passé à Marchais-en-Brie entre Montmirail et Viels-Maisons dont il est aussi patron, ne serait-ce pas lui qui aurait établi le culte de saint Firmin, évêque martyr d'Amiens où le soldat romain prit la résolution de se faire baptiser, après la vision dont fut récompensé le partage de son manteau en faveur d'un estropié rencontré nu sur la neige. Saint Martin voyageait entre 374 et 397, il a pu faire à cette fontaine quelque miracle en invoquant l'évêque martyrisé à Amiens.

De même saint Martin a pu consacrer une chapelle en l'honneur de saint Firmin et ainsi expliquerait-on l'association de son nom et de celui du martyr amiénois.

La première hypothèse, celle du passage de saint Firmin lui-même, nous paraît plus vraisemblable. Saint Martin a dû rechercher les traces de saint Firmin et s'arrêter de préférence où son souvenir était conservé ; le baptistère d'Amiens et le tombeau de son premier apôtre, les vestiges de ses pérégrinations et la mémoire de ses travaux devaient se confondre dans une même vénération chez le grand thaumaturge qui continuait l'œuvre ébauchée par saint Firmin deux cents ans auparavant.



Lors donc que saint Martin vint à Marchais-en-Brie vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle, il dut s'arrêter au cimetière qui comme partout ailleurs dans la Gaule était le centre du culte. Sur le versant nord, la fontaine Saint-Martin, simple fosse qui au milieu des bois d'alors devait être habituellement remplie, indique l'endroit où il baptisa, endroit plus écarté que la source Saint-Frémis. Il peut se faire qu'il ait lui-même provoqué l'édification d'une chapelle à saint Frémis sur le cimetière, mais la renommée de l'évêque de Tours était si grande que son nom fut donné à l'église qui s'éleva quand toute la population fut devenue chrétienne.

Plusieurs noms de localités aux environs indiquent des lieux de réunion pour les premiers chrétiens avant la diffusion générale de la foi : La Chaise — (*Chiésa, Casa Dei*, la Maison par excellence) — La Celle (*Cella, sacellum*) ; les érudits admettent que ces noms désignent invariablement des endroits consacrés au culte chrétien dès les premiers siècles ; ce qui confirme l'hypothèse du passage de saint Firmin. Il y a eu des chrétiens dans le voisinage en des temps où ils devaient encore se cacher, or nous trouvons le nom d'un apôtre du II<sup>e</sup> siècle à Marchais-en-Brie, il est raisonnable de lui attribuer les commencements du christianisme dans la région. Notre préférence est donc pour la supposition que la fontaine Saint-Frémis a reçu son nom du souvenir personnel laissé en cet endroit par saint Firmin.

#### IV

L'origine du culte des fontaines sacrées pour un certain nombre d'entre elles, peut ne pas remonter au-delà des premiers baptêmes conférés dans une localité. Mais il est admis que ce culte en général existait partout chez les peuples celtiques, il faisait partie de la religion « noachique » primitive.

Dans cette religion des tribus pastorales qui les premières poussèrent leurs troupeaux dans nos vallées, nous trouvons : les *hauts-lieux* qui rappelaient le mont Ararat, les *pierres* élevées comme autels ou souvenirs sur la croupe d'un mont et sur des sépultures ; en bas une rivière ou un lac, ou une *fontaine* à mi-côte qui représentait le déluge où le monde avait été purifié ; enfin les *sacrifices* sur les hauteurs attestés par des instruments tranchants en pierre. Ils sont brisés ordinairement en signe de paix ou de renoncement.

On a recueilli bon nombre de ces armes autour des fontaines de Marchais-en-Brie : sur le chemin de Pomesson, près de la Fontaine Saint-Martin, à La Chaise ; à La Motte surtout qui forme le point culminant dans un conduit ou « Teu » semblable à celui de la fontaine Saint-Frémis on a trouvé deux hachettes en silex poli ; une hachette en jadéite a été ramassée près de l'église.

La population de la Gaule, même encore au iv<sup>e</sup> siècle, était fort clairsemée, mais Marchais-en-Brie est l'une des stations les plus anciennement habitées à en juger par les pierres grossièrement taillées qui s'y rencontrent, il n'est pas étonnant d'y trouver une fontaine sacrée ; la fontaine Saint-Frémis a pu faire partie du culte celtique ou même préhistorique. On peut préjuger de cette origine quand il se mêle de vaines observances à la légende ou à la prière ; à Marchais-en-Brie, il n'y a pas de légende, et certaines pratiques vaines peuvent avoir été importées d'ailleurs ; la superstition consisterait à croire que l'eau a par elle-même une vertu curative.

Des conciles ont essayé d'abolir le culte des fontaines, les évêques du iv<sup>e</sup> au vii<sup>e</sup> siècle formés dans les monastères y voyaient un reste du paganisme ; ils luttèrent en vain. Cette religion ancrée dans les habitudes du peuple fut ramenée à des limites orthodoxes et à sa véritable signification par nos premiers missionnaires. Ils ont fait de ces fontaines vénérées leurs baptistères ou bien y ont puisé l'eau pour le baptême. Ils leur ont donné le nom de saint Jean-Baptiste pour enseigner la rémission des péchés par le sacrement de l'eau.

comme à La Chapelle-Monthodon, le nom de saint Pierre comme à Mont Saint-Père, à Oulchy-la-Ville, à Fontaine Uterte, etc., pour contrebalancer et abolir le culte des pierres, mais surtout le nom des patrons choisis pour les églises qu'ils élevaient à côté. Chez nous saint Martin, saint Médard, saint Remi et surtout les missionnaires irlandais ont accompli cette transformation religieuse ; ces fontaines sont devenues vénérables à cause des prières des saints qui s'y sont arrêtés.

Restait aux prêtres qui catéchisaient le peuple à dire que ce n'est pas l'eau qui guérit, mais la foi et la confiance, la prière et le recours à Dieu qui peuvent obtenir des miracles comme au temps d'Elie, d'Elisée et des Apôtres, et les foules d'elles-mêmes redirent : « Comme au temps des saints qui nous ont engendrés à Jésus-Christ ! »

Il y a une raison plus profonde à cette persistance du culte des fontaines sous le vocable d'un saint. C'est que réduite à un mémorial du Déluge, à un signe extérieur de la foi dans la rémission du péché qui est la cause des souffrances humaines, ce culte n'était pas superstitieux en lui-même. Les prédicateurs de l'Évangile se sont servis des dogmes principaux de la religion primitive pour y greffer le christianisme, ils se sont servis des rites extérieurs qui étaient la figure des sacrements à venir, comme d'un prologue et d'une base à compléter.

C'est une erreur du Jansénisme de prononcer la damnation en masse des peuples avant Jésus-Christ ; il suffisait d'un signe extérieur de foi pour effacer le péché originel et ce signe a pu être l'aspersion de l'eau ou l'immersion, suivant une coutume traditionnelle.

Depuis la venue de notre saint Rédempteur, le Baptême a consacré le sacramental de l'eau. N'est-ce pas un dicton populaire dans la Brie que « le Baptême nous distingue des animaux ? » Quoi de plus naturel chez les chrétiens d'attester leur foi à la toute puissance divine en se servant de l'eau comme symboie extérieur joint à la prière qui obtient les grâces pour l'âme et les bénédictions pour le corps ?

La Divine Bonté ne nous communique-t-elle pas une foule d'avantages naturels par l'eau ?

En souvenir des eaux primitives d'où le monde est sorti, en souvenir de notre régénération par la foi au Christ, l'Eglise ne place t-elle pas son eau bénite à l'entrée de ses temples, au chevet des malades et des moribonds, sur le cercueil et près de la fosse où nous la répandons avec nos larmes !

Lorsqu'il s'agit de nos fontaines sacrées connues et vénérées par la tradition locale sous le nom d'un saint, la poésie et le sentiment religieux se réunissent au culte du passé pour nous imposer un respect que la plaisanterie froide et aristocratique du XVIII<sup>e</sup> siècle a eu le tort de vouloir détruire. Il est du devoir des prêtres de maintenir ce respect et au besoin de rétablir cette vénération. Il est digne de ceux qui ont à cœur la conservation des souvenirs historiques de traiter avec égards l'instinct populaire qui pousse les malades et les infirmes à ces fontaines que consacrèrent les patriarches de nos ancêtres et les éducateurs chrétiens de la France à ses origines.



Comme conclusion, qu'on nous permette de dire que nos recherches sur la fontaine Saint-Frémis nous ont été suggérées par la connaissance, l'observation et l'étude de plus de quarante sources du même genre qui coulent dans les vallées de notre département. Ce n'est donc pas un fait isolé, mais un trait oublié qui se rattache à un ensemble d'antiques traditions.

Comme caractère général, la fontaine de Marchais-en-Brie est un monument de la religion primitive des habitants de notre pays.

Comme importance spéciale, son nom de saint Frémis rappelle la première prédication de l'Évangile dans les Gaules.

Par esprit de religion, de culte envers le passé, et de patrio-

tisme local, nous émettons le vœu qu'un monument s'élève sur chaque fontaine qui fut dans les siècles antérieurs l'objet de la vénération et de la confiance du peuple.



C'est un peu au-dessous de la fontaine Saint-Frémis que s'arrêta l'assaut donné aux haies de Marchais-en-Brie à la fin de la bataille de Montmirail. C'est de ce côté en effet que se retirèrent les Russes refoulés à la baïonnette, depuis la Croix des Grand'Fosses et la Cour d'Airain, par le chemin de Pomeson jusqu'à la dernière maison du côté de la vallée. Ils échappèrent ensuite en revenant du côté du bois de Courmont, sur La Chaise et Les Greneaux vers Château-Thierry.

Rien que pour s'être trouvée le point « terminus » de cet assaut héroïque qui fut dans ses détails un drame formidable, la fontaine Saint-Frémis mérite d'être notée, visitée et marquée d'un souvenir commémoratif.



Sur ce champ terrible, quel enseignement dans le contraste qu'offre la conquête pacifique opérée par nos saints ! Les fontaines de saint Frémis et de saint Martin, les voies qu'ils ont suivies, l'église de Marchais-en-Brie bâtie par les fils de saint Jean de Montmirail au XIII<sup>e</sup> siècle, restaurée au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup>, visitée par saint Vincent de Paul qui y prêcha en 1620, sont des monuments d'un passé qui eut son idéal, sa grandeur et son progrès moral sur les âges précédents.

Dieu veuille que ce passé soit mieux connu et qu'une lumière ardente et luisante, selon l'expression de l'Évangile, vienne réconcilier les cœurs des enfants aux âmes de leurs pères ! (1)

RASSET,  
Curé de Marchais-en-Brie.

(1) Luc, chap. I.

## A PROPOS D'UN LIARD. — HISTOIRE DU LIARD

---

Quelles que soient les circonstances dans lesquelles il se présente, un liard ne paraît pas de nature à attirer une attention sérieuse ni une étude approfondie ; telle est la réflexion que je m'étais faite, et qui, je crois, était partagée par la plupart de nos collègues, lorsqu'à l'une de nos dernières séances, un liard a été présenté à notre examen.

J'ai eu la curiosité de faire quelques recherches à ce sujet et elles m'ont démontré que nous étions dans l'erreur ; le liard a fait l'objet de travaux importants de la part de numismates et d'archéologues. Bref, le liard a son histoire et elle n'est pas dénuée d'intérêt.

Tout d'abord, quelle est l'origine du liard et son étymologie ? Cette question a été étudiée d'une manière si complète, si contradictoire, et, j'ajouterai, si obscure, que je n'entreprendrai pas d'entrer dans les détails, et que je me bornerai à vous en faire le résumé le plus bref, en renvoyant aux sources originales les curieux qui s'intéresseront plus particulièrement à cette question.

Avant la création du liard officiel, — je ne dis pas du liard royal par la raison que j'indiquerai plus loin, — la dénomination de liard s'appliquait d'une manière générale à une petite monnaie divisionnaire de cuivre ou de billon, un peu fantaisiste, tant par sa composition que par ses origines d'émission, mais qui correspondait à un besoin de l'époque pour l'achat et la vente des objets de peu de valeur : il représentait le quart du sol ou trois deniers.

Disons tout d'abord qu'il paraît unanimement admis par les écrivains français, anglais et allemands que cette monnaie s'appelait indifféremment liard ou Hardy ; « cela vient, dit Borel (Trésor de recherches et d'antiquités gauloises et françaises, 1655), cela vient de Philippe le Hardi qui les fit battre. En gascon on l'appelle un ardit ». Suivant ces auteurs, ce fut la simple figure royale armée d'une épée qui servit de signe distinctif de cette monnaie.

Nous passerons sur les autres étymologies plus ou moins variées ; pour les uns, cette monnaie représentait non pas Philippe le Hardi, mais un prince en armure, en *cote hardie* ; pour d'autres, elle provenait du mot basque *aberea* (troupeau) ou *ardia* (brebis) indice de richesse, ou du verbe latin « ardere » liars ou li ards, abréviation de *argentum arsum*, argent noir ou brûlé, par opposition à *argentum album*, argent blanc, ou enfin de l'ancien adjectif « liard » gris.

On le fait encore provenir du mot anglais « farthing » représentant une monnaie anglaise de même valeur, qui avait été introduite en Guienne pendant l'occupation anglaise. Je vous fais grâce de plus amples détails. Pour conclure et en résumé, on peut dire que la monnaie dite liard a été émise originairement sous Philippe le Hardi, de qui elle tient son nom, que la même monnaie a été émise en Guienne pour la même valeur, sous la dénomination de farthing, pendant la domination anglaise, et qu'ensuite, cette même monnaie a circulé sous la seule dénomination de liard avec la même valeur, dans toute l'étendue du royaume.

Nous arrivons ainsi et sans changement jusqu'au règne de Louis XIV. En 1654, le roi de France ayant besoin d'argent pour parer au déficit occasionné par les troubles de la Fronde et par les dépenses de la guerre des Flandres, concéda à un fermier général, moyennant redevance, le droit de fabriquer et d'émettre la monnaie de cuivre dénommée « liard » ; il invoquait pour motifs que les commerçants, le peuple et les établissements religieux manquaient de cette monnaie pour

les aumônes, les affaires courantes et les achats de denrées de minime valeur ; en même temps, les anciens liards et le double (2 deniers) étaient décriés ou démonétisés.

L'entreprise générale de la fabrication fut confiée à Isaac Blandin, bourgeois de Paris, avec le droit de prendre tous sous traitants ou préposés, dans toute l'étendue du royaume, suivant les besoins ; le nombre des établissements de fabrication, fixé d'abord à 120 presses, puis porté par arrêt du Conseil à 44, fut ensuite limité par l'édit du 1<sup>er</sup> Juillet 1654, à 40 ; la valeur du liard fut fixée à 3 deniers, la fabrication devait durer deux ans, à la taille de 164 pièces au marc, avec 4 pièces de faveur : les nouveaux liards devaient être frappés moitié en cuivre neuf et moitié en cuivre provenant de pièces démonétisées ; le cuivre était racheté, savoir : les deniers, à quinze sous la livre et les liards de billon suivant leur alliage ; défense était faite de faire usage d'aucunes autres espèces de cuivre, françaises ou étrangères.

Le 3 août 1654, la Cour des monnaies autorisa Blandin à procéder à l'exécution de son traité, et les poinçons furent gravés par le célèbre Jean Varin, ce qui explique la beauté et le fini des liards, et décida le 11 janvier 1655 que les divers ateliers de fabrication seraient tenus de prendre la lettre de l'atelier de monnaies royales le plus proche, et de graver en outre l'année de la fabrication.

Les anciens doubles, deniers et liards étant démonétisés, il fut fait défense de faire usage d'aucun autre liard, et de se servir des nouveaux autrement que pour l'achat et le paiement des menues denrées, sans que dans les grands paiements il en pût entrer pour plus de cent sous. L'empreinte de la pièce portait « Liard de France » en trois lignes et de l'autre côté l'effigie de Louis XIV avec couronne fermée.

Cette nouvelle monnaie frappée en dehors des ateliers royaux ne fut pas acceptée sans répugnance par le peuple surpris de cette dérogation aux règles établies, et les transactions furent troublées par l'invasion d'une monnaie dont la valeur nominale excédait de beaucoup la valeur réelle ; pour



vaincre cette résistance, Blandin dut se pourvoir à maintes reprises ; c'est ainsi qu'il obtint d'abord le 10 avril 1655 de la Cour des monnaies un arrêt enjoignant à tous les sujets du Roi de recevoir dans le commerce les liards de cuivre qui se fabriquaient dans le royaume, puis le 14 novembre 1655 un arrêt du Conseil ordonnant que les liards de sa fabrication auraient cours dans toutes les provinces du royaume.

Ces arrêts de principe ne suffirent même pas, et Blandin dut se pourvoir à plusieurs reprises en raison des difficultés soulevées dans diverses provinces.

Mais si Blandin se plaignait, il donnait lieu de son côté à de sérieuses réclamations : ses agents transportaient la plus grande quantité possible de liards pour les changer contre des monnaies d'or et d'argent, se procurant ainsi d'importants bénéfices, et se faisaient eux-mêmes une concurrence qui donnait lieu à des contestations même entre-eux, en même temps que l'accaparement de l'or et de l'argent troublait les transactions, entravait le commerce et conduisait à la ruine publique que l'émission du nouveau numéraire avait eu pour objet de conjurer.

La précaution même prise de limiter à cent sous la somme pour laquelle l'acceptation des liards était obligatoire dans chaque paiement, on produisit un effet contraire à celui prévu, car le débiteur qui avait d'importants paiements à faire pour acquisitions, fermages ou contributions ne pouvait y employer lui-même plus de cent sous de valeur, et se trouvait encombré de liards qu'il avait reçus dans diverses transactions, et qu'il avait peine à écouler.

Les parlements essayèrent en vain à plusieurs reprises de faire cesser cette fabrication qui provoquait les plaintes les plus légitimes, mais le gouvernement toujours pressé d'argent passa outre, et la fabrication continua. Bien plus, le concessionnaire s'étant plaint que par suite des embarras qui lui avaient été causés par ces difficultés et l'appui que leur avait apporté les Parlements, obtint d'eux prolongation d'un délai de quatre mois qui, ajouté au délai primitif de deux années

et demie, reporta au mois de décembre 1667 la cessation définitive de la fabrication.

La fin de l'émission ne mit pas un terme aux difficultés qu'elle avait suscitées — l'abondance des liards en avait amené la dépréciation, à tel point qu'un édit du 20 juin 1658 en réduisit la valeur de trois à deux deniers; c'était encore la classe populaire sur laquelle retombait le décri de cette monnaie, qui lui faisait subir une perte du tiers de sa valeur d'émission : l'agiotage s'en n'élant, les liards furent encore plus décriés et ils tombèrent à un denier ; des désordres s'en suivirent, et il fallut un arrêt du Parlement pour contraindre les boulangers à recevoir le liard pour un double et non pour un simple denier.

L'ancien taux de trois deniers fut rétabli plus tard lors de l'émission de 1694 et s'est maintenu jusqu'à la suppression définitive du liard qui eut lieu lors de la refonte générale des anciennes monnaies, sous le règne de Napoléon III.

Ce numéraire de si minime valeur et si décrié ne laissa pas que de provoquer des falsifications malgré l'énormité des peines appliquées aux faux-monnayeurs : on en cite plusieurs que l'on peut reconnaître surtout à la légèreté du poids, qui représentait le *bénéfice* du contrefacteur, et à sa mauvaise exécution, soit de l'effigie, soit de la légende : cela manque d'intérêt.

JULES HENRIET.

# LA ROUTE NATIONALE

DE VAUX-ESSOMES A CHATEAU-THIERRY, 1751

---

Les Romains nous ont appris que pour apporter la guerre ou la pacification avec le commerce et le progrès dans une contrée, il faut y établir d'abord des voies de communication. Plusieurs de nos rois firent beaucoup dans la France centralisée pour le percement et l'entretien des routes de terre. Nous savons que Sully fut « grand voyer de France » et qu'il prit son titre au sérieux. Colbert ne fut pas moins attentif au service des ponts et chaussées. Et en général, il est vrai de répéter que grâce au système des corvées, dont on a pu dire tant de mal, notre pays fut doté d'une viabilité relativement bonne et dont les voyageurs étrangers ont rendu témoignage.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, malgré la misère du peuple et le triste règne de Louis XV, un des plus désastreux de la vieille monarchie, l'on exécuta à Château-Thierry et dans l'arrondissement des travaux considérables de voirie. Dans son Histoire manuscrite, II, p. 217, l'abbé Hébert a un chapitre instructif à ce sujet, intitulé : « Chaussées, ponts et rivières de Château-Thierry ».

L'abbé Poquet l'a reproduit en partie au livre second de notre Histoire, p. 187 à 196. En voici le résumé :

« Jusqu'en 1757 la grande route de Paris en Allemagne ne passait pas par Château-Thierry.

« De La Ferté-sous-Jouarre, elle venait à Luzancy où il y avait un bac à passer, de Luzancy à Nanteuil, à Charly, à

Romeny où il y avait encore un bac à passer pour aller à Nogent-l'Artaud ; de Nogent, on venait à Chézy et de Chézy on passait par Nogentel, Etampes et Chierry, d'où on allait à Crézancy, etc.

« Il y avait poste à Chézy, et quoique la grande route ne passât pas par Château-Thierry, il y avait cependant poste dans le Faubourg de Marne, d'où l'on menait les chevaux à Etampes ou dans l'endroit du chemin où les voitures en avaient besoin. Dans l'espace de Nogentel à Chierry, il fallait quelquefois 24 ou 30 chevaux pour tirer des mauvais pas le coche ou voiture publique de ce temps-là, laquelle était fort pesante et allait fort lentement. Pendant l'été cependant, lorsqu'il n'y avait plus les inondations de la plaine à craindre, la Poste venait relayer à Château-Thierry.

« Elle y arrivait de Nogentel par un chemin qui entrait dans le Faubourg de Marne par le bas village (1), tout le long de la rue voisine des Capucins ; elle sortait de ce Faubourg par la rue de la Sonnerie et les Filoirs, au bout desquelles prenait à travers la plaine le chemin qui conduisait à Chierry et y reprenait la route. Il n'y avait point alors de fausse rivière ».

On ne l'établit avec son « pont-neuf » qu'en 1759 pour remplacer le fossé Malingre et éviter les débordements de la Marne dans ses grandes crues. En 1763, on construisit la belle route d'Essômes ; en 1765, celle de Brasles. En 1766, on fit les travaux de la Levée et en 1768 on commença la première arche du pont de la Marne dont la construction entière ne fut achevée qu'après 20 ans !

C'est à cette même époque d'activité vicinale, de 1751 à 1758, que fut entreprise la nouvelle route royale de La Ferté-sous-Jouarre à Château-Thierry, section de la route d'Allemagne, de Paris à Strasbourg.

Elle n'eut pas l'inconvénient des bacs et des inondations et passait constamment par la ville de Château-Thierry. Elle

(1) L'Usine Couesnon a été construite sur l'emplacement de la ferme du Bas-Village.

rapprochait aussi de la route de Paris le château de Marigny, au moment où Abel-François Poisson, marquis de Marigny (à la cour, marquis de Vandières), était « directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi » et où sa sœur, M<sup>me</sup> de Pompadour, créée marquise en 1745, duchesse en 1752, dame d'honneur de la reine en 1756 « avait le bonheur, comme elle l'écrivait, d'être avec le roi », « ce qui la consolait de tout le reste qui n'est qu'un tissu de méchancetés, de platitudes, enfin de toutes les misères dont les pauvres humains sont capables ».

C'est à l'ingénieur Leclert que furent confiés les nouveaux travaux de ces grands chemins de l'élection et banlieue de Château-Thierry.

L'œuvre de l'ingénieur, que nous n'avons pas à juger, eut à subir sur certains points de dures critiques. Ce n'est pas l'amour cette fois qui les justifiait et qui fut aussi le coupable, ç'aurait été plutôt la haine, du moins une animosité personnelle qui aurait poussé les intéressés à ne pas rechercher sur toute la ligne l'intérêt général.

L'abbé Hébert nous l'affirme quand il dit qu'il fut question de donner au chemin de La Ferté à Château « une direction plus courte que celle qu'on lui a fait suivre » et quand il rapporte le bruit que pour nuire aux religieux d'Essômes et se venger d'eux (parce qu'ils avaient écrit contre lui au Conseil), Leclert fit passer la route nouvelle par le bois des Rochets (bois des religieux), à trois quarts de lieue de Château-Thierry.

Nos Archives départementales C. 421, possèdent plusieurs documents inédits qui gardent le souvenir des querelles soulevées à ce sujet. C'est d'abord un procès-verbal du 21 octobre 1751 de « Nicolas Latizeau, garde pour le Roy en ses Eaux et Forêts de la maîtrise particulière de la ville de Soissons, résidant en la paroisse de Saulchery », constatant les délits commis par l'ingénieur Leclerc qui, « de son chef et de sa propre autorité, sans en avoir préalablement averti le garde, a fait abattre et arracher une partie de la Réserve du Bois des Ro-

chets, sans nécessité, et par son nouveau tracé, détourne les courriers de plus de 800 pas. au lieu qu'en suivant les premiers alignements qu'il avait tirés et marqués par les piquets, le chemin neuf n'est pas approché de la dite Réserve au moins de 20 pas ».

Ce procès-verbal est joint à une supplique des chanoines de l'abbaye d'Essômes, adressée à Mgr l'Intendant de la Généralité de Soissons, qui se plaignent des dégradations considérables commises par l'ingénieur dans leur propriété, et réclamant de ce fait trois mille livres de dommages-intérêts. Le 9 novembre de la même année 1751, c'est une lettre très vive de Leclerc, contre « l'impudence du garde et la mauvaise foi des moines », qui l'ont attaqué, et, communiquant la lettre, réponse très courte de Carrier, procureur du Roy.

Le document le plus long c'est la « Réponse des abbé et chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de l'abbaye d'Essômes à la lettre écrite à Mgr l'Intendant de la généralité de Soissons par le sieur Leclerc, ingénieur, en novembre 1751 ». Les chanoines rappellent les différents projets de la nouvelle route d'Allemagne par Château-Thierry et démontrent que ce n'est pas dans l'intérêt public que le sieur Leclerc leur a préféré son projet actuel.

Ils représentent l'ingénieur comme ce que nous appelons aujourd'hui un anticlérical (alors un philosophe, un ancêtre des mangeurs de moines !). Ils affirment que sous le voile apparent du bien public il essaie de cacher la passion qu'il a contre les religieux d'Essômes. Bien à tort, selon eux, car « si on excepte des politesses, la maison d'Essômes ne lui a rien fait ; mais c'est une abbaye et cela lui suffit ». Puis la réponse des religieux suit pas à pas le mémoire de Leclerc et veut « le battre sur tout ce qu'il avance et sur tous les prétextes qu'il allègue, en donnant continuellement des entorses à la vérité ». Il y a dans cette lettre assez vive bien des détails intéressants sur les différents projets des ingénieurs, sur la route en construction de Paroy-Sauvigny, sur l'état des esprits et sur les manières de procéder de cette époque.

La *Société Archéologique* jugera s'il est bon de publier en entier tous ces documents que je mets à sa disposition.

Le dernier de nos Archives est un écrit du 15 novembre 1751 de François Naudé, notaire et arpenteur royal à Château-Thierry, qui requis par MM. les abbé, prieur et chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Ferréol d'Essômes s'est transporté sur le tracé de la nouvelle ligne en construction et prononce le jugement suivant. Il nous tiendra lieu de conclusion :

« Nous ne blâmons point le projet dudit sieur Leclerc (était-il bon et prudent de le faire alors ?) ; mais nous pensons qu'il aurait pu se dispenser d'entrer dans le bois des Rochets par la raison qu'en y passant point, si le travail avait été d'un côté un peu plus considérable, de l'autre par équivalence, le chemin aurait été plus court et plus régulier. »

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, L'histoire se répète.

On raconte que pour les lignes actuelles de nos chemins de fer comme pour toutes sortes d'entreprises privées et publiques, la science désintéressée des ingénieurs n'est pas seule consultée .. Avec l'intérêt général, on a toujours tâché de combiner pour le mieux ses intérêts particuliers, voire même le désavantage de ses ennemis. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme est homme !

N. GUYOT,  
Curé d'Essômes.

# EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

## A FÈRE-EN-TARDENOIS & LA FERTÉ-MILON

---

« Gare des Chesneaux. Train de 7 h. 11. » Tel était le rendez-vous fixé par les convocations que notre dévoué secrétaire avait adressées à chacun des membres de la Société pour le matin du 24 septembre.

Le programme de l'excursion projetée était tout particulièrement attrayant : visite des châteaux de Fère-en-Tardenois et de La Ferté-Milon. N'est-ce pas là deux des vestiges les plus curieux des âges passés qu'il soit possible de visiter, surtout dans le court espace d'une journée, aux environs de Château-Thierry ? Beaucoup d'entre nous connaissaient déjà les ruines de La Ferté-Milon et la région du Tardenois, fertile en souvenirs archéologiques, mais le travail en commun est infiniment plus productif et la Société, depuis longtemps, avait décidé de s'y transporter. Il fallait profiter des derniers beaux jours.

A l'heure dite, de nombreux collègues se trouvent réunis sur le quai de la gare. Le temps promet d'être beau, mais la plupart cependant ont cru devoir s'armer de leur parapluie, probablement pour ne pas démentir les caricaturistes dont l'habitude est de représenter, munis de cet accessoire, ceux que les profanes appellent dédaigneusement les « amateurs de vieux pots cassés. » Malheureusement aucune dame ne répond à l'appel. Les messieurs ont-ils donc seuls l'amour inné du vieux et du passé ? Les dames, pourtant bien intré-



pides parfois, n'ont-elles pas plutôt reculé devant le souvenir de la dernière excursion de 1903, à Mézy et Crézancy, qui s'effectua sous une pluie diluvienne ? Quelle que soit la raison, souhaitons qu'elles n'aient pas renoncé pour toujours à nous accompagner.

Nous parlons. Le trajet n'est pas très long et point n'est besoin de jeu de cartes pour passer le temps. Les événements du jour, les potins locaux, les combats d'Extrême-Orient sont largement suffisants pour alimenter la conversation. Les sujets archéologiques eux-mêmes ne manquent pas, car à peine le train a-t-il quitté Château-Thierry, nous traversons le vallon de Val-Secret, où les Prémontrés fondèrent en 1140 une abbaye dont il ne reste que des ruines insignifiantes.

Après la station de Bézu, Coincy dont l'ancien prieuré a complètement disparu. Près de Coincy, à peu de distance de la route de Fère, au milieu de terrains incultes et couverts de bruyères, se trouve la Hottée du Diable ou de Gargantua, énorme amas de grès auquel se rattache une antique légende. En ce temps-là, dit-on, l'abbé de Val-Chrétien, voulant édifier rapidement son couvent et manquant des matériaux nécessaires, fit un pacte avec Satan. Celui-ci s'engagea à terminer toute la construction en l'espace d'une journée, moyennant, bien entendu, la promesse que les âmes des religieux lui appartiendraient. Dès que le démon parut, l'abbé l'aspergea d'eau bénite et le mit en fuite, l'obligeant à abandonner, dans sa précipitation, au milieu des bruyères de Coincy, tous les matériaux qu'il avait apportés.

Deux kilomètres environ, avant d'arriver à la bifurcation d'Oulchy, il est facile d'entrevoir au milieu des arbres, sur la gauche de la voie ferrée, la ferme d'Armentière. Tous nous connaissons ce vieux castel gothique. On voit très bien les restes de sa première enceinte, les grosses tours qui protégeaient les angles de la forteresse et sa porte d'entrée défendue par deux tourelles. Hélas, les nécessités de l'exploitation agricole et surtout les intempéries font disparaître peu à peu ces ruines. Un récent ouragan a causé l'éboulement de la

majeure partie de l'une des grosses tours et il est à craindre que le défaut d'entretien n'occasionne bientôt de plus grands dégâts.

Oulchy. Changement de train ; dix minutes d'arrêt. Ce n'est pas suffisant pour une excursion dans l'intérieur du bourg qui ne manque pourtant pas d'intérêt. Capitale de l'Orceois, arrosé par la rivière d'Ourcq, situé entre les deux cantons de Fère et de Neuilly, c'est-à-dire entre le Tardenois et le Valois, Oulchy fut autrefois un centre important. Son origine paraît très ancienne et même, d'après certains, les nombreuses grottes ou bovettes de cette région auraient été habitées primitivement par des familles Troglodytes. (L'hypothèse nous paraît un peu risquée.) Du château féodal il ne reste plus aujourd'hui que quelques vestiges étudiés en 1880 par notre regretté collègue M. Mayeux.

Après avoir salué au passage les ruines presque nulles de l'abbaye de Val-Chrétien, construit en 1135 par les disciples de Saint-Norbert et dont un simple fragment d'ogive marque maintenant l'emplacement, nous arrivons en gare de Fère à 8 h. 19. Tout le monde descend. Sur le quai, M. Hochard, le sympathique correspondant de notre Société, nous accueille avec la meilleure bonne grâce. Habitant Fère depuis longtemps, connaissant très bien sa région, il a l'amabilité de nous en faire les honneurs et de nous offrir son précieux concours pour nous guider dans la première partie de notre excursion.

Un omnibus, retenu par lui, attend les membres de la Société. Il n'y a pas un moment à perdre, car le programme de la matinée est très chargé. Vite en voiture et en route pour le château. Cependant, notre Président qui est non seulement un érudit, mais aussi un homme pratique, se rend très bien compte qu'aucun travail, même archéologique, ne peut-être produit sans exiger des forces. Aussi fait-il arrêter tout d'abord l'omnibus sur la place de Fère, à l'*Hôtel du Pot d'Étain*, pour commander le déjeuner. La ville est ensuite rapidement traversée. Notre passage paraît exciter beaucoup

la curiosité des habitants, s'il faut en juger d'après les nombreux rideaux qui se soulèvent et les têtes non moins nombreuses qui se penchent aux portes d'un air interrogateur. Qu'est-ce que c'est ? semblent dire les commères qui très certainement ne se doutent pas que notre équipage transporte une aussi docte corporation.

Nous roulons depuis quelques minutes à peine au milieu d'une campagne sablonneuse coupée de savarts et de bois, quand tout à coup notre guide, étendant la main, nous indique au nord-est, devant nous, un massif boisé conique au sommet duquel apparaît quelque chose de forme bizarre, semblable à de gros rochers se détachant sur la cime des arbres. « C'est là », dit-il. Ce sont en effet les ruines de l'antique manoir de Fère-en-Tardenois, but principal de notre excursion. Le petit étang qui se trouve à droite de la route est un reste de son vivier. La voiture s'arrête à l'entrée du parc ; hâtons-nous de descendre.

Je pense, Messieurs, que vous n'attendez pas de votre rapporteur une description et une étude complète du château. Ce serait un sujet beaucoup trop vaste pour le cadre forcément restreint de ce simple compte-rendu. M. l'abbé Poquet, dans ses *Gloires archéologiques de l'Aisne*, lui a d'ailleurs consacré quelques pages d'une réelle érudition. C'est, dit-il, « un des plus curieux quoiqu'un des moins connus du pays, « parce que là sont nettement accusées deux grandes époques bien distinctes, le XIII<sup>e</sup> siècle et le XVI<sup>e</sup>, c'est-à-dire le commencement du règne ogival et le retour du plein cintre. « Les deux styles qui sont en présence sont affreusement « mutilés, il faut en convenir, mais ils n'en ont pas moins « conservé, surtout le plus jeune, un reste de grandeur qui « vous étonne et vous frappe d'admiration. »

Il me suffira de vous rappeler, d'après cet auteur, que l'origine de Fère remonte soit à une peuplade gauloise répandue dans l'antique forêt de Dôle, soit à une colonie de Romains fixés au temps de la conquête. En tous cas, il est incontestable que le Tardenois, comme la majeure partie de la vallée

de l'Ourcq, fut vers cette époque une région très prospère et très peuplée, ainsi qu'en témoignent les diverses fouilles opérées dans cette contrée.

Donné par Clovis à Sainte-Geneviève pour lui faciliter le voyage de Reims, le domaine de Fère fut abandonné par elle au profit de l'archevêque Saint-Remi qui lui-même le légua par testament à l'église de Reims dont il resta la propriété pendant plusieurs siècles. On ignore comment la terre de Fère-en-Tardenois fut distraite du domaine archiépiscopal de Reims. Peut être les seigneurs chargés de défendre les biens de l'Eglise, trop faible pour les protéger elle-même, se sont-ils emparés peu à peu d'une partie des terres confiées à leur garde. En tous cas, il résulte d'un capitulaire de Charles le Chauve, de 853, qu'il y avait déjà à cette époque un comte du Tardenois. En 1152, les comtés de Fère et de Braisne, dépendant comme fiefs du comté de Champagne et laissés par Guy de Baudement à sa fille Agnès, sont apportés en dot par celle-ci à Robert de Dreux, fils de Louis le Gros. Leur fils aîné, Robert II, hérite de ces domaines en 1188 et veut édifier un château sur sa terre de Fère dont il tient une partie en franc-aleu, mais il rencontre une vive opposition de la part de Blanche de Champagne. Un accord constaté par une charte latine du mois d'avril 1206 intervint entre eux. Robert avait toute liberté pour élever le manoir projeté, mais à condition de n'en construire aucun autre sur ses terres de Braisne et de Fère, et de mettre sa forteresse à la disposition de la comtesse de Champagne et de son fils Thibaut, toutes les fois qu'ils en auraient besoin.

Aussitôt Robert se mit à l'œuvre. « Au centre de son immense propriété, dit M. l'abbé Poquet, non loin de sa maison de Fère, il trouva, au milieu de ce sol tourmenté, comme une langue de terre qui, partant du flanc de la colline, s'allongeait en se rétrécissant en face de ses viviers, et dominant toute la plaine au sud, à l'ouest et au nord. Cette position, choisie d'après les principes de la stratégie alors en usage, lui parut réunir toutes les conditions d'une

« bonne forteresse, sans nécessiter d'énormes dépenses. Il  
« ne s'agissait que d'isoler par une tranchée profonde ce  
« mamelon de la colline à laquelle il se rattachait, de creuser  
« autour un large fossé, de le revêtir d'un puissant glacis et  
« de le couronner de tours formidables : c'est ce que l'on fit.  
« On isola le monticule ; on l'entourna de fossés qui furent  
« alimentés par les eaux des sources qui descendaient de la  
« colline ; on revêtit ses flancs d'un glacis ; on établit à son  
« sommet un large chemin de ronde flanqué de tourelles.  
« Ces travaux devaient donner de l'assiette au château et en  
« faciliter la défense. Sur la crête de cette éminence conique  
« fut assise la forteresse qui consistait en un assemblage de  
« sept tours et d'un donjon au milieu. Les tours, comme  
« toutes celles de cette époque, sont construites en forme de  
« cloche, c'est-à-dire qu'elles s'élargissent à leur base ; mais  
« elles ont de plus, à un mètre et demi du sol, une espèce de  
« denticulation très robuste. On voit que ces tours, du sol à  
« la corniche, pouvaient avoir vingt mètres d'élévation. Elles  
« étaient coiffées de toitures coniques surmontées de nom-  
« breuses girouettes..... Il est facile de voir que la cour du  
« château devait être fort petite, surtout lorsqu'on est obligé  
« de retrancher sur cet espace l'emplacement du donjon et  
« des autres constructions qui reliaient les tours entre elles.  
« Presque toutes ces tours affectaient les mêmes dispositions  
« cylindriques au dehors et rectangulaires au dedans ; elles  
« avaient généralement la même distribution, un caveau, un  
« rez-de-chaussée et deux étages supérieurs. Cependant les  
« intervalles qui les séparaient n'avaient pas les mêmes  
« dimensions. »

Il fallut trente-trois ans pour terminer cette imposante construction féodale. Robert de Dreux mourut sans la voir achevée. Son fils, Pierre de Dreux, duc de Bretagne, surnommé Pierre Mauclerc à cause de ses démêlés avec les évêques et les abbés bretons, eut en partage la terre de Fère-en-Tardenois. Il se retira du monde en 1237 sous le nom de Pierre de Braine, simple chevalier, laissant le duché de Bre-

tagne et ses divers domaines à son fils Jean le Roux qui termina le château en 1239.

Alix, fille de Jean de Bretagne, se maria avec Jean de Chatillon et transporta le domaine de Fère dans le patrimoine de cette famille dont les membres, alliés à la plus haute noblesse de France, voire même à la maison royale, sont connus pour leurs vertus guerrières et les honneurs dont ils furent comblés à la cour. Nous voyons la chatellenie de Fère appartenir successivement à Jean de Chatillon, tuteur des enfants de France, et mort sans postérité ; Gaucher I<sup>er</sup>, son oncle paternel ; Gaucher II, connétable de France, Guy de Chatillon, conseiller du roi Philippe le Bel et connétable comme le précédent ; Gaucher III, qui reçut le 17 septembre 1363 en son château de Fère la visite du roi Jean le Bon et s'illustra au passage du pont de Commines à la suite de Charles VI.

Ruiné par les guerres de Flandre et son train luxueux, Gaucher se vit obligé en 1394 de vendre à Louis de France, duc d'Orléans, et Valentine de Milan, son épouse, le domaine de Fère qui fut érigé peu après en pairie. François I<sup>er</sup> le recuei lit ainsi en 1488 et le donna en cadeau de nocés au duc de Montmorency et à sa femme Magdeleine de Savoie.

Le château fut alors complètement transformé. Les progrès de l'armement avaient modifié les règles de l'architecture militaire et rendaient inutiles la plupart des donjons de la féodalité. On était en outre à l'époque où les lettres, les sciences et les arts, après avoir sommeillé pendant le Moyen-Age, reprenaient une nouvelle vigueur. Les machicoulis disparurent, les étroits créneaux s'élargirent en fenêtres à meneaux, les fossés modifiés furent transformés en promenades, une magnifique galerie couverte, supportée par un viaduc de vingt mètres d'élévation, remplaça le pont-levis qui joignait la contrescarpe au château. Cette galerie de soixante-un mètres de long sur trois mètres environ de large était à double étage ; le premier à l'usage des gens de service, et le second, décoré de sculptures et de tapisseries, réservé

aux seigneurs. L'entrée en était formée par une jolie porte monumentale à quatre colonnes cylindriques, dont le fronton et le tympan étaient ornés de frises et de sculptures. La puissante forteresse devint ainsi en 1539 une agréable résidence seigneuriale, décorée par d'excellents artistes et digne de l'opulence des Montmorency.

Leur famille cependant ne devait pas en jouir longtemps. Le duc Henri de Montmorency, petit-fils du précédent, ayant été décapité en 1634, ses biens furent confisqués et donnés à la famille de Condé. Le château de Fère passa ensuite entre les mains de la famille de Conti, branche cadette de la précédente, et fut compris dans la dot d'Henriette de Bourbon, fille de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, lors de son mariage avec le duc d'Orléans.

C'est de ce dernier prince que date la destruction du château. Dédaigneux de cette magnifique construction et pressé par des besoins d'argent, Philippe-Egalité commença dès 1779 à la démolir pour en vendre les matériaux. La tourmente révolutionnaire et les intempéries achevèrent bientôt de la transformer en un amas de ruines.

Que reste-t-il actuellement de l'antique édifice ? Bien peu de choses, hélas ! Le glacis envahi par la végétation, la base des tours, les pans de murs de la chapelle, le viaduc à cinq arches supportant les ruines de la galerie des Montmorency ; l'entrée de cette galerie qui présente encore les traces de très jolies sculptures attribuées à Jean Goujon, et c'est tout. Ces ruines, quelque délabrées qu'elles soient, sont pourtant réellement imposantes et permettent d'imaginer ce que devait être le superbe château quand ses tours élancées, surmontées de nombreuses girouettes, s'élevaient encore intactes au temps de sa splendeur.

Une grande cour quadrilataire, entourée de gros murs, servait d'avant-corps à la forteresse. C'est là que se trouvaient les communs du château dont une partie, laissée pendant longtemps à l'abandon par d'ignorants propriétaires, mais soumise depuis quelques années à une intelligente res-

tauration dans le style renaissance, est devenue le château actuel. Celui-ci, entretenu avec soin, constitue par lui-même une fort belle propriété dont la façade méridionale, avec son grand escalier, attira surtout l'attention des membres de la Société.

Allons ! allons ! crie tout à coup notre guide, coupant court à nos réflexions, « il est déjà dix heures et il vous faut, messieurs, hâter le pas pour aller à Mareuil-en-Dôle et Nesles ; sinon, vous ne serez pas rentrés à Fère, pour déjeuner, avant une heure de l'après-midi ! ». Cette perspective n'a rien d'agréable, surtout pour quelques-uns d'entre-nous, peu habitués à se lever de bonne heure et dont l'estomac commence déjà à crier famine. L'avertissement produit son effet. Bien à regret nous quittons les ruines et regagnons vivement la voiture.

Mareuil-en-Dôle n'est pas une capitale ; tout au plus y a-t-il 450 habitants ; mais un arrêt de quelques instants s'imposait pour visiter l'église. Curieuse en effet, cette petite église gothique précédée d'un vaste porche couvert à colonnade romane. Elle devait faire à l'origine partie d'un ensemble de bâtiments plus importants, car il est facile de distinguer sous le porche, à ses extrémités, l'amorce de baies ogivales qui très probablement donnaient accès à d'autres constructions. Le portail gothique qui prolonge d'un côté la façade, semble confirmer cette supposition. Sous le porche, auparavant décoré de fresques dont les traces se voient encore, on remarque à droite et à gauche de la porte d'entrée deux anciennes inscriptions dont l'une est à peine lisible et l'autre ainsi conçue : « Ci-git honorable personne de Jean Cabanel, laboureur, lequel décéda le quatrième jour d'octobre en l'an de grâce 1587. Priez Dieu pour son âme. »

Quelques minutes après, nous sommes à la Tour de Nesles. La Tour de Nesles ? Oui, messieurs. Ce nom sinistre paraît vous faire frémir. Rassurez-vous ; il ne s'agit nullement ici des lieux rendus célèbres par les tragiques débauches de Marguerite de Bourgogne et le drame d'Alexandre Dumas.



Le château que nous avons visité n'a pas une aussi effrayante réputation.

La terre de Nesles, qui fait de nos jours partie de la commune de Seringes, n'était au début qu'une dépendance du domaine de Fère et appartint, comme tel, à la maison de Baudement puis à celle de Dreux. A la mort de Robert II, tandis que son deuxième fils, Pierre Mauclerc, recevait en partage, ainsi que nous l'avons vu, le domaine et la forteresse inachevée de Fère, son fils aîné Robert III, se vit attribuer la seigneurie de Nesles. Aussitôt, violant les conditions imposées par Blanche de Champagne à son père, il édifia sur cette terre une importante forteresse féodale. Le mariage d'Isabelle de Dreux Villebon, petite-fille de Robert III, avec Gaucher II de Châtillon, réunit les terres de Nesles et de Fère qui furent à nouveau séparées à la mort de Gaucher IV. Son fils Gaucher hérita du domaine de Nesles qui passa ensuite dans diverses mains, et appartint notamment aux familles de Croy et de Chavigny.

Bâti dans le creux d'un vallon marécageux facile à inonder, le château présentait à peu près la forme d'un carré. Chaque côté était défendu par trois tours solidement construites, dont deux aux coins et une au milieu. Deux bastions protégeaient, face au nord, l'entrée de la forteresse. On peut très facilement se rendre compte de cette disposition. Les ruines du château servent à l'exploitation d'une ferme, mais une grande partie de l'enceinte démantelée est visible à l'extérieur ainsi que le donjon. Celui-ci principalement, appelé dans le pays « la Tour de Nesles » est assez bien conservé. Il est formé par une énorme tour cylindrique d'environ vingt mètres de circonférence, située à l'angle nord-est du château et complètement isolée en dehors de l'enceinte. Cette particularité stratégique se rencontre rarement et le donjon de Nesles mériterait d'être mieux entretenu, d'autant plus qu'il faudrait relativement peu de travaux pour le restaurer. Le couronnement n'existe plus, mais les murs de cinq mètres d'épaisseur sont en bon état et paraissent encore fort solides. Un pont-levis

établissait la communication entre la forteresse et le donjon ; peut-être y avait-il en outre des souterrains. Dans la cour du château, à présent occupée par les voitures de la ferme et les machines agricoles, les bâtiments modernes ont complètement dénaturé les premières constructions. A peine peut-on distinguer, sur la façade du corps de logis occupé par les fermiers, les traces de quelques ornements Renaissance.

« Très remarquable, cette tour de Nesles, dit en lui-même chacun de nous, mais il doit être l'heure du déjeuner. » C'est exact, midi sonne. Le signal du retour est donné, et balancés par notre omnibus, nous regagnons Fère en-Tardenois.

A noter au passage la ferme de Meurcy, entrevue un instant, à gauche de la route, dans un vallon fertile arrosé par le ru de Nesles. Sur son emplacement s'élevait au Moyen-Age une léproserie construite par Robert le Pieux. Ne serait-ce pas, comme certains le prétendent, l'origine du mot Meurcy (Meurs-cy) ?

Remarquez également plus loin, au bord même de la route, peu avant d'arriver à Fère, cette grosse pierre de forme bizarre dont l'ombre paraît se pencher vers la rivière. Les habitants l'ont surnommée *le grès qui va boire*. D'aucuns prétendent que les jeunes filles à marier qui consentent à en faire le tour trois fois de suite, au clair de lune, dans un costume spécial, sont certaines de trouver un époux avant la fin de l'année.

A l'entrée même de la ville, avez-vous aperçu, côté droit, cet amoncellement de grès, ce chaos du plus pittoresque effet ? C'est près de là que des fouilles intelligemment dirigées, permirent à M. Frédéric Moreau de découvrir, il y a quelques années, tout un attelage gallo-romain en parfait état de conservation.

Nous voici dans Fère. L'omnibus s'arrête devant la porte du *Pot d'Etain*. A table ! messieurs.

Quel fut le menu ? Votre rapporteur avoue franchement qu'il ne s'en souvient point et qu'il ne se rappelle même pas si nous avons goûté les fameux artichauts du pays. Au reste,

peu importe. La cuisine fut bonne, c'est le principal. Au champagne, on but à la prospérité de la Société, à la santé de ses membres, et notre Président toujours jeune et plein de zèle, se leva pour marquer la fin du repas.

Il aurait été impardonnable de quitter Fère-en-Tardenois sans consacrer au moins quelques instants à la visite de la ville. Notre première préoccupation, en bons archéologues, fut d'envahir le bureau de tabac, et d'y recueillir, à défaut de documents, de nombreuses cartes postales. C'est la mode. Il y en a d'ailleurs de fort bien faites représentant les ruines de Fère et de Nesles.

Que dire de la ville, messieurs? Tout castelthéodoricien connaît Fère-en-Tardenois et ses fabriques de chaussons, sa grande place ornée de tilleuls, sa vieille halle au toit pointu, et surtout son église que nous ne pouvions manquer de visiter. Consacrée à Sainte-Macre, jeune vierge martyrisée près de Fismes et dont les reliques furent transférées à Fère sous Charlemagne, elle est de style gothique flamboyant, ce qui paraît bien indiquer qu'elle fut construite vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou le début du suivant. Une haute tour carrée dont la plate forme est garnie d'une balustrade à jour et surmontée d'un clocheton central, s'élève au-dessus de la porte et forme le clocher.

A l'intérieur, quelques objets dignes d'attention : la chaire de 1685 et le banc d'œuvre en bois sculpté, le retable du maître-autel, des fragments de vitraux, et de chaque côté de l'entrée principale deux grandes statues modernes en bois, Saint-Jean et Marie-Madeleine, datant de 1857. Plusieurs tableaux, notamment : le Christ et la Femme adultère, esquisse de Paul Delaroche ; le Martyre de Sainte-Macre, le Christ en Croix, et deux peintures sur bois représentant l'une Saint-Martin et l'autre les Quinze Mystères du Rosaire. Inutile d'ajouter que l'ornementation de l'église est due en grande partie à la générosité bien connue de la famille Moreau, providence du pays.

Il était temps, messieurs, de prendre le chemin de la gare

pour arriver au train de 3 h. 20. C'est ce que nous fîmes après un arrêt de quelques instants au domicile de notre aimable guide. Non content de nous avoir dirigés pendant toute la matinée, M. Hochard eut encore l'amabilité de nous recevoir chez lui et de nous laisser admirer sa charmante collection de peintures. Merci, cher collègue, au nom de tous les excursionnistes du 24 Septembre.

Partis à pied par petits groupes, les sociétaires se retrouvent tous au complet sur le quai de la Station. Voici le train, nous montons. Cinquante minutes de trajet, Oulchy, Neuilly-Saint-Front, nous sommes à La Ferté-Milon.

Une heure et demie seulement pour visiter les deux églises et les ruines du château ! C'est bien bref, et nous les avons examinées beaucoup trop rapidement pour qu'il me soit possible de vous en donner ici une description détaillée. Vous trouverez, messieurs, des renseignements plus complets dans la brochure de notre collègue, M. Frédéric Henriot : *Voyage de Reims à Paris* (illustrée par lui-même), et dans celle de M. Maurice Lecomte : *Histoire et monuments de La Ferté-Milon*.

La ville, patrie de Jean Racine, n'est pas très importante, et le Faubourg de la Chaussée en forme l'artère principale. C'est dans cette rue que se trouve, à trois minutes du chemin de fer, l'église Saint-Nicolas fondée en 1491. Il était indispensable de nous y arrêter afin d'admirer ses superbes vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle représentant les scènes de l'Apocalypse. Ils furent, dit-on, sauvés de la destruction pendant la Révolution, grâce à l'intelligent subterfuge du sacristain qui les dissimula sous un badigeonnage de chaux. Louis XIV visita, paraît-il, l'église en 1654 et fit un rapprochement peu flatteur entre le diable rouge peint sur l'une des verrières et le cardinal Mazarin. A noter également dans le chœur un lutrin en fer forgé provenant de la chartreuse de Bourfontaine, une table Louis XV en bois doré, et au-dessus du banc-d'œuvre une peinture sur bois qui représente Jésus et les enfants. Ce tableau, dont les sujets sont en costume Henri IV, est particulièrement curieux et attribué à Fréminet.

Le portail de l'église est modeste et dominé à gauche par une tour carrée du xvi<sup>e</sup> siècle. Cette dernière présente sur chaque face deux hautes baies géminées par un meneau et garnies d'auvents. Elle est surmontée d'une balustrade en saillie reliant quatre échauguettes et d'une flèche bien proportionnée ; son ensemble est des plus élégants.

Plus loin, dans la même rue de la Chaussée, après avoir franchi le canal, nous rencontrons la statue de Jean Racine, par David d'Angers. Cette œuvre, dit M. Henriet, en raison du costume dans lequel le poète est représenté, « serait mieux à sa place dans un musée que dans la rue. »

Nous voici dans l'ancienne enceinte de la vieille ville. Quelques tours en ruines marquent l'emplacement des murs jadis percés de quatre portes et défendus par vingt-quatre tourelles. Il nous faut maintenant gravir la colline du château, ce qui n'est pas absolument aisé. Les rues de ce vieux quartier sont tortueuses et leurs pavés aux formes multiples doivent être au moins de l'époque mérovingienne, sinon préhistorique, tant ils sont épouvantables pour les pieds sensibles. Malgré tout, personne n'hésite. Les vétérans sont les plus intrépides et marchent à l'avant-garde. Ils ont d'ailleurs déjà visité ces lieux et savent que si le chemin est dur, il n'est pas long.

A mi-côte se trouve l'église Notre-Dame, autrefois entourée du cimetière des Innocents. Elle possède, comme Saint-Nicolas, quelques jolis vitraux du xvi<sup>e</sup> siècle. Sa tour carrée de 26 mètres, qui s'élève à droite du portail, présente une certaine analogie avec celle de Fère-en-Tardenois et date comme elle de la Renaissance, au moins dans sa partie supérieure, mais sa corniche ajourée est encadrée de quatre tourelles qui n'existent pas au clocher de l'église Sainte-Macre.

Ce qui frappe surtout dans l'ensemble de l'église Notre-Dame, c'est la juxtaposition de deux styles très différents. Tandis que le bas de la tour, la nef et les transepts sont gothiques, l'abside et la crypte, qui furent ajoutées par Catherine de Médicis en 1563, sont renaissance ou plus exactement

peut-être, de style vulgairement dit rococo. Une inscription placée à l'extérieur indique que cette partie de l'église a été restaurée en 1767. Il n'y a donc rien d'étonnant à rencontrer ici ce genre d'ornementation qui fut en vogue sous le règne de Louis XV et au commencement de celui de Louis XVI.

Le temps pressait, il fallait nous hâter de monter au château. En un instant, nous fûmes au sommet de la colline, et la vue des ruines compensa largement les efforts de la montée. Tous, messieurs, en arrivant sur l'esplanade, vous avez été saisis par le caractère imposant des vieux murs inachevés qui occupent tout le côté Ouest de la place. Ce sont les restes du château-fort construit en 1393 par le régent Louis d'Orléans, frère de Charles VI, sur les fondements d'une forteresse élevée, cinq siècles auparavant, par le chevalier Milon. Il resta inachevé. Henri IV le prit aux ligueurs en 1594 et le fit démanteler.

Les murailles qui subsistent de l'ancien château sont classées parmi les monuments historiques. Face à la ville, les pierres en saillie ou corbeaux, disposées d'une manière symétrique, et la ligne très marquée de la séparation des étages, indiquent bien que la construction ne fut jamais achevée. La façade, vers l'Ouest, s'étend sur une longueur de 102 mètres et a été fort bien décrite par M. Frédéric Henriet : « Une porte ogivale, dit-il, d'une extrême hardiesse, surmontée d'un bas-relief représentant le couronnement de la Vierge et flanquée de deux tours colossales, « rondes à l'intérieur, mais armées extérieurement d'un « éperon qui en modifie le contour, occupe le milieu de « l'édifice, terminé par deux tours en ruines, dont l'une, « à l'ouest, appelée la tour du roi, de forme carrée, est « éventrée du haut jusqu'en bas. Trois de ces tours sont « ornées, dans leur partie supérieure, de grands cadres finement brodés dans la pierre servant de niches à des statues « de femmes en haut-relief auxquelles il manque la tête. « Au-dessous de ces figures de Preuses, on voit encore l'écusson des Orléans... »

En contemplant ces ruines on est surtout étonné de voir combien les intempéries les ont peu détériorées. Les pierres ont pris la teinte grisâtre qui recouvre d'ordinaire tous les vieux monuments, mais loin de s'effriter elles ont conservé leur poli et leur netteté d'enchevêtrement d'autrefois.

Le panorama que l'on découvre du haut de la terrasse sur l'ensemble de la ville et la campagne environnante augmente encore la beauté du site, but d'excursion pittoresque et vraiment trop peu connu.

Malheureusement, de cette terrasse nos regards tombèrent sur le cadran de l'église. Notre programme prévoyait pour le retour le train de 5 h. 50 ; nous vîmes avec regret qu'il ne nous restait plus que vingt minutes. Déjà ! Était-ce possible ? Nous crûmes un instant que l'horloge avançait, mais l'un de nous eut la malencontreuse idée de tirer sa montre et de détruire cette illusion. Que n'avions-nous, comme Josué, le pouvoir d'arrêter le soleil et de prolonger la durée du jour ! N'aurait-il pas été intéressant d'étudier ensemble et plus attentivement les ruines du vieux château, ses galeries du sous-sol et les restes de ses deux enceintes ? Impossible d'y songer. Il fallut nous résigner à battre en retraite.

Le trajet de La Ferté-Milon à Château-Thierry s'effectua sans incident. A 7 h. 19 nous descendions à la gare des Chesneaux d'où nous étions partis le matin à pareille heure. Fère-en-Tardenois, Mareuil-en-Dôle, Nesles et La Ferté-Milon en un tour de cadran et entre amis, n'est-ce pas, messieurs, une journée bien remplie, une excursion dont on garde le souvenir ?

L. MOYAT.

LES  
FONCTIONS FORESTIÈRES  
DE LA FONTAINE

---

M. Ernest Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François, a offert dernièrement à notre Société une brochure intitulée : *Pour quelle raison et à quelle date La Fontaine cessa-t-il d'être maître des eaux et forêts ?* (1)

Cette brochure mérite plus qu'une simple mention dans les procès-verbaux de nos séances ; car le sujet est traité avec une rare érudition, et touche à l'un des hommes dont nous sommes souvent occupés et qui nous est particulièrement cher. Deux pièces inédites, tirées des Archives nationales, nous révèlent les véritables causes de la cessation des fonctions forestières de La Fontaine ; elles donnent la date de cette retraite et précisent comment en fut opérée la liquidation. Ce sont autant de questions sur lesquelles les biographes les mieux informés de notre compatriote n'avaient pas réussi jusqu'à ce jour à faire la lumière.

Je me réjouis d'avoir été chargé par notre Président d'analyser cet excellent travail ; car, possesseur de quelques notes sur le même sujet, je suis tout naturellement amené à vous

(1) Chez Tavernier, libraire-éditeur à Vitry-le-François, 1904. Brochure de 34 pages.



les communiquer, trop heureux si elles peuvent sur certains points, sinon compléter, du moins confirmer les intéressantes découvertes de M. Jovy.

## I

L'auteur n'a fait porter son étude que sur le maître des eaux et forêts; mais il ne faut pas oublier que La Fontaine avait un autre titre, et il ne paraît pas inutile, avant de résumer la brochure, de tenter une définition des trois charges forestières du poëte, capitaine des chasses, maître particulier ancien et maître particulier triennal des eaux et forêts du duché de Château-Thierry.

Quelques explications historiques sont nécessaires (1)

L'administration forestière au xvii<sup>e</sup> siècle était régie par de nombreux textes. Les monuments législatifs les plus nouveaux étaient les deux ordonnances sur le fait des chasses, l'une du mois de juin 1601, l'autre du 27 septembre 1607, et surtout la plus importante, l'ordonnance des eaux et forêts du mois d'août 1669.

Si l'on n'avait à tenir compte que de ces documents, il serait assez facile de s'y reconnaître; mais à côté des chasses et des forêts du domaine du Roi, il y avait les forêts et les chasses des seigneurs, des communautés et des particuliers. Chaque propriétaire avait son organisation particulière pour l'exploitation et la garde de ses biens, et cette circonstance n'est pas faite pour simplifier notre étude.

(1) *Manuel des chasses*, par un anonyme, 1762; *Nouveau code des chasses*, par Henriquez, 1784; *Dictionnaire des fiefs et des droits seigneuriaux*, par Renaudon, 1788; *De l'usage des fiefs*, par Salvaing; *Des droits seigneuriaux*, par La Roche. Voir encore : Brodeau, Graverol, etc...

Les capitaines des chasses étaient, à l'origine, les seuls agents des eaux et forêts. Mais leurs fonctions avaient été restreintes, au xvii<sup>e</sup> siècle, aux faits de chasses, indépendamment des terres ou forêts sur lesquelles se produisaient la poursuite et la capture du gibier.

Il y avait des capitaineries des maisons royales, établies autour des châteaux que le souverain habitait ou pouvait habiter quand bon lui semblait, et des capitaineries simples, créées par le Roi en faveur de quelque prince du sang. Si j'ai bien compris les auteurs du temps, ces charges ont toujours dépendu de la couronne, probablement à cause du caractère d'ordre public et de police générale de leurs attributions.

Un état des capitaineries royales, fort peu nombreuses, est annexé à l'ordonnance de 1669. Château-Thierry n'y figure pas. La ville et ses environs étaient régis par une capitainerie simple. Le capitaine des chasses de Château-Thierry avait donc seulement, du moins à partir de l'année 1669, le droit de procéder à l'information première des faits de chasso, de faire arrêter les délinquants et de se saisir des armes, bâtons, chiens, filets et engins prohibés. « Mais, ajoute l'article 31 du titre XXX, quant à l'instruction et jugement, ils appartiendront au lieutenant de robe-longue, à la poursuite et diligence de nos procureurs, sans néanmoins qu'ils puissent exclure les capitaines et lieutenants des chasses d'assister à l'une et à l'autre, si bon leur semble, et d'y avoir séance et voix délibérative. »

Les seigneurs ne tardèrent pas à abuser de l'autorité de leurs capitaineries, pour imposer au peuple des sujétions contraires aux ordonnances. Le Roi ne conserva en tout que quatorze capitaineries simples, parmi lesquelles, dans notre région, Fontainebleau, Compiègne et la forêt d'Halatte. Par une déclaration du 12 octobre 1699, il supprima définitivement toutes les autres, qui s'étaient multipliées à l'infini.

La compétence des fonctionnaires des eaux et forêts s'étendait beaucoup plus loin. C'étaient de véritables administra-

teurs des domaines. Dans leurs attributions rentraient : l'entretien des forêts, la coupe et l'exploitation des bois, les plantations et défrichements, et aussi la surveillance de la chasse et de la pêche, en tant que ces faits s'exerçaient sur leurs territoires. La police et l'entretien des grandes routes et des rivières navigables, l'exécution des travaux d'art, en d'autres termes les fonctions actuellement dévolues aux ingénieurs et agents des ponts et chaussées et de la voirie, ressortissaient alors des eaux et forêts, dont les officiers n'étaient pas seulement des administrateurs, mais en même temps des juges. Ce simple exposé fait voir combien était important ce service, les forêts étant à cette époque beaucoup plus étendues et rapprochées qu'aujourd'hui.

Afin de maintenir l'exécution des diverses lois concernant les eaux et forêts, les souverains avaient créé depuis longtemps des grands maîtres et des maîtres particuliers, et sous leurs ordres des lieutenants, des procureurs du Roi, des avocats du Roi, des gardes-marteau, greffiers, huissiers audienciers, puis des sergents et gardes forestiers, des arpenteurs, etc...

Comme juridictions d'appel, se trouvaient les Tables de marbre et les Parlements. Ces tribunaux spéciaux subsistèrent jusqu'à la loi du 29 septembre 1791.

Pour nous en tenir à la fonction du maître particulier, il présidait l'audience au moins une fois par semaine et siégeait en épée ; les autres officiers l'assistaient en robe. Ce tribunal connaissait, à charge d'appel, de toute la matière des eaux et forêts, avec ses « circonstances et dépendances » énumérées tout-à-l'heure.

Le maître particulier avait également dans ses attributions la visite générale, tous les six mois, des forêts, bois et buissons, et des rivières ; de ces visites il dressait des procès-verbaux. Il constatait les ventes de futaie et de taillis, l'état, l'âge et la qualité des bois, l'état des fossés, chemins, bornes, etc... En dehors de ces visites générales, il était astreint à de

fréquentes tournées, devait surveiller les gardes, les riverains, marchands de bois, bûcherons, ouvriers et voituriers. Il informait des querelles, excès, meurtres et assassinats commis à l'occasion des eaux et forêts. Il avait une clef du coffre dans lequel était enfermé le marteau. Il cotait et paraissait les registres de la maîtrise, et tenait le rôle des amendes, restitutions et confiscations.

Cherchons maintenant à déterminer, pour les pays où cet usage existait, quelles étaient les différences entre le maître ancien et le maître alternatif, qu'on appelait aussi quelquefois maître-lieutenant alternatif.

Tous deux avaient la même compétence, mais se partageaient le service. Le maître ancien faisait le martelage, le balivage, l'assiette, l'adjudication des ventes ; il était dans la partie active. Le maître alternatif était le plus souvent triennal, comme à Château-Thierry. Il faisait les recolements des ventes et tenait le siège de la maîtrise ; il avait le service sédentaire de la judicature. En cas d'empêchement de l'un de ses officiers, son collègue assumait l'ensemble des attributions.

A un moment donné, par un édit d'avril 1667, ces deux fonctions furent confondues en une seule. Même avant cette fusion légale, souvent, en fait, un seul officier cumulait les deux charges.

Dans l'exposé qui précède, nous avons consulté surtout les textes de l'ordonnance de Louis XIV. Il faut faire remarquer cependant que nous ne sommes pas sûrs d'arriver à une exactitude rigoureuse en ce qui concerne La Fontaine. Il était en fonctions à l'époque la plus troublée de l'histoire de l'administration forestière, et, quand cette administration fut réorganisée, Château-Thierry appartenait depuis quelque temps déjà aux ducs de Bouillon. Notre maîtrise n'a donc jamais été régie directement par l'ordonnance de 1669. Mais les seigneurs étaient astreints à suivre les règles principales

en usage dans les maîtrises du roi. Si donc nous ne sommes pas parvenus à la vérité absolue, nous devons tout au moins en être fort peu éloignés.

## II

Il est impossible de parler de Jean de La Fontaine forestier, sans dire d'abord un mot de son père.

Fils d'un maître des eaux et forêts à Château-Thierry (1), neveu d'un maître des eaux et forêts à La Fère (2), Charles de La Fontaine recueillit, selon toute vraisemblance, la charge paternelle.

Il paraît avoir d'abord partagé son office avec un collègue. En effet, dans l'acte de baptême du fabuliste, le 8 juillet 1621, à côté de lui figure la marraine, Claude Josse « femme de M<sup>e</sup> François Guérin, aussi maître des eaux et forêts *audit lieu*. » Plus tard, Charles de La Fontaine aura cumulé les deux charges, et c'est dans cette nouvelle situation que nous le trouvons lors du mariage de son fils avec Marie Héricart.

Signalons à cette occasion une légère inexactitude commise par M. Jovy. Ce n'est pas le 10 novembre 1646 qu'eut lieu le mariage. C'est seulement le 10 novembre 1647 que fut passé le contrat réglant les conditions civiles de l'union. L'original de cet acte est conservé, en assez piteux état, en l'étude de notre collègue, M<sup>e</sup> Dumoulin, notaire à La Ferté-Milon (3). Je m'en voudrais de relever ici une simple coquille d'imprimerie, si la vérité historique ne me forçait à ajouter que la date et le lieu de la célébration du mariage sont inconnus.

(1) Jean de La Fontaine avait été d'abord marchand à Château-Thierry.

(2) Pierre-Crépin-Robert de La Fontaine était le frère de Jean.

(3) Ce contrat a été publié par M. Médéric Lecomte dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1859, p. 41.

Selon toute vraisemblance, ce devrait être La Ferté-Milon, domicile de la jeune épousée, et cependant les registres des paroisses de cette ville n'en font aucune mention. C'est peut-être Château-Thierry ; mais par une malencontreuse circonstance, les registres des mariages de 1647 et 1648 sont perdus.

La charge dont Jean de La Fontaine se trouvait nanti à l'occasion de son mariage lui venait de son père. M. Jovy suppose, je devrais dire : devine que, tout en abandonnant à son fils, pour lui créer une situation sociale, la maîtrise triennale, le père de famille conservait la maîtrise ancienne. L'auteur fonde son opinion sur une quittance délivrée le 29 novembre 1656 par les officiers de la maîtrise, et signée : « De La Fontaine, C. Dulin, Taillefert et de La Fontaine, maître triennal. » Dans cette pièce, publiée par M. Paul Lacroix (1), la dernière signature suivie de la qualité de maître triennal, émanerait du fils, le père, maître ancien, ayant signé le premier.

Dans cet ordre d'idées, je pourrais citer une autre quittance, non mentionnée par M. Jovy. Elle a figuré sous le n° 123 au catalogue d'une vente d'autographes Charon en 1846. Je n'ai pu m'en procurer le texte, je sais seulement que c'est un reçu, daté du 18 janvier 1655, de 250 cordes de bois pour le chauffage des officiers des eaux et forêts du duché de Château-Thierry et de la prévôté de Châtillon-sur-Marne. Ce reçu, comme celui du 29 novembre 1656, porte les signatures de Charles et de Jean de La Fontaine.

Mais il y a mieux que ces probabilités. Il y a une certitude, qui a échappé aux investigations de M. Jovy. C'est le contrat de mariage de 1647, dans lequel on lit : « En faveur du futur mariage, il est donné audit futur époux par ledit sieur de La Fontaine, son père, *un des offices de maître particulier des eaux et forêts du bailliage et du duché de Château-Thierry,*

(1) *Nouvelles œuvres inédites de Jean de La Fontaine*, Paris, Hachette, 1868. — Voir le chapitre sur La Fontaine, maître des eaux et forêts.

etc... » Voilà donc la question nettement tranchée. Charles de La Fontaine, en 1647, était titulaire des deux maîtrises. Il en donne une, la maîtrise triennale, à son fils, et il garde l'autre.

Jusqu'à quand Charles de La Fontaine a-t-il conservé la maîtrise ancienne ? Est-ce bien, comme le suppose M. Jovy, jusqu'à sa mort ? Ceci ne me paraît pas douteux, et le rapprochement de quelques dates suffira pour l'établir.

Le poète signe comme maître triennal des quittances du 7 février 1656 (1) et du 29 novembre de la même année. Charles de La Fontaine meurt en avril 1658, et dès le 30 octobre suivant, son fils prend dans un reçu la qualité de maître ancien et triennal, qu'il garde le 4 décembre 1668 et le 21 janvier 1671.

Enfin, sans s'exagérer la valeur d'un argument qui n'est pas sans réplique, je ferai remarquer qu'un acte notarié, passé à Château-Thierry, le 2 janvier 1676, parle (2) de « défunt maître Charles de La Fontaine, *vivant* maître des eaux et forêts ». Si l'acte est rédigé avec soin, il en faut conclure que Charles de La Fontaine est mort en fonctions, et non pas en retraite.

Notons ici pour ordre que Charles de La Fontaine était en outre capitaine des chasses. On trouve ce titre dans plusieurs documents, notamment dans le procès-verbal de baptême d'une cloche de l'église de Chierry, du 20 août 1628, dans un acte de baptême à Château-Thierry, du 31 mars 1634 et au contrat de mariage du poète. Il est vraisemblable qu'il a passé cette charge à son fils, comme il lui avait transmis sa maîtrise ; mais il nous est impossible de donner de cette transmission une date, même approximative.

(1) Voir cette quittance dans nos *Annales*, 1880, p. 123.

(2) Voir cet acte dans l'étude si attachante de M. Barbey sur la Maison natale de La Fontaine ; *Annales*, 1870-1871, p. 56.

### III

En traçant l'histoire de Charles de La Fontaine, nous avons fait celle de son fils, en tant que forestier. Maître triennal en 1647, il devient également maître ancien à partir de l'année 1658. De plus, il est aussi capitaine des chasses, mais sans que nous puissions dire depuis quelle date, car nous ne lui trouvons ce titre qu'au moment où il n'en exerçait plus le ministère, à l'époque de la liquidation de sa charge.

M. Jovy rapporte, tant d'après M. Paul Lacroix, que d'après nos *Annales* — car il se plaît à citer avec éloges les travaux de notre Société —, un certain nombre de quittances signées par La Fontaine maître des eaux et forêts (1). On en peut trouver d'autres, qui ont fait partie de diverses ventes publiques d'autographes (2). Certains écrivains contestent leur authenticité, sans exprimer d'ailleurs des raisons de douter bien sérieuses. N'ayant pas vu ces pièces, je me garderai bien de risquer une appréciation sur ce point. Mais il est une autre quittance, que j'ai pu examiner à loisir, et dont je suis heureux de pouvoir vous rapporter le texte.

Elle a figuré sous le n° 279 du catalogue Succi en 1863, et a

(1) En voici les dates : 29 novembre 1656; 3 février et 19 septembre 1657; 18 août et 30 octobre 1658; 5 janvier 1660; 14 septembre et 10 octobre 1661.

(2) J'ai déjà cité plus haut une quittance du 18 janvier 1655, signée par le poète et son père. J'y ajoute :

12 janvier 1656. Reçu de 66 livres pour partie des droits d'entrées et de sorties pendant l'année 1656 (N° 143 du catalogue Aimé Martin, 1842). — 28 septembre 1656 (N° 190 du catalogue Laverdet, 1854). — 1<sup>er</sup> octobre 1656 (N° 242 du catalogue Lucas de Montigny, 1860). — 6 octobre 1656. Reçu de 80 livres 5 sols à compte sur ses gages (N° 121 du catalogue Charon, 1845). — 30 avril 1660. Reçu de 100 livres pour les gages de sa charge (N° 134 du catalogue Laroche-Lacarelle, 1847). — 16 décembre 1661 (N° 71 du catalogue Charon, 1839).



été adjugée 32 francs. Remise en vente par Charavay il y a à peine dix ans, elle a été achetée 180 francs par un amateur éclairé, M. Charles Bivort, membre de l'Association des journalistes parisiens, qui a réuni une importante collection de tout ce qui a trait à La Fontaine. M. Bivort m'a montré avec une bonne grâce charmante une centaine de portraits du fabuliste, plus de 150 éditions différentes de ses œuvres dans toutes les langues, environ un millier de dessins, lithographies, gravures, images d'Epinal, et puis des statuettes, des guéridons, des services de table, assiettes, calendriers, alphabets et jeux d'enfants, etc..., le tout consacré aux fables de La Fontaine. Parmi tous ces objets d'inégale valeur, le joyau de la collection, c'est le reçu signé de la main du poète; il est ainsi conçu :

J'ay receu de nicolas legiun (1) adiudication de 90 arpens de vente ordinaire a barbillon pour user en l'année cinquante huit la somme de trente neuf trente cinq sols sur ce qui m'est deu pour mes gages en l'année cinquante sept. fait ce sixiesime febvrier 1658.

De la fontaine.

Il suffit de comparer la signature et le corps d'écriture, avec ses erreurs, ses mots rayés, aux autographes connus de La Fontaine, d'ailleurs fort rares (2), pour reconnaître immédiatement l'œuvre du Bonhomme, jusque dans ses étourderies. Il est bon de rapprocher cette pièce d'une quittance en date du 7 février 1656, dont M. Jules Maciet a eu l'obligeance de communiquer le texte à la Société (3). L'objet de ces deux documents est le même. Il s'agit, à deux années d'intervalle,

(1) Ici sont rayés les mots : « trente neuf trente cinq solz ».

(2) Voir dans notre étude sur *La Fontaine aux Archives de Chantilly* (*Annales*, 1898, p. 280), la liste des autographes connus de La Fontaine.

(3) *Annales*, 1880, p. 123.

du même bois de Barbillon et de la même famille de débiteurs. Les deux signatures sont également en trois mots.

#### IV

Les biographes de La Fontaine, disions-nous en commençant, n'ont pas su exactement comment, quand ni pourquoi celui-ci avait cessé ses fonctions forestières. M. Louis Moland(1) prétend qu'il *renonça* à sa charge, et M. Paul Mesnard(2) qu'il s'en *débarrassa*. Nous allons voir, et c'est là le point important et absolument nouveau de la brochure de M. Jovy, que les choses ne se sont pas passées comme on le croit généralement.

Renoncer à une charge, s'en débarrasser, c'est s'arrêter à un parti, c'est prendre une décision irrévocable. Pour se résoudre à un tel acte, il faut réfléchir, peser le pour et le contre. La Fontaine n'était pas capable d'un tel effort.

Je suis chose légère, et vole à tout sujet ;  
Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet,

dit-il de lui-même dans un de ces portraits où il a su mettre tant de malice et de ressemblance (3).

Quiconque a pénétré le caractère de notre compatriote peut affirmer qu'il ne fit rien pour recouvrer sa liberté, rien non plus pour se corriger de sa paresse et de sa légèreté qui lui attirèrent parfois des algarades. Il attendit tranquillement les événements, et ce sont eux, et eux seuls, qui ont décidé de son sort d'officier forestier. Sa charge a été d'abord

(1) *Œuvres complètes de La Fontaine*, Paris, Garnier, 1877.

(2) *Les grands écrivains de la France*. La Fontaine, Paris, Hachette, 2<sup>e</sup> édition. Tome I, p. cvi (1892).

(3) *Discours à Madame de la Sablière*, vers 69 et 70.

modifiée, puis complètement supprimée, et soyez sûrs qu'il vit arriver cette solution sans la moindre inquiétude.

Après la mort du comte de Saint Pol, le duché-pairie de Château-Thierry avait fait retour à la couronne. Il fut donné par Louis XIII en 1642 à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt. En décembre 1656, Louis XIV confirmait ce contrat d'échange en faveur de Godefroy-Maurice, fils aîné de Frédéric-Maurice. Devenu orphelin, le jeune prince voulut prendre possession de son duché, et entreprit de profondes réformes dans l'administration de son domaine, dont les offices étaient « éteints » par ordre du souverain.

La maîtrise des eaux et forêts fut officiellement supprimée la même année, en tant que charge de la couronne, et cette date, M. Jovy l'a très heureusement découverte dans une correspondance conservée aux Archives départementales de l'Aisne (1).

Restait à rembourser les titulaires, ce qui ne paraît pas s'être fait sans bien des difficultés et des lenteurs, non sans doute par suite d'une gêne dans les finances du duché, mais plutôt, comme dit M. Jovy, parce que Son Altesse entendait regagner les dommages causés, qu'elle attribuait avec raison à la négligence et même aux indécotesses de ses officiers.

En attendant leur liquidation, tous continuaient à exercer leurs charges ; mais cela n'était pas fait, loin de là, pour ranimer leur zèle. C'est à peu près à ce temps-là que se place la seule lettre connue de La Fontaine ayant trait aux affaires de son ministère. C'est une réclamation très pressante à M. de Bafoy, intendant du duc de Bouillon. « Il y a tantôt deux ans que nous ne touchons rien de nos charges... Je vous supplie en mon particulier, et au nom de tous les offi-

(1) Série B, 3679. Un certain abbé d'Aigreville, dans une lettre du 20 janvier 1779, dit que « la suppression de la maîtrise de Château-Thierry est arrivée en 1656 ».

ciers, de considérer qu'il n'y en a pas un de nous qui puisse ainsi attendre la jouissance de son revenu sans une extrême incommodité. Je ne crois pas que Son Altesse veuille... que nous soyons plus malheureux que tous ses autres sujets. »

Des commissaires furent désignés par le Roi pour l'évaluation des terres cédées au duc de Bouillon et la liquidation de remboursement du prix des offices. L'état des sommes dues en exécution du travail des commissaires a été dressé le 23 février 1666. M. Jovy l'a découvert aux Archives nationales sous la cote R. 2 219.

Par jugement du 13 août 1661, le prix de la maîtrise ancienne avait été évalué à 14.000 livres, et celui de la maîtrise triennale à 12 667 livres ; toutes deux appartenaient alors à La Fontaine.

Une autre pièce, jointe dans la collection des Archives nationales à l'état de 1666, réduit de 9,600 livres l'indemnité primitivement fixée, soit, en chiffres ronds, de plus d'un tiers, « à cause des jouissances abusives ».

Ce tiers fut imputé en entier sur la part du malheureux maître particulier, rendu ainsi pécuniairement responsable des torts de ses auxiliaires. Et ce calcul impitoyable émanait d'un esprit délicat, presque d'un ami, le maître des requêtes, Paul de Barillon, qui savait pourtant bien que l'administration forestière de Château-Thierry n'avait pas le monopole des abus et des exactions. Le préambule de l'ordonnance réformatrice de 1669 ne cache pas que « le désordre qui s'était glissé dans les eaux et forêts du royaume était si universel et si invétéré que le remède en paraissait presque impossible ». De plus, nul ne pouvait accuser le poète d'indélicatesse personnelle ou de complicité dans la fraude, et c'était lui faire payer bien cruellement un simple défaut de surveillance.

Quoi qu'il en soit, sa part n'était plus que de 17,367 livres.

La Fontaine se laissa certainement exécuter sans protestation. Même, il ne tint de sa mésaventure aucune rigueur à

M. de Barillon, à qui il dédiait en 1678 *Le pouvoir des fables* (1). Je serais bien surpris cependant qu'il n'ait pas mis quelque malicieux souvenir dans le seizième vers de la fable :

« J'ai peine à digérer la chose. »

Le 14 juin 1669, le poète donna quittance au duc de Bouillon de la somme de 20.976 livres en principal et intérêts échus du 1<sup>er</sup> octobre 1665 et à échoir jusqu'au 24 juin 1670. Il avait touché un à-compte en 1668. Il recevait deux rescriptions ou mandats de paiement à ordre de débiteurs du duc, et remettait en échange « les lettres de provision desdits offices ».

Une quittance, exhumée en 1893 par M. le vicomte de Grouchy, et communiquée à notre Société par notre regretté collègue M. le comte de Marsy (2), complète les découvertes de M. Jovy ; elle constate à la date du 21 janvier 1671 le dernier paiement fait à La Fontaine pour solde de tout compte.

On pourrait pousser plus avant cette étude, en s'attachant surtout au point de vue local. Il y aurait moyen, sans doute, de reconstituer le corps entier des officiers des eaux et forêts de Château-Thierry, et de rechercher la part de chacun d'eux dans la liquidation.

A côté du procureur du Roi Phlyponat et du greffier François Taillefert, nous retrouverions encore un allié de la famille du fabuliste, l'avocat du Roi, Henri Petit. Il était l'époux d'une dame Marie de La Fontaine, une cousine du poète sans doute, laquelle, devenue veuve, toucha une indemnité de 1,400 livres, comme remboursement de l'office supprimé de son défunt mari.

Enfin, les Archives nationales pourraient encore nous fournir des renseignements complémentaires. Il y existe en

(1) Livre VIII, fable IV.

(2) *Annales* de 1893, p. 42.

effet un procès-verbal de l'évaluation des forêts et buissons du duché de Château-Thierry, pour la conservation des droits du Roi, en date du 20 décembre 1671. (Cote : P. 1755.) Une série de pièces de la même époque sur la maîtrise du duché, ses adjudications et usages, avec un plan des bois en dépendant (Cote : Maison de Bouillon. Duché de Château-Thierry. Folios 16, 51, 106, 133, 164, 218, 314) seraient peut-être intéressantes à consulter.

A l'occasion, je ferai ces recherches, et vous en communiquerai le résultat, s'il mérite de vous être présenté.

En attendant, je fais appel au zèle de nos collègues habitant Château-Thierry pour puiser dans les registres de l'état-civil et les archives locales des éléments d'information sur ce sujet, dont M. Jovy nous a donné la clef.

## V

L'état de 1666 n'a liquidé que les charges de la maîtrise des eaux et forêts. La Fontaine aurait bien voulu être porté une nouvelle fois sur la liste des indemnités en sa qualité de capitaine des chasses du duché de Château-Thierry. Il n'obtint cependant des commissaires qu'une sorte de donné-acte du droit qu'il conservait « de se retirer par devant le Roi, ainsi qu'il avisera bon être, pour indemnité et récompense par lui prétendue pour la charge de capitaine des chasses audit duché. » Voilà nettement confirmé ce que nous disions plus haut ; les capitaineries, même les simples, ont toujours dépendu du pouvoir royal.

La Fontaine a-t-il usé de cette voie de recours que lui indiquaient les commissaires ? Il détestait trop la procédure qui aurait absorbé une part de son temps et lui aurait troublé la cervelle, pour se lancer dans une pareille aventure, surtout

avec un adversaire aussi redoutable. De tout temps, le renard s'est méfié du lion (1).

. . . . . Dans cet antre  
Je vois bien comme l'on entre,  
Et ne vois pas comme on en sort :

Il est donc bien probable que La Fontaine s'est abstenu de toute réclamation auprès du Roi-Soleil.

Tandis que ses amis se préoccupaient du mauvais état de sa fortune, que Maucroix, Racine, l'oncle Jannart, cherchaient à défendre ses intérêts matériels et lui demandaient avec sollicitude des nouvelles de ses affaires, La Fontaine, sans la moindre tristesse, leur répondait : « Mes affaires m'occupent autant qu'elles en sont dignes, c'est-à-dire nullement (2)..... Elles ne me touchent pas autant que le malheur qui vient d'arriver au Surintendant (3)..... Je m'en occupe si peu, que je ne sais quand elles finiront. C'est chose de dégoût que compte, vente, arrérages (4)..... »

Il était d'ailleurs toujours facile au Roi, apprenant par quelque personnage bien en Cour que le poète était privé de sa capitainerie, de l'indemniser de cette perte. Mais l'histoire, qui nous montre Louis XIV médiocrement favorable à l'auteur des Contes, ne nous dit pas comment se termina l'incident.

Peut-être l'affectueuse protection de Marie-Anne Mancini, l'aimable duchesse de Bouillon, trouva-t-elle du moins un moyen d'entente honorable pour les deux parties, à l'occasion de cette réduction que M. de Barillon faisait subir au prix de remboursement des maîtrises.

(1) *Le Lion malade et le Renard*, livre VI, fable XIV.

(2) Lettre à Racine (1685).

(3) Lettre à Maucroix (1661).

(4) Lettre à la Champmeslé (1675).

Les grands n'ont jamais fait fi de la flatterie, pour peu qu'elle soit agréablement présentée. De son côté, La Fontaine, sans être un vil courtisan, savait se plier avec une merveilleuse souplesse et un tour galant du meilleur ton aux exigences de son siècle et de son état. Lui-même expose avec franchise sa théorie sur ce cas de conscience professionnelle :

. . . . . Je dis premièrement  
Qu'on ne saurait manquer de louer largement  
Les Dieux et leurs pareils ; de plus, que Melpomène  
Souvent, sans déroger, trafique de sa peine ;  
Enfin, qu'on doit tenir notre art en quelque prix.  
Les grands se font honneur dès lors qu'ils nous font grâce :  
    Jadis l'Olympe et le Parnasse  
    Étaient frères et bons amis. (1)

Or, relisons dans leur ordre chronologique, les œuvres adressées à la famille de Bouillon par notre auteur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1665 ; c'est la date de laquelle courent les intérêts du remboursement des maîtrises ; c'est donc probablement la date de la cessation du service et en même temps des bénéfices attachés à la charge.

Voici justement un important ouvrage, imprimé en janvier 1669, mais auquel le poète a travaillé pendant plus de trois ans : *Les amours de Psyché et de Cupidon*. En le dédiant à la duchesse, et en l'assurant de sa « reconnaissance », La Fontaine fait cette constatation au moins singulière au lendemain du règlement de son compte dans des conditions si rigoureuses pour lui : « Il y a longtemps que Monseigneur le duc de Bouillon me comble de grâces, d'autant plus grandes, que je les mérite moins. » N'y aurait-il pas là l'aveu d'une transaction passée avec le duc ?

Vers le mois de juillet de l'année 1669, une lettre historique, dans le genre de celles de Lorel, est écrite à la sœur du duc, Mauricette-Fébronie de la Tour, duchesse de Bavière (2).

(1) *Simonide préservé par les Dieux*, livre I, fable XIV.

(2) Elle s'était mariée à Château-Thierry, le 24 avril 1668.



Toute la famille y est abondamment adulée, les hommes qualifiés de demis-dieux, et les femmes de « déesses tout entières ».

Dans une lettre écrite de Château-Thierry en juin 1671 à la duchesse de Bouillon, nouveaux compliments hyperboliques :

La mère des Amours et la Reine des Grâces,  
C'est Bouillon, et Vénus lui cède ses emplois.

Un sixain félicite, en 1669, Emmanuel-Théodore de Bouillon de sa promotion au cardinalat ; peu de temps après, lui est dédié le poème de la *Captivité de Saint Malc*, imprimé en 1673. Puis ce sont des lettres à Turenne, l'oncle du duc, et puis encore, mais beaucoup plus tard, une nouvelle lettre à la duchesse, et enfin un gros pensum d'un nouveau genre qu'elle inflige à son poète favori : ce singulier poème du *Quinquina*, dont l'auteur se tire tant bien que mal, mais en tous cas sans manifester la moindre mauvaise humeur.

N'y avait-il pas là, de la part des seigneurs de Château-Thierry, de véritables « abus de jouissances » qui devaient compenser, et au-delà, ceux que n'avaient su réprimer les négligences et la paresse de leur ancien maître des eaux et forêts ? En faisant grâce à leur humble débiteur des neuf ou dix mille livres auxquelles avaient été évaluées les malversations commises dans leurs propriétés, ne se faisaient-ils pas, selon l'heureuse expression de leur poète, honneur à eux-mêmes ?

## VI

Nous avons vu La Fontaine toucher d'octobre 1668 à janvier 1671 les vingt mille livres environ qui lui étaient dûes. Quand il fut complètement remboursé, il n'avait pas encore cinquante ans, et son bagage littéraire avait acquis une belle importance.

Sa première pièce de théâtre, *l'Eunuque*, avait été publiée, et peut-être même représentée dès 1654. *Clymène*, composée depuis cinq ou six ans, venait de paraître. Ses compatriotes avaient fait un succès de fou rire à son ballet des *Rieurs du Beau-Richard*, joué en 1659 avec un entrain endiablé par les jeunes gens de son entourage. Accueilli par Fouquet, à qui il voua une courageuse fidélité dans les mauvais jours, il s'était acquitté envers lui par son poème d'*Adonis* (vers 1657), suivi, l'année d'après, des fragments du *Songe de Vaux*, puis d'épigrammes, de ballades à Madame Fouquet, d'une curieuse pétition pour la réfection du pont de sa ville natale, etc. Ses ballades sur la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV, sa description de l'entrée de la Reine dans Paris, son Ode au Roi (1663), ses madrigaux, ses odes pour la paix des Pyrénées et pour Henriette d'Angleterre, lui avaient valu à la Cour la plus flatteuse réputation; et c'était à qui, parmi les gens de qualité, ferait l'objet de ses petits vers de circonstance.

Ses Contes, qu'il avait écrits sans songer à mal, avaient soulevé les plus vives controverses, et se trouvaient entre les mains de tous, détracteurs ou partisans. Justement, au moment où il touchait le dernier à-compte sur le remboursement de sa charge, il était occupé à surveiller, chez Claude Barbin, la vente d'une édition comprenant pour la première fois la troisième partie de ses nouvelles, dont l'achèvement d'imprimerie porte la date du 27 janvier 1671.

Quant à ses Fables, qui devaient lui assurer auprès de ses contemporains comme devant la postérité une célébrité unique au monde, elles n'avaient paru en librairie qu'en 1668. Trois ans après, elles comptaient quatre ou cinq éditions. Mais depuis longtemps déjà, bon nombre, et des meilleures, circulaient manuscrites dans les salons littéraires, et l'on croit que son premier apologue, le *Meunier, son Fils et l'Âne*, est antérieur à son mariage.

La Fontaine n'avait donc rien à regretter en remettant au duc l'encombrante épée de maître des eaux et forêts. Que dis-

je? S'il perdait un titre, modeste en somme, et peu fait pour rehausser sa gloire littéraire, il venait d'en obtenir un autre, beaucoup plus sonore et moins absorbant. Il avait prêté serment le 14 juillet 1664 en qualité de gentilhomme servant de la duchesse douairière d'Orléans, et comme il le disait lui-même :

Nous ne pouvions que bien échoir (1).

Là, du moins, c'était une vraie sinécure. Il la conserva toute sa vie, même après le décès de sa bienfaitrice. Ce n'était pas pour lui un travail que de commettre quelques bagatelles et de protester en prose et en vers de son dévouement à la douairière et à sa famille.

Il n'avait plus à craindre, comme dans sa maîtrise, les rappels à l'ordre d'un Lamoignon lui signalant « qu'à la vue du château, dans la plaine », d'audacieux braconniers avaient tendu des filets (2), ou d'un Colbert, lui enjoignant de rechercher « une infinité de malversations » des officiers sous ses ordres (3). Libre désormais et tout entier à ses pensées, il n'avait plus aucun souci. Il avait, hélas! des besoins continuels d'argent et était obligé de vendre à chacun de ses voyages au pays, quelque lopin de terre ou quelque ferme mais on pourrait dire qu'il y était habitué. Sa bonne humeur ne disparaissait pas pour si peu, et, bien vite consolé, il se répétait que « les trésors sont chose peu nécessaire (4) », et que :

Ni l'or ni la grandeur ne vous rendent heureux. (5)

(1) Pour Mignon, chien de S. A. R. Madame, douairière d'Orléans. Vers huitième.

(2) C'est comme tuteur du duc de Bouillon que le Premier Président de Lamoignon intervient ici, en février 1662.

(3) Lettre de Colbert à La Fontaine, 7 août 1666.

(4) Epitaphe d'un paresseux.

(5) Philémon et Baucis.

Dans de telles dispositions d'esprit, qu'il ait ou non été indemnisé de la perte de sa capitainerie de chasses, qu'il ait subi ou non la réduction de prix fixée par M. de Barillon, notre poète vit bientôt disparaître le modeste capital de ses anciennes charges. Il avait littéralement mangé son fonds avec le revenu. Aussi, dès l'année 1676, se résignait-il à vendre la vieille maison de famille qui l'avait vu naître et qui, deux siècles plus tard, devenait, grâce à la touchante initiative de notre Société, la propriété de la Ville et le siège respecté de nos réunions.

MAURICE HENRIET.

SUPPLÉMENT  
AU CATALOGUE  
DU MUSÉE DE CHATEAU-THIERRY

*(Ouvrages entrés depuis l'Année 1901 jusqu'à l'Année 1905)*

---

En me faisant l'honneur de publier au *Bulletin* de ses travaux, année 1899, le Catalogue du Musée de Château-Thierry dont la Municipalité (M. Guériot, Maire), a bien voulu me confier la réorganisation en 1898, notre Société m'a donné un témoignage particulier de sa bienveillance ; mais elle a rendu en même temps un signalé service à notre Musée ; car, par le fait même de cette publication, mon travail a pris le caractère d'un procès-verbal de constat qui ne saurait disparaître, et permettrait, le cas échéant, de revendiquer tous objets de la collection qui pourraient être détournés ou soustraits, et de conserver le signalement de ceux qui auraient été détruits.

J'exposais, dans une introduction au Catalogue, les origines du Musée dont notre généreux et très compétent compatriote et collègue, M. Jules Maciel, — on ne saurait trop le rappeler, — est le véritable fondateur, et je m'engageais, en terminant, à tenir nos collègues au courant des accroissements que nous devons attendre de l'avenir.

Le moment me paraît venu de remplir cet engagement. Les récentes libéralités de M. J. Maciet, jointes aux envois répétés du Baron Alphonse de Rothschild, de l'État, et de quelques autres généreux donateurs, ont accru si notablement notre dépôt municipal, au cours de l'année 1904, qu'il devient nécessaire, par mesure conservatoire comme dans l'intérêt du public, de cataloguer et répertorier ces séries nouvelles.

Nous suivrons dans notre classement l'ordre d'entrée des tableaux, gravures, sculptures, recueillis depuis 1901, et nous prendrons le numérotage au chiffre où il s'arrête dans le catalogue de 1900.

---

## ANNÉE 1901

---

**Manara** (Horace de), peintre, élève de l'Académie de Parme.

**76.** — PORTRAIT DE M<sup>lle</sup> ROSE, ADÈLE MONTAGNE (DITE ADÉLINE GARDON); peinture sur toile; hauteur 0<sup>m</sup>80, longueur 0<sup>m</sup>75.

Née à Rambouillet, le 17 mai 1832, M<sup>lle</sup> Gardon mourut le 10 janvier 1901 à Château-Thierry qu'elle habita longtemps et dont la maison, Avenue de Soissons, était devenue le centre des réunions mondaines de la Ville.

Elle légua son portrait au Musée de Château-Thierry ainsi que la statuette désignée ci-après.

Elle n'a pas oublié non plus la *Société Historique et Archéologique* à laquelle elle légua le meuble vitrine à deux corps où sont exposées les plus belles des pièces céramiques que M. Frédéric Moreau a données par son testament à la Société.

Le peintre de Manara habita Château-Thierry, rue de la Madeleine, 34, de 1865 environ jusque vers 1872. Il a peint dans notre ville le portrait de la fille du sous-préfet Viard (Salon de 1869), et le portrait de M. de Tillancourt, député de l'arrondissement (Salon de 1870).

**Falguère** (Jean-Joseph), statuaire et peintre, élève de Jouffroy, né à Toulouse, le 7 septembre 1831. Prix de Rome en 1859, membre de l'Institut 1882, commandeur de la Légion d'Honneur, mort à Paris le 19 avril 1900.

**77. — LE VAINQUEUR AU COMBAT DE COQS.** Statuette bronze de 0<sup>m</sup>60 de hauteur, réduction de la statue en bronze exposée par l'auteur et médaillée au Salon de 1864. Elle a été offerte à M<sup>lle</sup> Gardon par les habitués de ses réceptions.

**Mme Fantin-Latour** (née Victoria Dubourg), née à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1840; peintre, élève de Fantin-Latour; médaillée en 1895.

**78. — PENSÉES ET JULIENNES BLANCHES,** peinture à l'huile, sur toile de 0<sup>m</sup>90 de haut sur 0<sup>m</sup>75, cadre compris. Elle a été exposée au Salon de 1876 et offerte au Musée par l'auteur qui est originaire de Château-Thierry.

**Masson** (Clovis-Edmond), élève de Santiago, de Barye et de Rouillard, né à Paris le 7 mars 1838.

**79.** — CHEVREUILS AU DÉBUCHÉ, groupe en bronze. La terrasse sur laquelle posent les chevreuils mesure 0<sup>m</sup>40 de long.

Ce groupe exposé au Salon de 1900 a été édité par Susse frères. Il a été donné par M. le baron Alphonse de Rothschild.

**Berthelemy** (Jean-Simon), peintre. Le Musée possédant une toile de Berthelemy, natif de Laon, on trouvera au n° 5 du catalogue les renseignements relatifs à cet artiste.

**80.** — TRISTESSE, tête d'étude de trois quarts, tournée à gauche. Dessin sur papier gris, estompé et relevé de crayon blanc, signé *Berthelemy (sic)*; monture ancienne; hauteur 0<sup>m</sup>41, longueur 0<sup>m</sup>33.

Ce dessin a été donné en 1901 par M. J. Maciet qui l'acheta, à la vente après décès des dessins du marquis Ph. de Chennevières, membre de l'Institut, ancien directeur des Beaux-Arts.

Cette vente qui eut lieu du 4 au 7 avril 1900, contenait le reliquat de la remarquable collection livrée aux enchères les 5 et 6 mai 1898 et qui produisit une somme nette de 100 000 francs.

---



**ANNÉE 1902**

---

**Alaux** (Guillaume), peintre, élève de Bonnat; né à Bordeaux, médaillé à l'Exposition universelle de 1900.

**81. — SARDINIERS EN PÊCHE** (cap Ferret), peinture à l'huile sur toile. Hauteur 0<sup>m</sup>60, longueur 0<sup>m</sup>54.

Envoi de l'Etat en 1902.

**Guery** (Armand), peintre, élève de Rapin, de Peraire et de Rigon, né à Reims. Hors Concours.

**82. — LA MONTAGNE DE LAON**, effet du matin. Peinture sur toile, hauteur 1<sup>m</sup>, longueur 1<sup>m</sup>10. Signée et datée 1901. Donnée au Musée par l'auteur en mai 1902.

**Lambert** (Albert-Antoine), peintre, né à Paris, élève de Cabanel, de Bin, de Lequien et de Cormon. Hors Concours.

**83. — CHANSON DES BOIS**, peinture sur toile de 0<sup>m</sup>83 de haut, sur 0<sup>m</sup>63 de large.

Elle est figurée par une blonde fille des champs qui passe, alerte et court vêtue, en lançant dans l'air frais du matin ses couplets rieurs. Elle a jeté sur ses épaules une liane de houblon fleuri cueillie sur la lisière du bois,

Donné en août 1902, par le baron Alphonse de Rothschild.

**ANNÉE 1903**

---

**Cesson** (Victor), (voir n° 14 du catalogue), décédé à Coincy, le 7 juin 1902, âgé de 67 ans.

**84.** — **LA FRILEUSE**, peinture sur toile, de 0<sup>m</sup>36 de haut sur 0<sup>m</sup>28 de large, signée, en rouge, au bas à gauche, « V. Cesson ».

Dans les verdure d'un parc, un piédestal quadrangulaire supporte une statue de « La Frileuse », une des œuvres les plus exquises de Houdon. L'original de cette statue exposée en 1783, se trouve au Musée de Montpellier.

Don de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Cesson, en 1903.

**Brunel-Neuville.**

**85.** — **NATURE MORTE** : asperges et langouste, peinture sur toile, de 0<sup>m</sup>62 de long sur 0<sup>m</sup>47 de haut.

Donné en juillet, 1903, par le baron Alphonse de Rothschild.

---

## ANNÉE 1904

---

**Henriquel-Dupont** (Louis Pierre), graveur, né à Paris le 13 juin 1797, élève du peintre Guérin et du graveur Bervic.

Grande médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867; nommé membre de l'Institut en remplacement de Richomme, en 1849, commandeur de la Légion d'Honneur à la suite de l'Exposition universelle de 1878; mort à Paris le 20 janvier 1892.

**86. — L'HÉMICYCLE DU PALAIS DES BEAUX-ARTS** gravé d'après la fresque de Paul Delaroche.

Cette estampe en trois feuillets, œuvre capitale du célèbre graveur, mesure dans son ensemble 3<sup>m</sup> de long sur 0<sup>m</sup>90 de haut. Elle a été exposée au Salon de 1853.

Cette vaste composition, commencée par Paul Delaroche en 1837 et achevée en 1841, comporte 75 personnages. Nous nous sommes aidé pour identifier tous ces personnages de l'article publié en 1841 dans la *Revue des Deux Mondes*, par L. Vitet, à qui Paul Delaroche avait communiqué le thème et comme on dit, « l'argument » de son œuvre (1).

Au centre d'une colonnade qui occupe le fond de la scène, sur une sorte de prétoire, siègent trois personnages qui symbolisent la plus haute expression de

(1) Cet article a été reproduit dans les *Etudes sur les Beaux-Arts et sur la littérature*, par L. Vitet, Paris, Charpentier, 1851. Nous renvoyons à cet ouvrage le lecteur qui voudrait une explication plus détaillée.

l'art dans l'antiquité : Apelle au milieu, avec Phidias à sa droite et, à sa gauche, Ictinus, l'architecte du Parthenon. Ils sont là comme les arbitres éternels du Beau et, sous leurs yeux, en leur nom, une jeune femme se dispose à lancer des couronnes aux lauréats de nos concours.

De chaque côté des degrés qui conduisent à cette sorte de tribunal, se tiennent deux jeunes femmes assises qui personnifient, l'une, l'Art grec et l'autre, l'Art romain. Deux autres femmes debout représentent l'Art du moyen âge et la Renaissance.

A droite et à gauche de cet imposant aréopage, le peintre a évoqué les artistes de tous les temps, de tous les pays, dans le costume qui les caractérise. Il les groupe ingénieusement selon leurs affinités d'écoles ou de tempérament, debout ou assis sur un banc circulaire en marbre blanc. Ce sont, à gauche du spectateur, Leonard de Vinci entouré de Raphael, du Dominicain, de Fra Bartholomeo, Albert Durer, Fra Angelico. Michel-Ange est assis à l'écart sur un chapiteau renversé. Plus loin, les primitifs italiens : le Giotto, Cimabue, Masaccio. Enfin, à l'extrémité du tableau, le Poussin.

Dans le groupe des architectes, Paul Delaroche a réuni autour du florentin Arnolfo di Lapo, tous les maîtres en l'art de bâtir : Robert de Luzarche, Palladio, Brunelleschi ; Pierre Lescot s'appuie familièrement sur l'épaule du Bramante ; Sansovino cause avec Erwin de Steinbach, Philibert Delorme et Vignole.

Les sculpteurs s'entretiennent entre eux. Le vieil André Pisano discute avec Lucca della Robia ; Donatello et Ghiberti les écoutent. Jean Goujon et Germain Pilon se rapprochent. Puget, assis à l'extrémité du banc, discute avec Jean de Bologne, tandis que Benvenuto Cellini semble fuir ces dissertations que

paraît écouter avec intérêt notre sculpteur national Pierre Bontemps.

A l'autre extrémité de l'hémicycle, nous voici de nouveau en présence des peintres de la famille des coloristes. Le Titien a pour auditeurs Rubens, Van Dyck, Rembrandt, Murillo, Velasquez, Van Eyck vêtu d'une robe de brocart, Antonello de Messine, Jean Bellini, le sombre Caravage, Le Giorgione, Paul Veronèse le Corrège. N'oublions pas les deux célèbres graveurs Edelinck et Gérard Audran que l'on entrevoit au dernier plan. Tel est ce Panthéon où défilent et conversent, hors du temps et de l'espace, dans les sphères élyséennes, toutes les gloires de l'art confondues dans une commune apothéose.

On remarquera que Paul Delaroche fait très large part aux artistes italiens ; c'est que l'Italie était considérée encore en 1840 comme l'unique foyer où se fornièrent les artistes des écoles française, espagnole et même flamande. Une critique mieux informée a corrigé sur bien des points les idées qui prévalaient alors.

Cette estampe et les dix-neuf numéros qui suivent ont été donnés par M. Jules Maciet au mois d'août 1904.

**Chazal** (Antoine), peintre de fleurs et graveur, né à Paris, le 7 novembre 1793, mort le 12 avril 1854, élève de Misbach, de Bidault et de Van Spaendonck, professeur au Jardin des Plantes.

**87. — LA CASCADE DU RU-FONDU**, près Château-Thierry, peinture de 0<sup>m</sup>43 de haut sur 0<sup>m</sup>30 de large.

Cette étude rentoilée a été donnée par l'auteur à M. Maciet père, dont il était quelquefois l'hôte en la belle saison. Elle porte cette inscription à la plume

sur le bas du châssis : « La cascade dans le bois des pâlis à Château Thierry, sept. 1846. »

**Chazal** (Camille), peintre d'histoire, fils du précédent, né à Paris le 20 mai 1825, mort à Paris le 5 avril 1875 ; élève de Drolling et de Picot.

**88. — PÉLERINS**, esquisse peinte sur toile de 1<sup>m</sup>10 de haut sur 0<sup>m</sup>86 de large.

Deux figures seulement sont à peu près achevées : une femme assise tenant un enfant dans ses bras, et une fillette debout portant un panier. Elles sont coiffées à la manière des paysannes bretonnes. Les hommes qui les accompagnent sont à peine ébauchés. La scène se passe au seuil ou dans l'intérieur d'une église.

**Louise Dandelot** (devenue M<sup>me</sup> Boiteau), peinture sur toile de 0<sup>m</sup>55 de long sur 0<sup>m</sup>43 de large ; signée et datée 1846.

**89. — PORTE DU VIEUX CHATEAU DE CHATEAU-THIERRY**, dite « Porte Saint-Jean », peinture intéressante parce qu'elle donne l'état de ce curieux morceau d'architecture militaire à la date où elle a été exécutée.

**90. — LA MALARIA**, copie peinte à l'huile sur toile d'après Hébert, mesurant 1<sup>m</sup>15 de long sur 0<sup>m</sup>90 de haut.

Cette copie est signée « L. Dandelot » sans date ; mais cette date nous est donnée approximativement. Ce célèbre tableau qui fonda la réputation d'Hébert ayant été exposé au Salon de 1850, et placé aussitôt au Musée du Luxembourg, la copie n'a pu être de beaucoup postérieure à l'année 1850.

**Duez** (Ernest) peintre, né à Paris le 8 avril 1843, mort à Paris le 4 avril 1896 ; élève de Pils, officier de la légion d'honneur.

**91. — JEUNE FILLE** cueillant des fleurs dans les blés ; cette esquisse, d'une grande fraîcheur de tons, peinte à l'huile sur toile, porte la signature de l'artiste et la dédicace « à mon ami Maciet ». Hauteur 0<sup>m</sup>70, largeur 0<sup>m</sup>47.

**Baugnies** (Eugène), peintre, né à Paris en 1842, mort le 25 janvier 1891 ; élève de Mercier et de Gleyre.

**92. — ENFANT NU** porté sur des nuages et tenant une couronne ; étude de figure plafonnante peinte à l'huile sur toile, mesure 0<sup>m</sup>57 de large sur 0<sup>m</sup>70 de haut. Elle est signée et dédicacée : « à mon ami Jules Maciet ».

**Gérard-Laffite**, peintre de fleurs.

**93. — PIVOINES** ; éventail peint à l'aquarelle, signé à gauche.

**Hostein** (Edouard), peintre de paysages et lithographe, né à Plehedel (Côtes-du-Nord), le 30 septembre 1804, mort en 1879 ou 1880. Hors concours, chevalier de la légion d'honneur 1846.

**94. — L'ATTELAGE**, peinture sur toile de 0<sup>m</sup>69 de largeur sur 0<sup>m</sup>64 de haut.

Une voiture, chargée de récoltes trainée par des bœufs, suit une route bordée de grands arbres. Mare au premier plan à droite.

**Jacquet** (Gustave Jean), peintre, né à Paris le 25 mai 1846 ; élève de Bouguereau ; chevalier de la légion d'honneur en 1879.

**95.** — UN REITRE (xvi<sup>e</sup> siècle), étude peinte à l'huile sur toile ; hauteur 0<sup>m</sup>71, largeur 0<sup>m</sup>57.

**Jourdain** (Roger), peintre, né à Louviers, en décembre 1845 ; élève de Cabanel et de Pils, chevalier de la Légion d'Honneur 1889.

**96.** — FANTAISIE JAPONAISE, peinture sur toile, mesurant 0<sup>m</sup>42 de large sur 0<sup>m</sup>41 de haut, non compris le cadre en bois noir à moulures renversées.

Une jeune femme vêtue d'une robe de soie bleue, étendue sur un siège ajouré de style japonais, lit auprès d'un treillage garni de lierre.

**Legrand** (René), peintre, né à Paris vers 1846 ; élève de Pils.

**97.** — DANS LA PRAIRIE, paysage peint à l'huile sur toile de 0<sup>m</sup>35 de large sur 0<sup>m</sup>26, non compris le cadre en bois noir à moulures renversées.

Au premier plan, une jeune femme est assise sur l'herbe à côté d'un parasol et d'un chevalet sur lequel est posée une étude.

**98.** — ÉTUDE DE NATURES MORTES ; peinture à l'huile, toile de 0<sup>m</sup>77 de large sur 0<sup>m</sup>72. Signée Legrand René, datée 1876.

Elle représente deux geais, un chardonneret et une poire à poudre déposés auprès d'un vase en verre bleu.



**Mathey** (Paul), né à Paris; élève de Léon Cogniet, Pils, Mazerolle et Oury. Chevalier de la Légion d'honneur à l'Exposition Universelle de 1889.

**99.** — ÉTUDE d'après une femme-modèle italienne, peinture sur toile de 0<sup>m</sup>92 de large sur 0<sup>m</sup>87.

Cette fille brune, à l'abondante chevelure d'ébène, tient une cigarette de la main droite et appuie nonchalamment son bras gauche sur une galerie ajourée recouverte d'un tapis rouge.

**Rosier** (Amédée), peintre, né à Meaux le 27 août 1831; élève de J.-Ph. Cogniet et de Durand-Brayer; hors concours.

**100.** — TROUPEAU EN FORÊT, peinture sur toile mesurant, cadre compris, 0<sup>m</sup>65 de large sur 0<sup>m</sup>57.

**Nitôt**, graveur, né en 1765 à Chézy-sur-Marne (Aisne).

**101.** — Quatre sous-verre de 0<sup>m</sup>40 de large sur 0<sup>m</sup>33, contenant ensemble dix-neuf sujets antiques, dessinés à la plume au trait, dont quelques-uns légèrement additionnés de lavis. Ils sont montés avec filet or sur feuille de papier gris découpé.

Ce Nitôt est un grand-oncle de M. Jules Maciet; mais celui-ci n'a sur ce parent que des données assez vagues qu'il se propose d'élucider en consultant ses papiers de famille. Jusqu'à plus ample informé, il le croit né à Chézy-sur-Marne en 1765. Sous le nom de Dufarnes, il fut chanteur à l'Opéra, sous la Révolution et l'Empire, jusque vers 1812. Il avait formé une collection d'estampes qu'il vendit à cette époque. Il grava un recueil au trait d'après les dessins du sta-

tuair anglais Flaxman, un recueil de camées anti-ques, etc. Il serait mort à Lognan, près Bordeaux, vers 1830.

**Morsaline** (Pierre-Auguste), architecte, né à Auteuil (Seine), le 26 avril 1830, mort à Château-Thierry, le 20 août 1898.

**102. — VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU ET DE LA VILLE DE CHATEAU-THIERRY, avec cette légende : « Château-Thierry au XIII<sup>e</sup> siècle ».**

Ce dessin, copié ou restitué d'après des documents anciens, est signé et daté « A. Morsaline, 1857 ».

Notre regretté collègue, Morsaline, architecte départemental de Château-Thierry, avait fait une étude toute spéciale de notre vieux château qu'il voulait reconstituer à ses différentes époques. Notre dessin le représente tel qu'il dut exister au XIII<sup>e</sup> siècle. Si sérieuses toutefois que fussent les recherches de M. Morsaline, il ne faut pas oublier qu'il entre nécessairement une part de conjectures dans ce travail de restitution que nous avons sous les yeux. Notons en outre que ce n'est pas le dessin original de Morsaline, ce n'en est qu'une réduction photographique. Son ton bistré et l'extrême finesse de l'écriture, qu'on peut à peine déchiffrer à l'aide d'une forte loupe, ne permettent pas d'en douter.

**Inconnu.**

**103. — VUE CAVALIÈRE DU CHATEAU ET DE LA VILLE DE CHATEAU-THIERRY, gravée au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, sans nom d'auteur, conforme d'ailleurs à la même vue gravée par Chatillon que possède la Société d'Archéologie.**

**Maugendre.**

**104.** — CHATEAU-THIERRY, vue prise des hauteurs de Courteau, dessinée d'après nature et lithographiée par A. Maugendre ; imprimée par Aug. Bry. Fait partie d'une suite intitulée : « Chemins de fer de l'Est ». Elle doit dater des années 1849 à 1851.

**105.** — VUE DES TRAVAUX DU PONT DE CHATEAU-THIERRY EN AOÛT 1769, fac-similé d'un dessin au trait de l'époque, signé à gauche « Desprez del. ». Cette reproduction porte, à droite de la feuille et de haut en bas, ces mots : « Lithographie de Despaubourg à Château-Thierry ».

Le dessin de Desprez est l'original de la planche exécutée plus tard par « Deletain, lithographe de la Sous-Préfecture et de la Mairie », dont la *Société Historique et Archéologique* de Château-Thierry possède une épreuve.

Des vingt objets précités qui composent la donation Maciet, quelques-uns ont une réelle valeur d'art. D'autres offrent de l'intérêt pour l'histoire de notre pays et sont, pour cette raison, exposés dans les salles de la *Société Archéologique*.

M. Maciet nous a remis en outre un lot de dessins d'Henri Pille, clichés par Gillot et publiés par les divers périodiques auxquels notre regretté collègue collabora : *L'Art et la Mode*, *le Paris Illustré*, *le Courrier Français*, etc ; plusieurs reproductions de tableaux ou de fusains de Léon Lhermitte, par Boilot, « la paye des moissonneurs » ; par Courtry, Deblois, J. Lefort, etc., et quelques eaux-fortes originales du maître qu'il nous coûterait d'enfourir dans des portefeuilles et dont nous avons fait encadrer les deux pièces les plus intéressantes, cataloguées sous les numéros ci-après :

**Lhermitte** (Léon-Augustin), peintre, né à Mont-Saint-Père, le 31 juillet 1844 ; élève de Lecoq de Boisbaudran. Officier de la Légion d'Honneur en 1894.

**106.** — L'ÉPICERIE DU VILLAGE, gravure à l'eau-forte en hauteur ; dimensions du cuivre : 0<sup>m</sup>18 sur 0<sup>m</sup>14. Signée dans le bas, à gauche : « L. Lhermitte ».

Epreuve avant lettres sur Chine collé. Cette planche a été publiée par Cadart dans le recueil : « L'Illustration nouvelle », en 1879. Elle porte le n° 34 au catalogue : *Les Eaux Fortes de Léon Lhermitte*, par F. Henriet ; Paris, Alphonse Lemerre, 1905.

**107.** — LA VIERGE DE KERSAINT, gravure à l'eau-forte, en hauteur ; dimensions du cuivre : 0<sup>m</sup>21 sur 0<sup>m</sup>16. Signée au bas, à droite : « L. Lhermitte ».

Epreuve sur papier de Hollande avec la lettre avec ce titre : Pèlerinage à la Vierge de Kersaint. Cette planche a été publiée par M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Cadart dans « l'illustration nouvelle ». Elle a été exécutée d'après un fusain exposé au Salon de 1875. Elle a elle-même figuré au Salon de 1878. Elle est cataloguée sous le n° 32 dans le catalogue précité : *Les Eaux-Fortes de Léon Lhermitte*.

**Champollion** (Eugène-André), graveur, élève de Gaucherel et Hedouin), né à Embrun (Hautes-Alpes), médaille de 1<sup>re</sup> classe en 1883.

**108.** — LE DÉCAVÉ, gravure à l'eau-forte d'après un tableau d'Orchardson, appartenant à M. Humphrey Roberts, esq. publiée par Hildesheimer and C<sup>o</sup>, London et Manchester. Elle a été exécutée pour le journal *l'Art* et exposée au Salon de 1882,

Dimensions, marge et cadre compris 0<sup>m</sup>36 de large sur 0<sup>m</sup>75.

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Orchardson** (W. Quiller), peintre anglais, né à Edimbourg en 1835.

Supérieur comme peintre à Hogarth, il aime, comme l'auteur du « Mariage à la mode », à peindre des scènes de la vie réelle d'où ressort une leçon morale. Dans ce tableau, Orchardson fait voir les désordres qu'entraîne la passion du jeu. Quatre gentlemen ont battu le carton durant toute la nuit comme l'indiquent les bougies consumées jusqu'à la bobèche, les bouteilles de champagne décoiffées et les cartes qui jonchent par milliers le tapis, car on prend un jeu neuf pour chaque partie. Le petit jour paraît et nous montre les quatre compères vannés, livides, abêtis, ruinés. . Ruinés ! pas tous, car une joie mauvaise luit dans l'œil du gagnant qui, dans le feu de l'action, a déposé sa perruque sur la tablette de la cheminée ; mais la déveine le guette, car ce qui vient de la flûte retourne au tambour. Le décavé de la bande, la main sur le bouton de la porte, veut fausser compagnie à ses partenaires ; un des joueurs le rappelle à ses devoirs ; car le vice même à son Code, ses lois, son point d'honneur particuliers. Un autre, témoin narquois de l'incident, se renverse nonchalamment sur sa chaise.

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Muzelle** (Raphaël-Emile), graveur, élève de Charles Michel Geoffroy et d'Amédée Varin, né à Paris en 1840.

**109. — LA RÉCOLTE DES FOINS** (haying time), gravée d'après le tableau de Julien Dupré exposé au Salon de 1881. Cette gravure exposée elle-même au Salon de 1882 a valu à l'artiste une mention honorable suivie en 1886 d'une troisième médaille. Elle mesure, marge et cadre compris, 1<sup>m</sup>15 de large sur 0<sup>m</sup>83.

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Ladevèze** (Louise de) (M<sup>me</sup> Cauchois), peintre, née à Paris en 1869; élève de Henri-Eugène Cauchois.

**110.** — STUPÉFACTION, tableau à l'huile sur toile, mesurant 0<sup>m</sup>98 de hauteur sur 0<sup>m</sup>72. Signé dans le bas à gauche.

Ce titre-rebus demande un mot d'explication.

Sur le battant extérieur d'une porte de ferme, est collée une affiche en couleurs figurant une poule pondeuse. Un coq reste surpris et perplexe devant cette image qu'il prend pour la réalité. D'où sa « stupéfaction ».

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Douay** (Marc C.-A.), statuaire.

**111.** — L'ESCLAVE, statuette en marbre de 0<sup>m</sup>53 de hauteur.

Devant quelque Sultan à qui un traitant la propose pour le sérail, une jeune femme enlève la draperie qui la couvre, en détournant la tête en un geste de pudeur.

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Quénard** (Armand-Pierre-Louis), sculpteur ciseleur, né à Allonnes (Maine-et-Loire), élève de MM. Vimont et Hiolin.

**112.** — THÉODORA, petit buste en bronze. La couronne de l'Impératrice est ornée de cabochons et une petite perle est enchâssée dans son collier.

Don de M. le baron Alph. de Rothschild.

**Mme Greuillet** (née Marie Gast), née à Paris ; élève de M<sup>lle</sup> Chevalier ; professeur des écoles de dessin de la Ville de Paris.

**113. — LA VIERGE AUX DONATEURS**, copie exécutée en 1903, grandeur du modèle : 1<sup>m</sup>26 de haut sur 1<sup>m</sup>53 de large, d'après le tableau de Hans Memling, légué au Musée du Louvre en mars 1878, par la comtesse Duchatel. Ce chef-d'œuvre du peintre flamand, né à Memling, près Mayence, vers 1430, mort à Bruges en 1494, est placé au Louvre, dans la salle Duchatel, voisine du grand Salon d'honneur, où se trouvent le tryptique d'Antonio Moro et « La Source » d'Ingres, dus également au legs de la comtesse Duchatel.

Au milieu de la composition de Memling, la Vierge vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge, est assise sur un trône en pierre derrière lequel est tendue une étoffe en brocart. Elle est tournée légèrement vers la droite, soutenant de son bras droit l'Enfant Jésus, et portant dans sa main gauche un livre ouvert. A droite, Saint-Dominique lui présente la donatrice agenouillée, accompagnée de douze femmes habillées de costumes noirs. A gauche, faisant vis-à-vis à ce groupe, Saint-Jacques, en costume de pèlerin, se découvre et présente le donateur à genoux, accompagné de sept personnes également en prière.

Deux reproductions de ce chef-d'œuvre sont en vente à la Chalcographie du Louvre. L'une de 0<sup>m</sup>39 sur 0<sup>m</sup>31 a été exécutée par Achille Morse pour le compte de la Société de gravure qui, lors de sa dissolution, a fait don du cuivre à la Chalcographie.

La seconde de dimensions plus grandes, a été commandée par l'Etat, à M. Dezarrois (Antoin-François), Lauréat de l'école de Rome.

La copie de M<sup>me</sup> Greuillet a été envoyée par l'Etat en septembre 1904.

ANNÉE 1905

---

**Henriet** (Frédéric). Voir le catalogue de 1900, n<sup>o</sup> 28 et suivants.

**114.** — LA PORTE FORTIFIÉE DU CHATEAU D'ARMENTIÈRES (canton de Neuilly-Saint-Front, Aisne), peinture sur toile de 0<sup>m</sup>56 de haut sur 0<sup>m</sup>40 de large (cadre non compris). Salon de 1883.

Le château d'Armentières date de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Ses bâtiments en ruines, enclavés dans une ferme, sont affectés à des usages ruraux. Une des tours qui le cantonnent s'est écroulée en 1904. (Voir Histoire de Coincy, Fère, Oulchy, etc., par de Vertus, membre de l'Institut historique de France.) Laon, imprimerie de Coquet et Stenger, rue Serurier, 22, 1864.

Don de l'auteur.

**Bertin** (Paul), architecte départemental et de la Ville de Château-Thierry, né à Amiens le 29 janvier 1853 ; élève de Chabot, André, architectes, et du paysagiste Emile Dardoize ; membre de la Société des Artistes français, officier d'Académie.

(M. Paul Bertin descend, par la ligne paternelle, de Nicolas Bertin, peintre du Roi, adjoint au recteur de l'Académie de peinture et sculpture, né à Paris vers 1668, mort à Paris le 11 avril 1736.)

**115.** — ABSIDE DE L'ÉGLISE DE MÉZY-MOULINS (Aisne). Salon de 1904. Aquarelle mesurant 0<sup>m</sup>29 de haut sur 0<sup>m</sup>20, cadre compris, 0<sup>m</sup>53 sur 0<sup>m</sup>41.

Don de l'auteur.



**Genty** (Jean-Jacques-Charles), peintre, né à Jargeau (Loiret), le 17 juin 1876.

**116.** — VIEUX PÊCHEUR RACCOMMODANT UNE NASSE ; scène d'intérieur, aquarelle ; hauteur, 0<sup>m</sup>45, largeur 0<sup>m</sup>38.

**117.** — FILLETTE ASSISE REGARDANT DES DESSINS ; intérieur d'atelier ; peinture à l'huile sur toile, signée à gauche : « Ch. Genty 99 » ; hauteur 0<sup>m</sup>80, largeur 0<sup>m</sup>65.

**Doucet** (Henri), peintre, élève de l'École des Beaux-Arts, né vers 1882.

**118.** — ÉTUDE DE PAYSAGE EN MAÛS ; peinture sur toile signée : « H. Doucet 04 » ; largeur 0<sup>m</sup>45, hauteur 0<sup>m</sup>32.

Ces trois derniers ouvrages ont été donnés par M. J. Maciet.

FRÉDÉRIC HENRIET.

EPIGRAPHIE CAMPANAIRE  
DE L' AISNE

---

LES CLOCHES  
DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

L.-B. RIOMET

INSTITUTEUR-ARCHÉOLOGUE ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

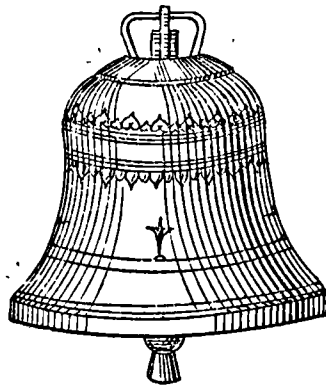
---

QUATRIÈME PARTIE

---

L'airain retentissant dans sa haute demeure  
Sous le marteau sacré, tour à tour chante et pleure  
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

LAMARTINE. — *Le Poète mourant.*



## XXI. — VÉZILLY

Le clocher de Vézilly renferme trois cloches. La petite, qui est la plus ancienne, est une cloche d'occasion, achetée en 1804, à M. Sauvé, marchand chaudronnier à Château-Thierry.

Le 4 thermidor an XII de la République (23 juillet 1804), le maire et les membres du Conseil, « désirant se procurer une cloche pour l'utilité de leur commune, ont prit (*sic*) l'arrêté suivant » :

« 1<sup>o</sup> Qu'on prendroit connoissance du lieu et de la personne qui pouroit (*sic*) en procurer une, et après les recherches, on a découvert que l'on pouroit (*sic*) s'en procurer une chez M. Sauvé, marchand chaudronnier à Château-Thierry, qui ayant bien voulu se transporter à notre commune, a adopté (*sic*) avec nous les conditions suivantes : sçavoir (*sic*) qu'il se charge de fournir et livrer une cloche d'hazard (*sic*), du poid (*sic*) de deux cent trente-sept livres as si (*sic*) à trente-trois sols la livres (*sic*), ce que nous avons a lopté et consenti.

« Quant au batant de la cloche, le sieur Sauvé s'engage de le livrer gratuitement, à l'exception du courrois (*sic*). Quant au paiement, nous engageons et promettons, lors de l'enlèvement de ladite cloche qui se fera cette semaine, de lui donner deux cent (*sic*) livres à compte sur la somme de trois cent quatre-vingt-onze livres cinq centimes lors de la livraison.

« Quant au (*sic*) cent quatre-vingt (*sic*) onze livres 5 cent. restant, le sieur Sauvé nous accorde le délai de Noël prochain, an XIII, V. St (1), ce qui a été convenu et accepté entre nous, d'après que nous l'aurons trouvé bonne et sonore.

« Fait et convenu en're nous et qu'extrait en serait donné à Monsieur Sauvé, pour lui servir et valoir ce que de raison. Ce jour et mois et an que dessus ».

Signé : DUSAUSOIS, SAUVÉ.

(1) V. S<sup>e</sup> : vieux style.

Voici l'inscription de cette cloche :

Première ligne :  
S MARIA S IOSEPH ORATE P N

Deuxième ligne :  
SÆVR.... EMMANVEL HANNOTTE P'RIEVR

Son diamètre est de 0<sup>m</sup>55.

Les lettres entre *Sœur* et *Emmanuel* sont tellement effacées qu'on ne peut les lire ; on croirait voir cependant le mot MARIE ?

Pas d'ornementations. Cette cloche est fêlée.

Dans la séance du 15 mai 1808, le Conseil municipal expose que l'église d'Aiguizy a été supprimée et réunie à celle de Vézilly, à cause de son petit nombre d'habitants ; que la cloche de l'église d'Aiguizy, devenue inutile par la suppression de son église, devrait être transférée en l'église de Vézilly, pour l'utilité des deux communes, d'autant plus que Vézilly n'en possède qu'une petite, incapable de se faire entendre des hameaux et à plus forte raison d'Aiguizy ; que d'ai leurs elle a fourni toutes celles qu'elle possédait au service de la patrie.

La commune de Vézilly n'eut pas gain de cause, car, comme nous l'avons dit, dans la première partie de notre travail (1), Aiguizy fut réunie en 1819 à Villers-Agron et sa cloche placée dans le beffroi de Villers-Agron vers 1856.

Les deux autres cloches de Vézilly ont été bénites le 17 juillet 1825.

(1) *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1900, p. 128 ; tirage à part, p. 14.

Voici leurs inscriptions :

**Grosse Cloche**

† LAN 1825 JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> ANTOINE  
EVRARD CURE ET NOM...EE (1) ANTOINETTE PELAGIE  
PAR M<sup>R</sup> ANTOINE DE LA GARDE (2)  
☞ ADJUDANT MAJOR ET DE PELAGIE BARRON  
EPOUSE DE M<sup>R</sup> BARRON DE DRAVEGNY (3) FONDUE  
PAR ANTOINE ET COCHOIS.

*Ornements* : Crucifixion et fleurette.  
Diamètre : 0<sup>m</sup>71.

**Moyenne Cloche**

† LAN 1825 JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> EVRARD CURE  
ET MOM...EE (4) MARGUERITE PRA (5) M<sup>R</sup> PIERRE  
ETIENNE PETIT  
☞ PROPRIETAIRE ET PAR D<sup>E</sup> DUSAUSOIS  
EPOUSE DE M<sup>R</sup> LAGARDE.

Non signée du fondeur.  
*Ornements* : Vierge et fleurette.  
Diamètre : 0<sup>m</sup>64.

- 
- (1) Une *M* manque sur les deux cloches.  
(2) L'acte de bénédiction porte « capitaine adjudant major ».  
(3) Une fleurette précède le nom des fondeurs.  
(4) Une *M* manque sur les deux cloches.  
(5) Pour *par*.

## XXII. — VILLENEUVE-SUR-FÈRE

Les anciens registres paroissiaux de Villeneuve-sur-Fère, formant aujourd'hui l'état-civil, donnent une bénédiction de trois cloches en 1718; elle est ainsi conçue :

« Le dimanche sixième jour de novembre de cette année 1718, ont été bénies par moy curé soussigné les trois nouvelles cloches de cette église. La première a été nommée Anne-Jeanne-Marie Nicolle par Messire Jean-Baptiste Pinterel, chevalier, seigneur de Villeneuve et autres lieux, conseiller du Roy, président des Trésoriers généraux de France en la généralité de Soissons, le perein, et Dame Marie-Nicolle Petit, son épouse, la mareine, représentée par damoiselle Anne-Nicolle de Morienne.

« La seconde a été nommée Élisabeth-Catherine par Messire Mathieu Payen, chevalier, seigneur de Montmor, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, son perein, représenté par Messire Memie de Bar de Bussy (1), écuyer, seigneur de Bussy et autres lieux, et dame Marie-Catherine Pinterel de Montoury, la mareine, représentée par damoiselle Élisabeth de Morienne (2).

(1) Les de Bar étaient seigneurs de Bussy, Fagnières, Vanault, Saint-Martin, Vitry-la-Ville (Marne), etc.

Ils portaient pour armes : d'argent à la fasce de sable surmontée de 3 losanges de gueules rangés en chef.

(2) Les de Morienne très répandus dans la région : Beuwardes, Villeneuve, Cohan, Fère, etc. Ils étaient seigneurs d'Augy. Ils ont eu des alliances avec les de Liège. Ils portaient pour armes : d'or à la fasce d'azur, accompagnée de 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

Élisabeth de Morienne est décédée à Villeneuve-sur-Fère, le 24 février 1751, âgée de 85 ans; elle fut inhumée le lendemain dans le chœur de l'église. Elle était veuve de Messire Louis de Morienne, écuyer, lieutenant au régiment du roi infanterie.

Jean-Baptiste Pinterel, écuyer, portait pour armes : D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux tours et en pointe d'un lion de

La troisième a été nommée Memie-Georgette par Messire Memie de Bar de Bussy, écuyer, seigneur de Bussi et autres lieux, son parein, et damoiselle Marie-Catherine de Maupas, sa mareine, représentée par damoiselle Élisabeth de Morienne; et les pareins et mareine représentants ont signez :

• Signé : Anne Nicolle de Morienne (1). — Élisabeth de Morienne. — Pinterel de Villeneuve. — De Bar de Bussy. — Dupuis, curé.

Après 70 ans d'existence seulement, ces cloches passèrent dans le creuset du fondeur Jean-Simon Chéron, de Fresnes-en-Tardenois. On traita avec lui le 15 août 1788.

Dans une délibération du 22 septembre 1790, la municipalité (2), attaquée par le sieur Joseph Thierry, ex-maître d'école et marchand de bois (3) mandataire du fondeur Chéron, — en vertu d'un exploit de Lacan, huissier à Fère, en date du 10 du même mois — décide de se défendre. Elle expose qu'elle n'a jamais entendu recevoir lesdites cloches que pour 600 livres pesant d'augmentation et que Chéron réclame 364 livres de métal, ce qui fait 964 livres au lieu de 600

La délibération fut adressée au Directoire du District; dans la séance du 21 mars 1791, le Directoire autorisa le corps municipal à défendre sa demande contre Jean-Simon Chéron à cause d'un excédent de matière au delà de la quantité portée dans le marché de fonte des cloches.

même. Il est Marie-Nicolle Petit : D'azur à un chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

(1) Nicolle signe de Morienne avec une seule n.

(2) La municipalité d'alors était composée comme suit : Antoine Dambraine, maire; Antoine-Siméon Duflot, officier; Pierre Leroy, procureur; Antoine Ménerez, notable; Georges Debergue, François Plateau, François Bocquet, Simon Girardin et François Marchand, tous notables.

(3) Joseph Thierry arriva en qualité de clerc et maître d'école en fin d'année 1781; il cessa ses fonctions en 1786; le dernier acte qu'il signe en qualité de maître d'école est du 12 mai 1786; il eut pour successeur Joseph Poreaux.

Le 15 août 1791, nouvelle réunion de l'assemblée municipale au sujet des cloches ; elle prit la délibération suivante :

« L'an 1791 le 15 août, nous Officiers municipaux, le Conseil général et tous les citoyens composants (*sic*) la commune de Villeneuve, étants (*sic*) assemblés pour délibérer sur les moyens à prendre à l'effet de payer au s<sup>r</sup> Joseph Thiery la somme de six cents livres, faisant partie d'une plus forte, relativement à la fonte des cloches, et pour éviter de sa part toute poursuite à ce sujet, sommes convenus que la dite somme de six cent livres lui seroit délivrée et qu'elle seroit prise sur les deniers de la fabrique ; mais, attendu que ces deniers ne sont point encore tombés dans les mains du procureur fabricien, nous lui recommandons la plus grande diligence pour effectuer cette rentrée, et l'autorisons même à user pour cet effet de toutes les voies de droit ; nous voulons même que le s<sup>r</sup> Henry Dambraine, ci-devant marguillier, verse dans les mains dudit s<sup>r</sup> Thiery ce qu'il a d'argent pardevant lui, à la charge d'en tirer quit'tance pour la faire valoir (*sic*) dans les comptes qu'il doit rendre incessamment ; mais comme cette somme n'égalé point celle de six cent livres due au s<sup>r</sup> Joseph Thiery et que ce qui doit la compléter ne peut être perçu dans le moment, nous consentons que le surplus soit pris sur une somme de douze cent livres qui est en dépôt chez Pierre Herbelin, notre curé, à la charge, par le procureur fabricien actuellement en exercice, de remettre au s<sup>r</sup> curé cette somme, à mesure que les débiteurs payeront, jusqu'au parfait complètement (*sic*) de la somme empruntée. »

Peu après on prit de nouveau la délibération suivante :

« L'an mil sept cent quatre vingt onze, le vingt et un août, à l'issue de la messe paroissiale, les officiers municipaux, le conseil général et tous les citoyens de la commune étant assemblés à l'effet de délibérer sur les moyens à prendre pour remplacer une somme de six cent livres donnée par M<sup>r</sup> Le



Luc (1), curé de cette paroisse, pour les pauvres, laquelle somme au contraire avait été intervertie pour le paiement des cloches dans un moment de détresse ; la matière mise en délibération et après avoir recueilli tous les avis, il a été décidé, pour ne point mériter de justes reproches de la part des pauvres, qu'il seroit fait à Messieurs du district de Château-Thierry une pétition tendante à ce que cette somme de six cent livres soit répartie en charges locales ; de laquelle pétition il a été demandé une transcription au présent registre, pour être signé de tous, ainsi que l'original. Ce 24 août 1791.

A Messieurs du Directoire du District de  
Château-Thierry.

Messieurs,

« Les officiers municipaux, le Conseil Général et tous les citoyens composant la commune de Villeneuve-sur-Fère, convoqués en la manière ordinaire, vous exposent qu'ayant fait fondre et même augmenter leurs cloches il y a trois ans, le premier terme payable et convenu avec le fondeur est arrivé quelques mois après ; la détresse dans laquelle nous étions et qui était pour lors occasionnée par l'excessive cherté des grains, ne nous permettant pas de faire le moindre déboursé, nous nous sommes trouvés contraints, malgré notre répugnance à le faire, d'employer, pour nous soustraire aux violentes poursuites de notre fondeur, une somme de six cent livres que notre dernier curé mort avait laissé, pour être placé au profit des pauvres de la paroisse. Au moment où nous avons eu recours à ce moyen, nous avions et nous avons encore l'intention de restituer. C'est aujourd'hui, Messieurs, mais un peu tard, que nous vous prions et de nous autoriser à répartir cette somme sur chacun de nous. Rendez-vous à

(1) *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1898, p. 147-61 — Hôtel-Dieu de Fère-en-Tardenois (Riomet).

Le Luc portait pour armes : « D'azur à un chevron d'or, accompagné

nos vœux ; ne lardez pas à nous soustraire aux reproches que nous méritons de la part de nos pauvres, et ne permettez pas que le son des cloches réveille plus longtemps nos regrets.

« Les officiers municipaux, le Conseil général et tous les autres citoyens de Villeneuve. Ce 21 août 1791. (1)

« Signé : Dambraine, maire, — Leroy, p<sup>r</sup>, — Hury,  
— H. Dambraine, — Bocquet, — A. Plonquet,  
— Herbelin, curé, — Thierry. »

Nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire, car les registres de la municipalité n'existent plus à partir du 13 février 1793.

Nous n'avons trouvé nulle part les noms des parrains et marraines de ces trois cloches, dont l'existence fut plus courte que celle de leurs aînées.

Deux furent enlevées en 1793 (2) et celle qui resta fut livrée au fondeur, lorsqu'en 1804 on rétablit l'ancienne sonnerie.

En 1804, Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, coula trois cloches pour l'église de Villeneuve. La fonte eut lieu sur la place publique.

Lorsqu'on planta l'Arbre de la Liberté, le 26 mars 1848, on trouva des déchets de métal.

Une seule de ces cloches existe encore, c'est la plus petite.

en chef de deux gerbes aussi d'or et d'une étoile d'argent, et en pointe d'une tête de bœuf aussi d'or, affrontée. »

(1) Le tout est écrit de la main du curé Herbelin.

(2) Les deux cloches enlevées pesaient 958 livres d'après l'état de Fri-maire an II. — *Annales de la Société Archéologique de Château-Thierry*, année 1900, p. 124 ; tirage à part, p. 10. (Notre copie.) Les délégués du canton de Fère-en-Tardenois pour l'enlèvement des cloches étaient Duclerc, de Coincy, et Bernard, tailleur d'habits à Égalité-sur-Marne. Aux Archives de l'Aisne nous avons trouvé que Joseph Lambert et Caigniard, charpentiers à Fère, avaient réclamé au district 437 livres pour la descente des cloches, en octobre 1793, dans diverses communes du canton.

Voici leur acte de bénédiction :

« L'an mil huit cent quatre, le vingt-huit novembre, ont été bénites solennellement (*sic*), dans l'église de cette paroisse, par M<sup>r</sup> Antoine Santus, curé du canton de Fère, assisté de M<sup>r</sup> Jean-Pierre Bobe et François-Paul Jossin, curés de Cra-maillo et Fresnes, diacre et soudiacre (*sic*), trois cloches nouvelles, fondues pour l'église de Villeneuve aux frais et par la générosité des habitans dudit lieu. Les dites cloches eurent pour parrein M<sup>r</sup> Jean de Bastard (1), propriétaire de Mont-Saint-Père et Villeneuve, cy-devant chevalier d'honneur de la Cour des Aides de Montauban, et dame Marie-Élisabeth Brunet-Villeneuve-Lévi, son épouse représentée par Françoise Collard, épouse de Joseph Thierry, maire de ce lieu, et assistée de la Françoise Duclerc, fille, demeurant à Villeneuve. Lesquels ont donné aux dites cloches les noms de Marie-Élisabette (*sic*) Jeanne et Georgète (*ici*)

« A la cérémonie furent présents Pierre Herbelin, curé dudit lieu ; Joseph Thierry, maire, et Georges De Bergue (2), adjoint municipal, et grand nombre d'officiers municipaux et habitans de la commune et des communes voisines, et notamment de M<sup>r</sup> Jean-Gaspard de Bastard, cousin du parrein, de Nicolas-Charles Vanard, curé de Rosoir, et Jean-Charles Simart, propriétaire à Villers sur-Fère. »

L'acte porte les signatures suivantes : J. Bastard, — Santus, curé de Fère, — Vanard, curé de Rosoy, — J. Bastard, — Bobe, — Jossin, — J.-B. Antoine, fondeur, — Ch. Simart, — J. Thierry, maire, — N. Meneré fils, — Boursier, marguillier.

NOTA. — Nous avons relevé les notes suivantes dans un ancien registre de la fabrique contenant 70 feuillets paraphés par le curé Herbelin et commencé en 1804, sans autre date :

(1) Jean de Bastard fut maire de Mont-Saint-Père de 1808 à 1820. En 1813, il portait le titre de Baron de l'Empire, et en 1817, le titre de Comte de Bastard d'Estano.

(2) On avait écrit *Le Beque* ; la correction est faite d'une autre main et d'une autre encre.

En 1804 étaient marguilliers-gérants : François Plonquet aîné, Pierre-Antoine Boursier, Nicolas Ménoretz fils, Pierre-Antoine Boursier remplissait les fonctions de receveur et trésorier.

Des recettes par les hedeaux en 1804, art. 11, il est inscrit :  
« Reçu de M. Bastar à la quette de la bénédiction des cloches, la somme de quatre-vingt seize livre... cy..... 96.

Art. 13. — « Reçu de Monsieur Bastar pour le bouquay que des filles lui ont présenté pour Madame Bastare une pièces vingt francs, sur laquelle somme il i a à deduire celles de quarante sols pour frais et dépenses du bouquai; reste donc en mais main dix huit livres, cy... 18. »

Dans le règlement établi pour les sonneurs, il est convenu qu'on ne paiera leurs honoraires que d'après l'ancien tarif, attendu que les cloches ont été faites aux dépens des paroissiens (20 janvier 1805).

#### **Cloches de 1804. — Dépenses**

Boucher, cordier à Fère, 9 livres pour une corde de cloche.  
Duminy, cordier et marchand de sapin à Château-Thierry, 14 livres pour 7 pl. de sapin fournies pour rétablir le plancher sous les cloches, suivant mémoire du 16 thermidor.  
10 sols pour les clous fournis pour le plancher de la cloche.  
8 sols, bouteille de vin pour le marchand de sapin.  
4 livres 4 sols pour 2 cordes des petites cloches, à Derain, cordier à Fère (mémoire du 27 novembre 1804).  
6 livres à Pierre Gonnet pour dépense faite chez lui par les musiciens à l'occasion de la cérémonie de la bénédiction des cloches (mémoire du 16 décembre 1804)  
18 livres à Debove, maréchal-taillandier, pour travail fait aux battants des cloches  
5 sols pour pointes livrées par Crépin Chenu maréchal, pour replacer le demi-rond de la petite cloche.

#### **1805**

20 avril payé à Jacquet Bourrellier 6 livres pour 2 brayers pour la grosse et la moyne cloche.  
22 prairial, 10 livres à Dupriez, serrurier à Fère, pour fin de compte de ferrements livrés pour les cloches.  
18 septembre, 2 livres 10 sols à Landrieux, bourrellier à Fère, pour un brayer à la petite cloche.  
30 octobre, 8 sols pour 4 clous livrés pour la retraite de la petite cloche à Dupriez, serrurier à Fère.  
10 décembre, 6 livres à Pierre Gonnet pour compléter le mémoire de 18 livres de Lambert, de Fère, pour travaux de montage des cloches.

1806

30 mars, 10 livres pour corde à la petite cloche.  
10 juillet, 14 sols à Landrieux, bourrelier à Fère, pour avoir mis une  
doublure en cuir de Hongrie au brayer de la grosse cloche.

Voici l'inscription de la cloche de 1804, qui s'est conservée  
jusqu'à l'époque actuelle :

### Petite Cloche

† LAN J C 1804 1<sup>R</sup> DE NAPOLEON JAI ETE BENIE  
PAR JEAN A. SANTUS CURE ET DOYEN DE FERRE  
ASSISTE

☞ DE M<sup>R</sup> PIRRE (1) HERBELIN. JE MAPPELLE  
GEORGETTE. JAI EU POUR PARRAIN J BASTARD  
CIVT (2) CHEV<sup>LR</sup> CONSEILLE<sup>R</sup>

☞ DU ROY CHEVALLIER DHONNEUR DE LA  
COUR DES AIDES ET FINANCE DE MONTAUBANT  
SEIG<sup>R</sup>

☞ DE VILLENEUVE MONT ST PERE GLANT ET  
AUTRE LIEUX. JAI EU POUR MARRAINE HAUTE ET  
PUISSANTE DAME

☞ MARIE ELISABETTE (3) BRUNET LEVIS VIL-  
LENEUVE EPOUSE DE MON PARRAIN. JE NEXISTE  
QUE PAR LA

☞ GENEROSITES DES HABITANS EXCITES PAR  
M<sup>R</sup> THIERRY MAIRE ET M<sup>D</sup> DE BOIS ET PAR M HER-  
BELIN DESSERTANT

(1) Pour *Pierre*.

(2) Pour *ci-devant*.

(3) Pour *Elisabeth*; le Z est à rebours.

Filet du bas :  
ET PAR M BERGUE (1) ADJ<sup>F</sup> ET LE CONSEIL M<sup>PAL</sup>,  
ANTOINE DAMBRAINE ET N MENEREZ (2) MARG<sup>LR</sup>

*Figures* : Crucifixion avec Vierge embrassant la croix ;  
— Vierge reine mère nimbée, avec sceptre ; — évêque crossé  
et mitré ; — toutes les figures sont sur piédestal fleuroné et  
assez élevé.

Diamètre : 0<sup>m</sup>72 ; hauteur : 0<sup>m</sup>57.


### Moyenne Cloche

La moyenne cloche, appelée Jeanne, fêlée le 23 avril 1827,  
jour de la fête patronale de Saint-Georges, fut refondue l'an-  
née même à Neuilly-Saint-Front.


Son acte de bénédiction ne figure pas dans les registres.


Elle porte l'inscription suivante :

† JE MAPPELLE JOSEPHINE. JE DOIS MA NOU-  
VELLE EXISTENCE A LA BONNE VOLONTÉ DE M  
THIERRY

 MAIRE. AU ZELE DE M M THIERRY FILS AINE  
ET GONNET ADJOINT. AINSI QUA LA GENEROSITE

 DES HABITANS. JAI ETE BENITE PAR M HER-  
BELIN CURE. JAI POUR PARRAIN M HUBERT MARIE

 THIERRY M<sup>D</sup> DE BOIS A FERE ET POUR  
MARRAINE ROSALIE FOURNIER EPOUSE DE M JO-  
SEPH BARTHE

 LEVY THIERRY M<sup>D</sup> DE BOIS A VILLENEUVE.  
LAN 1827

Au bas : ANTOINE FONDEUR A NEUILLY.

(1) Pour *Debergue*.

(2) Le Z est à rebours.

*Figures* : Crucifixion avec Marie-Madeleine embrassant la croix ; — Vierge mère avec sceptre ; — évêque crossé et mitré ; — — deux culs de lampe et deux têtes d'anges aux ailes éployées.

Diamètre : 0<sup>m</sup>775 ; hauteur : 0<sup>m</sup>65.

### Grusse Cloche

En 1833, la grosse cloche, Marie-Élisabeth, fêlée à son tour, alla au creuset.

Elle fut coulée à Hartennes (1) le 22 octobre 1833, par Jean-Baptiste-Hippolyte Antoine (2), fondeur de cloches à Neuilly-Saint-Front, dans un jardin situé entre les maisons Béranger et Chéron. On coula en même temps les trois cloches actuelles d'Hartennes.

D'après une tradition recueillie à Hartennes, en 1899, des barrages avaient été établis autour de l'endroit où avaient lieu les opérations de la fonte et on y faisait bonne garde. Au moment de la coulée de la dernière cloche, un morceau de brique, introduit on ne sait comment (3), fit manquer les anses et une partie de l'inscription d'une cloche ; or, c'était celle destinée à la paroisse de Villeneuve.

L'accident arrivé à la cloche de Villeneuve n'empêcha pas de chanter un « formidable *Te Deum* » sur le lieu de fonte.

Antoine vou'ait refondre la cloche manquée ; vu sa situation

(1) Un certain nombre de personnes de Villeneuve assistèrent à la coulée du métal, entre autres, l'instituteur de l'époque M. Prince-Jean-Marie Hiver et Helene Debergue, alors âgée de 8 ans, décédée en 1899, épouse de M. Hégésippe Marchand. M<sup>me</sup> Marchand nous a rappelé que son père l'accompagnait et que M. Hiver, alors instituteur, fit le pari de la porter sur ses épaules jusqu'à Hartennes.

(2) D'après M. Jos. Berthélé (*Cloches diverses de l'arrondissement de Château-Thierry*, p. 70), la fonte sur place à Hartennes, par Jean-Baptiste-Hippolyte Antoine, fut la dernière faite par ce fondeur.

(3) Vraisemblablement détaché du canal par où était amené le métal liquéfié. (Opinion de M. Jos. Berthélé.)

de fortune mauvaise, on n'y consentit pas et on monta quand même la cloche au beffroi ; on ne la sonnait que bridée.

Voici l'inscription qu'a pu relever sur cette cloche M. l'abbé E. Gallice, alors curé de Villeneuve (actuellement au Charmel) :

† LAN DE N S J C 1833 JAI ETE BENITE PAR MR  
NAS LIS CERVEAUX CURE

JE CONSERVE MON NOM DE MARIE QUI MA ETE  
DONNE EN 1804 PAR MR ANE (1) BASTARD ET SON  
EPOUSE MR REMY (2) THIERRY MAIRE ACTUEL  
ATTESTE AINSI QUE LES HABITANTS JE DOIS MA  
CONSERVATION AU ZÈLE DE MR JOSEPH THIERRY  
MAIRE A CETTE EPOQUE.

... (3) NEUILLY-SAINT-FRONT.

Dans sa séance du 4 avril 1875, le Conseil de Fabrique de Villeneuve émet l'avis de faire les réparations nécessaires à la grosse cloche ; en n'en fit rien.

Le 8 avril 1877, on décida d'adresser une pétition au Conseil municipal pour la restauration de la grosse cloche. « Cette réparation n'ayant pas encore été faite, quoique votée déjà précédemment, chacun a jugé que les circonstances actuelles (savoir, entre autres choses, l'inauguration prochaine des eaux amenées jusque dans le pays, aux frais d'un bienfaiteur insigne de la commune, M. Adolphe Moreau-Nélaton) étaient ou ne peut plus favorables à la bonne exécution de ce projet. »

(1) Ce doit être J. D.

(2) C'était Joseph Barthélemy et non Remy. — Le nom de sa femme dut figurer sur la cloche ; on nous a dit qu'elle n'avait pas été baptisée à cause de ses anses mauvaises. Marie-Louise-Rosalie Fournier en aurait été la marraine.

(3) Le nom du fondateur J. B. Antoine manquait, comme d'ailleurs il manque certains mots dans l'inscription, ce qui ne la rend pas très claire.



Enfin, le 2 août 1877, on passa avec Crouzet, fondateur, associé de Hildebrand, le traité qui suit :

« L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le deuxième jour du mois d'août, les Membres du Conseil de fabrique, dûment convoqués et réunis en assemblée extraordinaire au presbytère de Villeneuve-sur-Fère, et avec eux étant présent, Monsieur Crouzet, fondateur mécanicien, associé de Monsieur Hildebrand, aussi fondateur mécanicien, rue de la Chopinette, n° 13, à Paris, après mûre délibération entre ledit Monsieur Crouzet, agissant au nom de la Maison Hildebrand et Crouzet, d'une part, et tous les Membres du Conseil de fabrique de Villeneuve, d'autre part, il a été conclu le marché suivant dont la minute sera conservée aux archives de la fabrique de Villeneuve-sur-Fère, savoir :

« Entre les soussignés Monsieur Debergue, Président du Conseil de fabrique, d'une part, et Messieurs Hildebrand et Crouzet, d'autre part, il a été convenu ce qui suit : Messieurs Hildebrand et Crouzet s'engagent à fournir à l'église de Villeneuve une cloche d'environ 400 kilogr. donnant le sol # par rapport au diapason normal, et s'accordant avec les deux autres cloches donnant le la # et le si. — Cette cloche sera livrée au prix de 3 fr. 40 le kilogramme.

« En outre ils fourniront les accessoires de monture complets au prix de 120 francs ; — de plus, une paire de cousinets simples à portée de bronze au prix de 45 francs.

« Messieurs Hildebrand et Crouzet reprendront la vieille cloche du poids de 360 kilogr. environ au prix de 2 fr. 10 le kilogramme (fer déduit). Cette dernière cloche devra être livrée à Messieurs Hildebrand et Crouzet aussitôt que la cloche neuve sera livrée.

« Le paiement sera fait franco à Paris, pendant les trois premiers mois à dater du jour de la livraison de la cloche neuve sans intérêts, et au-delà on devra à Messieurs Hildebrand et Crouzet des intérêts à 5 % de la somme restant à payer. Dans tous les cas, le solde ne devra pas dépasser fin

de l'année 1878. — On devra également compte à M. Hildebrand et Crouzet de leurs frais de voyages pour cette affaire.

« Messieurs Hildebrand et Crouzet garantissent la cloche neuve contre la casse par défaut de bonne confection pendant deux années. — Pour les autres détails on se conformera au prix-courant qui est au revers de la minute.

« Fait en double entre les soussignés. »

Ont signé le lit traité, d'une part, Hildebrand et Crouzet, et d'autre part, M. Debergue Julien, président du Conseil de Fabrique (1).

Dans une délibération du 3 août 1877, les membres du Conseil municipal « eu égard aux titres qu'a M. Moreau à la reconnaissance de toute la commune, ainsi que Madame Thierry, expriment le vœu que Monsieur Étienne Moreau soit parrain et que Mademoiselle Jeanne Thierry soit marraine de cette cloche ».

Voici le compte-rendu de la bénédiction, telle qu'elle est rapportée au registre des délibérations du Conseil de Fabrique (2) :

« L'an m<sup>l</sup> huit cent soixante-dix-sept, le dimanche 7 octobre, toute la population de cette paroisse était en fête. Chacun s'empressait, vers une heure de l'après-midi, de se rendre

(1) Le compte-rendu de la présente séance a été approuvé et signé par tous les membres du Conseil de Fabrique, à Villeneuve, le 2 août 1877 : H. Debergue, — A. Moitié, — A. Duville, — L. Duville, — Em. Gallice, curé, membre de droit.

(2) La *Semaine Religieuse du Diocèse de Soissons et Laon*, n° 42, du 20 oct. 1877, a reproduit avec quelques variantes ce compte-rendu.

Le même jour eut lieu la bénédiction de la fontaine monumentale, don de M. et M<sup>me</sup> Adolphe Moreau-Nélaton.

Pour la bénédiction de la cloche et de la fontaine, on fit l'acquisition de deux hectolitres de vin et de pains pour la collation publique qui eut lieu sur la place décorée pour la circonstance

à l'église pour y trouver une place, malgré l'arrivée déjà nombreuse d'étrangers accourus des paroisses voisines. A l'heure convenue, tandis que Monsieur l'abbé Tévenart, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, chanoine honoraire de Soissons, accompagné de plusieurs prêtres invités à la cérémonie, se revêtait des ornements de fête, le clergé de la paroisse se rendit au château de Villeneuve pour y prendre le parrain et la marraine de la cloche.

« A l'entrée de l'église, un magnifique bouquet fut offert à Mademoiselle Jeanne Thierry, la marraine, pendant qu'au nom de toutes les jeunes filles de la paroisse Mademoiselle Adèle Moitié, fille de Monsieur le Maire, lui adressait quelques paroles de félicitation et de bienvenue.

« Pareille cérémonie fut faite à l'adresse de Monsieur Moreau-Nélaton Étienne, le parrain de la cloche. Le compliment fut lu, au nom de tous les jeunes gens de la commune, par Monsieur Jules Debergue, employé-géomètre.

« Puis, le parrain et la marraine, suivis d'une escorte nombreuse de parents et d'amis, prirent les places d'honneur qui leur étaient destinées, au pied même de la nouvelle cloche. Celle-ci était gracieusement suspendue dans le chœur et ornée d'une superbe robe artistement travaillée et admirablement rehaussée par un riche transparent d'un rouge vif (dons précieux de la marraine, destinés à la confection d'une belle aube de fête, et d'une jolie soutane rouge).

« Pendant tout le temps que dura la cérémonie, les chants alternèrent avec les morceaux de musique, habilement exécutés par la Société musicale et orphéonique de Coincy-l'Abbaye. On savait déjà, par le savant discours de Monsieur l'abbé Delaby, curé de Coincy, promoteur et chanoine honoraire, combien est suave, éloquente et salutaire, la voix d'une cloche bénite. Aussi grande fut la joie de tous les assistants, lorsqu'enfin la nouvelle baptisée, *Jeanne-Marie Stéphanie*, sous l'impulsion émue de son parrain et de sa marraine, remplit toute l'église de ses puissants et religieux accents. Aussitôt, ses sœurs, y comprise même sa devancière, répon-

dirent par leurs joyeux carillons envoyés du haut du clocher par des mains exercées (1) à tous les échos du pays (2). »

Un grand dîner donné par M<sup>me</sup> Thierry réunit les Conseillers municipaux et de Fabrique, le parrain et sa famille.

Voici l'inscription qu'elle porte :

### Grosse Cloche

LAN DE NOTRE SEIGNEUR J C 1877 MOI JEANNE  
MARIE STEPHANIE JAI ETE BENITE PAR M<sup>R</sup> J B  
TEVENART CH HON CURE DOYEN DE FERÉ M<sup>R</sup> E  
GALLICE DESSERVANT A VILLENEUVE JAI POUR  
PARRAIN M<sup>R</sup> ADOLPHE AUGUSTE ETIENNE MOREAU  
NELATON ET POUR MARRAINE M<sup>LLE</sup> JEANNE MARIE  
GENEVIEVE ANTOINETTE THIERRY (3). M M A MOITIE  
MAIRE J DEBERGUE PR<sup>NT</sup> DE FABRIQUE ET TOUS  
LES HABITANTS M'ONT ACQUISE PAR LEUR GENE-  
ROSITE (4).

Dans les filets du bas on lit :

A HILDEBRAND ET F CROUZET FONDEURS A PARIS

*Figures* : Crucifixion ; — évêque crossé et mitré, levant la main gauche, dont deux doigts sont fermés, pour bénir ; — blason : écartelé, au 1 et au 4, de gueules au lion de... armé

(1) Il s'agit ici du vieux sonneur et carillonneur Duvillé Louis, décédé le 26 novembre 1901, à l'âge de 82 ans ; son frère Auguste fut sonneur jusqu'à sa mort.

La quête faite à l'église produisit 92 francs.

(2) La « devancière » carillonnait son glas.

(3) Décédée le 13 juillet 1897 marquise de Méjanès à la Chapelle-sur-Orbais (Marne). — Une petite fleurette est placée entre THIERRY et M M.

(4) Cette cloche fut fondue à Paris en présence de M. Debergue, dit Rustique, natif de Villeneuve ; il était entrepreneur de monuments funèbres et marbrier, à l'enseigne du « Tombeau du Général Foy ».

et lampassé couronné de ..; aux 2 et 3, d'azur à 2 bandes de.. surmonté d'une tiare ayant pour support deux clés en sautoir.

Diamètre : 0<sup>m</sup>94 ; hauteur : 0<sup>m</sup>79 .

Elle arriva dans l'église le 3 octobre. Le 9, on descendit la vieille cloche et le 10 on plaça la nouvelle; comme elle était plus forte que la précédente, il fallut faire des retouchements à la charpente. Les travaux de montée et de descente ont été exécutés par MM. Droyaux Onésime, maître maçon à Trugny (Bruyères-sur-Fère) et trésorier de la chapelle de secours de Bruyères, accompagné de ses ouvriers Jules Lor, de Trugny, Moranvillier et Hochet Gustave, de Nanteuil-Noire-Dame, et Vaternelle Joséphir, charron à Villeneuve.

Ces travaux s'élevèrent à 50 francs. Le sieur Vaternelle reçut en outre pour réparations des moutons, fournitures, etc., 101 fr. 35. M. Remy Narcisse, maréchal, reçut 56 fr. 35 pour travaux et battants neufs.

Le 23 juillet 1878 le Conseil municipal vota 60 francs de dernier à-compte pour paiement de la cloche.

Nota. — Il paraîtrait qu'il est entré dans le métal de la cloche de 1877 des monnaies de bronze chinoises « cens » et que le fondeur fit cadeau d'une de ces pièces à la marraine. Cette cloche donna bien du *tintouin*, car le fondeur ayant fait la cloche plus grosse qu'elle ne devait l'être, il fallut faire des entailles à la charpente; elle tomba deux ou trois fois de son emplacement; une fois entre autres, elle brisa l'échelle du clocher. — La petite cloche tomba aussi un jour sur la grosse et s'ébrécha.

# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1904

## MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Composition du Bureau.....	I
Membres honoraires.....	I
— titulaires.....	II
— correspondants.....	III
Associés libres.....	VI
Sociétés correspondantes.....	VIII

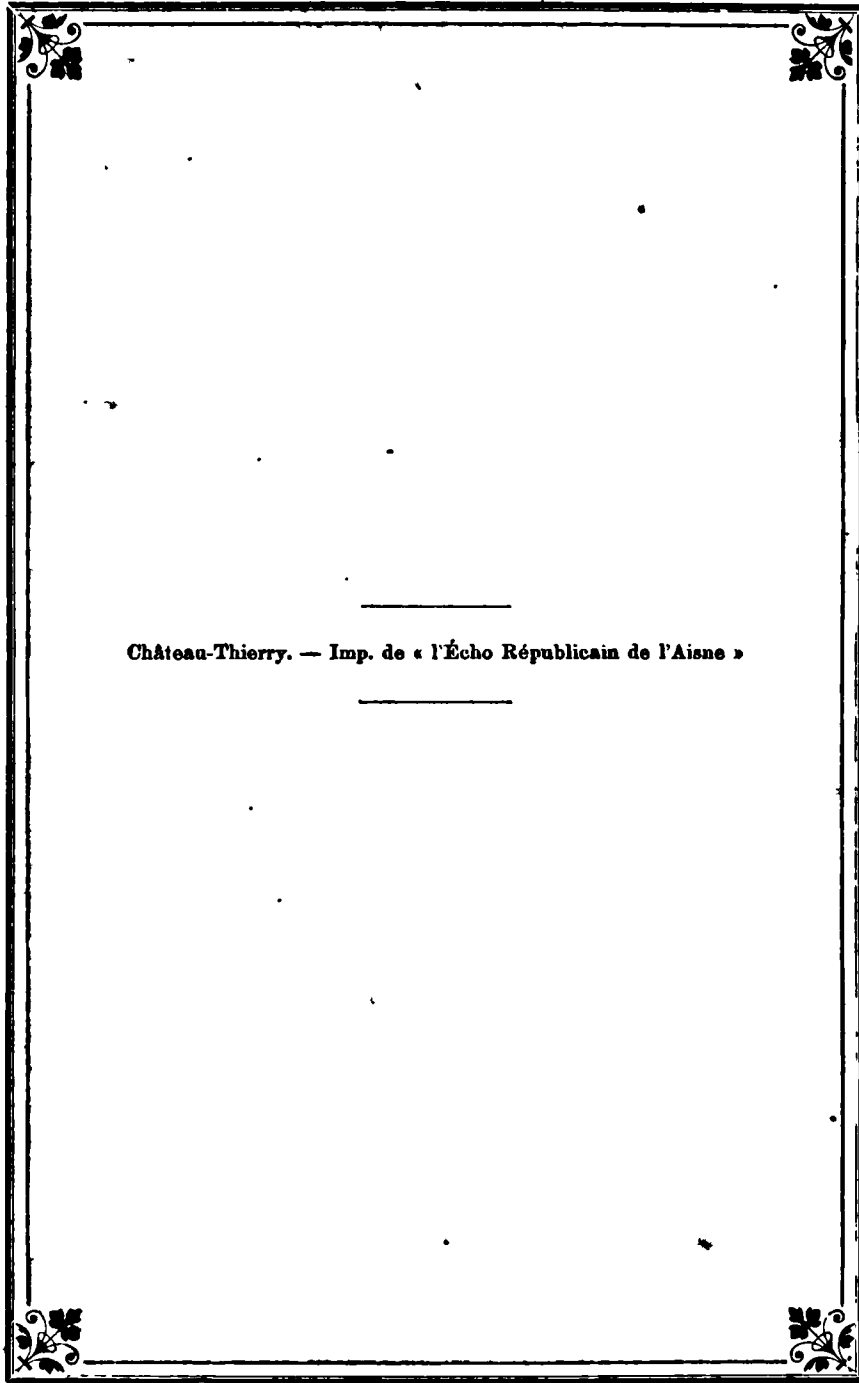
## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 14 Janvier 1904.....	1
— du 11 Février 1904.....	6
— du 10 Mars 1904.....	12
— du 7 Avril 1904.....	18
— du 5 Mai 1904.....	22
— du 2 Juin 1904.....	27
— du 7 Juillet 1904.....	32
— du 4 Août 1904.....	36
— du 8 Septembre 1904.....	40
— du 6 Octobre 1904.....	44
— du 10 Novembre 1904.....	49
— du 8 Décembre 1904.....	52

## TRAVAUX ET RAPPORTS

Fermeture de l'Eglise du Château à Château-Thierry, par M. Maurice HENRIET.....	3
Chézy-sur-Marne chef-lieu de canton et justice de paix (1790-1802), par M. le Docteur A. CORLIEU.....	10
Pièces de Monnaie, par M. MINOUFLET.....	14
Historique du Canal de l'Oureq, par M. MINOUFLET.....	16

	Pages
Le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Maurice HENRIET .....	25
Les Enquêtes campanaires de M. J. Berthelé, par M. Frédéric HENRIET .....	40
L'Abbé Aubert, curé de Goussancourt, Vendières et Viels-Maisons (1756-1830), par M. l'Abbé N. GUYOT .....	48
Note sur l'Origine du nom de la Rue du Ha-Ha, par M. LEGRAND-VATERNELLE .....	82
Rapport sur les Travaux de la Société en 1903, par M. Jules HENRIET .....	87
Note sur des Carreaux en terre avec dessins en relief, par M. DOYEN aîné .....	94
Les Vitraux réparés du XIV <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècle dans l'Eglise d'Essômes, par M. l'Abbé N. GUYOT .....	96
M. le Chanoine Bahin, curé-archiprêtre de Château-Thierry, membre titulaire (1826-1904), par M. l'abbé N. GUYOT .....	105
La Fontaine Saint-Frémis à Marchais-en-Brie, par M. l'abbé RASSET .....	110
A propos d'un Liard. Histoire du Liard, par M. Jules HENRIET ..	125
La Route Nationale de Vaux-Essômes à Château-Thierry (1751), par M. l'abbé N. GUYOT .....	130
Excursion archéologique à Fère-en-Tardenois et La Ferté-Milon, par M. L. MOYAT .....	135
Les Fonctions forestières de La Fontaine, par M. Maurice HENRIET .....	151
Supplément au Catalogue du Musée de Château-Thierry (Ouvrages entrés depuis l'année 1901 jusqu'à l'année 1905), par M. Frédéric HENRIET .....	172
Les Cloches du canton de Fère-en-Tardenois, par M. L.-B. RIOMET .....	193



---

Château-Thierry. — Imp. de « l'Écho Républicain de l'Aisne »

---